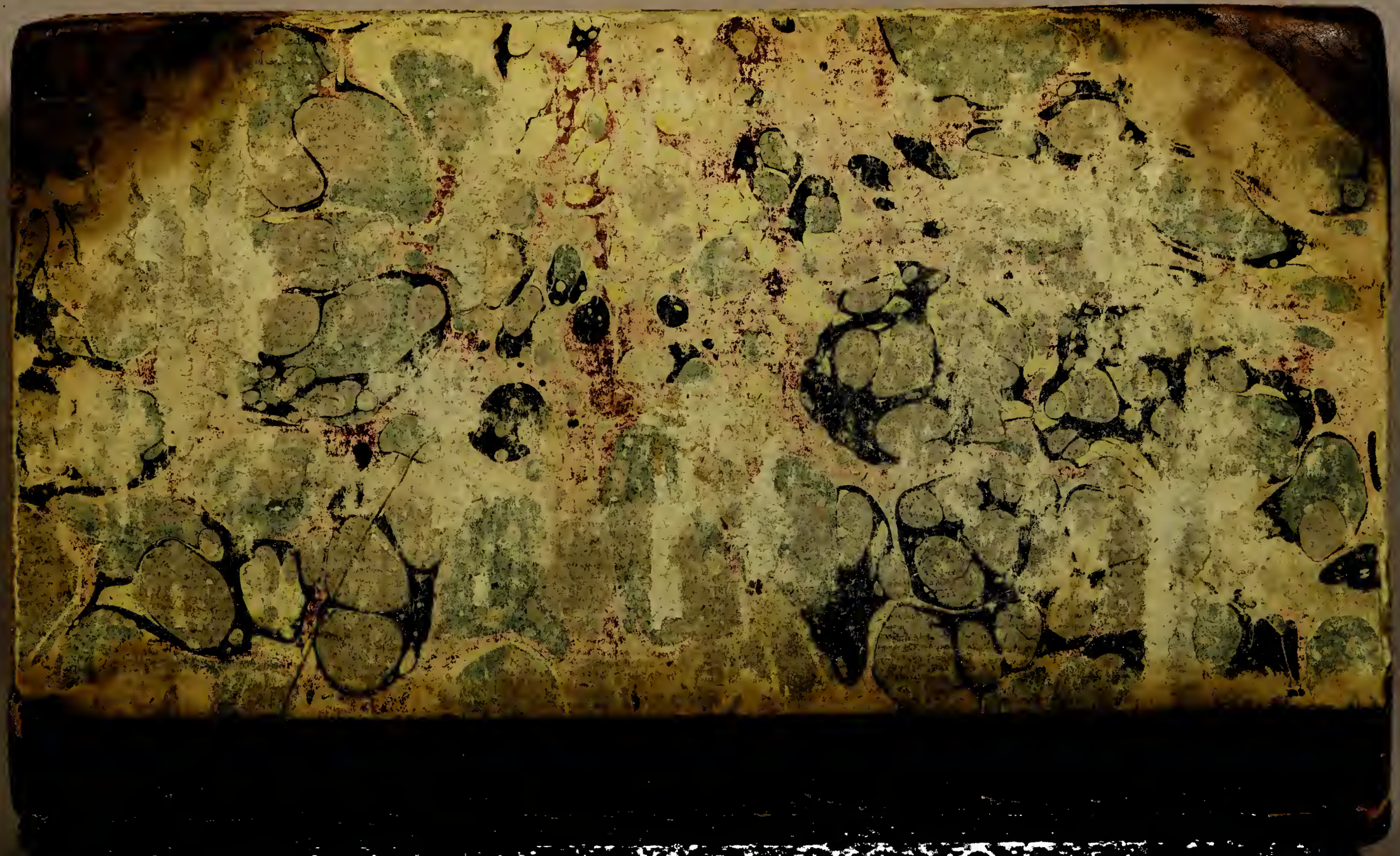

John Carter Brown
Library
Brown University

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.
TOME QUATRIEME.

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV;
OU
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

.... Video meliora proboque,
Deteriora sequor. HOR.

TOME QUATRIEME.

Orné de Portraits.

A LONDRES,
Chez JOHN PETER LYTON.
MDCCLXXXI.

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.

Louis XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuse, à laquelle repugnoit son ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore son caractere d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le Maréchal de Belle-isle, qui avoit l'ascendant sur le Conseil & sur le Monarque. Heureusement ce Ministre mourut, & cette circonstance empêcha de le regretter. Nous en avons déjà beaucoup parlé & nous n'en avons pas tout dit. Il joua un si grand rôle jusques à la fin de sa vie dans les principaux événemens du regne, que nous sommes obligés de nous arrêter encore sur son compte. Il étoit trop universel pour être un génie en aucun genre: mais s'il ne fut ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenstiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choses mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité suppléoient chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Par-

1761. 26 Janvier

venu au Miniſtere, ſon premier ſoin fut de réfor-
1761. mer les abus & de ſubſtituer une diſcipline ſévere au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit ſentir la néceſſité dès ſon entrée au Conſeil, & durant ſon adminiſtration il publia pluſieurs beaux réglemens là-deſſus. Il écrivit une lettre à tous les Colonels au nom du Roi, où il les menaçoit de la diſgrace de S. M. & de la perte de leur Régiment, s'ils continuoient plus longtems à conniver à ces arrangemens clandeſtins entre les Officiers, connus ſous le nom de *Concordat*, par leſquels la vénalité étouffoit l'émulation, un intérêt ſordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de ſervir, & les grades de la milice étoient mis à l'encan ſouvent par les ſujets les moins en état de les remplir. Par un autre uſage non moins pernicieux, la naiſſance ou le crédit procuroient des Régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentiſſage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être Colonel qu'après ſept ans de ſervice. (*) Le Marquis d'Autichamp ſervit d'exemple. En vain le Maréchal de Broglio, ſon parent, vouloit le faire ſouſtraire au réglement; il ne put y réuſſir.

Le luxe, toujours réprimé & toujours renaiſſant dans les camps, ſuite de ce caractere de généroſité, de gaieté, qui anime la nation françoiſe & la porte à la prodigalité, étoit monté à un

(*) Par ce réglement du 29 Mars 1758, il falloit que le militaire qui aſpiroit au grade de Colonel, eût été au moins cinq ans Capitaine, & l'on ne pouvoit être reçu Capitaine ſans avoir été au moins deux ans Enſeigne, Cornette ou Lieutenant.

excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le Maréchal fit une loi somptuaire, ordonnant la réduction des équipages & de la table des officiers pendant la guerre dans les campagnes, & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée, qui défendit d'user de plats & d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer dans son département de la marine pour la table des Capitaines des vaisseaux & autres Officiers de la marine du Roi, mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces Messieurs.

1761. Mars 1757. 3 Juin 1758.

Le jeu, fruit de l'oisiveté des camps, étant une source continuelle de querelles & de perdition pour le militaire, afin de refroidir la cupidité de ceux trop malheureusement tourmentés de cette passion, & surtout de mettre en défaut l'activité industrieuse des fripons qu'elle engendre, M. de Belle-isle engagea le tribunal des Maréchaux de France à rendre une Ordonnance, par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus se pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au dessus de 1000 livres. Défendu à tous gentilshommes & militaires, sous peine de prison, de jouer sur leur parole au dessus de cette somme, & ordonné à ceux qui auroient plusieurs demandes à former par devant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cause des billets d'honneur & des engagemens dont on exigeroit l'exécution.

6 Mai 1760.

En rappellant l'officier à la simplicité des peuples conquérans, le Maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de son unifor-

me. Il en assigna même un décidé aux Officiers
1761. généraux & tous furent obligés de le porter comme leur plus belle décoration. Du reste, la paye & la subsistance du soldat furent augmentées, l'appointement du supérieur reçut des accroissemens à mesure qu'il acquéroit un grade ; & il
21 Juillet 1759. institua l'Ordre du mérite militaire en faveur des Officiers des troupes du Roi qui, nés en pays protestant, ne peuvent être admis dans l'Ordre de Saint-Louis à cause de leur religion. Le Prince de Nassau-Saarbruck & le Baron de Wurmser y furent les premiers reçus, l'un Grand-Croix & l'autre Commandeur.

Enfin on doit à ce Ministre à peu près tous les changemens opérés dans l'administration de la guerre depuis la retraite du Comte d'Argenson, auxquels il contribua par insinuation avant d'y travailler directement. On lui doit entr'au-
26 Fevrier 1757. tres l'Ordonnance portant qu'à l'avenir chaque Bataillon d'Infanterie aura une piece de canon à la Suédoise, avec un Sergent & trois Soldats pour la manœuvrer.

On a vu par l'anecdote du Marquis d'Autichamp, que le Maréchal de Belle-isle ne manquoit pas de fermeté. M. le Comte de Lenoncourt, Colonel du Régiment de son nom, ayant quitté l'armée sans congé & s'étant rendu à Paris, il lui écrivit que le Roi avoit nommé à son emploi. Les Conseils de guerre tenus contre les Volontaires Liegeois & le Régiment de Piémont firent honneur à sa sévérité inflexible. Les Officiers des premiers furent cassés. Ils avoient arrêté entre eux de ne plus rendre leurs devoirs à M. de Melfort, leur Colonel,

qui vouloit introduire dans son Régiment la nouvelle discipline, à l'instar de celle des troupes Prussiennes. Un seul avoit refusé de se conformer à cette résolution; ils l'avoient insulté, & assemblés par ordre du Général pour lui faire des réparations, plusieurs coups de fusil partis à l'instant contre cette malheureuse victime de l'esprit de corps avoient provoqué une information sur ce meurtre. Les auteurs en étant restés inconnus, il fallut au défaut de justice particuliere en faire une générale. 1761.

La conduite des Officiers du Régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux Armateur de Marseille, connu sous le nom de Roux de Corse, étoit dans ce corps. Comme il étoit fort riche, il prêtoit souvent de l'argent à ses camarades. On abusa de sa facilité; on ne le lui rendoit point, & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes services. Sa patience se lassa: une nuit il fut trouvé assassiné dans sa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois Capitaines furent condamnés à être roués par contumace & quarante-cinq autres à être cassés, dégradés d'armes & de noblesse, mis en prison, &c. M. le Marquis d'Esparbès, Colonel, avoit été condamné à vingt ans & un jour de prison par la sentence. Sa femme étant de la cour de Madame de Pompadour obtint grace pour son mari, qui conserva le grade de Colonel en chef, mais sans la nomination aux emplois, qu'eut M. de Surlaville, nommé Colonel en second du Régiment. La faveur éludoit ainsi souvent le zele patriotique du Maréchal, qui étant homme,

avoit des passions. L'ambition étoit sa plus
1761. forte, & le desir de rester à la tête des affaires l'obligeoit d'acquiescer souvent aux volontés, aux injustices & aux caprices de la favorite.

Une anecdote honteuse pour le Maréchal, mais que l'impartialité de l'histoire nous force de ne pas omettre, se trouve consignée dans l'éloge historique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'Académie des Sciences par M. de Fouchy, son Secrétaire. (*) Ce Ministre, soit desir d'innover, soit qu'il crût la chose plus utile dans la circonstance, soit intrigue de cour & pour satisfaire à quelque passion particuliere, eut envie de séparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le Comte d'Argenson pour le bien du service qui l'exigeoit. Quand il eut mis son plan sous les yeux de Louis XV, se doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le Roi avoit grande confiance, seroit consulté, il prévint cet officier-général, & lui promit de lui faire avoir sur le champ le cordon rouge & peu après la grand' croix, s'il vouloit le seconder dans son projet, & donner un avis conforme au sien. Ce grand artilleur resta inflexible, & répondit que sa façon de penser étant diamétralement opposée à
5 Mai. 1758. celle du Ministre, il ne pourroit la dissimuler si S. M. lui faisoit l'honneur de l'interroger. La désunion ne s'effectua pas moins.

En 1755, lorsqu'on agita si l'on feroit la guerre, ou si l'on conserveroit la paix, M. de

(*) Cet Eloge a été lu à la rentrée de pâques, le 17 Avril 1779.

Belle-isle fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit respiré les combats toute sa vie; qui avoit gratuïtement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embrassé le parti le plus juste ni le plus noble; lorsqu'il s'agissoit de repousser les insultes d'un violent & perfide agresseur, montrât une telle modération. C'est qu'il se sentoit alors désormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquissent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu Ministre il changea de langage: il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le Comte de Gisors, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire connoître & regretter, fut blessé grièvement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & austere que lui avoit donné son pere, avoit eu un heureux succès & en faisoit un jeune Seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le Prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir. 1761. 23 Juin 1758.

L'ambition du Maréchal qui lui rendoit ce coup plus sensible, en fut aussi le remede. Le tumulte des affaires fit diversion à sa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans son intérieur le jugerent impassible.

La fin de sa carriere fut troublée par une autre amertume. Les lettres qu'il avoit écrites au Maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le Prince Ferdinand en les rendant publiques, usa des droits de la guerre pour dévoiler 1759.

les plans du Maréchal, augmenter, s'il étoit pos-
1761. sible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puiſſances neutres, & accroître la jalouſie & la mésintelligence entre les généraux. Dans ces lettres, inſtruit par ſa propre expérience que les François ne pouvoient garder longtems les conquêtes que leur impétuoſité leur faiſoit faire, pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de ſaccager, de dévaſter, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, ſi oppoſée à la loyauté, à la généroſité de la nation, parut odieuſe, abominable; elle rappelloit le ſouvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le Miniſtre Palatin & la cour de Cologne piqués de pluſieurs traits offenſans qu'ils trouverent dans la correſpondance interceptée, ſe plaignirent de la façon dont on s'exprimoit ſur leur compte & de ce qu'on les ſoupçonnoit de favoriſer les Alliés. Enfin pluſieurs chefs de l'armée françoiſe peints avec des couleurs déſavantageuſes, déjà peu partiſans du Maréchal, lui vouerent intérieurement une haine ſourde. Ils n'en contribuerent que mieux à traverſer ſes opérations & lui imputerent enſuite leurs fautes ou les erreurs du Général.

Avide de tous les genres de gloire, le Maréchal voulut être auſſi de l'Académie françoiſe, comme s'il ſuffiſoit de s'y aſſeoir pour participer à l'immortalité, deviſe de la compagnie: il n'avoit aucun titre d'admiſſion; ſon ſtyle, ainſi que ſon langage, étoit ſec & négligé, & il n'eut jamais aſſez l'enthouſiaſme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au miniſtere dans un tems où la diſcor-

de

de regnoit encore, quoique plus ſourdement, dans l'égliſe, il eut l'art de ſe ménager entre les deux partis, & de ſe mêler le moins poſſible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux Jéſuites; il leur avoit confié la premiere éducation de ſon fils, & tous les ans il ſe mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du Pere Fouquet, un des ornemens de la Congrégation de l'Oratoire, il penchoit ſecrétement pour les Janſéniſtes & faiſoit beaucoup plus de cas de ceux-ci. 1761.

Tel fut ce perſonnage ſi envié & ſi heureux du côté des jouiſſances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, puiſqu'après avoir été à la fois époux, frere & pere, il ſe trouva ſeul de ſa maiſon & la vit s'enſevelir avec lui toute entiere dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin, celui de ſentir ſes yeux affoiblis, offusqués de la gloire naiſſante de l'homme qu'il déteſtoit le plus. 26 Janvier 1761.

Cet homme étoit le Duc de Choiſeul, qui, Miniſtre des affaires étrangeres, perſuada que pour donner plus de poids à ſes négociations il falloit encore le faire Miniſtre de la guerre. Il avoit déjà ſubjugué la Favorite & ne tarda pas à s'aſſervir le Souverain. Il entra d'abord dans ſes vues, d'autant mieux que nous avons déjà obſervé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit ſon élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonſtances plus avantageuſes. Georges II venoit de mourir: le Prince de Galles, ſon petit-fils, monté ſur le trône, étoit un jeune Prince doux & tranquille. Le Lord Bute, ſon favori & celui de ſa mere, entré au conſeil, ainſi que ſes créatures, devoit 25 Octob. 1760.

non-seulement désapprouver la guerre d'Allema-
1761. gne, mais incliner à une paix même non proportionnée aux succès de l'Angleterre, plutôt que de se charger des soins & de la conduite d'une guerre embarrassante. Enfin l'on voit presque toujours le regne suivant contrarier le système & les mesures du regne précédent. Il fut donc aisé de présumer que des ouvertures de réconciliation de la part de la France seroient écoutées, & après avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les accessoires d'une pareille démarche, on
3 Mai. envoya à Londres M. de Bussy, celui qui y avoit
1760. déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le surnom de Bussy-Ragotin, pour le distinguer de Bussy de l'Inde, appellé Bussy-Butin, à cause de l'extrême opulence dont il étoit, sur lequel nous aurons occasion de revenir, & du fameux Bussy-Rabutin, cet aimable courtisan de la cour de Louis XIV, dont le nom sera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du Duc de Choiseul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup sûr très humiliante, que de gagner du tems pour laisser éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le silence, & sur laquelle il fondoit les plus grandes espérances. Il vouloit d'ailleurs se mettre bien au fait de l'esprit de la nouvelle cour, & il avoit choisi l'espion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtisans n'en furent pas dupes; ils se plaignirent qu'on admît un personnage artificieux & tracassier, dont on avoit été très-mécontent sous le feu Roi, surtout qu'on lui permît de venir s'établir à Londres dans le tems des élections parle-

mentaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il réſulta préciſément de la préſence d'un négociateur auſſi dangereux, mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'inſtigateur ſecret des mouvemens des Torys. Dès-lors, ſuivant eux, on oſa décrier hautement les hommes & les meſures auxquels l'Angleterre devoit ſes ſuccès les plus ſignalés. Dès-lors il ſe forma des partis en faveur des propoſitions de la cour de Verſailles, & celui de Pitt déclina viſiblement à celle de St. James, à proportion de ſa fermeté & de ſa franchiſe dans le cours de la négociation. 1761.

M. de Buſſy ayant inſidieuſement mêlé des objets étrangers concernant les points de conteſtation avec l'Eſpagne, ainſi que les demandes de l'Impératrice-Reine contre le Roi de Pruſſe, Pitt rejetta ces propoſitions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit en aucun tems le droit de ſe mêler de pareilles diſputes avec S. M. Catholique, & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande Bretagne, de préſumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagemens envers ſes alliés, & abandonner les intérêts de Frédéric. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer pour donner le tems à l'Eſpagne de ſe lier avec la France & de ſe déclarer. Il voulut démaſquer la premiere puiſſance; il dépêcha un courier au Lord Briſtol, Miniſtre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la ſurpriſe de ſon maître & ſon indignation qu'un ennemi humilié oſât s'entremettre auprès de S. M. Britannique pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit ſommer de s'expliquer cathégoriquement, ſi elle enten-

doit ceſſer ou conſerver la neutralité. Il rappel-
1761. la de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Buſſy, auquel on délivra des paſſe-ports pour ſe rendre dans ſa patrie, & il prit des meſures afin de continuer la guerre avec vigueur.

15 Août. Le fameux Traité du Pacte de famille, négocié ſi ſecrétement qu'il n'en tranſpira rien qu'après ſa ſignature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le Roi de France & le Roi d'Eſpagne y ſtipuloient, tant pour eux que pour le Roi des Deux Siciles & l'Infant Duc de Parme. Ils y établiſſoient entre eux une alliance perpétuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie toute puiſſance ennemie de l'un d'eux, & ſe garantiſſant reciproquement toutes leurs poſſeſſions dans quelques parties du monde qu'elles ſoient, ſuivant l'état où elles ſeront au moment où les trois couronnes & le Duc de Parme ſe trouveront en paix avec les autres puiſſances, s'obligeant de ſe fournir les ſecours néceſſaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix ſéparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore ſuppreſſion du droit d'aubaine en France en faveur des ſujets des Rois d'Eſpagne & de Sicile, & convention expreſſe que les ſujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privileges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, ſans que les autres puiſſances de l'Europe puiſſent être admiſes à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs ſujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit-là ce chef-d'œuvre dont s'applaudissoit le Duc de Choiseul, non qu'il eût lieu d'espérer de grands succès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de se procurer une paix moins honteuse. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit causer une diversion, &, en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviser les siennes. C'étoit d'obliger le Portugal à se déclarer: si l'on pouvoit le détacher de son alliée naturelle, on enlevoit à celle-ci une source considérable de sa richesse: s'il persistoit à rester uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le Ministre commença par recueillir pour son propre compte les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangeres & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, on lui donna encore celui de la marine. 1761. 13 Octob.

Il étoit question de la remonter, & l'on se débarrassa de M. Berryer qui y étoit resté, en lui accordant les sceaux, que le Roi avoit gardés depuis la disgrace de M. de Machault. Cependant le Duc eut la modération de se défaire d'une partie du premier Ministere en faveur du Comte de Choiseul, depuis peu Ministre d'Etat, & ci-devant Ambassadeur à Vienne. Ainsi ce Département ne sortoit pas de sa famille. Il savoit d'ailleurs la soumission que son cousin cacochyme, foible & paresseux, auroit à ses volontés, & pour plus de sûreté, il s'en réserva la partie la plus essentielle en ce moment concernant la correspondance de l'Espagne & du Portugal.

S. M. Catholique se hâta de lui témoigner

aussi sa satisfaction personnelle en lui envoyant la
1762. toison d'or. M. le Dauphin remplit la cérémo-
18 Janv. nie d'en revêtir ce Seigneur. Peu après il fut
4 Mars. encore reçu par le Roi Colonel-général des Suis-
ses & Grisons, charge qu'il obtint de S. M. sur
la démission du Comte d'Eu qui en étoit revêtu.

A peine le Duc de Choiseul eut-il été pourvu du département de la marine, qu'il s'en occupa beaucoup & parut s'efforcer d'y ramener la vie & le mouvement. Il étoit question d'en imposer à l'Espagne par des efforts puissans pour la rétablir. La province de Languedoc, qui avoit déjà marqué son zele au Roi en 1744, en lui offrant le Régiment de Septimanie qu'elle entretient à ses frais, donna un autre exemple patriotique
26 Nov. plus suivi que le premier. Les Etats assemblés
1761. à Montpellier, par une délibération unanime, arrêterent d'offrir à S. M. un vaisseau de 74 pieces de canon. Cet exemple fut aussitôt un signal aux plus riches particuliers de Paris & à tous les corps de l'Etat de l'imiter. Les Sieurs de Montmartel & de la Borde, banquiers de la cour; de Pange & de Boullongne, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, Michel & le Maître, trésoriers de l'artillerie, Marquet & de Bourgade, entrepreneurs des vivres de l'armée, se réunirent & donnerent leur soumission pour un vaisseau de 80 canons. Les compagnies des receveurs généraux des finances, des fermiers généraux, des payeurs des rentes, les six corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les Etats de Bourgogne, les Administrateurs des postes de France, la Chambre du commerce de Marseille, les Etats de Bretagne, tous ces corps

s'engagerent de faire conſtruire chacun un vaiſſeau de ligne plus ou moins fort, ſelon leurs facultés. Le Miniſtre en donnant cette impulſion générale à un zele auſſi efficace, annonçoit les reſſources du royaume. Mais ces reſſources ne pouvoient réparer ſur le champ 37 vaiſſeaux de ligne & 56 frégates que lui coûtoit cette guerre. (*) Elles ne pouvoient ſuppléer au vuide qu'y laiſſoient plus de 25 mille matelots priſonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus de douze cens à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant & dont il ne reſtoit plus que ceux avilis par des défaites honteuſes. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inſpirer une confiance momentanée à l'Eſpagne. Le Chevalier de Ternay, Capitaine de vaiſſeau, avec une eſcadre de deux ſeulement & de deux frégates (**), arrive à la Baye des taureaux dans l'Iſle de Terre-neuve, y débarque 1500 hommes ſous les ordres du Comte d'Hauſſonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaiſance & de toute l'iſle; mais ce ne fut qu'un éclair de ſuccès : avant trois mois les Anglois reprirent cette conquête.

1762.

24 Juin.

Auſſi l'Eſpagne, qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche & aſſez nombreuſe

18 Sep.

(*) 18 vaiſſeaux de ligne & 37 frégates pris.
14 vaiſſeaux de ligne & 11 frégates détruits.
5 vaiſſeaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

(**) Le *Robuſte* de 74 canons, l'*Eveillé* de 64, la *Garonne* de 44 & la *Licorne* de 30.

pour, avec les reſtes de celle de France, pou-
1762. voir tenir tête à la marine d'Angleterre, ne tarda pas à s'appercevoir de la faute qu'elle avoit faite d'avoir attendu ſi tard, & de ſon école encore plus grande d'y entrer. En moins d'un an elle perdit douze vaiſſeaux de ligne, l'iſle de Cuba, Manille, plus de cent millions & ne put même obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flattée en envahiſſant un voiſin que ſa foibleſſe ſeule avoit rendu coupable. C'étoit l'hiſtoire du *loup & de l'agneau*. Le Portugal ſoutenu par l'Angleterre, de ſon tyran devenue ſon défenſeur, après avoir cedé aux premieres entrepriſes de l'Eſpagne, arrête l'armée de celle-ci, qui ne peut parvenir à la ſubjuguer, malgré le concours de ſon alliée.

Cet eſſai n'étant pas de bon augure, on en revint aux conférences pour la paix. Le redoutable adverſaire de la France n'étoit plus heureuſement à la tête du miniſtere de S. M. Britannique. M. Pitt s'appercevant de l'influence qu'avoient auprès des favoris du nouveau Roi les intrigues artificieuſes du Duc de Choiſeul, s'entendant répéter continuellement cette phraſe, avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Pariſiens, mais ridicule & incroyable à *Londres*, *que les Anglois ſe perdoient par leurs propres ſuccès*, réſolut de tenter un dernier effort. Il déclara dans le conſeil de St. James qu'il étoit tems d'humilier toute la maiſon de Bourbon; que ſi l'on laiſſoit paſſer cette occaſion on ne la retrouveroit point, & que ſi ſon avis ne l'emportoit cette fois, il n'y reparoîtroit plus. Il remercia les Miniſtres du feu Roi de leur appui; il

dit

dit qu'il avoit été appellé à l'adminiſtration par le peuple, auquel il ſe regardoit comme comptable de ſa conduite & qu'il ne pouvoit plus répondre des meſures qui ne ſeroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité & ſurtout le ſecret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du Roi vers lui, il ſe démit. 1762.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux Miniſtres la deſiroient preſque autant que la France. Une anecdote ſinguliere le prouve: c'eſt que le Comte de Viry, l'Ambaſſadeur de S. M. Sarde à Londres, l'agent des négociations ſous la médiation du Roi ſon maître, ſe trouve rangé à cette époque parmi les penſionnaires de l'établiſſement de l'Irlande, avec une très-forte annuité (*).

Le traité ne tarda donc pas à ſe conclure: les pour-parlers ne durerent pas deux mois; on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas aſſez bien digeré le traité précédent, pour y avoir laiſſé des points indécis, d'autres ambigus & l'on y apporta de part & d'autre une précipitation que des particuliers n'auroient pas miſe dans la diſcuſſion de quelque convention un peu épineuſe. Eh! combien ne devoit pas l'être celle-ci! Quoi qu'il en ſoit, Louis XV conſervant encore l'ombre de ſa grandeur, vit ſon ennemi ſigner les articles dans ſon palais. Ce fut à Fontainebleau que le Duc de Praslin, Miniſtre du Roi, le Marquis de Grimaldi, Ambaſſadeur d'Eſpagne, & le Duc de Bedfort, Ambaſſadeur 3 Nov.

(*) Ce fait ſe trouve conſigné dans l'*hiſtoire de la guerre de* 1756, écrite en Anglois.

plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, se réunirent pour ce grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de se conformer au sort que lui feroient les grandes Puissances. Mais l'Angleterre négligea tellement de stipuler les intérêts du Roi de Prusse, que les Ministres de ce Prince protestèrent à Londres contre le contenu du traité en tout ce qui regardoit le Roi leur maître. Cela n'eut pas de suite cependant & la paix d'Allemagne tarda peu à se conclure après celle-là.

1762.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit pas en proportion de ses revers & de sa foiblesse. Le parti de la minorité en Angleterre le sentit, & la consternation regna parmi le peuple à sa publication, comme s'il eut reçu la loi, ou plutôt il se livra aux plus violens murmures. C'est ce qui consoloit le Duc de Choiseul. Il voyoit déjà dans ce mécontentement le germe des révolutions qu'il se promit bien de fomenter: il ne douta pas de regagner par l'intrigue ce que le sort des armes faisoit perdre à la France. Ses sacrifices étoient immenses, autant que douloureux: elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus, à la restitution de ses vaisseaux pris contre le droit des gens, en pleine paix, & le sujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ses prétentions sur l'Acadie; elle cédoit en toute propriété au Roi d'Angleterre le Canada, l'isle du Cap-Breton & toutes les isles du golfe & fleuve Saint-Laurent; elle consentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement & comme sous le bon plaisir de S. M. Britannique, qui lui cédoit,

pour ſecher le poiſſon, les deux petites iſles de Saint-Pierre & Miquelon, mais ſous la ſtipulation de n'y point établir des fortifications, & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes; elle ſe laiſſoit reſſerrer juſques dans les poſſeſſions qui n'avoient pas été entamées & une ligne tirée au milieu du fleuve de Miſſiſſipi dans toute ſa longueur, devoit ſervir de borne à la Louiſiane. L'Angleterre faiſoit aux Antilles à l'égard des iſles neutres le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois, & ne ſe déſiſtoit de Sainte-Lucie qu'afin qu'elle ſervît de tombeau par ſon air peſtiféré aux habitans qu'on y enverroit. En Afrique, elle ſe réſervoit également la portion la plus avantageuſe dans le Sénégal & donnoit à la France dans l'iſle de Gorée la partie la plus ingrate & la plus meurtriere. Elle rendoit, à la côte de Coromandel & d'Orixa, les comptoirs enlevés, mais dans l'état où ils étoient, c'eſt-à-dire démantelés, dévaſtés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des Commiſſaires de S. M. Britannique reſter indéfiniment ſur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article, leſquels Commiſſaires ſeroient payés par la France. L'Eſpagne, pour s'être mêlée un inſtant dans la querelle, fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la Baye de Penſacola, de lui permettre la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras & de ſe déſiſter de ſes prétentions à la pêche de Terre-neuve. 1762.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner ſi à tant de

clauſes irritantes en étoit ajoutée une ſecrete, in-
1762. finiment plus utile & plus glorieuſe pour la Grande Bretagne, par laquelle le petit nombre de vaiſſeaux, qu'elle daignoit ſouffrir à la France, auroit été fixé. Le bruit s'en eſt accrédité pendant longtems, & un écrivain (*) ignorant, s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation, a oſé avancer cette aſſertion comme un fait poſitif & indubitable ; mais il s'eſt trouvé contredit ſur le champ par les réclamations du Duc de Nivernois, envoyé à Londres Miniſtre plénipotentiaire de la France pour cette paix, & par les Ducs de Choiſeul & de Praslin, Miniſtres alors & ſous la direction desquels elle ſe négocioit, enfin par un arrêt du conſeil, (**) qualifiant ſon aſſertion de fauſſe & abſurde. Le Duc de Praslin, dans ſa lettre très-noblement écrite, après avoir traité la brochure qui en eſt l'objet avec le mépris que mérite ſon auteur, déclare ne s'y arrêter que parce que le miniſtere ayant toléré l'impreſſion & la publicité de ce pamphlet, ſemble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reſte, il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raiſonnement, c'eſt que depuis cette paix on a ſans relâche travaillé au rétabliſſement de la marine ; que les Anglois le voyoient d'un œil inquiet & jaloux, mais n'en ont jamais porté de plainte, ſachant bien qu'ils n'a-

(*) Le Sr. Caron de Beaumarchais, auteur d'une brochure intitulée : *Obſervations ſur le Mémoire juſtificatif de la cour de Londres, &c.*

(**) En date du 19 Décembre 1779.

voient pas le droit de s'y opposer. Certes, le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur si cette stipulation eut été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle, que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt, en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité sur la mer ; rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offensoit & étoit vraiement une faute capitale, dont le ministere Anglois doit s'appercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puissantes colonies qui, par leur population, leur richesse, leur position surtout, pouvoient ranimer encore aisément le commerce des François & leur donner une consistance florissante aux Antilles. Il est constant que si S. M. Britannique en eût exigé la cession, on n'en eut pas moins fait une paix imposée par la nécessité. 1762.

Cette guerre & cette paix même, étoient une terrible, mais salutaire leçon pour Louis XV, s'il eut sçu en profiter. Il auroit compris qu'un royaume, quelque puissant qu'il soit, peut décliner aisément & tomber en peu d'années du faîte de la prospérité dans l'abaissement ; que les armées les plus nombreuses, les mieux aguerries, sans discipline & sans subordination ne pourront jamais vaincre une poignée de Spartiates ; que le commerce, aliment continuel de la richesse de l'Etat, ne peut se soutenir sans le concours, sans la protection continuelle de la marine royale, & celle-ci ne se former qu'à l'école de l'autre ; que les trésors ne deviennent qu'une source de cor-

ruption & de ruine, s'ils ne sont bien adminis-
1760. trés; qu'enfin point d'empire solide, s'il n'a pour base l'économie; point de grand Roi, s'il ne tient les rênes de son Etat; point de Monarque heureux, sans l'amour de ses sujets.

Hélas! Louis XV savoit tout cela, & n'avoit pas la force de mettre ces maximes en pratique. Le désordre où la guerre avoit jetté toutes les parties de son royaume, l'effraya; il ne chercha qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y songer, & il s'affaissa de plus en plus dans l'inertie & dans la crapule. C'est ce que nous allons remarquer durant la derniere époque de son regne, que nous avons assimilée à celle que les poëtes fabuleux nous présentent sous l'expression énergique & trop vraie de *siecle de fer*.

Si quelque chose avoit pu ramener ce Prince à la vertu & à ses devoirs, ç'auroient été les pertes cruelles & successives qu'il fit; mais elles ne servirent qu'à raffermir & prouver son impassibilité: du moins ne lui firent-elles que des impressions très-légeres, dont il chercha soudain à se distraire, comme des maux de son Etat.

Madame Infante Duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste pere qui l'avoit toujours beaucoup aimée,
6 Nov. fut la premiere qui périt sous ses yeux; la petite
1759. vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux dû l'affecter, que cette Princesse étoit sa confidente, qu'il versoit dans son sein les amertumes dont son ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit: „ ils ont tant fait qu'ils m'ont forcé à „ renvoyer Machault, l'homme selon mon cœur.

„ Je ne m'en consolerai jamais. (*)" Et cette phrase seule peindroit Louis XV, quand mille autres traits semblables ne le feroient pas. 1762.

La Princesse de Condé, que ses graces & sa jeunesse; le Comte de Charolois, que la vigueur de son tempérament & la vie la plus active ne purent empêcher de descendre au tombeau, suivirent ce premier avertissement; auquel succéda peu après un troisieme, plus éloquent. Le Duc de Bourgogne, fils aîné de M. le Dauphin, ayant langui plus d'un an, succomba à ses souffrances, sans qu'aucun secours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune Prince, en jouant avec des enfans de qualité de son âge, fit une chûte, & dans la crainte qu'on ne punît ou réprimandât celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident & recela longtems son mal: il survint une tumeur. Les médecins en ignorant la cause véritable, l'attribuerent à une cause étrangere: ils ordonnerent une opération qu'il soutint avec une fermeté & une constance infiniment au-dessus de ses forces, & par un courage plus admirable encore il persista à ne vouloir jamais nommer le coupable & à lui faire toujours le même accueil. 5 Mars 1762. 22 Juillet. 22 Mars 1761.

Helvetius, pour expliquer la tendresse qui ne remonte pas & s'accroît au contraire à mesure qu'elle descend, dit que les grands-peres n'aiment si fort leurs petits-enfans que parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Assertion qui révolte prise littéralement & paroît

(*) M. le Baron de Houze, Ministre plénipotentiaire du Roi près les Princes & Etats du Cercle de la Basse Saxe, doit avoir lu cette phrase dans la lettre originale.

barbare, mais réduite & modifiée eſt d'un grand
1764. ſens & vraiement philoſophique. L'homme répugnant à ſa deſtruction, par un inſtinct ſecret eſt involontairement affligé de voir ceux qui devant le remplacer lui en rappellent plus immédiatement le ſouvenir. Ses arriere-neveux, au contraire, deſtinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramenent à une idée de réſignation conſolante par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres ſont ſoumis ſans exception. C'eſt, ſans doute, de cette maniere que Louis XV, bon pere naturellement, ſe montra plus ſenſible à la mort du Duc de Bourgogne, qu'il ne le fut enſuite à celle de ſon fils unique. Heureuſement il lui reſtoit trois petits-fils, c'eſt-à-dire dans l'acception de l'auteur du livre de *l'Eſprit*, *trois ennemis de ſon ennemi*.

Une maladie grave ſurvenue à la Marquiſe de Pompadour, durant un voyage de plaiſir fait à Choiſy, maladie qui la réduiſit bientôt à un état de langueur, dont la mort ſeule devoit être le terme, auroit été un ſpectacle déchirant pour l'amour & même pour la ſeule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la faculté ne lui diſſimulât rien, reçut ſans émotion le coup fatal qu'elle lui pronoſtiqua. Il faut tout dire, en même tems il ſe conduiſoit avec la favorite comme s'il eut cru le contraire; il lui prodigua non-ſeulement les égards, les attentions, les aſſiduités les plus conſolantes pour un malade, mais il continua de la conſulter ſur les affaires publiques. Les miniſtres, le royaume, tout lui reſta ſoumis, de même qu'auparavant. Elle expira,

pour ainſi parler, les rênes de l'Etat encore dans les mains. Peu d'heures avant ſon dernier ſouffle le Sr. Janet vint lui rendre compte à ſon ordinaire du ſecret de la poſte. Chaque matin le Duc de Fleuri, Gentilhomme de la chambre de ſervice, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de Madame de Pompadour, & tranſportée de Choiſy à Verſailles, elle eut le privilege réſervé à la ſeule famille Royale de reſter malade & de payer le tribut à la nature dans le château, d'où l'on écarte avec tant de ſoin tout ce qui peut y rappeller les miſeres & la fin de la vie humaine. Il eſt vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta ſon cadavre, renvoyé ſur une civiere à ſon hôtel particulier dans la ville, & l'on obſerva Louis XV qui de ſes fenêtres la vit froidement paſſer. C'étoit le ſigne de l'apathie la plus complette. Sans doute, tout ſentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du Monarque. Mais quel homme peut voir briſer, ſans verſer des larmes, une union de vingt ans? D'ailleurs, cette ſéparation le laiſſoit preſque iſolé au milieu de ſa famille, dont la Marquiſe travailloit à l'écarter de plus en plus. Dégoûté de la Reine, redoutant l'auſtérité de ſon fils & de Madame la Dauphine; il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de Mesdames & de leur vie livrée aux pratiques minutieuſes de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ſes ſujets depuis longtems, mais du moins il en partageoit la haine avec ſa maîtreſſe, & cette haine alloit ſe réunir ſur lui ſeul. Enfin ſon indolence même auroit dû réveiller ſon engourdiſſement par le fardeau des affaires, dont Madame de Pompadour

1764.

15 Mars.

l'avoit débarraſſé & lui laiſſoit en mourant tous
1764. le poids. Les Miniſtres, & ſurtout le Duc de Choiſeul, en devenant plus deſpotes chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le ſeul qui pût véritablement affecter Sa Majeſté.

Du reſte, la Marquiſe, que tout le royaume déteſtoit avec raiſon, méritoit vraiement la tendreſſe ou l'affection de ſon auguſte amant. C'eſt un point dont la diſcuſſion, ſans juſtifier ſon inſenſibilité, pourroit la motiver. Bien différente de Madame de Mailly, Madame de Pompadour n'aima jamais le Roi pour lui-même. Eblouïe du moins de la ſplendeur du trône, comme la Ducheſſe de Château-roux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le Roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir ſur elle & couvrir ſon deshonneur. Elle avoit de l'eſprit, mais petit, & toutes ſes paſſions portoient l'empreinte de cette petiteſſe. Elle aimoit l'argent, & n'enviſagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de ſatisfaire ſon attrait exceſſif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favoriſa les arts, ce fut toujours ſous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de ſon ſexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un Prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'Etat, afin qu'elles ne tombaſſent pas en d'autres mains. Le caractere de la favorite la rendoit ſuſceptible d'être aſſervie à ſon tour, & ce furent ſucceſſivement M. de Machault, le Cardinal de Bernis, le Maréchal de Belle-iſle, le Duc de Choiſeul qui, en la domi-

nant, dirigerent le Royaume. Elle étoit de même dans ſon intérieur; ſes gens en faiſoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainſi la maîtreſſe la plus dangereuſe & la plus funeſte pour lui & pour ſon peuple. De-là découlerent avec l'anarchie, le déſordre & tous les maux de la France! 1764.

Au ſurplus, veut-on avoir une idée préciſe de cette femme? Ecoutons Voltaire, qui en dix vers en décrit à la fois & la naiſſance & la vie, & la figure & l'eſprit. C'eſt dans la *Pucelle*, où l'on lit le portrait ſuivant, que nous inſérons ici avec d'autant plus d'empreſſement, que ce morceau eſt rare & ſe trouve ſupprimé dans les dernieres éditions.

Telle plutôt cette heureuſe griſette,
Que la nature, ainſi que l'art forma
Pour le b..... ou bien pour l'opéra;
Qu'une maman aviſée & diſcrete,
Au noble lit d'un fermier éleva,
Et que l'amour, d'une main droite,
Sous un Monarque entre deux draps plaça.
Sa vive allure eſt un vrai port de Reine,
Ses yeux fripons s'arment de majeſté,
Sa voix a pris le ton de Souveraine,
Et ſur ſon rang ſon eſprit s'eſt monté.

D'après ſon caractere donné on ne ſe ſeroit pas attendu que Madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés ſans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'eſprit du Roi, exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion: ce qu'elle fit ſans faſte & ſans puſillanimité. Elle demanda pardon hautement à ſa mai-

son & à tous les courtisans présens du scandale
1764. qu'elle leur avoit donné. Le plus singulier de la scene c'est que les prêtres n'eussent pas exigé d'elle, en double adultere, ce qu'ils exigent dans le cas de la simple fornication; que la concubine quitte le séjour de son libertinage, & qu'elle fît cette réparation dans ce palais depuis vingt ans le théâtre de son pêché. Mais il est avec les confesseurs de cour des accommodemens: il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour souffrir la translation. Le jour même où elle attendoit sa derniere heure, le curé de la Madelaine, paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir, &, comme il prenoit congé d'elle, *un moment*, lui dit-elle, *Monsieur le curé, nous nous en irons ensemble.* Madame du Hausset, sa premiere femme de chambre, lui ferma les yeux. Elle étoit la veuve d'un homme de condition; le besoin l'avoit fait s'attacher à la favorite: froide, discrete, sans intrigue, dévote même, depuis vingt ans elle la servoit & s'est retirée avec une fortune très-médiocre. De toutes les épitaphes que l'adulation ou la satyre ont enfantées, nous ne citerons que celle-ci, courte, énergique & d'une grande vérité:

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle! (*)

En jouant par degrés ces trois rôles, il n'est

(*) On en fit une latine, originale, & qui, quoique roulant sur un jeu de mots, contient une vérité qui la rend précieuse :

D. D. JOANNIS POISSON EPITAPHIUM.
Hic Piscis Regina jacet, quæ Lilia succit
Per nimis; an mirum si floribus occubat albis?
Obiit die 15 *Aprilis anno* 1764.

point de fortune, de dignités, d'honneur, auxquels une femme ne puisse atteindre elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de Madame de Pompadour un phénomene nouveau, un Poisson de Malvoisin en moins de vingt-cinq ans devenu, de tambour maréchal de camp, encore après avoir été retardé dans sa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans son corps (*). Du reste, on ne sauroit nombrer les millions que M. le Marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité: on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il sembloit que toutes les parties du monde se fussent ren- 1764.

(*) M. de Poisson de Malvoisin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il sçut l'élevation de sa cousine, il vint la trouver & la sollicita de l'avancer. Elle y consentit, mais à condition qu'il quitteroit un état où il seroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire; qu'il y vouloit rester & qu'elle étoit assez puissante pour l'y avancer, comme ailleurs. Le Duc de Biron, alors colonel du régiment du Roi, étoit un des courtisans les plus assidus de cette favorite. Elle profite de la circonstance & lui témoigne le desir qu'elle auroit de mettre son parent dans son corps. Il eut la bassesse de l'accepter, & les officiers eurent le courage de le refuser. Ils accueillirent gracieusement le tambour décrassé, mais en ne lui dissimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il succomberoit à la fin, à moins qu'il ne tuât successivement tout le corps. Il se retira. Madame de Pompadour, dont la vanité étoit furieusement humiliée, vouloit persister & faire punir le régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarrassant: on l'appaisa; son parent fut fait Lieutenant de Dragons, puis Capitaine, puis passa au corps des Carabiniers, &c.

dues tributaires du luxe de la Marquiſe. En com-
1764. parant les richeſſes, les magnificences de la dépouille de cette maîtreſſe du Roi, avec la ſimplicité, la pauvreté de Madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on ſent aiſément la différence de la trempe de leur ame, ainſi que de la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le ſouvenir de la poſtérité; on conçoit pourquoi Louis XV, qui ne pouvoit eſtimer ſa favorite, la gardant par néceſſité, & cependant deſirant de s'en voir débarraſſé, l'oublia bientôt.

Hélas! que n'oublioit pas Louis XV? Il oublia juſqu'à ſon fils unique, dont la mort répandit un ſi grand deuil ſur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce Prince pendant longtems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'auſtérité de ſes mœurs, par la ſageſſe de ſa conduite politique, par l'étude conſtante qu'il faiſoit de ſes devoirs dans tous les genres pour ſe mettre en état de regner, enfin ſurtout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice & par ſon attention ſoutenue à ne s'entourer que d'hommes eſſentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocriſie. Ce qui doit ſurtout rendre ſa mémoire à jamais précieuſe aux François, c'eſt un trait d'héroïſme domeſtique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de ſon cœur; que la ſeule ſatisfaction intérieure d'obéir à ſa douce impulſion l'y pouvoit exciter & en être la récompenſe; que le ſacrifice auquel il le portoit, ſe renouvelloit chaque jour & devenoit plus grand à meſure qu'il avoit la conſtance de le perpétuer. Ayant eu le

malheur de bleſſer par accident à la chaſſe un de ſes écuyers, il en reſta inconſolable; il ſe promit de ſe ſevrer d'un plaiſir qui lui avoit été ſi funeſte, & il ne ſuccomba jamais depuis à l'occaſion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de ſon déſeſpoir, ſes Menins eſſayant de le calmer par la conſidération que la playe ne ſeroit peut-être pas mortelle. *Eh quoi*, s'écria-t-il, *faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur?* Quand on n'auroit conſervé de ſa vie que ce propos ſeul, il ſuffiroit pour annoncer combien un Prince qui faiſoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner. 1764. Août 1757.

A peu près dans le tems de la mort de Madame de Pompadour, on s'apperçut que M. le Dauphin, qui juſques-là avoit joui d'une ſanté floriſſante, commençoit à dépérir. Il perdit inſenſiblement ſon embonpoint; la fraîcheur de ſon teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ſes joues. On ne put ſe diſſimuler qu'une langueur ſecrete le conſumoit: on en chercha la cauſe & chacun forma ſes conjectures. On a prétendu que ce Prince avoit voulu faire paſſer une dartre, dont l'humeur répercutée ſans précaution s'étoit jettée ſur la poitrine. Mais Madame la Dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des Mémoires de la vie de ſon auguſte époux, on doit la regarder comme controuvée. Il eſt plus vraiſemblable, ſuivant ce qu'elle en fait indiquer par l'hiſtorien, que le chagrin des maux de la religion & ſurtout de la deſtruction des Jéſuites, fut le principe de ſon mal. Quoi qu'il en ſoit, après avoir donné une lueur

d'eſpérance par l'uſage du raiſin, auquel il s'é-
1765. toit mis pour toute nourriture, ce Prince s'étant trop fatigué à Compiegne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui ſurvint un gros rhume, & l'on ne tarda pas à s'appercevoir que ſa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger ni au retour de ce voyage ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas poſſible de le ramener. Le Roi ſe conduiſit à ſon égard comme il avoit fait envers Madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaiſance de reſter en ce lieu très-triſte & très-mal-ſain, juſqu'au moment de la mort de ſon fils. Mais on en calculoit les derniers inſtans, & il en réſulta pour l'auguſte moribond un ſpectacle affreux que la religion ſeule lui adoucit. Il voyoit de ſon lit tout ce qui ſe paſſoit dans la cour du château, & cela faiſoit quelquefois diſtraction à ſes ſouffrances. Comme il approchoit de ſa fin, & que le départ étoit fixé à l'inſtant où il expireroit, chacun s'empreſſoit de ſe préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être conſidérable. Le Prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit ſur les voitures, il dit à La Breuille ſon médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever ſon eſpoir: *il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le Roi avoit chargé le Grand-Aumônier de ne pas quitter ſon fils pendant ſon agonie & de recevoir ſon ame. Dès qu'il vit le Prélat reparoî-
20 Déc. tre chez lui, il jugea que c'en étoit fait. Il prend ſur le champ ſon parti, envoye chercher M. le Duc de Berry, l'aîné des enfans de France,

&

& après lui avoir adreſſé un diſcours relatif aux circonſtances, il le conduit chez ſon auguſte mere. En entrant, il dit à l'huiſſier: *annoncez le Roi & Monſieur le Dauphin.* La Princeſſe ſentit ce que ſignifioit ce nouveau cérémonial; elle ſe jetta aux pieds de S. M. & lui demanda ſes bontés pour elle & ſes enfans. 1765.

Suivant les dernieres diſpoſitions de M. le Dauphin, ſon cœur ſeulement fut porte à Saint-Denis, & ſon corps fut conduit à Sens. On célébra ſes obſeques dans toute l'étendue du royaume, avec un zele & un empreſſement dont on ne ſe rappelle point d'exemple, même en faveur du Roi. Entre la foule d'oraiſons funebres enfantées en faveur de ce Prince, point d'auſſi belle que ce diſtique de Voltaire pour être mis au bas de ſon portrait:

Connu par ſes vertus, plus que par ſes travaux,
Il ſçut penſer en ſage, & mourut en héros!

La mort d'un Prince vertueux eſt une calamité univerſelle. Les étrangers le pleurerent auſſi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au Duc de Nivernois le Docteur Maty, homme de lettres diſtingué, à portée de connoître & d'apprécier les ſentimens de ſes compatriotes.

„ Permettez à un étranger de mêler ſes larmes „ aux vôtres & à celles de toute la France. Ger„ manicus pleuré des Romains, le fut auſſi de „ ſes voiſins, des ennemis même de leur empi„ re. Si Monſieur le Dauphin jette encore les „ yeux ſur la terre, il n'y voit plus en ce mo„ ment que des cœurs françois."

1765. Si Louis XV soutint avec son indifférence ordinaire la mort de son fils unique, d'un autre côté il se conduisit envers Madame la Dauphine de maniere à la consoler, s'il eut été possible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'apperçut de son changement de sort; il lui fit augmenter le nombre de ses gardes; il lui donna un appartement qu'elle parut désirer au dessous du sien, & l'on y pratiqua, par ses ordres, un escalier de communication; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la Princesse la fatigue de l'escalier, il ordonna de poser chez lui une sonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Consulté sur le rang qu'elle tiendroit desormais à la cour, il répondit: „ il n'y a que la couronne „ qui puisse décider absolument du rang. Le „ droit naturel le donne aux meres sur leurs en„ fans; ainsi Madame la Dauphine l'aura sur son „ fils, jusqu'à ce qu'il soit Roi."

Tant d'égards, de privileges & de distinctions, ne purent produire l'effet que désiroit sincerement le Roi, celui d'adoucir le chagrin de Madame la Dauphine & de contribuer au rétablissement de sa santé. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le Dauphin assidument, comme elle faisoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant souvent, en passant des heures entieres sous ses rideaux à aspirer les miasmes pestilentiels qui s'exhaloient du moribond, sa poitrine se trouva affectée aussi, & la douleur dont elle se nourrissoit sans cesse, si propre à agraver les plus légeres maladies, rendit bientôt la sienne incurable. Quinze mois après

elle fut rejoindre son époux & fut enterrée à ses côtés, comme elle l'avoit demandé au Roi. Exemple mémorable d'amour conjugal, si rare dans le monde & surtout à la cour. Cette Princesse ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle avoit toujours regardé comme son premier soin, comme le plus indispensable & le plus sacré, de veiller sur l'éducation de ses enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le Dauphin de son vivant, elle s'en chargea seule après sa mort. Le latin & le françois, l'histoire sacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du ressort de cette savante & vertueuse Princesse, & malgré son état de langueur & d'épuisement, elle ne cessa de remplir ce devoir que la veille de sa mort. 1767. 13 Mars.

Ce triste évenement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieillesse, & frappant par ses circonstances. Le Roi Stanislas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel si le ciel eut exaucé leurs souhaits, en bonne santé encore, se trouvant seul au coin de son feu, la flamme gagna un pan de sa robe de chambre. Il ne put être secouru à tems & périt d'un si cruel accident. Enfin, par un concours de fatalités singulieres, la Reine fut atteinte à son tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté désigna sous le terme neuf ou rajeuni de *Coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M., dont les facultés de l'ame se trouvoient suspendues, sans que ses sens fussent dans un repos véritable; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durerent plusieurs mois, sans aucun espoir de la Février 1766.

voir réchapper, elle succomba aussi & rendit le dernier soupir, après un court intervalle de tems, à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la mort du Dauphin & de la Dauphine.

1768. 25 Juin.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées & périodiques en quelque sorte; mais nous les regardons comme le fruit uniquement de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, & croyant les forfaits les plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une premiere supposition, que l'assassinat de Louis XV étoit le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusques à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que Madame de Pompadour se trouve la premiere dans la chaîne des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui auroit empoisonné cette favorite, eût empoisonné le Dauphin, Madame la Dauphine, la Reine; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui luttant tour-à-tour l'une contre l'autre se seroient exercées à l'envi à commettre de ces atrocités, & l'auroient fait sans autre fruit que l'impunité, tandis que le Roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, au-

roit joui du plaiſir barbare de voir immoler autour de lui les perſonnes les plus cheres. Spectacle qui, par ſa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron, ou la diſſimulation d'un Tibere, auroit été un ſupplice perpétuel pour lui, un ſupplice inſoutenable même pour le plus affreux ſcélérat. Telles ſont les contradictions, les abſurdités, les conſéquences abominables qu'entraineroit l'admiſſion d'un fait, ſans lequel cependant les autres ſont invraiſemblables & s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des aſſaſſins, ce ſont les médecins. 1768.

Un acte de tendreſſe qui échappa au Roi à la mort de la Reine, donne lieu de croire que c'eſt celle qui l'affecta davantage. M. de Laſſone, le premier médecin de cette Majeſté, étant venu, ſuivant l'uſage, apprendre cette funeſte nouvelle à ſon auguſte époux; il le ſuit; il entre dans l'appartement; il approche du lit où étoit le cadavre, & veut embraſſer pour la derniere fois ces reſtes inanimés. Enſuite il ſe fait raconter par M. de Laſſone tout ce qui a rapport aux derniers inſtans de la Reine. Le Docteur, en rendant compte au Monarque, pâlit, chancele, ſe trouve mal. S. M. le retient elle-même dans ſes bras, le porte ſur le fauteuil & donne à la fois un exemple mémorable de tendreſſe conjugale & d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce Prince & plus nous le trouvons indéfiniſſable. On voit par ſon teſtament que, dès 1766, premiere époque où il y ſongea, il avoit reconnu ſes défauts & les vices de ſon regne. Il avoit ſupprimé le

Parc aux Cerfs, & cherchoit au moins à éviter
1768. le ſcandale d'une vie trop publiquement diſſolue, & c'eſt à la mort de la Reine, qui ſembloit devoir le confirmer dans ces bonnes réſolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens, qu'il ſe livre à toutes ſes foibleſſes, & ſouffre que ſon royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus conſterné, que Louis XV avoit fait dans cet intervalle un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il ſembloit annoncer une réſolution ſincere de mieux vivre, de ſouſtraire aux yeux de ſon peuple tout ce qui pouvoit rappeller le ſouvenir de ſes égaremens. Entre la foule des beautés offertes à ſon choix, il avoit diſtingué une Demoiſelle Romans, fille point mal née, aſſez bien éduquée, ingénue & qui, réſiſtant à ſes premieres careſſes, n'avoit voulu les recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce ſerail infâme, où étoient indiſtinctement confondues ſes ſemblables. S. M. s'y étoit attachée, lui avoit acheté une maiſon à Paſſy, où la jeune perſonne étoit accouchée d'un fils. Le Roi enchanté, lui avoit permis de le faire baptiſer ſous ſon nom, avec promeſſe de le reconnoître en tems & lieu, exigeant ſur cela le ſilence juſqu'à ce qu'il lui plût manifeſter ſa volonté. Mlle. Romans avoit nourri elle-même cet illuſtre poupon, & le conſidérant moins comme ſon enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *Monſeigneur*; elle le mettoit ſur le derriere de ſon caroſſe & ſe tenoit ſur le devant comme ſa gouvernante;

elle exigeoit les mêmes hommages, non-seulement de ses domestiques & de sa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Longtems le Roi flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toleré, parce que circonscrit dans les bornes de sa maison, il n'en transpiroit rien au dehors. D'ailleurs, cette Sultane subalterne vivoit dans une retraite profonde, montroit beaucoup de modestie, édifioit même, autant que le comportoit son état, ses voisins & son curé, se faisoit aimer généralement par sa bienfaisance & ses charités; surtout elle ne se mêloit en rien des affaires. C'est ce qui avoit empêché Madame de Pompadour, & depuis les Ministres, d'en prendre aucune jalousie. Mais quels asyles ne viole pas l'intriguant? quel repos ne trouble-t-il pas quand c'est utile à ses projets? Un certain abbé de Lustrac, homme de condition, voyant la maîtresse en titre morte sans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatronisa chez Mlle. de Romans, sous prétexte de concourir à l'éducation de son fils. Elle a peu d'esprit; il gagna sa confiance; elle fut bien aise de trouver en lui un conseil, un homme en état d'écrire ses lettres au Roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par son foible pour son enfant & lui fit sentir la nécessité de presser S. M. d'effectuer sa parole royale à l'égard de ce gage précieux de son amour. Plus le Monarque éludoit de la remplir, plus il lui faisoit sentir la nécessité de réveiller sa tendresse; il lui fit concevoir que le Roi ne pouvoit donner un état au jeune Prince sans consolider celui de la mere & le rendre inébranlable. Il 1768.

flatta tellement ſon orgueil, qu'elle ſe répandit
1768. plus au dehors, qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne diſſimula pas les titres ſur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque ſorte l'auguſte amant à accélérer l'inſtant deſiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les Miniſtres qui ſe trouvoient très-bien d'être débarraſſés du joug d'une maîtreſſe impérieuſe, n'étant pas diſpoſés à en voir renaître une ſeconde, aigrirent le Monarque. Un beau matin on vint enlever Mlle. de Romans fort durement, on la conduiſit dans un couvent par lettre de cachet. On la ſépara de ſon fils, mis dans un college, ſans qu'elle ſçût quel il étoit, & le confident fut reſſerré étroitement dans un château fort. Ainſi ſe diſſipa ce complot, & le public, qui ignoroit la cauſe ſecrete d'un tel événement, l'attribua à la réſipiſcence du Monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque choſe. Madame Adélaïde a même dit depuis (*) ſa mort, à l'occaſion du teſtament dont on a fait mention ci-deſſus, que ſon auguſte pere étoit ſincérement converti alors & réſolu à vivre en bon Chrétien; mais que le Maréchal de Richelieu, ſous prétexte de le diſtraire de ſa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut Madame Dubarri, qui remplit le dernier épiſode des amours de ce Prince, & qui mit le comble aux infamies dont ſa vie n'étoit déjà que trop ſurchargée. Mais nous n'en

(*) C'eſt à M. d'Outremont Avocat, appellé à Choiſy lors de l'ouverture du teſtament de Louis XV, que Madame Adélaïde a tenu le propos rapporté.

n'en ſommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandaſſent pas compte. Reculons-le du moins : quoique de quelque côté que nous nous tournions, nous n'enviſagerons plus que des choſes affreuſes à raconter. 1768.

Par le cercle des révolutions humaines, du mal le plus extrême il réſulte preſque toujours un bien. C'eſt ainſi que la guerre, ſource de tant de calamités, appaiſe ordinairement au ſein d'une nation les querelles particulieres, les diviſions inteſtines; tous les eſprits ſe réuniſſent en un ſeul eſprit de patriotiſme. Si la guerre de 1756 n'éteignit pas tout-à-fait le ſchiſme, elle le refroidit conſidérablement; elle détourna le public d'y prendre part, & d'autres événemens ayant ſuccédé à la paix, il ne fit plus que tirer à ſa fin. Les Magiſtrats eurent à s'occuper d'objets plus importans, de maux plus réels, dérivant, il eſt vrai, d'une ſource commune. C'étoient toujours les mêmes ennemis à combattre ; au maſque religieux ils avoient ſeulement ſubſtitué le maſque politique.

La Grand'chambre, reſtée en 1757, afin de ſoutenir le rôle de médiatrice & d'interceſſeur dont elle avoit coloré ſa défection, depuis le procès de Damiens jugé ne ceſſoit de ſolliciter pour prix de ſon zele & de ſes travaux la réunion des autres Chambres. Le Conſeil, qui avoit beſoin du Parlement, le ſeul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enrégiſtrement des impôts, & qui ſe flattoit de le trouver plus docile après ſa nouvelle disgrace, ne demandoit pas mieux. Ainſi les démiſſions furent rendues: cette Cour 1 Sept. 1757.

fut rétablie dans la plénitude de ſes fonctions, &
1768. obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainſi que toutes les graces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Maupeou, ſon Premier Préſident, autrefois l'idole de la Compagnie, lui étoit devenu ſuſpect dans cette circonſtance; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de ſe démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer ſans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotiſme. Enfin on récompenſa les deux Conſeillers d'Etat qui avoient travaillé au rétabliſſement des choſes,
Octob. 1757. en les introduiſant au Conſeil des dépêches. C'étoient Mrs. Gilbert de Voiſins & Berryer. Le premier avoit été utile par ſes lumieres & ſon eſprit de conciliation; le ſecond par ſes intrigues auprès de la Marquiſe, dont il avoit l'intimité en qualité de Lieutenant de police. Cette innovation fut fondée ſur ce que ce Conſeil, où ſe rapportent les affaires concernant l'adminiſtration intérieure, n'étant preſque compoſé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, juriſdictions & uſages des différens tribunaux du royaume, avoit déjà fait faire au Roi, deux fois de ſuite, de fauſſes démarches vis à vis de ſon Parlement. On flattoit ainſi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui perſuader qu'il n'avoit plus de ſemblable injuſtice à craindre, & ceux qui n'étoient pas au fait de la maniere dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé en apparence pour le bien de l'Etat.

Par une ſuite du génie de pacification qui avoit

fait foiblir le Roi, dont le grand ſyſtême étoit de ne jamais trouver de coupables, les Prélats exilés furent auſſi rappellés. On en déplaça quelques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne pouvoit plaire au Parlement. Heureuſement l'Archevêque de Paris lui fournit bientôt une jouiſſance nouvelle. Dans ſon entêtement toujours le même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des religieuſes hoſpitalieres du fauxbourg Saint-Marceau, il fut exilé au château de ſon frere en Périgord, endroit fort déſagréable & mal-ſain, où il fut obligé de ſe rendre incontinent, après avoir nommé quatre Grands Vicaires pour gouverner ſon dioceſe. La connoiſſance des affaires de l'hôpital général, principe du ſchiſme en 1751, qu'on avoit alors attribuée au Grand-conſeil, fut auſſi rendue aux magiſtrats, qui par eſſence en devoient connoître. Enfin le Parlement eut la ſatisfaction de n'être point troublé dans ſon zele à extirper les reſtes du ſchiſme. Il condamna, ſans que le gouvernement s'arrêtât en rien, par contumace, au banniſſement le curé de Saint-Nicolas des Champs, & quatre eccléſiaſtiques de la paroiſſe, pour refus de ſacremens.

1768. 4 Janv. 1758. 17 Mars. 17 Janv. 1759.

Mais l'évenement le plus heureux & le plus flatteur pour le Parlement, ce fut de voir les Jéſuites humiliés à ſes pieds, de ſavourer lentement le plaiſir de la vengeance, de tenir leurs deſtins dans ſes mains, & par une ſuite de combinaiſons qu'il n'auroit oſé eſpérer, d'avoir la gloire de renverſer de fond en comble une Société qui, forte de l'opinion publique, ſembloit inexpugnable & inſpiroit une ſorte de terreur aux Potentats les plus puiſſans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le
1768. sujet que les Jésuites regardoient comme le plus rare, comme le plus propre à étendre leur richesse & leur crédit, les plongea dans l'abîme. Le Pere de la Valette, Procureur de la maison de St. Pierre de la Martinique, exerçoit depuis 1747 un commerce très-lucratif. Par ses spéculations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au point d'exciter la jalousie des négocians & habitans de la colonie, qui voyoient avec regret un religieux emmagasiner toutes les denrées, faire verser dans sa caisse toutes les especes & intercepter de toutes parts la circulation pour s'en rendre le maître & le dispensateur exclusif. On en porta des plaintes jusques au trône. Il fallut rappeller ce membre, qui méritoit des récompenses de son Ordre, & qui en reçut en même tems le grade honorifique de *Supérieur général des Isles du Vent*. Le crédit des siens calma les allarmes données au gouvernement. Le Pere de la Valette eut la liberté de retourner à la Martinique, décoré de la qualité de Visiteur général, Préfet Apostolique des Missions dans cette partie du monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il forma des établissemens jusques dans les isles voisines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à Marie Galante, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent. Il tira des lettres de change sur Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Paris, Cadix, Livourne, Amsterdam, & l'on ne peut calculer jusqu'où se seroit étendue son ambition, sans la catastrophe imprévue qui vint renverser tous ses projets.

Ses navires chargés de richesses parcouroient

les mers avec sécurité, lorsque les Anglois se livrerent à ces hostilités générales, funestes à tant de spéculateurs & surtout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marseille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandises, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce Jesuite. A peine sont-ils instruits du coup funeste, qu'ils ont recours au Pere de Sacy, Procureur général des missions : celui-ci en réfere à ses Supérieurs. Par une fatalité qui sembloit concourir alors à la chûte de la Société, la mort de son Général avoit suspendu l'activité de son régime. Il y eut des délais inévitables ; ils ne peuvent recevoir les secours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le désespoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maison, dont les opérations rouloient sur trente millions d'affaires par an, cette maison distinguée sur la place de Marseille, se voit réduite à tomber du faîte de l'opulence dans les horreurs d'une faillite déclarée, & elle a la douleur d'envelopper encore dans sa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliées à l'infini, portent le contre-coup de sa chûte à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau Général des Jésuites sentant la nécessité de soutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire passer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay le 22 Février 1756, & le 19 ils avoient déposé leur bilan. Alors, on ne sait par quel esprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoit animer des religieux, & à la politique,

1768.

dont on croyoit ceux-ci doués supérieurement,
1768. les Jésuites voyant que l'éclat étoit fait, retirent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au Pere de Sacy: il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder; il offre pour eux le saint sacrifice de la messe. (*).

L'inconséquence de la Société fut extrême dans cette affaire, car malgré son insensibilité aux malheurs de ses agens, elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du Pere de la Valette, & en fit même acquitter une partie par un autre correspondant. Enfin, soit qu'elle se lassât d'être juste, soit qu'elle se trouvât dans l'impossibilité de satisfaire à toutes, soit qu'une puissance ennemie & invisible la poussât elle-même à sa destruction, les canaux qui portoient des fonds périodiques aux mains du négociant destiné à remplacer les Lionay, furent fermés, tous les payemens cesserent. Il s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les Jésuites eurent encore le cré-
17 Août 1760. dit d'obtenir des lettres patentes attributives à la Grand'chambre du Parlement de Paris de toutes ces contestations. Ce fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainsi interminable, du moins de le conduire dans les ténebres, où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aise: il y eut arrêt qui ordonna que la cause seroit plaidée, & la joie universelle qu'en manifesta le public à l'audience, auroit dû

(*) Ces phrases dérisoires sont citées dans le plaidoyer de Me. Legouvé en faveur des freres Lionay, comme extraites des Lettres originales du Pere de Sacy.

les avertir du danger de se donner ainsi en spectacle. Ils furent sourds à cette voix salutaire & coururent à leur perte. 1768.

A la faute capitale de se commettre aux mains de la justice, les Jésuites joignirent plusieurs gaucheries dans leurs défenses. Ils varierent deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du Pere de la Valette ne devoient intéresser que la maison de la Martinique, & le Pere de Sacy répondit au nom de la Société au Sr. Gouffre, qui le sollicitoit de tenir les engagemens qu'il avoit contractés: *périssez, périssez tous, nous ne pouvons rien pour vous.* On a vu qu'ensuite ce même Procureur général des Missions avoit nommé un Correspondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maison de la Martinique; leur Avocat se retrancha bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni solidité de droit, ni solidité de fait dans l'affaire du Pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un subterfuge singulier: ils dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'église & les loix de leur état aux religieux, c'étoit une contravention formelle de la part du Pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit se réfléchir contre la Société entiere, parceque *les délits sont personnels, & qu'en crime il n'y a point de garans.* Mais le comble de la mal-adresse ce fut de donner dans le piege que leur avoient tendu leurs adversaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des Jésuites étoit despotique; que tout étoit soumis au pouvoir du Général; qu'il étoit le seul propriétaire & dispensateur des biens au nom de la Compagnie; que le Pere de la Valette

n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la So-
1768. ciété & le prépoſé du chef, invoquerent & citerent les conſtitutions de la Société, dont ils paroiſſoient s'être parfaitement pénétrés. Les Jéſuites, au contraire, partirent de ces mêmes Conſtitutions, pour établir que la Société n'étoit propriétaire de rien, & que les biens appartenoient à chaque college ou maiſon. C'étoit où le Miniſtere public les attendoit; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit ſortir non-ſeulement la perte du procès, mais l'extinction de l'Ordre en-
17 Avr. tier. Le Parlement en conſéquence ordonne l'ap-
1761. port des Conſtitutions au greffe de la Cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui ſe ſuccéderent avec rapidité.

Arrêt du 8 Mai 1761. Le Général, & en ſa perſonne la Société des Jéſuites, furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, & ſur les concluſions du miniſtere public il fut défendu au Pere de la Valette & à tous autres, ſous telles peines qu'il appartiendroit, de s'immiſcer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux perſonnes eccléſiaſtiques, par les ſaints Canons reçus dans le royaume, Ordonnances du Roi, Arrêts & Réglemens de la Cour. Ce jugement étoit terrible; mais les Jéſuites s'appercevant enfin que le ſeul parti qui leur reſtât, étoit de s'y ſoumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le Frere Gatin, devenu Procureur général des Miſſions de l'Amérique, trouva dans l'eſpace de huit à neuf mois le moyen de payer près de 1,300,000 livres, & il eſt probable qu'il ſe fût ménagé des reſſources pour les ſatisfaire tous dans

un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la Société, ſans le nouveau coup que leur porta le Parlement, coup également funeſte & aux débiteurs & aux pourſuivans. 1768.

De l'examen des Conſtitutions des Jéſuites, il en réſulta un tableau admirable tout à la fois & effrayant de cet Ordre, dont tous les membres unis enſemble par la conformité de la morale, par la reſſemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une ſoumiſſion aveugle & d'une obéiſſance ardente & prompte, étoient ainſi conſtamment pénétrés du même eſprit, gouvernés par une ſeule ame & formoient dans l'Etat un corps abſolument diſtinct, ne recevant de loix que celles d'un étranger, ſon Général, abſolu ſur les volontés, ſur les cœurs, ſur la morale, ſur les biens, ſur le régime extérieur & ſur l'Inſtitut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'Ordre & de ſon établiſſement dans le royaume, il réſulta une autre vérité non moins frappante: ſavoir, qu'il en avoit été exclu formellement comme Ordre religieux, comme Société de Jéſus, comme Jéſuites, c'eſt-à-dire comme étant ce qu'il étoit; que s'il y avoit été admis par forme de College, c'eſt-à-dire pour ce qu'il n'étoit pas, ce n'avoit été que proviſoirement, qu'à titre d'eſſai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais remplies & auxquelles ſon Général avoit refuſé de ſouſcrire avec opiniâtreté: enſorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'Etat & ces religieux; que leur exiſtence en France étoit l'effet d'une tolérance ſeule, & non pas le fruit d'une adoption.

1768. Cette double découverte enchanta les Magistrats ; ils entrevirent juſqu'où elle pourroit les conduire, & ils ſe flatterent de rendre à la Société toutes les disgraces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans : disgraces dont ils la regardoient comme l'artiſan ſecret. L'Abbé Chauvelin vivoit encore : cet individu, que ſa conformité monstrueuſe vouoit à des ſouffrances habituelles, en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractere ſombre, ardent, ſatyrique, impropre à tous les plaiſirs. Il avoit un deſir extrême de la célébrité, & cette paſſion ſi impérieuſe ſur les ames ſuſceptibles de ſon énergie, lui tenoit lieu des autres jouiſſances. Tourmenté du beſoin de dominer, il s'étoit mis à la tête du parti Janſéniſte, quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été diſtingué lors de l'exil de 1754 : il ſe ſouvenoit du Mont Saint-Michel, & ce ſouvenir le ſoutint dans un travail immenſe, ſous lequel on auroit cru que ſon frêle phyſique auroit dû ſuccomber. Il entreprit la viſite, l'examen & la diſcuſſion de tous les titres, de cet amas indigeſte de papiers dépoſés par les Jéſuites ; il en forma le tableau de la naiſſance, des progrès & de l'état actuel de la Société ; il la repréſenta comme un Coloſſe redoutable, qui de ſes deux bras embraſſoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres aſſemblées par l'éloquence mordante de ſon compte rendu, que le Parlement frappa la ſtatue aux pieds d'argile, & à l'inſtant cette maſſe énorme, qui effrayoit par ſa puiſſance, n'effraya que

par ses débris. On fit alors ce distique, dont les images futiles, mais rapprochées du vrai, contrastoient plaisamment avec les idées gigantesques de l'orateur enthousiaste: 1768.

Que fragile est ton sort, Société perverse!
Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse!

Il faut tout dire cependant. L'Abbé Chauvelin ne seroit jamais venu à bout de son vaste dessein, s'il n'eut eu derriere lui le Duc de Choiseul qui encourageoit ses efforts & donnoit du poids à ses discours. Ce Ministre remuant & audacieux, cherchant à opérer des révolutions, non-seulement dans les cours, dans les états, mais dans l'esprit des peuples, ayant une façon de penser libre & dégagée de préjugés, avoit été reconnu par les Philosophes modernes, dont la secte commençoit à prendre une grande consistance, digne d'être leur protecteur, & il répondoit à leur choix par son zele pour la propagation de leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'extirper les moines, de détruire les couvens, répaires de l'ignorance & de la bigoterie. Le Duc de Choiseul comprit qu'il n'y pourroit réussir tant que les Jésuites subsisteroient; quoiqu'ils méprisassent les moines, entre lesquels ils ne vouloient pas être compris, ils les regardoient comme la milice de l'Eglise & sentoient de quel danger il étoit de la laisser supprimer, même raccourcir. Il falloit donc commencer par eux. D'ailleurs, ce Seigneur ne les aimoit pas personnellement & en étoit craint. Il avoit eu occasion, pendant son Ambassade à Rome, de découvrir leurs intrigues & leur espionnage. Enfin ce qui se pas-

soit en Espagne & surtout en Portugal, rendoit
1768. la circonstance aussi favorable qu'il pouvoit la désirer pour l'exécution de son projet. Ils étoient accusés de s'être constitués Rois sur les Indiens dans le Paraguai, d'y avoir entretenu la division entre les sujets respectifs des deux couronnes, d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces Souverains, de s'être *portés aux attentats les plus étranges & les plus inouïs*. En conséquence S. M.
3 Sept. 1758. Très-fidele les regardant comme fauteurs & instigateurs de l'assassinat commis en sa personne, publia une espece de manifeste contre eux, les déclara rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis & agresseurs, tant par le passé qu'encore à présent, de sa royale personne, de ses Etats, de la paix publique de ses Royaumes & Seigneuries, & du bien commun de ses fideles sujets (*); les déclara *dénaturalisés*, *proscrits*, *exterminés*; ordonna qu'ils fussent *chassés* de ses Etats, & en effet les fit transporter incontinent dans ceux du Pape, pour qu'il en fît ce qu'il voudroit. L'Espagne ne s'étoit pas encore portée à cette extrémité, mais son Ministere le désiroit, & l'exemple de la France pouvoit avoir une grande influence sur elle. Le Duc de Choiseul qui formoit son pacte de famille avec cette cour, voulut, en satisfaisant son ressentiment particulier, lui faire quelque chose d'agréable. Louis XV avoit été aussi frappé, & dès qu'il y avoit un Roi d'assassiné, ce devoient être les Jésuites. Un

(*) Expressions traduites de l'édit d'expulsion des Jésuites de Portugal, du 3 Septembre 1759.

préjugé si général coloroit déjà leur expulsion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire on rédigea ce volume monstrueux des assertions prétendues de leurs casuistes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enseignoient une doctrine meurtriere & abominable, non-seulement contre la sûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des Souverains. L'orage étoit violent, & cependant les Jésuites y auroient échappé, si leur conduite eut été aussi versatile qu'on la représentoit; si par une dissimulation contraire à la simplicité religieuse, mais prescrite par cette prudence mondaine qu'ils possédoient, disoit-on, à un dégré si supérieur, ils eussent voulu se conformer aux tems, aux lieux, aux circonstances, aux personnes; si leur Général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devroit jamais être que le caractere de l'homme juste, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque. 1768.

Les Jésuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le Duc de Choiseul & la Marquise de Pompadour qu'il avoit subjuguée. Peut-être même, en se rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée. Mais ils ne l'auroient pu sans déplaire à la Reine, à M. le Dauphin, à Madame la Dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le Roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre sa personne, étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la querelle. Il se laissa donc aller aux sollicitations des intercesseurs chéris en faveur de la Société, qui l'entou-

roient, & le Duc de Choiseul, trop fin pour
1768. heurter de front ces augustes personnages, ne s'y opposa pas. On fit entendre à S. M. que le Parlement alloit bien vîte, & qu'il ne falloit pas laisser les accusés entierement à la discrétion des Magistrats, dont l'animosité ne pouvoit s'ignorer. Il fut donc ordonné que pendant un
Déclaration du 2 Août 1761. an il ne seroit rien statué définitivement ou provisoirement sur tout ce qui pourroit concerner l'institut, les constitutions & établissemens des maisons de la Société, & il fut nommé un Commissaire des membres du Conseil pour vérifier les pieces de ce grand procès. Sans doute, elles n'étoient pas aussi décisives, puisque ces Messieurs avant de prononcer établirent ces quatre questions.

„ 1°. De quelle utilité sont les Jésuites en „ France, relativement aux différentes fonctions „ auxquelles ils sont employés?"

„ 2°. Quel est leur enseignement sur les points „ de doctrine contestés, le régicide, les opi- „ nions ultramontaines, les libertés de l'Eglise „ Gallicane & les quatre articles du Clergé?"

„ 3° Quelle est leur conduite dans l'intérieur „ de leurs maisons & quel usage ils font de leurs „ privileges vis-à-vis des Evêques & des „ Curés?"

„ 4°. Comment peut-on remédier aux incon- „ véniens de l'autorité excessive, que leur Gé- „ néral exerce sur ceux qui composent la So- „ ciété?"

Le Commissaires desirerent avoir les avis du Clergé sur ces différens points. Douze Prélats furent nommés pour répondre, & de la réunion

de ces avis il réſulta la néceſſité, non d'éteindre, mais de modifier l'exiſtence des Jéſuites en France. Il fut dreſſé un plan d'accommodement, envoyé au Pape & au Général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut ſunt, aut non ſint.* L'Arrêt de proſcription ſuivit à l'inſtant. Le Parlement y juge l'appel comme d'abus des Bulles, Brefs, Conſtitutions & autres Réglemens de la Société dite de Jéſus; déclare qu'il y a abus; diſſout cette Société; fait défenſes aux Jéſuites d'en porter l'habit, de vivre ſous l'obéiſſance du Général & autres Supérieurs de ladite Société, d'entretenir aucune correſpondance avec eux directement ni indirectement; leur enjoint de vuider les maiſons qui en dépendent & leur fait défenſes de vivre en commun, réſervant d'accorder à chacun d'eux, ſur leur requête, les penſions alimentaires néceſſaires, & leur interdiſant de pouvoir poſſéder aucuns canonicats, bénéfices, chaires ou autres emplois à charge d'ames ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le ſerment porté audit Arrêt. *Les ci-devant ſoi-diſant Jéſuites*, c'eſt la dénomination burleſque dont on les qualifia déſormais, s'éleverent avec force contre cet arrêt de mort, qu'ils repréſenterent comme un ouvrage d'iniquité monſtrueux. Ils s'écrierent, car notre impartialité nous oblige de rapporter également les Mémoires des deux partis; ils s'écrierent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités, dont une ſeule oubliée auroit annullé le jugement contre le moindre particulier. La plus eſſentielle faute, ſans doute, c'étoit de ne les avoir pas entendus, de ne les avoir pas ap-

1768.

6 Août 1762.

pellés: & dans quel cas? lorſqu'il s'agiſſoit de
1768. l'état, de la vie, de l'honneur de quatre mille individus, lorſqu'on les accuſoit d'être des aſſaſſins, des empoiſonneurs, des régicides! Sur quels titres les condamnoit-on? Sur un inſtitut exalté dans les Bulles de vingt ſouverains Pontifes; ſur des Conſtitutions, chef-d'œuvres de régime, dont l'empire au ſurplus ne regardoit jamais que le for intérieur & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur autorité coercitive ſur ces religieux comme ſujets; enfin ſur un amas d'aſſertions, dont les unes n'étoient que la défenſe & le développement du droit naturel, droit gravé dans le cœur de l'homme, d'ailleurs conformes à mille autres pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances mêmes des Magiſtrats; dont les autres n'étoient que les maximes erronnées de la ſuperſtition & du fanatiſme, communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les Ordres religieux, à tout le Clergé & preſqu'à l'Egliſe entiere; dont l'aſſemblage enfin étoit formé ſans vérification, ſans contradiction des accuſés, avec une mauvaiſe foi, une précipitation, une négligence, qui ſautoient aux yeux de quiconque voudroit prendre la peine de s'occuper d'un examen vétillard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit le plus grand ſang-froid, la circonſpection la plus délicate. Ils pouſſoient plus vigoureuſement leurs ennemis: ils demandoient où étoit le corps de leur délit conſtaté? quels étoient leurs accuſateurs, les preuves, les témoins? En Portugal le Roi étoit aſſaſſiné; les Jéſuites Alexandre, Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus, condamnés; mais pour tous

les

les crimes, excepté celui qui faisoit le grief essentiel de l'expulsion de l'Ordre entier. En France, Damiens ne les avoit inculpés en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux Magistrats, qu'il avoit osé solliciter le Roi de rappeller. Il avoit maudit l'Archevêque & son entêtement, sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M.; son premier mot avoit été de dire : *sauvez M. le Dauphin*! comme si les jours de ce Prince eussent été en danger, tandis que c'étoit celui que les Jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable ? comment détruisant l'Ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur Souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore? Ce qu'ils regardoient surtout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, de les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant par serment un Institut qu'ils avoient embrassé comme saint & qu'ils regardoient encore comme tel. 1768.

Ce serment étoit d'autant plus sottement imaginé, que d'après la morale de la Société établie dans le livre des assertions, c'étoit de ses membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il fal-

loit ſe défier davantage, ne devant être que des
1768. traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire ſur des hommes qu'on repréſentoit comme des Prothées, toujours eſſentiellement les mêmes, ſous quelque forme qu'ils ſe traveſtiſſent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la réſipiſcence ne pouvoit ſe manifeſter par aucun ſigne certain? Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulſer ſans condition, ſans reſtriction, ainſi qu'avoit fait le Roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conſéquent.

Les Parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à ſuivre les erremens du Parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs: celui de Flandre ne pouvoit ſe réſoudre à un acte qu'il regardoit comme injuſte envers des Religieux dont il étoit édifié. Pour faire ceſſer cette bigarrure, le Duc de Choiſeul fit enfin rendre un Edit par S. M., qui ordonnoit que la So-
Nov. 1764. ciété des Jéſuites n'auroit plus lieu dans le Royaume, permettant néanmoins à ceux qui la compoſoient de vivre en particuliers dans les États du Roi ſous l'autorité ſpirituelle des ordinaires des lieux, en ſe conformant aux loix du royaume.

L'adouciſſement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique ſeule, ou plutôt la foibleſſe, dirigeoit les démarches de la cour, ſurtout qu'elle ne redoutoit rien de ces *aſſaſſins*, de ces *empoiſonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de Jéſuites; ils étoient toujours reſtés Confeſſeurs du Roi, du Dauphin, de la Reine, de la famille Royale. Il eſt peu de courtiſans qui n'en euſſent retiré chez eux,

& c'étoit la mode d'avoir ſon Jéſuite. M. de Voltaire, ſinge des grands Seigneurs, en avoit auſſi un. Il eſt vrai que c'étoit pour en faire le jouet de ſes caprices, pour le tourmenter & le renvoyer cruellement au bout de quelques années, lorſqu'il ne le trouveroit plus bon à rien. 1768.

La ſuite la plus remarquable de l'expulſion de la Société, & que ſes dévots ne manquerent pas de regarder comme une punition de Dieu, c'eſt que ſes créanciers, qui avoient provoqué cette cataſtrophe, en furent les premieres victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux, juſqu'au moment où déſeſpérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit, les Jéſuites ceſſerent de tenir les engagemens qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt perſonnel. Sans doute, il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec réſignation, s'en rapportant à la Providence, & ſans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard ſembloit autoriſer, mais que défend l'abnégation religieuſe. Ils ne firent pas de même, & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent, il en eſt peu ſans doute qui ne les euſſent imités. Ils ſe laiſſerent aller à l'inſtinct naturel, qui preſcrit à l'homme de veiller à ſa propre conſervation, à quelque prix & péril que ce ſoit, enſorte qu'il ne reſta plus que les murs à inventorier.

A cette premiere perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleuſement tirées, à

1768. ce qu'on prétendit, (*) par les Jéſuites étrangers, qui ſe rendant ainſi créanciers d'eux-mêmes, diminuerent d'autant le gage des véritables, en ſorte que les créances de la Société, qui ſe montoient dans le principe à une maſſe de trois millions, s'accrurent bientôt juſques à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes, un labyrinthe de chicanes, où s'égaroient les plus habiles routiers. En un mot, ce devint une direction, c'eſt-à-dire une récolte abondante pour les procureurs, les avocats, les juges, tous les ſuppôts de juſtice employés, qui s'y enrichirent, & une ſource de perdition pour les créanciers, qui mangerent leurs principaux en frais, & maudirent cent fois plus le Parlement que les Jéſuites.

Les Magiſtrats eux-mêmes eurent lieu, ſinon de ſe repentir, au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'eſt point de petit ennemi, il n'en eſt pas de plus redoutable qu'un ennemi pouſſé à bout & réduit à l'excès du déſeſpoir. Nous verrons par la ſuite des faits que jamais les Jéſuites à leur plus haut point de puiſſance & de ſplendeur, ne leur cauſerent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantiſſement. Il n'eſt pas juſques aux Janſéniſtes, ſi glorieux de leur chûte, qui s'appercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur conſiſtance que de celle de leurs rivaux, ſemblerent s'efforcer de les ſuppoſer de tems en tems reſſuſcités, & en combattant des phantômes, de reprendre une conſidération qu'ils avoient perdue.

(*) Voyez *Sixieme Lettre à un Provincial.*

En général, la plus grande & la plus saine partie du royaume regretta les Jésuites. A ce sentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux, se joignoit un sentiment de reconnoissance. Presque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il est rare qu'on ne conserve pas pour ses maîtres quelque reste de l'attachement, de la vénération qu'ils ont inspirés. Les Jésuites possédoient mieux que d'autres instituteurs le talent de les faire naître, & parmi leurs juges, à certains boute-feux près, ils comptoient beaucoup de partisans, forcés de les estimer & de leur rendre intérieurement justice. Car enfin, si cette grande cause avoit été plaidée avec tout l'appareil, toute l'importance qu'elle méritoit: „ avant de nous con- „ damner, ô vous tous dont nous avons formé „ le cœur & l'esprit, répondez", auroient pu dire les Jésuites aux Magistrats: „ nous nous en „ rapportons au jugement que vous avez dû por- „ ter de nous à cet âge, dont la candeur & l'in- „ nocence valent bien pour décider sainement en „ pareille affaire toutes les lumieres que vous „ avez acquises depuis. Répondez: avons-nous „ jamais tenté dans nos écoles, dans nos dis- „ cours, au tribunal de la pénitence, de vous incul- „ quer aucune de ces maximes abominables qu'on „ nous reproche? Nous les avez-vous entendu dé- „ biter; les avez-vous lues dans les livres que nous „ avons mis entre vos mains? Avez-vous vu dans „ notre conduite domestique quelque chose qui ap- „ prochât d'une pareille façon de penser? Est-ce „ sur des ouvrages ensevelis dans la poussiere des „ bibliotheques, est-ce sur des morts que vous 1768.

„ avez à prononcer, ou sur notre doctrine vivante
1768. „ & avouée, sur nous, naguere vos maîtres, rem-
„ plissant encore les colleges, les chaires, les con-
„ fessionnaux, sous l'approbation des deux autori-
„ tés, avec les éloges des Prélats & les récompen-
„ ses du Souverain?"

Hélas! les magistrats éleves de Louis le grand se disoient à eux-mêmes toutes ces choses; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils étoient sur les fleurs-de-lis, ils les oublioient, entraînés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns seulement oserent donner asyle à leurs anciens préfets, & par cet acte d'humanité crurent réparer leur foiblesse. Une observation à l'occasion de ces Jésuites réfugiés, saillante à tous ceux qui voulurent la faire, c'est qu'avec leur robe ils semblerent perdre presque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes personnages, soit que cette souquenille fût une espece de talisman, dont le prestige imposât, qui agrandît leur être aux yeux du vulgaire, & relevât merveilleusement leurs talens, soit que leur nudité trahît leur impuissance & qu'ils n'eussent réellement pas le génie, les ressources & la vigueur qu'on leur supposoit. Les La Tour, les Neuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrerent que pusillanimité; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouverent toute leur énergie quand il s'agit de se venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvoit, la premiere douceur que goûterent les Jésuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on se plaignoit que depuis leur

expulsion les colleges étoient abandonnés dans plusieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part si bien tenus que par ces instituteurs. Les philosophes même, qui n'envisageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonstance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeunesse, contre laquelle ils se recrioient depuis longtems, reconnurent que les Parlemens se bornant à satisfaire leur animosité personnelle, n'avoient jamais eu en vue un but si louable & si patriotique. Habiles à détruire, ils ne furent pas réédifier: on n'améliora pas la marche lente, routiniere & stérile des classes: les maîtres, sans considération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuistres, des mercénaires, & les écoliers continuerent à passer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge. 1768.

La crise où ne tarderent pas à se trouver les Cours de Magistrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux Jésuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur espoir. A M. de Silhouette avoit succédé M. Bertin pour le contrôle général & la joie d'être débarrassé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoissances & de théorie que le second, le rendit un instant agréable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs, sans prévoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient résulter, il retira les actes de législation de son prédécesseur qui avoient le plus fait crier, & quoi- 21 Nov. 1759. 8 Mars. 1760.

qu'il y ſubſtituât un troiſieme Vingtieme, un dou-
1768. blement & un triplement de Capitation, ainſi qu'un ſols pour livre d'augmentation ſur les droits des Fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de ſubvention qui avoit tant allarmé, on lui ſut gré d'une moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tout à M. de Silhouette, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique avoit rendu ces reſſources néceſſaires. Les Magiſtrats, plus de ſang-froid que le peuple transporté d'un délire d'allégreſſe paſſagere, auroient dû dans leurs aſſemblées peſer l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoiſſoit pas encore. Tout occupés de leur querelle propre, ils négligerent de ſtipuler les intérêts de la nation & enrégiſtrerent ſans difficulté. Ils enrégiſtrerent ainſi des emprunts multipliés, & n'examinerent en rien leur emploi: ils n'examinerent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils ſeroient même payés. Il ſe trouva des dupes qui porterent leur argent & cela ſuffit. On laiſſoit le Parlement tourmenter tranquillement les Jéſuites, & pour le récompenſer de ſa complaiſance on ſatisfaiſoit un moment ſa gloriole.

Le Parlement de Beſançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & ſurtout plus de patriotiſme, travaillé d'un ſchiſme inteſtin à l'occaſion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégiſtrer, étoit exilé dans ſa portion la plus ſaine & la plus nombreuſe. Trente de ſes membres s'étoient détachés de leur chef, qui, par un abus monſtrueux, réuniſſoit à la fois en ſa perſonne les fonctions incompatibles de Premier Préſident

&

& de Commiſſaire départi dans la province, c'eſt-à-dire d'Intendant. Ce Chef, qui étoit M. de Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la Magiſtrature, ayant été Procureur général de la Chambre Royale. Tous les Parlemens prirent donc fait & cauſe pour celui de Beſançon, & quand le Roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangere, il mit en avant un ſyſtême qui, s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque choſe de ſpécieux, & eut merveilleuſement relevé la Magiſtrature, s'il eut pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-perſonnelle, puiſque tous les Parlemens n'en compoſoient qu'un ſeul, diviſé en différentes claſſes. Ceux de province ne manquerent pas de recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehauſſoit & les aſſimiloit à la Cour des Pairs. Huit ſeconderent les inſtances de cette derniere. Le Conſeil n'avoit garde d'adopter cette prétention: il la combattit par des écrits, & cependant molliſſant bientôt fournit occaſion aux Magiſtrats de l'augmenter. Le Roi rappella les Officiers du Parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, & leur donna ſatisfaction en retirant M. de Boynes & de cette Cour & de la Province pour le nommer Conſeiller d'Etat.

1768.

Avril 1761.

Ce triomphe éphémere de la Magiſtrature fut ſuivi, ainſi que le préſumoient les gens clair-voyans, d'un nouveau ſacrifice de l'intérêt national. Dans un Lit de juſtice en faiſant manquer le Roi aux paroles les plus ſolemnelles, on prorogeoit pendant ſix ans le ſecond Vingtieme qui devoit finir à l'inſtant de la ceſſation des hoſtilités; on ſubſtituoit à la ſuppreſſion du troiſieme d'autres

31 Mai 1763.

1768. charges, dont il réſultoit que les ſujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts ſubſtitués devoient courir à l'inſtant, tandis que les ſupprimés continueroient à ſe percevoir encore plus de ſix mois. Enfin on ſe jouoit du peuple en annonçant des vues ſinceres de réduire toutes les impoſitions à une contribution juſte, conſtante & proportionnée à la valeur & au produit des biens: opération vague, phantôme vain, deſtiné à l'abuſer par la trompeuſe perſpective de changemens avantageux dans l'avenir, à deſſein de lui faire par-là ſupporter avec moins d'impatience le poids énorme des impoſitions conſervées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penſer ainſi en liſant les diſpoſitions captieuſes de l'édit, dans lequel, bien loin de réformer les abus dont les Cours ſe plaignoient depuis ſi longtems, on ne cherchoit qu'à les pallier, qu'à les perpétuer par le déſordre, la confuſion, l'arbitraire & la clandeſtinité.

Si le Parlement eut été véritablement animé du zele patriotique dont il ſe paroit, s'il eut mis dans les affaires de la nation la même chaleur que dans celle intéreſſant ſa dignité ou les paſſions particulieres de quelques-uns de ſes membres, c'étoit le moment, ſans doute, de ſe refuſer à tout enrégiſtrement, de s'en déclarer incapable, de ſolliciter ſans relâche la convocation des Etats généraux & de s'oppoſer juſques-là, en ſe renfermant dans ſes véritables fonctions, à la perception d'impôts auſſi étranges qu'odieux. La Cour des Aides remplie de vues plus rares, qui

en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, (*) mais inutilement; le Parlement se laissa séduire encore par des graces que la cour versa très-à-propos sur quelques-uns de ses membres qu'elle parut admettre dans le secret de l'administration, par le choix d'un Contrôleur-général pris dans son sein & par la confirmation recente d'une distinction dont il s'enorgueillit de plus en plus. 1768.

La pusillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit pas permis de refuser le rôle qu'on lui faisoit jouer en le rendant l'instrument de l'oppression de la France, lorsqu'il auroit dû lui faire goûter les douceurs de la paix, le fit trembler en même tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de toutes parts. Il crut les calmer d'un côté en montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé de projets de réforme & d'améliorations, il s'en occupoit réellement; & de l'autre, en semblant avoir égard aux réclamations des Magistrats & tempérant les loix rigoureuses contre lesquelles ils s'élevoient. En conséquence, il fit porter au Parlement une Déclaration du Roi, donnée sur les représentations des Cours en interprétation des Edits du mois de Mai précédent, par laquelle, en s'étendant avec complaisance sur le cadastre général dont on leurroit toujours les peuples, on annonçoit que le Roi supprimoit le centieme denier établi lors du dernier Lit de justice sur les immeubles fictifs, diminuoit la durée des Vingtiemes & des Octrois des villes, & prenoit des 1 Déc. 1763.

(*) Dans les articles de ses Remontrances, arrêtés le 6 Juin 1763.

arrangemens pour le rembourſement des dettes
1768. de l'Etat.

Le même jour l'on enrégiſtra des lettres patentes, portant établiſſement d'une commiſſion compoſée de Magiſtrats pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure adminiſtration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût ſatisfait de promeſſes trompeuſes. Les cris de la nation continuant, le Duc de Choiſeul qui n'étoit pas fâché de ſe concilier le Parlement, ouvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un Conſeiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta, & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy, Janſéniſte fougueux, un des plus ardens adverſaires des Jéſuites, étoit Contrôleur général. Ce n'étoit point une disgrace pour ſon prédéceſſeur: c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrieme charge de Secrétaire d'Etat qui avoit été ſupprimée, & l'on lui forma un département de toutes les minuties des autres: petit miniſtere très-analogue à ſon petit génie.

Le choix du Roi ouvrit la carriere à l'ambition de tous Meſſieurs, & il n'eſt pas de jeune Conſeiller des Enquêtes qui ne ſe flattât de pouvoir un jour gouverner l'Etat. Ce délire tourna les têtes du Parlement au point de lui faire oublier le ſyſtême favori qu'il avoit imaginé, & de méconnoître tout-à-coup ſes intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts. Ils avoient oppoſé une réſiſtance courageuſe aux tranſcriptions il-

légales, & bravé les menaces & la barbarie de plusieurs commandans à la tête de ces expédi- 1768.
tions militaires. Entre ceux-ci le Duc de Fitz-james s'étoit surtout signalé en Languedoc, & avoit poussé l'excès du despotisme jusqu'à mettre aux arrêts dans leurs maisons les membres du Parlement de Toulouse. Ce fut à cette occasion que son fils ayant rencontré le Marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maison où il y en avoit plusieurs, lui demanda si depuis que ces Messieurs étoient en mue il les avoit trouvés plus gras ? *Non*, répondit-il séchement, *mais ils m'ont paru bien grands.* Propos vigoureux qui occasionna une rixe entre ces deux Seigneurs, où le premier fut blessé. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette Compagnie ; il fallut la rendre à ses fonctions, & son premier soin avoit été de décréter de prise de corps son tyran. Mais comme il s'agissoit d'un Pair, qui avoit le droit d'être jugé par ses Pairs, que la convocation naturelle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du Roi, le Parlement de Toulouse envoya toute la procédure à celui de Paris, pour *le procès être continué, fait & parfait au Duc de Fitz-james.* On ne pouvoit se conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les Ministres jugeant l'occasion favorable de jetter la pomme de discorde entre la Magistrature, conseillerent à S. M. de permettre aux Princes, aux Ducs & Pairs de se rendre au palais, de reconnoître le Parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la Cour essentielle des Pairs, & de lui faire entendre en conséquence que les Magistrats de Tou-

louſe avoient empiété ſur ſes droits. L'amour-
1768. propre des Conſeillers de Paris, ſéduit ou enivré par les paroles douces du Monarque, ils ſe prévalurent d'un aveu auſſi précieux de ſa part. Sans égard pour le ſyſtême d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils caſſerent la procédure du Parlement de Toulouſe & le déclarerent incompétent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la Pairie. Puis par une effuſion de leur reconnoiſſance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaiſance de ne donner aucune ſuite au procès & de laiſſer jouir le Duc de Fitz-james de ſon triomphe, ſans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du Duc d'Aiguillon. Cet attentat contre le droit des autres claſſes réveilla leur zele: elles firent preſque toutes des Arrêtés, contenant des proteſtations contre la prétention du Parlement de Paris. Celui-ci-même, revenu de ſon premier enthouſiaſme, eſſaya de corriger ce que ſa déciſion avoit d'allarmant, en reconnoiſſant que ſa dignité de ſeule & unique Cour des Pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faiſant tous un même corps. Les gens ſenſés rirent du replâtrage, & pluſieurs claſſes s'en indignerent au point de renoncer à une aſſociation, qui ne leur en procuroit que les charges, ſans jouir des honneurs.

La Magiſtrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquiſe depuis dix ou douze ans, ſes ennemis redoublerent d'efforts contre elle. Ils exagererent aux yeux de la cour les empiétemens, les uſurpations qu'elle faiſoit chaque jour ſur l'autorité;

ils la repréſenterent aux yeux des peuples comme ne ſongeant qu'à ſa propre grandeur & abandonnant les droits & les intérêts de la nation, toutes les fois que ſa réſiſtance pouvoit compromettre ou ſa liberté ou ſes prérogatives. Enfin ils chercherent à augmenter de plus en plus la déſunion entre les divers Parlemens, bien certains que le ſeul moyen de les détruire étoit de les attaquer ſucceſſivement. Ils y parvinrent ainſi, mais après bien de la perſévérance, des intrigues, des travaux & des ſecouſſes: avant ce grand événement il s'écoula encore pluſieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur. 1768.

Entre les fruits funeſtes de la malheureuſe guerre qui venoit de ſe terminer, il faut compter deux procès, qu'on pourroit appeller nationaux, qui occuperent longtems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occaſionnée par tant de déſaſtres, de pertes & de fautes, ſe réſolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur ſource & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'euſſent pas des entours trop puiſſans & cependant ſuſceptibles de faire ſenſation par leur place, par leur nombre & par la nature de leurs forfaits. M. Berryer qui agiſſoit avec les mêmes précautions, & naturellement dur & malfaiſant étoit ſouvent retenu par la crainte de ſe nuire à lui-même, trouva toutes les conditions

requiſes dans les Chefs & Adminiſtrateurs du
1768. Canada.

Avant la perte de cette colonie il lui étoit ſouvent revenu des mémoires du déplorable état où elle ſe trouvoit: „ tout le pays, lui écrivoit-„ on, eſt prêt à dépoſer des malverſations qui „ s'y ſont commiſes & s'y commettent journel-„ lement. Jugez-en par les ſecours conſidéra-„ bles que vous avez envoyés & par la miſere „ dont nous ſommes accablés. Jugez-en par les „ fortunes rapides qu'elles ont occaſionnées; „ c'eſt aux dépens du Roi qu'elles ſe ſont faites: „ il épuiſoit ſes coffres pour nous nourrir & „ nous donner la force de combattre à ſon ſer-„ vice; la faim nous conſume & c'eſt de notre „ ſubſtance qu'on s'eſt engraiſſé". Ce Miniſtre déjà furieux de l'énormité des ſommes que ſes prédéceſſeurs avoient fournies & de celles qu'il étoit obligé d'y faire paſſer lui-même malgré tout ſon plan d'économie, mais plus encore des dettes qui reſtoient à payer, même après la perte du Canada; inſtruit d'ailleurs de l'excès des déſordres à ne pouvoir en douter, puisque les chefs & les ſubalternes l'en avoient également prévenu dans l'eſpoir de s'en décharger reſpectivement, & de faire tomber le blâme & le reproche ſur d'autres, commença par s'en prendre directement à l'Intendant. C'étoit un M. Bigot, très-bien-né, fils d'un Conſeiller, mort Sous-Doyen du Parlement de Bordeaux & petit-fils d'un Greffier en chef de cette même compagnie, parent aſſez proche du Comte de Marville. Ce Miniſtre l'avoit fait entrer dans le corps de l'adminiſtration de la marine, qu'on appelloit alors la

plume, & il avoit mis ſon cadet dans l'épée. Après avoir parcouru dans cette carriere les premiers emplois, cet aîné fut nommé par le Comte de Maurepas Commiſſaire Ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745, lorſque la fortereſſe tomba au pouvoir de l'ennemi, & fut accuſé dès-lors d'avoir contribué au ſoulevement de la garniſon, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ſes ſueurs en la fruſtrant de la paye que lui accordoit le Roi pour la conſtruction & réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le gouverneur & les officiers ſubalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès; comme le Miniſtre étoit un homme doux, ennemi de l'éclat & croyant le mal difficilement; comme d'ailleurs il y auroit eu beaucoup de difficulté, & peut-être d'impoſſibilité à acquérir les preuves d'un fait où tous les chefs ſe trouvoient ligués contre les ſoldats; comme enfin la gloire dont ſe couvroit alors la France effaçoit juſqu'à ſes disgraces, l'accuſation n'eut pas de ſuites, & M. Bigot n'en fut pas moins nommé à la paix Intendant de la Nouvelle France. Malheureuſement impuni, il n'en acquit que plus d'audace à malverſer dans une colonie, où, par l'éloignement de la métropole avec laquelle on eſt huit mois ſans communication, un chef a néceſſairement une autorité très illimitée; l'éloignement des poſtes multipliés dont elle eſt compoſée en grand nombre & à des diſtances conſidérables, ne favoriſe pas moins ſes manœuvres ténébreuſes & la nature de ſa geſtion; un génie mercantile qu'exigent ſes fonctions, doivent néceſſairement exciter ou fai- 1768.

re naître la cupidité dans un cœur ſuſceptible de
1768. cette paſſion. La traite de certaines marchandiſes d'Europe contre les pelleteries & autres marchandiſes du pays, les préſens à faire aux ſauvages, la ſubſiſtance des troupes & de la colonie, dont eſt preſque chargé en entier l'Intendant avec des approviſionnemens qu'on lui envoye d'Europe; tant de détails compliqués, dont on ne peut ſe tirer que par une ſagacité rare, offrent en même tems à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de ſuccès, qu'il étoit devenu fort riche, & beaucoup d'autres avec lui, parce que cette manutention ne peut ſe faire que par l'entremiſe de coopérateurs, d'agens & de ſubalternes, qui tous s'évertuent dans la même proportion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'eſt toujours ſur le chef que ſe portent ordinairement les regards, c'eſt contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins aſſez ſon opulence, & au milieu de la miſere publique de tenir l'état le plus ſplendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande diſette il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit ſuffi à nourrir deux cens habitans. M. Berryer, inſtruit du luxe & des profuſions de l'Intendant, lui avoit écrit: „ je vous prie de „ faire de très-ſérieuſes réflexions ſur la façon „ dont l'adminiſtration qui vous eſt confiée a été „ conduite juſqu'à préſent; cela eſt plus important que vous ne penſez". Il n'en tint compte: ayant échappé à Louisbourg à un danger plus inſtant, puiſqu'il avoit pour accuſateurs

directs toutes les troupes de la colonie, il se flatta de se tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de Ministre le débarrasseroit bientôt de cet Argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de justification plus sûrs & plus puissans auprès d'une cour corrompue, & la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer. Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada & malgré les lettres menaçantes du Ministre il arrive à Versailles; il se présente à lui, il lui demande le payement de lettres de change dont il est porteur; il les annonce comme d'autant plus sacrées que c'est le résultat de ses propres appointemens, qu'il a sacrifiés pour acheter du bled & faire vivre la colonie. Le silence du Ministre ne l'épouvante point; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au dehors; il place ses fonds, il achete des terres, il étale sa magnificence jusques aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sécurité apparente, car la détention de Cadet, le munitionnaire général des vivres du Canada, l'intriguoit, que chargé par cet accusé il est arrêté lui-même & conduit à la Bastille. Un mois après il se publie des Lettres patentes, dont le préambule dit „ que le Roi est informé que dans ses „ Colonies de l'Amérique Septentrionale, & par„ ticulierement dans celle du Canada, il a été „ commis des monopoles, abus, vexations & „ prévarications, qui ont porté un préjudice „ considérable auxdites Colonies, ont causé la

1768.

17 Nov. 1761.

17 Déc.

„ ruine de pluſieurs habitans, & ſont d'autant
1768. „ plus puniſſables que quelques-uns de ceux
„ qui en ſont ſoupçonnés, ont abuſé du nom &
„ de l'autorité de S. M.". Après cet expoſé, le Roi ordonne qu'une Commiſſion du Châtelet inſtruiſe le procès des auteurs, complices, fauteurs & adhérens desdits crimes; ce qui impliquoit plus de cinquante accuſés de tout état, parmi leſquels étoient le Gouverneur, l'Intendant, dix-ſept Commandans de poſtes, deux Commiſſaires de la marine, un Conſeiller au Conſeil ſupérieur de Quebec, &c. En général, les Commiſſions ſont odieuſes; cependant elles le ſont moins lorſque les membres en ſont choiſis entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès auſſi long & auſſi compliqué que celui-ci, il falloit néceſſairement chercher à abréger les formalités judiciaires, & il n'étoit pas poſſible de gêner tout le cours de la juſtice pour une inſtruction qui pouvoit prendre des années. Le Préſident de cette Commiſſion devoit être M. de Sartine, alors Lieutenant de police, qui, par la nature de ſa place, par l'eſprit d'aſtuce dont il étoit naturellement doué & qu'il y avoit merveilleuſement développé, par les divers interrogatoires qu'il avoit déjà fait ſubir aux principaux accuſés, ſembloit celui des chefs du Châtelet le plus propre à cette fonction. M. Dupont, Conſeiller au Châtelet, étoit le Rapporteur, & il auroit été difficile de trouver un Magiſtrat plus éclairé dans de ſemblables matieres, plus integre, plus formaliſte, mieux pourvu de l'eſprit d'ordre, de minutie & de chicane néceſſaire à ſon rôle, & ſurtout doué d'une patience plus in-

fatigable. On ne goûtoit pas également le Procureur du Roi, rempli d'esprit, mais dont la probité déjà trop suspecte sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour lui plus intacte; on l'avoit nommé Procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe & même le Nouveau Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans. Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le Roi. Le Marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation & il le méritoit personnellement; mais sa foiblesse, soit envers l'Intendant, son collegue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit surtout envers les Officiers particulierement soumis à ses ordres, étoit très-repréhensible. Les Sieurs Bigot, l'Intendant; Varin, Commissaire ordonnateur à Montréal, & Bréard, Contrôleur de la marine à Quebec, convaincus pendant le tems de leur administration d'avoir toléré, favorisé & commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnés au procès, ne furent punis que du banniſſement: quelques Officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au Roi & y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le Sr. Péan, le Major des troupes, qui condamné à 600,000 livres de restitution envers le Roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les Commissaires excuserent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil

1763. 10 Déc. 1763.

cas. Cependant on pouvoit tout au moins aſſimiler le crime des Canadiens au vol domeſtique, & l'on ſait qu'une malheureuſe ſervante, pour avoir dérobé une ſerviette à ſa maîtreſſe, eſt pendue. Quant aux douze millions de reſtitutions ordonnées, on ſe doute bien qu'il n'en entra gueres dans les coffres du Roi. Cadet, le Munitionnaire général, devoit pour ſon compte regorger ſix millions; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte, on le réhabilita, & M. Gerbier ſon Avocat fut celui qui tira le plus de tout cela: il eut 300,000 livres d'honoraires. Penniſſeault, ſon commis, avoit eu la précaution de ſe pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eu le bonheur de plaire au Duc de Choiſeul; elle fit avoir des lettres de juſtification à ſon mari, qui le rendirent blanc comme neige & lui conſerverent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épouſa depuis une parente de ce Miniſtre. Le ſeul Intendant, ſur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à proſtituer, a ſubi ſon châtiment ſans pouvoir rentrer en France.

1768.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déjà annoncé, commença plus tard & fut plus long. L'accuſé étoit d'une toute autre conſidération, & il avoit pour accuſateurs non ſeulement le miniſtere public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La baſe fut une requête préſentée au Roi par le Gouverneur & le Conſeil ſupérieur de Pondichery à leur retour, où ſe plaignant d'avoir été offenſés juſques à l'excès dans leur honneur & dans leur réputa-

3 Août 1762.

tion par les imputations du Sr. de Lally, ils demandent juſtice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre. 1768.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver „ que le Conſeil & la malheureuſe Colonie de l'Inde avoient été écraſés depuis le commencement juſqu'à la fin ſous l'autorité d'un maître deſpotique, qui n'avoit jamais connu les regles de la prudence, de l'honneur, ni même de l'humanité; que le Comte de Lally étoit ſeul comptable de toute la régie & adminiſtration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la Compagnie, ainſi que de tous les revenus des terres & dépendances qu'elle poſſédoit.... Qu'il étoit comptable de la perte de Pondichery, puiſque la ville n'avoit été rendue que faute de vivres & que lui ſeul avoit en main les moyens qui pouvoient en procurer, ſçavoir l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le produit des récoltes & les troupes pour les protéger". Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, ſelon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally inſtruit que ces plaintes ont produit ſenſation à la cour, ſe rend à Fontaineblau. On lui annonce qu'il eſt queſtion de le mettre à la Baſtille; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit au Duc de Choiſeul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au Roi ſa tête & ſon innocence. Il eſt arrêté. Quinze mois s'écoulent ſans qu'il ſoit interrogé, & ſi Madame de Pompadour ne fut pas morte, peut-être ſeroit-il ſorti glorieux, ou du moins impuni de ſa priſon. Nov. 1762.

1768. Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord mise en juſtice réglée. Un Jéſuite, car il s'en trouvoit de mêlés partout, nommé le Pere Lavaur, étant mort dans le tems de la déroute de la Société, à la Compagnie des Indes, où il avoit obtenu un logement comme Miſſionnaire autrefois au ſervice de cette Compagnie, le Parlement fit mettre les ſcellés chez lui. On trouva dans les papiers de cet Apôtre d'une nouvelle eſpece, pour près de 1,200,000 livres d'effets & un mémoire contre M. de Lally : une anecdote aſſez curieuſe à ce ſujet eſt rapportée dans les *Factums* du Comte, & mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus reſpectable. (*) L'Enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui ſe paſſeroit en Europe à l'arrivée du Général, qui par ſon crédit pouvoit intimider ou confondre ſes accuſateurs, avoit compoſé deux écrits, dont il devoit produire l'un ou l'autre ſuivant les circonſtances. Quoi qu'il ne fût rien moins que porté en ſa faveur, le premier contenoit de grands éloges du Comte de Lally, & c'eſt celui qu'a vu le militaire cité. Le ſecond étoit le revers de la médaille. Dès que le Jéſuite fut aſſuré du progrès & du ſuccès du complot formé contre le priſonnier, il brûla vraiſemblablement ſon apologie & ne conſerva que le libelle. Il fut remis aux mains du Procureur général, qui rendit plainte contre le Comte de Lally de concuſſions, de vexa-

(*) M. le Marquis de Montmorency, officier des gardes du corps aujourd'hui, & ayant ſervi autrefois dans l'Inde.

vexations, d'abus d'autorité, même de haute trahison. Il intervint arrêt, qui renvoya l'instance de l'affaire au Châtelet, sauf l'appel en la cour. Alors le Roi, très-indécis à son ordinaire sur le parti qu'il devoit prendre & qui se laissoit entraîner par les circonstances, fit expédier de premieres lettres patentes motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. S. M. disoit dans le préambule: „ Comme dans „ un grand nombre de mémoires on nous auroit „ exposé que ces pertes si multipliées & en mê- „ me tems si funestes, auroient été occasionnées „ par des déprédations, des concussions, des „ divertissemens de deniers, il est de notre jus- „ tice que ces délits soient approfondis par une „ procédure juridique." Ainsi, aux termes de ces lettres, l'instruction tendoit uniquement à découvrir le crime partout où il pouvoit exister. Elle n'étoit dirigée spécialement contre aucun accusé; elle devoit comprendre en général *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration & au commerce de la Compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du Comte de Lally*; & la Grand'chambre assemblée étoit le tribunal désigné pour en connoître. On découvroit encore dans ces premieres lettres la main protectrice qui soutenoit le Comte de Lally: on ne la retrouve plus dans les secondes, parce qu'elle n'existoit plus en effet. (*) Il y est désigné & nommé comme le seul,

1768. 6 Juill. 1763. — 12 Janv. 1764. — En Avr. 1764.

(*) Madame de Pompadour n'est morte réellement que le 15 Avril, mais elle languissoit depuis six semaines & ne mettoit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

1768. ou du moins comme le principal coupable; les autres à reconnoître ne ſont que ſes complices & adhérens. C'étoit un point bien eſſentiel gagné par ſes ennemis, qui faiſoient ainſi tomber les dénonciations d'abus faites par le Général, & d'accuſés devenoient accuſateurs; c'eſt qu'ils étoient libres; c'eſt que connoiſſant mieux que lui l'utile emploi à faire des ſommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profuſion; c'eſt qu'en un mot, liés entre eux par l'intérêt puiſſant de leur défenſe perſonnelle, ils formoient une confédération indeſtructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces ſerviteurs infideles de la Compagnie des Indes, preſque tous revenus immenſément riches, lorſqu'elle s'eſt trouvée ruinée, preſque tous déſignés au Comte de Lally à ſon départ par l'adminiſtration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéreſſantes ſur le caractere & les qualités des différens ſujets, avec ce refrein fréquent au bout de chaque article : *il ne s'y oublie pas*; preſque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce Chef & dénoncés à cette même Compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquiſes; que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en ſoit pas trouvé un ſeul de puni, & que le glaive de la Juſtice ne ſe ſoit appéſanti que ſur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles exiſtoient, & envoyé pour les découvrir & les venger.

Quoi qu'il en ſoit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le rapporteur fit ſon expoſé, chef-d'œuvre au gré des magiſtrats qui

l'entendirent, mais ſans doute contenant bien des balourdiſes aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce rapporteur étoit M. Pasquier, le même qui avoit ſait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicane & des loix, très-adroit, très-ſubtil, c'étoit en même tems un vieillard ſujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un caractere bien oppoſé au caractere flegmatique & impaſſible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De-là des ſcenes vives entre ces deux perſonnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en réſulte ſouvent un levain qui fermente ſourdement & les rend très-dangereux quand ils ſont Juges ; à plus forte raiſon quand, chargés du développement d'une affaire auſſi compliquée, leur rapport n'eſt pas dirigé par l'exacte impartialité. C'eſt ce qu'on reproche à M. Paſquier. (*) Ce Conſeiller cependant ne put articuler aucun crime aſſez déciſif, ſurtout dans le fait de haute trahiſon, pour mériter à l'accuſé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit enviſager aux juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la juſtice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au deſſus de la loi, entrer dans l'eſprit du légiſlateur, & prononçant d'après les grandes vues d'adminiſtration, faire un exemple éclatant ſur un coupable illuſtre. Ses confreres

1763.

(*) Voyez les mémoires manuſcrits du Comte de Tolendal, fils naturel du Comte de Lally.

1768. 6 Mai 1766.

enflammés par ſon diſcours devinrent ſanguinaires, & le Comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée. La maniere dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de ſa grand'croix, de ſon cordon, mis ſur la ſellette, il s'enſuivoit que les déciſions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme; couvert de quatorze cicatrices, quelle deſtinée de tomber aux mains du bourreau! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne ſe poſſédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le ciel, contre ſes juges & ſurtout contre ſon rapporteur. Puis prenant, en apparence, des ſentimens de réſignation, il demanda à faire ſa priere, & dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans ſa redingote, il voulut ſe percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter ſon projet, qui au ſurplus n'étoit ſans doute pas bien formé, car il s'y ſeroit pris d'une maniere plus efficace. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage eſt qu'au moment où un criminel a entendu ſon arrêt, il reſte dès-lors en la poſſeſſion de l'exécuteur qui en répond perſonnellement.

Le Roi prévenu d'avance du ſort du Comte de Lally, avoit fait dire au Premier Préſident que le Parlement pouvoit aller ſon train; qu'il n'étoit diſpoſé à aucune grace, & qu'afin de ſe garantir de toute ſollicitation, il alloit ſe renfermer à Choiſy, dont l'accès ſeroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en ſatisfaiſant à la juſtice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter ſon ſup-

plice. En conſéquence il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré ſous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans ſon caroſſe avec le confeſſeur, un exempt en habit bourgeois & ſon valet de chambre; que l'exécuteur ſe trouveroit ſeulement à l'échaffaud pour y remplir ſon miniſtere. M. Paſquier s'étoit oppoſé de toutes ſes forces à cet adouciſſement; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'eſt rien; c'eſt l'appareil infame qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur; les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvella ſon avis à l'occaſion du deſſein du Comte de Lally de ſe ſouſtraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier à Choiſy, & la réponſe fut que les juges feroient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc poſſeſſion de ſa proie, lui garotta les mains, & ſous prétexte que les Negres avoient l'adreſſe de s'étrangler avec leur propre langue, que M. de Lally, dans ſes voyages, auroit bien pu l'apprendre, il propoſa, pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon; ce que le rapporteur adopta avidement, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le Comte forcené voudroit en vain exhaler contre lui. 1768.

Ce fut dans cet appareil & ſur la voiture uſitée pour les plus vils ſcélérats que M. de Lally fut conduit à la Greve, à travers une foule immenſe, non-ſeulement de peuple & de bourgeois, mais de tous les militaires & de toute la cour. Au pied de l'échaffaud on lui ôta ſon bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre haranguer: il reprit ſa fermeté, monta tranquillement, & ſans proférer une parole reçut le coup fatal.

1768. Le public, toujours difficile, toujours mécontent, dont, quelque bien que l'on faſſe, il faut s'attendre à être critiqué, ſi avide d'exécutions & ſi ſuſceptible de commiſération aveugle, qui avoit trouvé le jugement des Canadiens trop doux, trouva bientôt celui du Comte de Lally trop cruel. C'eſt qu'il ne lut dans l'Arrêt que ces mots : *pour les cas réſultans du procès*. Enoncé vague, dont les cours prétendent avoir le droit d'uſer, & qui peut couvrir bien des âneries, des abus, des injuſtices & des horreurs ; formule qui ne devroit point être admiſe de la part d'un miniſtere terrible, dont les moindres actes doivent être déterminés par la loi ſeule, & ſous laquelle il peut s'exercer également contre le crime & l'innocence. Quoi qu'il en ſoit, au moment même du ſupplice du Comte de Lally, dans la pouſſiere des claſſes il s'élevoit déja un vengeur de ſa mémoire. Son fils naturel, depuis connu ſous le nom du Comte de Tollendal, réſolut dès-lors de juſtifier ſon pere. Depuis ce tems il n'a pas paſſé un ſeul inſtant ſans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature & de l'art, au lieu de ſe livrer aux frivoles amuſemens de ſon âge, il a étudié les divers codes criminels de l'Europe ; il ne s'en eſt pas tenu à ces préparatifs immenſes, il s'eſt frayé un accès juſqu'auprès du trône, & le feu Roi qui avoit été inexorable pour le pere, s'eſt laiſſé attendrir par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de combattre avec avantage au conſeil, en lui fourniſſant des pieces ſecretes qu'il n'auroit pu avoir autrement. Avec ces ſecours & une protection

encore plus forte qu'il a trouvée auprès du Monarque regnant & surtout de son auguste compagne, il est venu à bout de faire casser l'Arrêt du Parlement, & la connoissance du fond est renvoyée au Parlement de Rouen. 1768.

Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont l'arrêt pourroit, comme tant d'autres, être le fruit d'une obsession continue & de la faveur éclatante dont est couvert le Comte de Tollendal. Mais après avoir exposé tout ce qui s'est dit contre le rapporteur & les juges, notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il est bien difficile qu'un homme de ce rang, condamné unanimément par quarante magistrats, (*) ne fût pas coupable; que l'accusé persistant à recuser tous les témoins comme fripons ou intéressés à l'inculper, M. Pasquier lui avoit offert d'en administrer de sa part, soit nationaux, soit étrangers; qu'il l'avoit assuré que le gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fussent, & que M. de Lally s'étoit constamment refusé à cette liste, sous prétexte qu'il n'en connoissoit point, qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins, des scélérats à rouer; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally sans l'entendre, il avoit subi un interrogatoire à différentes reprises, qui ne devant pren-

(*) Un seul, M. Mayneaud, fut d'un avis différent, mais plus grave. Il dit que d'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le Comte de Lally, durant trente-deux mois qu'il avoit passé dans l'Inde, n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres, ou sous sa protection; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi longtems; mais que, comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.

dre que trente heures, en avoit consommé cent
1768. quinze, pendant lequel tems il avoit eu tout le loisir de rédiger ses réponses, au point qu'il en est telle qui avoit duré trois heures; qu'enfin le rapport fait sous trois aspects différens, avoit d'abord été celui d'un historien racontant seulement les faits; qu'ensuite les reprenant, M. Pasquier y avoit lié les dépositions relatives; & que les résumant encore pour la troisieme fois, il en avoit formé l'ensemble, d'où devoit résulter la conviction ou la décharge de l'accusé, & que pendant les nombreuses séances que ce rapport avoit tenues, il avoit été fait si nettement, que M. Pasquier ne s'étoit pas entendu interrompre une seule fois; que sa conclusion avoit été, qu'en supposant M. de Lally un homme d'esprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, sa conduite devenoit parfaitement éclairée; il demeuroit convaincu du moment où il étoit parti jusqu'à la reddition de Pondichery, d'avoir formé & exécuté son plan d'assouvir son ambition, son avarice, sa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahissant les intérêts du Roi, de l'Etat & de la Compagnie: qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes, mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs isolées, dont la moindre mériteroit toujours l'animadversion de la justice.

La seule objection plausible au premier coup d'œil qui se présente, c'est qu'un procès de cette espece étoit le fait d'un conseil de guerre. D'abord ce seroit au gouvernement qu'il faudroit adresser le reproche, puisque le Parlement n'a

jugé

jugé le Comte de Lally que comme commiſſion. Mais ce reproche même ſeroit-il bien fondé ? Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'eſt qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puiſque les chefs d'accuſation, en préſentant des délits qui ſembloient militaires, en offroient encore plus de la compétence des juges ordinaires, puiſque M. de Lally avoit à la fois les trois pouvoirs dans l'Inde, en préſidant à la guerre, à la juſtice & à la finance. En un mot, que dit le prononcé? Il le déclare duement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de ſon Etat & de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité, de vexations & exactions envers les ſujets du Roi & étrangers, habitans de Pondichery. Il faut avouer que les Magiſtrats ont du moins eu la précaution de le préſenter ſous un aſpect, par lequel ils ne paroiſſent point avoir paſſé la limite de leur juriſdiction. Le dirons-nous? L'homme qui a jugé le plus rigoureuſement M. de Lally, c'eſt celui qui a oſé le défendre le premier en public & par écrit: c'eſt ce Voltaire dont on cite avec tant de complaiſance le bon mot: *c'eſt un homme*, diſoit il, *ſur lequel tout le monde avoit droit de mettre la main, excepté le bourreau.* Bon mot plus ſpécieux que ſolide. En effet, ſignifie-t-il que M. de Lally fût coupable de toutes les horreurs, excepté les crimes que punit la loi? Ce ne ſeroit qu'une ſatyre de notre légiſlation trop outrée, trop ridicule, pour mériter quelque créance & faire impreſſion. Il faut donc s'en tenir au ſens vrai & naturel. Mais comme en France & dans tout Etat policé, perſonne n'a droit de ſe faire juſtice, c'eſt donc, en derniere analyſe,

1768.

1768. sous la main du bourreau, & du bourreau seul, que devoit tomber la tête du Comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci, matière des conversations, perpétuoient trop longtems le souvenir d'une guerre désastreuse, le Duc de Choiseul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de Premier Ministre, il en exerçoit, comme le Cardinal de Fleury, toute l'autorité, puisqu'il géroit lui seul les trois départemens les plus importans; car nous avons observé que le Duc de Praslin (*) n'étoit, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un mannequin politique, que son cousin plaçoit, remuoit & déplaçoit à son gré. Jusques à la mort de Madame de Pompadour, le Duc de Choiseul n'avoit gouverné le Roi qu'en second; mais alors il le subjugua tout-à-fait. Son premier soin avoit été de gagner la confiance du Souverain, en écartant de S. M. toute appréhension d'une rupture prochaine, que les murmures de la nation angloise mécontente du traité pouvoient occasionner. C'est surtout ce que redoutoit Louis XV qui, fatigué à l'excès de la guerre, auroit sacrifié la moitié de son royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tranquilliser le Monarque, le Ministre usa de toutes les ressources de son génie, tourné à l'intrigue, ou plutôt à la tracasserie. Dès qu'il connoissoit un sujet propre à ses desseins, il lui donnoit un grade & l'envoyoit, soit à Londres, soit dans l'Amérique, & jusques aux Indes An-

(*) Le Comte de Choiseul avoit été déclaré par le Roi, Duc de Praslin, le 1 Novembre 1762. Il fut reçu au Parlement Duc & Pair le 20 Décembre suivant.

gloiſes. Ces artiſans de fourbes, dirigés par ſon impulſion, fomentoient d'une part les diviſions excitées par Wilkes, de l'autre les querelles des colonies avec la métropole, enfin ſoulevoient en Aſie aux rivaux de la France un ennemi formidable en la perſonne de Hyder-Ali-Kan. En même tems il reſſerroit l'union du pacte de famille entre l'Eſpagne & les diverſes branches de la maiſon de Bourbon. Il conſoloit S. M. Catholique par l'eſpoir d'une revanche, & d'autant plus ſûre qu'elle ſeroit plus lente & mieux combinée. Il ſe concilioit en conſéquence avec le Comte d'Aranda, ce célebre Préſident du Conſeil de Caſtille, le Choiſeul de Madrid: il l'excitoit à éclairer ſa nation, à briſer le joug de la ſuperſtition & du fanatiſme, à expulſer les Jéſuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'Inquiſition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de ſes entraves, à adoucir, à polir les mœurs des Eſpagnols par les arts & les lettres. 1768.

En même tems il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins recente, mais plus difficile à conſerver, celle de la maiſon d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette auguſte maiſon en lui, applanirent bien des obſtacles ſans ceſſe renaiſſans. La perſpective, quoiqu'éloignée, d'une Archiducheſſe aſſiſe au trône de France, fut le charme dont il uſa pour faire prendre un autre cours à la politique du cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union il enchaînoit l'activité du Roi de Pruſſe, cet allié ſi utile à l'Angleterre pour ſes diverſions efficaces. Il ne ſe flattoit pas de pouvoir rompre

l'amitié établie entre les cours de Londres & de
1768. Petersbourg; mais il cherchoit à rendre inutile à la premiere celle-ci, occupée à calmer la Pologne, dont il favorisoit sourdement les troubles, & menacée d'une guerre avec la Turquie, autre fruit des insinuations artificieuses qu'il faisoit donner au Divan par l'Ambassadeur de France. La Czarine ne fut point dupe de ces intrigues, ni même d'une concession formelle & gracieuse qu'elle avoit fort à cœur, suivant laquelle ayant fait une déclaration en forme de reversale, que le titre Impérial n'apporteroit aucun changement au cérémonial usité entre les cours de France & de Russie, le Roi accordoit publiquement à cette Princesse le titre Impérial & le reconnoissoit en elle comme attaché à son trône. Elle avoit une antipathie naturelle contre ce Ministre & le détestoit encore plus, depuis qu'elle savoit qu'il avoit fait dresser par un de ces émissaires, (*) dont il inondoit les cours étrangeres, une relation circonstanciée de la révolution qui l'avoit portée au Trône Impérial: relation dont elle redoutoit la publicité. Au reste, dans l'impossibilité de détruire tout-à-fait une trame aussi bien ourdie, elle se contentoit de tâcher d'imprimer du ridicule aux vastes prétentions de ce turbulent négociateur; elle l'appelloit *le souffleur de Mustapha*, *le cocher de l'Europe*.

En assurant au dehors la tranquillité de la France par les affaires qu'il suscitoit aux autres royaumes, le Duc de Choiseul essaya de la dé-

(*) M. de Rulhieres.

dommager de ses pertes, en améliorant ou faisant d'autres acquisitions; il travailloit aussi dans l'intérieur à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageusement, lorsque les circonstances l'exigeroient ou le permettroient. Il déploya là-dessus un esprit systématique peu propre au succès de son projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré dans le département de cette partie une premiere réforme indispensable à la paix, tant afin de ne pas allarmer les Puissances voisines par des armées plus nombreuses que ne le comportoit cet Etat, qu'afin de remplir une économie dans les dépenses qu'il n'étoit pas possible de soutenir sur le même pied, il rendit sa grande ordonnance, si critiquée, & qui fut comme le signal de tous les bouleversemens causés depuis dans les troupes. 1768. 25 Nov. 1762. 10 Déc. 1762.

Par cette ordonnance, le Roi réduisoit son infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons & six d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portassent à l'avenir des noms de province, pour mieux conserver la mémoire de leurs actions. Il se réservoit de nommer désormais les Lieutenans-colonels & les Majors; il créoit une caisse & un trésorier pour chaque régiment; il fixoit l'engagement des soldats à huit années, au lieu de six; il établissoit une demi-solde & un habillement pour ceux qui ne se retireroient qu'après avoir servi le tems de deux engagemens & une solde entiere pour ceux qui en auroient servi trois, avec la permission de le porter chez eux ou d'être reçus aux invalides. Il augmentoit les appointemens des officiers, surtout en tems de

guerre ; il se chargeoit des recrues & des armemens, auxquels les capitaines étoient autrefois obligés, & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoise seroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes Lorraines.

1768.

L'esprit de cette ordonnance étoit d'avoir de vieux soldats & de jeunes officiers. Les uns comme plus souples à la discipline & les autres comme plus ardens à la maintenir. Mais l'inconvénient étoit d'augmenter d'une part les déserions & de charger l'Etat d'une dépense qu'il ne pouvoit supporter, de l'autre d'éteindre l'émulation, de décourager les anciens officiers, & d'ouvrir la porte à la faveur, déjà si active, sous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de friponneries ; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du Capitaine & constituoit le Roi en des frais énormes.

Cette ordonnance fut suivie d'autres, dont les plus essentielles étoient celles par lesquelles la cavalerie étoit réduite à trente régimens, non compris celui des carabiniers ; les dragons à onze, & les troupes légeres à quatre légions, savoir : la Légion Royale, les Légions de Flandre, de Hainault & de Conflans ; outre les régimens des volontaires de Clermont & de Soubise. Ces deux corps furent depuis érigés en légions.

Mars 1766.

Le corps des Grenadiers de France, composé des Compagnies de Grenadiers réformées, loin d'éprouver aucune diminution, reçut plus de lustre, parcequ'il étoit commandé par M. le Comte de Stainville, frere du Ministre. Il fut

21 Déc. 1762.

établi sur le pied de quatre brigades, chaque brigade de douze compagnies, portées de quarante-cinq hommes chacune à cinquante-deux. 1763.

Comme c'étoit surtout contre les Anglois que la France sembloit devoir se disposer à combattre désormais, c'est-à-dire à des guerres d'outre mer, le Duc de Choiseul avoit senti la nécessité d'habituer les troupes à ces transmigrations. En conséquence, en supprimant les cent compagnies franches de la marine, il les avoit incorporées dans des régimens destinés à servir également sur terre & dans les colonies, & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre, s'il étoit possible, la génération des militaires de ce corps, qui s'étoit si mal conduit dans la derniere guerre, il y avoit fait une réforme considérable. Phénomene qui l'épouvanta, & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conserva les meilleurs, les plus jeunes, ou ceux qui donnoient le plus d'espérance & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile, invétéré depuis trop longtems en eux, il augmenta leurs appointemens, dans l'espoir de les mettre en état de se soutenir convenablement, sans être entraînés en faisant leur service par des vues d'intérêt. Et, quoique le corps de la plume fût le plus nécessaire en tems de paix, & surtout à cette époque où le conseil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des ports, il fit paroître peu de jours après une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du

5 Nov. 1761.

20 Janv. 1762.

produit de cette économie les appointemens des
1768. officiers d'épée.

Nous avons vu comment le Duc de Choiſeul en excitant le zele des différens corps, & même de particuliers riches, avoit reçu des ſouſcriptions qui, effectuées, devoient former une marine puiſſante. Tout recemment il venoit d'obtenir un million du clergé pour le même objet. Il ne s'agiſſoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux conſtructions. Il y a beaucoup de bois en France de cette eſpece, mais dont on ne pouvoit ſe ſervir alors faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaſpe en Béarn étoient de ce nombre; fécondes en arbres droits & de la plus belle venue, le Miniſtre les fit mettre en coupe & rendre navigable le Gaſpe dans un cours de vingt-quatre lieues, néceſſaire pour le tranſport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne ſur cette riviere, conduit par M. d'Etigny, Intendant de la province, ſous la direction duquel tous les obſtacles, que l'on avoit cru juſques-là invincibles, avoient été ſurmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville au bruit du canon & aux acclamations du peuple: c'étoit un véritable triomphe pour le Commiſſaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu ſous le regne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarniſſant les ports de vaiſſeaux, en rempliſſant les magaſins d'agrès, d'apparaux, de munitions navales, le Duc de Choiſeul ſentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la conſtitution de la marine militaire, conſtitution

radicalement vicieuſe, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la derniere guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé ; il avoit médité, conſulté, & il avoit vu que le ſeul remede étoit la ſuppreſſion entiere du corps de l'épée & ſa recréation ſur un pied différent. Déjà il y travailloit ; il ſongeoit à ouvrir la porte au mérite, à le compoſer indiſtinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la derniere guerre ; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus, en officiers corſaires, en officiers marchands même, qu'en membres conſervés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le ſecret ſur une opération avantageuſe à l'Etat & glorieuſe pour le Monarque. Il ſe trompa ; il fut bientôt aſſailli de toute la haute nobleſſe, allarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir ſur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de ſon ſein, lorſque l'honneur bien entendu l'auroit dû exciter à ſolliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la cour fut en rumeur, & ce Miniſtre, tout-puiſſant pour faire le mal, ne le fut pas aſſez pour réuſſir dans le bien. Il ſe dépita, il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts : il le remit à ſon couſin le Duc de Praslin & reprit les affaires étrangeres. 1768.

Le mauvais ſuccès qu'avoient eu les deſſeins de ce Miniſtre pour la reſtauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti.

1762. Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur transmigration continuelle dans des climats funestes, où elles périssoient en foule. Les habitans détestoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés, qui, suivant le nouveau système, pris dans les officiers de terre aussi, n'entendoient rien à l'administration qui leur étoit confiée, & n'y apportoient qu'un despotisme révoltant partout, mais davantage dans ces pays, se ressentant encore de l'attrait pour la liberté que respiroient les premiers habitans, & non encore façonnés à l'esclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe & le Comte d'Estaing à Saint-Domingue étoient autant de petits tyrans, qui faisoient regretter aux uns la domination des Anglois, dont ils avoient goûté la douceur, & la faisoient desirer aux autres. Le dernier principalement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injustice de ses demandes, par la bisarrerie de ses projets, par sa dureté dans leur exécution, occasionna la plus grande fermentation dans l'isle & fut à la veille de la voir se révolter (*).

Le Duc de Choiseul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établissemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence nécessaire à l'exécution de semblables entreprises. On ne peut lui refuser du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop opposé aux combinaisons lentes

(*) A l'occasion du rétablissement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le Code *Théodat*, piece curieuse de sa composition.

& réfléchies, à la patience néceſſaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obſtacles, il s'en rebutoit aiſément, lorſque la réſiſtance devenoit trop longue. C'eſt ainſi qu'au lieu de laiſſer l'isle de Sainte Lucie ſe peupler avec le tems des émigrations de la Martinique, trop ſurchargée d'habitans, il voulut tout à coup y établir des cultures; il y fit paſſer à grands frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, ſept ou huit cens hommes, dont la fatale deſtinée inſpira plus de pitié que de ſurpriſe aux habiles ſpéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal ſain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre avec les ſoins convenables la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un Gouverneur & un Intendant, les deux êtres les plus inutiles & ſouvent les deux fléaux les plus funeſtes aux colonies naiſſantes. Après un court eſſai, non moins diſpendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs, quand il n'y eut plus de ſociété à régir, & le gouvernement de Sainte Lucie, ainſi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique. 1768.

La fondation de la Guyanne, décorée du ſuperbe nom de *France Equinoxiale*, entrepriſe dans le même tems, fut une opération encore plus folle & plus déſaſtreuſe. On vouloit, en faiſant oublier à la nation ſes calamités, lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées, & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'iſle de Cayenne, habitée depuis un ſiecle, étoit conſtamment dans un état de miſere & d'enfance, dont il auroit fallu la

tirer uniquement, lorſque le Duc de Choiſeul,
1768. plus occupé de la gloire que du bien du royaume, adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux, qu'égaroit leur préſomption & ſe laiſſa ſéduire par ſa magnificence. On lui repréſenta qu'en établiſſant dans le vaſte continent de la Guyanne une population nationale & libre, capable de réſiſter dans la ſuite par elle-même aux attaques étrangeres, & propre à voler au ſecours des Colonies à ſucre lorſque les circonſtances pourroient l'exiger, il ſe procuroit des racines de population & de vigueur capables de réparer la perte du Canada. C'eſt donc, pour ainſi parler, une ſuccurſale à la mere-patrie qu'il ſe ménageoit, une pépiniere d'hommes & non une mine de richeſſes. Les vues étoient bonnes, mais le tems, les circonſtances & le local mal choiſis. Les meſures furent plus mal priſes encore: on fit venir à grands frais des familles Alſaciennes, dont quelques-unes penſerent mourir de faim en France avant d'être embarquées; fâcheux pronoſtic de la deſtinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarqués à la fois après une longue navigation ſur des plages déſertes & impraticables dans la ſaiſon des pluies. Le gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le ſeul hospice qu'on leur fournit, & les ſubſiſtances altérées par la chaleur, l'humidité & le tranſport, y cauſerent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le Chevalier Turgot, auteur du projet, nommé Gouverneur de la Guyanne avec cent mille livres d'appointemens, dont il avoit jouï paisiblement ici pendant dix-huit mois sous prétexte d'aider le Ministre de ses conseils, fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de désastres. Sur les plaintes générales que porterent les colons contre M. de Chanvallon l'Intendant, il crut devoir s'assurer de sa personne; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire apprendre ce que répandoit déjà la rumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs s'inculpant réciproquement. C'étoit un troisieme procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ailleurs le peu de succès des deux premiers, a pris le parti de s'en réserver la connoissance: il a été traité dans l'intérieur du cabinet des Ministres, & il n'y a même proprement jamais eu de décision, du moins légale. Le Chevalier Turgot & M. de Chanvallon se sont vus disgraciés tour à tour; le dernier cependant condamné à une prison perpétuelle, mais sans aucune expiation pour le sang versé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance. 1768.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter, n'ont pas moins eu lieu & plus amérement. Le Parlement a même pris parti dans cette cause & rendu arrêt, faute de comparoir, contre M. Chardon, Maître des requêtes, le rapporteur du procès au Conseil. Il s'en est

suivi une affaire majeure avec la cour, qui, à
1768. force d'incidens, s'est perdue dans l'immensité des autres, & a traîné jusqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'est depuis trouvé libre & même innocent, aussi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défense bisarre de publier son jugement. Le seul M. Chardon est resté entaché & s'en est moqué, n'en pas été moins nommé ensuite Intendant de Corse & à différentes places dont il étoit supceptible.

Une anecdote trop curieuse pour être omise, arrivée à l'occasion de la catastrophe de la Guyanne, peint mieux le Duc de Choiseul & la nature de son projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'auteur de l'*Année littéraire* ayant inséré dans ses feuilles une lettre, qui lui étoit adressée au sujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangere, à la veille de périr de misere en route, en allant s'embarquer à Rochefort pour ce pays de malédiction ; le Ministre entend parler à table de cette avanture: *le gueux de Freron*, s'écrie-t-il, *s'avise de parler de la Guyanne! qu'on m'apporte le Numéro.* On lui lit l'endroit touchant & qui ne sentoit en rien le détracteur: *il couchera ce soir au Fort-l'Evêque*, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il est vrai que le Ministre revint bientôt à des sentimens plus généreux. Le Journaliste lui écrivit, se plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'est ainsi que le Duc de Choiseul ayant l'esprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injustice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la Compagnie des Indes semblerent d'abord plus

satisfaisans aux actionnaires, & leur firent espérer pendant quelques années un sort heureux & brillant; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de destruction, dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoi qu'il en soit, ayant osé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la Compagnie, puisqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires que sous son influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part; celui-ci sensible en apparence à leurs reproches, les autorisa à délibérer sur leur position, & tous consentirent à se laisser diriger par un Négociant qui marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition sourde dont on ne se défioit pas. Il ouvrit un plan si lumineux, si sage & si utile qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'est son nom, fut regardé comme le restaurateur de la Compagnie. Dans la premiere assemblée décisive on retrocéda au Roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les isles de France & de Bourbon. De sa part, S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en possession & laissa la faculté de prendre au gré des votans & sans l'assistance d'aucuns commissaires royaux, les arrangemens & les moyens les plus convenables pour le rétablissement du commerce. En conséquence, dans ce premier moment de liberté on nomma des Syndics, des Directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour dans le système d'administration qu'il avoit pro- 1768.

posé. Il savoit comment se produit l'enthousias-
1768. me, & il avoit poussé l'audace jusques à assigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déjà d'avance cette époque de prospérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la Compagnie se remit ainsi aveuglement à la discrétion d'un particulier.

Cette restauration, quoique faite avant que le Duc de Choiseul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puisque la Compagnie des Indes étoit dans le département du Contrôleur général: mais celui-ci n'étant en quelque sorte que son premier commis, elle doit être réputée comme son ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les retrocessions faites au Roi, l'autorité se trouvoit mêlangée, & que le Duc, homme à se l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-disposé à se l'attirer toute entiere, pour peu que son influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliser en bâtissant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit sur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Versoi, & il est peu distant du territoire & de la ville qui domine le lac de son nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles intestins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en construisant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiseul la ville*: son dessein étoit de rendre ce port libre, ainsi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion,

gion, avec faculté de l'y exercer en liberté. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre floriſſante, vu ſon heureuſe poſition qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ſes voiſins. Les travaux commencerent; ils ſe ſuivoient avec ardeur: M. de Voltaire les avoit déja chantés, lorſque la diſgrace du Miniſtre fit interrompre & oublier ſon plan. 1768.

Mettrons-nous au rang des acquiſitions faites à la France par le Duc de Choiſeul la ville d'Avignon & le Comtat Venaiſſin, dont on s'empara ſans coup férir? Si la choſe n'eut dépendu que de ce Miniſtre, il y a ſans doute à parier que ce beau pays ne ſeroit jamais retourné ſous la domination du Souverain Pontife; mais il connoiſſoit trop bien la puſillanimité de ſon maître, pour ſe flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus abſolu que ſon petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & reſtitué trois fois les mêmes Etats. Il eſt vrai qu'alors la philoſophie n'avoit pas autant éclairé les Souverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philoſophe. Il s'étoit permis cette agreſſion contre le Pape pour l'honneur de la maiſon de Bourbon, inſultée en la perſonne du Duc de Parme par les anathêmes de ſa Sainteté. C'étoit une ſimple correction dont il vouloit uſer, & non une ſciſſion abſolue, trop éloignée de ſon caractere. On en peut juger par la maniere reſpectueuſe dont s'exécuta l'invaſion, par l'ambiguïté même des lettres patentes, où l'on n'oſoit articuler le vrai grief du Souverain 11 Juin.

Pontife, & où l'on parloit ſimplement d'une
1768. réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne ; enfin par l'enrégiſtrement du Parlement de Provence qui, ſuivant les inſinuations de la cour, ordonnoit ſeulement que les armes de notre Saint Pere le Pape ſeroient ôtées avec *reſpect & décence* des lieux où elles ſe trouveroient, &, à leur place, remiſes celles du Roi. En conſéquence on ſe préſenta devant Avignon avec deux bataillons d'infanterie, deux eſcadrons de dragons, & canons & mortiers.

Le Vice-Légat parut plus grand que le Général françois en cette occaſion. Il dit à M. de Rochechouart, qui lui notifia les intentions de S. M., qu'il avoit ordre de ſa Sainteté de n'oppoſer nulle réſiſtance, mais en même tems de lui déclarer, *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines eccléſiaſtiques portées par la Bulle in Cœna Domini.* L'intention du Duc de Choiſeul, qui avoit à cœur l'extinction abſolue des Jéſuites dans la Chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola, (*) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de ſon Etat, non ſeulement qu'après qu'il auroit donné ſatisfaction à l'Infant de Parme, mais encore anéanti l'Ordre que pourſuivoit ſa vengeance implacable. Le Pape eut le courage de s'y refuſer & mourut ſans avoir ſatisfait à aucun de ces deux points,

(*) Nous renvoyons aux Pieces pour ſervir à cette hiſtoire, une Lettre manuſcrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matiere, quoique la politique de l'auteur ſe ſoit trouvée en défaut. N. I.

qu'on n'obtint que ſous ſon ſucceſſeur Ganganelli. 1768.

Les premiers bruits répandus ſur l'invaſion prochaine d'Avignon, firent éclorre à la connoiſſance du public un pari aſſez bizarre. M. le Marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763 avoit remis à M. de Brancas une ſomme de 18000 livres, dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par jour juſqu'à la premiere hoſtilité entre la France & quelque autre Puiſſance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le reſtant du pari, à la charge, au contraire, qu'il payeroit l'excédent ſur le même pied, tant que la paix dureroit. On demanda ſi cette invaſion étoit une hoſtilité? Point d'oppoſition ni de défenſe, aucun coup de fuſil de tiré; les Miniſtres reſtoient reſpectivement dans les cours où ils réſidoient. On ne ſait pas comment fut décidé la queſtion, qui dût, au ſurplus, ne pas tarder à être réſolue par la guerre de Corſe.

Cette iſle étoit ſoulevée depuis quarante ans contre la République de Genes: celle-ci perſiſtoit à s'en attribuer la ſuzeraineté; après avoir dépenſé des ſommes énormes, avoir épuiſé ſes forces ſans ſuccès, elle avoit été obligée de recourir à la France qui, au lieu de ſubſides, s'étoit chargée des frais de ſouveraineté & de contenir avec ſes troupes les prétendus rebelles de ce royaume. Mais les ſubſides étant éteints à la paix & les Genois toujours dans l'impuiſſance de ſubjuguer par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné, les Corſes, dès que les Francois ſe ſeroient retirés, étoient à la veille de jouir de

1768. cette liberté qu'ils réclamoient comme originaire, & dont ils n'avoient jamais été privés, même ſous les Romains, ces vainqueurs de la terre, que par la force & pour un tems. Il y avoit, malheureuſement pour eux, un Choiſeul dans le Miniſtere de Verſailles. Il fit entendre au Conſeil, qu'il ſeroit aiſé d'obtenir de la République de Genes la ceſſion d'une iſle qui ne lui étoit qu'onéreuſe & qu'elle étoit obligée d'abandonner de fait: il la repréſenta comme une des meilleures acquiſitions qu'on pût faire, comme une colonie fertile, excellente, comme très-propre à dédommager d'une partie des autres, ſurtout du Canada, puiſqu'aux pelleteries près on pouvoit y retrouver tout ce qui venoit de ce pays, principalement des bois de conſtruction & des munitions de différente eſpece pour la marine (*); que la conſervation n'en ſeroit pas difficile, vu la proximité; qu'en un mot, ce projet auroit le double avantage & de ſe ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditerranée & de l'ôter à la Grande Bretagne, qu'il prétendit y ſonger. On ne manqua pas d'applaudir aux vues politiques du Miniſtre: le Roi ſeul en fut allarmé, par la crainte de la jalouſie des Anglois. M. de Choiſeul étoit top bon courtiſan pour ne pas raſſurer S. M. à cet égard, & lui promettre que l'achat & la conquête s'en feroient ſans qu'ils en témoignaſſent par aucune rupture leur mécontentement. Sans doute, il y eut des membres aſſez ſages pour enviſager auſſi

(*) Tous ces avantages ſont détaillés dans une *Lettre d'un Philoſophe voyageant en Corſe*, manuſcrite, & que nos Lecteurs liront avec plaiſir, N°. II.

les dépenſes auxquelles cette expédition devoit entraîner; mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla ſur le montant auquel elles pourroient aller. Il fut réſolu de conſommer l'acquiſition. Une choſe qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la queſtion ſi les droits de la République de Genes ſur la Corſe étoient bien valides? ſi la réclamation conſtante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-ſiecle s'étoit affranchi de ſon joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime? enfin, en ſuppoſant la juſtice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet Etat de tranſporter à la France ſa ſouveraineté, ſans le conſentement exprès ou tacite de la nation? 1768.

Sans agiter ces grands points de diplomatique réſervés à la diſcuſſion des ſpéculateurs oiſifs, & bons tout au plus dans les vains traités du droit de la nature & des gens, le Miniſtere de Verſailles fit valoir la ſeule loi des Souverains, la Loi du plus Fort. Le Marquis de Chauvelin, nommé Général des troupes du Roi, à ſon arrivée, ſans autre formalité préalable, manifeſte un édit de ſon maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme Roi de Corſe, & par une ordonnance particuliere il déclara rebelle quiconque ne ſe ſoumettroit pas & tenteroit, ſuivant le principe du droit naturel, de repouſſer la force par la force. Enfin il étoit enjoint aux bâtimens Corſes de prendre le pavillon françois, ſinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les Puiſſances à leur courre ſus. De premieres hoſtilités exercées avec ſuccès enflerent l'orgueil du Duc de Choiſeul, qui les fit inſérer 27 Août.

dans la gazette de France avec un faſte puérile
1768. & des expreſſions indécentes. Il eut lieu de s'en repentir, & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes françoiſes, fut rendu ſoudain par les gazettes étrangeres avec une complaiſance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invaſion. Un manifeſte modéré, mais ferme, au nom du
28 Août. Général & du ſuprême Conſeil d'Etat du royaume de Corſe, ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce peuple ſi fier s'y plaignoit que S. M. Très-Chrétienne, après l'avoir ſpécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité ſur ce pied d'un accommodement entre la nation & la République de Genes pendant quatre années conſécutives, parlât de ſe ſubſtituer à de prétendus droits de cet Etat, dont elle avoit avoué l'impuiſſance. Il y établiſſoit qu'en admettant même la ſouveraineté de Genes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raiſonné entre les deux parties, réſolu néceſſairement dès que l'une d'elles s'en départoit, par une ceſſion dont l'autre non ſeulement n'étoit pas conſentante, mais à laquelle elle n'avoit pas même été appellée, car il falloit ſavoir avant, ſi les motifs qui auroient pu déterminer la délibération volontaire de la Corſe de contracter avec Genes, étoient les mêmes envers la France. On faiſoit valoir les égards que la nation avoit toujours eus pour les troupes françoiſes, bien loin de leur avoir fourni aucun motif de la traiter en ennemie; on s'y plaignoit de la perfidie du Duc de Choiſeul, qui après lui avoir écrit pour la raſſurer que ſon état n'étoit point changé, qu'on pourroit repren-

dre de nouveau les négociations relatives à une pacification avec la République de Genes, souffroit que des troupes admises sous ce prétexte exerçassent de véritables hostilités, cherchassent à envahir le royaume, à traiter les Corses comme une nation conquise, *comme un troupeau de moutons vendus au marché.* 1768.

Ce manifeste fut soutenu d'une défense si vigoureuse, que la fin de la campagne tourna toute entiere en l'honneur des Corses. Ils avoient à leur tête Paoli, à la fois homme de lettres, législateur, politique, guerrier; du moins telle étoit alors sa réputation. Il sentoit parfaitement ne pouvoir être en état de résister seul à la France; mais son objet étoit de gagner du tems par une guerre de chicane, de miner l'armée ennemie par l'intempérie du climat, par l'insalubrité du local, par les maladies: il se flattoit de trouver de l'appui en Angleterre; il en reçut effectivement des secours, quelques particuliers y passerent, & il attendoit des efforts plus efficaces.

Cependant on murmuroit beaucoup en France: on avoit perdu des milliers d'hommes; on en étoit déjà au trentieme million de dépense & toutes les lettres qu'on recevoit des lieux, bien loin de consoler, ne contenoient que des lamentations. On en faisoit même une description si affreuse, qu'en supposant la reddition complette de l'isle, on s'attendoit à la trouver déserte, inculte; il y falloit tout créer & sacrifier deux cens millions avant d'en recueillir aucune utilité. Le Duc de Choiseul qui, facile à s'éblouir des premieres spéculations brillantes s'offrant à son imagination, n'avoit point l'entêtement

d'un génie borné, & revenoit auſſi aiſément à
1768. des conſidérations plus ſages, reconnut la folie de ſon projet. Il l'auroit peut-être abandonné, ſi ſa faveur & ſurtout ſon honneur n'euſſent dépendu de ſa réuſſite. Le Roi prenoit de l'humeur; le Marquis de Chauvelin, ſon favori, outré du rôle de fugitif qu'on lui faiſoit jouer devant une poignée de montagnards, ne ceſſoit de ſe plaindre qu'on l'eût envoyé avec trop peu de troupes; il en demandoit à force de nouvelles : pour ſe compromettre moins il exagéroit les difficultés, les dépenſes & le peu d'avantages à retirer d'une ſemblable conquête; il avoit ſurtout une frayeur extrême que les Anglois ne lui tombaſſent ſur les bras, & tout auroit été perdu. Le Duc de Choiſeul vit qu'il n'y avoit pas à reculer: il intimida, ſéduiſit ou endormit tellement la cour de Londres qu'elle ne remua pas; il réſolut de remplir la Corſe de troupes; il y fit paſſer juſqu'à quarante-huit bataillons; il fit ſubſtituer au Marquis de Chauvelin le Comte de Vaux, Général rigide, même dur, qui ne parloit que de potences & de bourreaux; il le flatta du bâton de Maréchal de France, s'il nettoyoit la Corſe promptement. Celui-ci remplit ſa miſſion trop habilement, ſans doute, car n'ayant qu'à ſe préſenter partout, en moins de deux mois il ſe trouva maître de toute l'isle, & cette rapidité de conquêtes, par laquelle il ſe flattoit d'arriver à la dignité promiſe, ſervit de prétexte pour ne s'y pas élever: il n'avoit rien fait d'aſſez difficile qui méritât une pareille récompenſe, en le faiſant paſſer ſur le corps de tant d'anciens non moins méritans.

Dans

Dans le vrai, le découragement seul avoit tout opéré. Les principaux chefs ne trouvant point dans l'Angleterre les ressources auxquelles ils s'attendoient, & dont la perspective leur avoit servi à soutenir l'espoir & le courage de leurs compatriotes, regarderent la résistance comme aussi vaine que périlleuse. Ils se refugierent dans les Etats voisins, & Paoli passé à Londres y perdit & ses vains titres & sa gloire aussi vaine & même ses talens, devenus un problême. 1768.

Le succès de l'envahissement de la Corse retarda de dix-huit mois la chûte du Duc de Choiseul. Elle étoit devenue inévitable par un changement opéré dans l'intérieur de la cour; changement que le Ministre auroit pu prévenir, & dont il ne craignit, ou ne prévit pas assez les suites funestes. Avant de détailler cette singuliere anecdote en rentrant dans la vie privée du Monarque, poursuivons le tableau de l'état des finances, de la justice & de la religion, les seuls départemens qui nous restent à parcourir.

Nous avons vu comment M. de Laverdy étoit devenu Contrôleur général. Ce choix fait dans la classe de la magistrature & entre les membres du Parlement les plus austeres, produisit un moment d'enthousiasme. On se flatta qu'on songeoit sérieusement à rétablir l'ordre dans les finances: on ne parloit que de retranchemens, d'économie. La Marquise de Pompadour, concourant elle-même à accréditer la haute opinion qu'on concevoit de ce sage à la cour, affecta de lui adresser une boëte de carton avec le portrait de Sully. Dans un mot de sa main elle lui disoit galamment, que présumant trop de sa modestie

pour croire qu'il ſe fût fait tirer, elle lui envoyoit
1768. ſa reſſemblance véritable, & au fond de la boëte étoit le quatrain ſuivant.

De l'habile & ſage Sully,
Il ne nous reſte que l'image :
Aujourd'hui ce grand perſonnage
Va revivre dans Laverdy.

Les premieres opérations de ce Miniſtre furent vraiment patriotiques. Peu de jours après ſon
22 Déc. élévation le Parlement enrégiſtra une Déclara-
1763. tion, portant permiſſion de faire le commerce & le tranſport des grains de toute eſpece, de province à province, ſans payer aucuns droits,
19 Juill. & au bout de quelques mois, un édit ſur la mê-
1764. me matiere, par lequel le commerce des grains étoit rendu entierement libre, ſans qu'il fût beſoin de permiſſion pour les faire entrer & ſortir du royaume, à la charge ſeulement d'un droit léger dans le premier cas, & ne défendant l'exportation par les ports & lieux ſitués ſur la frontiere, que lorſque le prix du bled auroit été porté pendant trois marchés conſécutifs à un prix déſigné & allarmant.

Mais c'eſt encore au Duc de Choiſeul qu'il falloit rapporter ces heureuſes innovations dans le régime réglémentaire, ou plutôt à une ſecte nouvelle de philoſophes qui commençoit à faire bruit, & qui ayant ſon chef auprès de la Marquiſe, avoit acquis beaucoup de conſiſtance & de crédit. Il eſt bon de la faire connoître, à raiſon du grand rôle qu'elle joua dans ces tems-là. C'étoit une émanation des Encyclopédiſtes. Un Encyclopédiſte „ ſuivant la définition du mot,

embraſſe le cercle de toutes les connoiſſances humaines; il eſt univerſel. Cependant, comme un mortel ne peut ſuffire ſeul à tant de choſes, cette eſpece de philoſophes s'attachoit principalement à la métaphyſique & à la morale. Une claſſe d'entre eux, entraînée par un attrait particulier, prit pour objet de ſes ſpéculations les matieres agraires & la partie d'adminiſtration qui y eſt relative, en un mot, l'économie intérieure du royaume: de-là leur ſurnom d'Economiſtes. L'homme le plus profond dans cette ſcience, étoit M. Queſnay, médecin de Madame de Pompadour. Louis XV, qui n'étoit point aſſez enthouſiaſte du mérite pour aller au devant de lui, avoit trop d'eſprit pour ne pas l'aimer, lorſqu'il tomboit, pour ainſi parler, ſous ſa main. Il goûta M. Quesnay; il converſoit volontiers avec lui; il l'appelloit ſon *Penſeur*, & lui donna pour armes trois fleurs de penſée. Ce Docteur initia S. M. aux myſteres des principes économiques, ou plutôt lui en apprit les élémens très-ſimples; car cette ſcience n'eſt devenue compliquée & abſtruſe que par le charlataniſme de ſes maîtres. Le Marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des Hommes*, n'y avoit pas peu contribué, en publiant cet ouvrage rempli d'excellentes vues, mais obſcurcies par le galimathias des penſées, le néologiſme barbare du ſtyle, des tournures, & ſurtout par un pédantiſme emphatique, bien capable d'en dégoûter. Son livre produiſit cependant tout le contraire: il excita l'attention ſur une matiere auſſi importante que l'agriculture & la population; toutes les idées ſe tournerent vers cette partie, & des écrivains plus 1768.

lumineux l'ayant bien discutée, il se fit une heu-
1768. reuse révolution à cet égard, qui auroit rendu la France beaucoup plus florissante, si elle n'eut eu à sa tête des Ministres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fisc public, qu'à l'avantage & au bonheur des sujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les sciences de spéculation & d'utilité relatives avoient des académies en France; elles y étoient étudiées & approfondies avec soin; les parties seules de l'agriculture & du commerce qui sont de nécessité & d'utilité premiere, les plus intéressantes de toutes pour le soutien & la puissance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit; on institua dans les diverses provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces sciences au degré de perfection dont elles sont susceptibles & de procurer au royaume toutes les ressources qu'il est à portée de faire valoir d'un côté par la fertilité de son sol, de l'autre par son heureuse position sur les deux mers. La Bretagne donna l'exem-
20 Mars ple: il s'y forma, de l'agrément du Roi, une
1757. société d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt suivi à Paris & ailleurs.

On commença à faire cas des travaux de la campagne; on tenta des expériences; de grands Seigneurs ne jugerent point indigne d'eux de s'en occuper. La classe des paysans, jusqu'alors si méprisée, si vexée, acquit une sorte de confiance, fut plus ménagée. On les encouragea; on sentit l'absurdité de laisser mourir de faim une province, lorsque celle limitrophe regorgeoit de bleds; d'empêcher les cultivateurs de profiter de

leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une subsistance dont ils manqueroient & l'on fit les loix sages dont nous avons parlé. 1768.

Une déclaration du Roi portant exemption de tailles & autres impositions pour les marais qui seront desséchés, & celle portant exemption pendant trois ans des privileges des commensaux de la maison du Roi & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille qu'en faisant résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuerent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce Contrôleur général n'aimoit ni les philosophes ni la philosophie; que croyant receler en lui seul toutes les lumieres il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration, défendant de rien écrire, imprimer ni publier sur la réforme ou l'administration des finances: on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux & tendant au despotisme. Enfin son édit pour la libération des dettes de l'Etat trahit son inep- 17 Déc. 1764.
tie. Cet édit, monument de honte éternelle & pour le Ministre qui l'enfanta & pour le Parlement qui l'enrégistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'Etat, mais le grevoit encore de nouveaux impôts & donnoit plus d'extension aux anciens. Le prétexte étoit l'établissement de deux caisses, dont l'une, pour le payement des rentes & effets dûs par le Roi; l'autre, pour le remboursement & amortissement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embrasser d'un 14 Juin 1764. 13 Juill.

coup d'œil la totalité des dettes, on obligeoit
1768. tous les porteurs de contrats de les faire renouveller & viſer, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats, formalités longues, gênantes & non moins diſpendieuſes pour les particuliers & pour le Roi. Mais au moyen de ce convertiſſement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aiſe. Ayant rencontré le Duc de Bouillon, abîmé de dettes, elle lui demanda comment alloient ſes affaires?„ Fort mal, SIRE", lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaiſance du Monarque: „ fort mal, mes „ créanciers me tourmentent toujours beaucoup". Mais pour toute conſolation: „ *que ne faites-* „ *vous comme moi*", lui repliqua-t-il, *Laverdy* „ *vient de me mettre à jour*.

Cette libération, dont le fond étoit un ſurcroît de charge, car, pour ſe donner un air d'équité plus ſévere, le Contrôleur général, bien différent de ſes ſemblables, qui comptent pour rien les injuſtices de leurs prédéceſſeurs & ne ſe prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites ſur le pied des anciens capitaux, mais pour le rembourſement ſeulement. C'étoit un leurre qu'il avoit donné à ſes confreres du Parlement, ayant beaucoup de rentes de cette eſpece, dont ils ſe flatterent d'être rembourſés les premiers, quoique, ſuivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du ſort. On prétend que le grand banc même le fut ſur le champ; ce qui facilita beaucoup l'enrégiſtrement.

Le Conſeil ſut gré à M. de Laverdy de cette tournure, qui fit valider ainſi légalement la per-

ception des deux Vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enrégiſtrement fait en Lit de juſtice, toujours odieux. Le Parlement anéantiſſoit par-là toutes ſes remontrances & toutes celles des autres; il ſembloit venir à réſipiſcence, s'avouer coupable d'une réſiſtance déraiſonnable, & reconnoître implicitement la juſtice des coups d'autorité frappés avec tant de rigueur ſur les claſſes de province. Auſſi la Cour des Aides, plus attentive à éviter cette inconſéquence & à conſerver l'honneur de la Magiſtrature, après diverſes modifications ajouta ces paroles remarquables: 1768.

„ Sera ſupplié en outre ledit Seigneur Roi de „ rendre au corps entier de la Magiſtrature la „ juſtice qui lui eſt dûe pour les violences „ inouïes exercées envers pluſieurs Cours de „ ſon royaume, & de raſſurer ſes peuples qui, „ témoins des excès auxquels on s'eſt porté con„ tre les Magiſtrats, n'ont que trop appris ce „ qu'ils avoient à craindre, ſi de pareils abus de „ l'autorité militaire n'étoient réprimés par la „ punition la plus ſévere. Ordonne que copies „ collationnées de la préſente déclaration, en„ ſemble du préſent arrêt, ſeront envoyées ès „ ſieges des Elections, &c.”

Une autre diſpoſition de cet édit, qui avoit ſingulierement flatté le Parlement, & peut-être en avoit impoſé à un certain point à la nation, c'étoit l'établiſſement d'une chambre compoſée de membres de cette compagnie, pour veiller à ſon exécution, en conduire toutes les opérations & décider toutes les queſtions & conteſtations qui pourroient s'élever à leur occaſion. Mais

cette chambre ne fut qu'une charge de plus pour
1768. le royaume, par les honoraires de ſes membres. Du reſte, elle n'arrêta point la diverſion des deniers; elle ne procura point l'exactitude des payemens; les rembourſemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour ſatisfaire aux engagemens pris avec les membres les plus accrédités de cette compagnie, & le déſordre des finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit d'une part ſatisfaire aux dépenſes du Roi, qui n'ayant plus de maîtreſſe en titre, avoit beaucoup de fantaiſies & étoit entouré de courtiſans & de favoris avides profitant de ſa facilité: de l'autre, aux prodigalités du Duc de Choiſeul, qui n'économiſant pas plus le tréſor de l'Etat que le ſien, tranchoit du petit Souverain dans ſon genre, & avoit encore plus de créatures à ſatisfaire que ſon maître.

M. de Laverdy qui, ſous un air cafard & modeſte, nourriſſoit une ambition déméſurée, ne pouvant reſter en place qu'en ſubvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de ſon Miniſtre, étoit ſans relâche occupé à chercher de nouvelles reſſources, & comme il n'en avoit aucune dans le genre des finances, où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui ſuggéroient de cupides ſubalternes. A chaque beſoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiſcale qui provoquoit les remontrances des cours, car il ne pouvoit pas toujours corrompre, & quelquefois le patriotiſme l'emportoit ou l'humeur. Rien de plus révoltant que les réponſes qu'il

ſuggéroit au Roi ; où joignant la baſſeſſe du menſonge à une commiſération dériſoire, il faiſoit ſans ceſſe aſſurer par S. M. qu'elle portoit ſes ſujets dans ſon cœur ; que c'étoit malgré elle qu'elle augmentoit le fardeau des impoſitions ; qu'elle eſpéroit être bientôt en état de les ſoulager par les réformes, par l'économie, par la bonne adminiſtration, par l'amélioration des finances ; tandis que tout ce qui ſe paſſoit ſous les yeux de la nation étoit une contradiction manifeſte de ces diſcours hypocrites. 1763.

Ce fut ce Miniſtre qui contribua merveilleuſement à accroître les troubles de Bretagne, en attentant aux droits des Etats ; en leur écrivant des lettres inſolentes, en faiſant enſuite le rôle d'auteur & d'hiſtorien, & répandant des pamphlets, où il ergotoit avec leurs écrivains pour détruire leurs privileges & établir le deſpotiſme du Roi ſur les ruines de leur droit public. On ſe rappelle encore avec quel mépris il fut chanſonné dans cette province. Le ridicule fut la ſeule arme qu'on employa contre lui & elle devint efficace. On en fit bientôt autant à Paris, & ce qui le déſola ſurtout, ce fut une carricature, où l'on le repréſentoit ſous la figure d'un homme portant une hotte ſur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains (l'attribut du Contrôleur général) cherchant dans tous les ruiſſeaux & dans tous les tas d'ordures. Du bout de ſon bâton ſortoient des rouleaux de papier, intitulés : *Arrêts du Conſeil.* Il avoit des lunettes ſur le nez, & ſembloit pourvu d'une vue fort courte : défaut au phyſique & au moral de ce perſonnage. Enfin au bas étoit écrit :

au grand chiffonnier de France. Parodiant Ves-
1768. pasien qui avoit mis un impôt sur les urines, on poussa la dérision jusqu'à lui adresser un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit; projet peu dispendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un Ministre qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des soulevemens. La liberté accordée au commerce des bleds, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec l'étranger, bien loin d'opérer les salutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté énorme de cette denrée; cherté soutenue & qui, sauf de légers rallentissemens par intervalles, dura jusqu'à la mort du Roi. Les partisans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuerent cette calamité au système des novateurs. Les Economistes, au contraire, la rejetterent sur les mauvaises récoltes, mais plus encore sur la maniere dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieuse qu'une contrainte absolue. Ils se défendirent ainsi, n'osant découvrir la cause véritable tenant à des manœuvres puissantes & secretes, qui prenoient leur source jusqu'au trône, & dont les Ministres, agens intermédiaires, faisoient mouvoir des subalternes, qui ne craignant ni l'infâmie ni la haine publique, s'engraissoient de la plus pure substance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention sur un Ministre disgracié, qui, char-

gé spécialement de la partie des bleds, sembloit responsable de tous les maux de la disette. Telle étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la mesure de l'iniquité étoit comblée, on en renvoyoit l'auteur, mais son ouvrage subsistoit. 1768.

M. de Laverdy, qui en entrant au contrôle général avoit voulu conserver sa maison particuliere, pour s'y retirer quand il seroit rendu à la vie privée; qui avoit donné un état de sa fortune médiocre, ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant sa gestion des finances; qui, gendre d'un marchand de drap, fils d'un avocat & bourgeois lui-même, desiroit ne quitter jamais cette classe, & s'étoit fait prier jusqu'à trois fois pour entrer au Ministere, en sortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il justifioit une longue possession de noblesse de race très-ancienne & devenoit susceptible de tous les honneurs. Il voulut être Conseiller d'honneur du Parlement, membre honoraire de l'Académie des Belles Lettres, & sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems d'être décoré du cordon bleu. Quelqu'un, pour lui faire sa cour, lui ayant offert un prix exorbitant de sa petite maison de la rue des Blancs-manteaux, il la vendit & se fit donner par le Roi & rebâtir le petit hôtel de Conti, pour l'embellissement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans sa partie contiguë. Il fit faire à son beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une seconde fortune plus considérable que la premiere. Il la fit faire à ses beaux-freres, à toute sa famille, & lui-même, possesseur de deux cens

mille livres de rentes, eut raiſon d'écrire à ſes
1768. filles, en leur annonçant ſa retraite, *qu'il n'étoit plus dans la finance.* C'eſt l'expreſſion dont il ſe ſervoit & qui caractériſoit à merveille la maniere dont il avoit geré ſa place pour ſon propre compte.

Le Duc de Choiſeul lui fit nommer pour ſuc-
27 Sept. ceſſeur M. Maynon d'Invau. Sa reconnoiſſance envers ce Conſeiller d'Etat, la ſagacité qu'il croyoit lui avoir reconnue dans ſes rapports au conſeil, enfin ſon caractere doux & modéré le rendirent à ſes yeux digne de cette confiance, & il ſe laiſſa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le Contrôleur-général n'étoit plus qu'un premier Commis plus diſtingué ſous le *Chef du Conſeil des finances*, dont le Duc de Choiſeul avoit fait rétablir la dignité pour le Duc de Praslin qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que ſous l'influence de ſon couſin. Celui-ci ſe flatta d'aider de ſes conſeils & de diriger ſon protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il eſpéroit. M. d'Invau, d'une ſanté foible, peu laborieux, étoit incapable de ſoutenir le fardeau par lui-même & d'obéir à la violente impulſion de ſon conducteur; il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal. Il ne fit que paſſer. La ſeule choſe qu'on ait à lui reprocher, c'eſt, par une complaiſance aveugle envers les deux Miniſtres & autres gens de la cour qui avoient formé des ſpéculations de fortune ſur la ſuſpenſion du privilege de la Compagnie des Indes, d'avoir oſé porter le premier la main à cet édifice, que ſon antiquité, ſa magnificence & le nom de ſon

uteur auroient dû lui rendre plus respectable. Il
paroît que cette tache n'a point fait de tort à sa 1768.
réputation; qu'il doit peut-être moins à lui-même qu'à son prédécesseur & à son successeur. Quoi qu'il en soit, on lui sut gré du courage qu'il eut d'envoyer sa démission après un Conseil, où ses projets ne furent pas goûtés, & plus encore d'avoir supplié le Roi de lui permettre de ne point accepter la pension d'usage, & s'il n'avoit point été utile à l'Etat durant son ministere, de ne lui être pas au moins à charge dans l'oisiveté de sa retraite. Il fut remplacé par le fameux Abbé Terrai, qui va bientôt figurer dans le cercle des Ministres coopérateurs du bouleversement de la constitution de l'Etat & de la derniere ruine des finances & du crédit du Roi. Celui des Choiseuls commençoit à tomber. Le nouveau Contrôleur général fut l'ouvrage de M. le Chancelier de Maupeou, qui, méditant de son côté une grande révolution dans la Magistrature, avoit besoin d'un pareil second.

Les Parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de discorde jettée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris, n'avoit produit qu'une scission momentanée. Un intérêt plus pressant les força de se réunir. Si par le rappel des Commandans qui les avoient molestés, ils avoient repris *le haut du pavé*, suivant l'expression d'un célébre Procureur général (*), ce n'avoit pas été pour longtems. Le silence que leur avoit imposé la cour sur cet objet & les graces d'un autre genre

(*) M. de la Chalotais, dans une lettre à son fils, imprimée au procès.

dont ces courtisans avoient été comblés, ne
1768. pouvoient leur faire espérer un calme sincere.
L'orage recommença bientôt & plus violem-
Juin 1765. ment. La destruction du Parlement de Pau, à laquelle les autres classes ne s'opposerent pas assez fortement, & reconstruit au gré du ministere, encouragea celui-ci à des entreprises plus hardies, & les deux Procureurs généraux de Rennes, ainsi que plusieurs Conseillers de cette cour à la veille de perdre la tête, firent sentir aux Magistrats des autres la nécessité de redoubler d'efforts pour sauver ces confreres & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs Pairs.* Ce procès est ce qu'on appelle l'*affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV.

Elle prit sa source dans les arrêts donnés contre les Jésuites (*) & dans les comptes rendus à ce sujet. M. de la Chalotais, l'auteur de ces écrits, leur parut leur plus redoutable adversaire en Bretagne, & n'ayant pu se soustraire à leur destruction, ils songerent à profiter du parti puissant qu'ils avoient dans cette province, afin d'y exciter des troubles & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétablissement, ou du moins pour se venger. Les Etats de 1762 leur fournirent occasion de commencer. Les Evêques, celui de Rennes, Desnos, à leur tête, étoient pour eux. Presque tout l'Ordre Ecclésiastique, quelques membres de la Noblesse composoient un nombre assez considérable, soutenu &

(*) Tout cet historique est pris en partie d'un Mémoire manuscrit de M. de la Chalotais, qui se trouve dans la bibliotheque de M. le Duc de Rohan.

rotégé par le Commandant, qui d'ailleurs dis- 1768.
oſoit du Tiers.

Leur objet étoit de faire invalider les Arrêts ui avoient diſſous la Société en Bretagne, omme rendus contre les droits des Etats, d'op- oſer ceux-ci au Parlement & la nation à la na- ion. Leurs partiſans furent très-animés; des gentilshommes qualifiés ſe firent, ſur le Théâtre, *) des menaces, & le Duc d'Aiguillon, qui auroit dû arrêter ces excès, les autoriſoit indi- ectement par ſon ſilence. On revint trois fois à la charge, on liſoit & l'on faiſoit lire clandes- tinement des lettres, vraies ou fauſſes, du feu Dauphin, pour émouvoir les eſprits en faveur des Jéſuites, & ſi l'on eut laiſſé le cours à ces mouvemens, ils euſſent probablement excité dans la province une guerre civile, qui, bientôt après, ſe fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéreſſé par amour-propre, par ſûreté de ſa perſonne, que par patriotiſme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal inſtigateur, détourna les troubles que le Commandant, tour à tour protégé & protecteur des Jéſuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le Duc de Choiſeul de leurs manœuvres combinées, qui, découvertes, perdirent toute leur activité aux Etats. Mais la Société crut cependant avoir obtenu un grand ſuccès en rendant leur querelle perſonnelle au Duc d'Aiguillon, devenu l'implacable ennemi du

(*) On appelle ainſi le lieu de l'aſſemblée générale des trois ordres.

leur. Fiers de ce Chef, ils formerent le deſſein
1768. de réuſſir d'une autre maniere.

Il y avoit en Bretagne des plaintes générales contre l'adminiſtration du Commandant concernant les grands chemins. Le Parlement les avoit priſes en conſidération, & comme les Magiſtrats dénonciateurs des plaintes étoient les mêmes qui avoient paru oppoſés aux Jéſuites, ceux-ci & le Duc d'Aiguillon ſe réunirent dans le deſſein de les perdre. Par une adreſſe digne des premiers, en aigriſſant l'amour-propre du Contrôleur général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce perſonnage vain, Janſéniſte outré, & qui avoit été dans la compagnie un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la province, il ſeconda le Duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contre elle & contre le Parlement. Il ſe trouva tellement emporté hors de ſes meſures, que, par une ſuite de démarches incompréhenſibles, dont pluſieurs étoient préparées ſi artificieuſement qu'il étoit impoſſible d'éviter le piege, on parvint à précipiter les Magiſtrats dans le parti des démiſſions, que preſqu'aucun d'eux ne deſiroit.

Les Jéſuites & leurs partiſans, ainſi reſtés maîtres du champ de bataille, tinrent toutes les aſſemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos, & le réſultat fut de conſommer leur ouvrage dans la province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ſes *Comptes rendus*, où il avoit dévoilé ſi éloquemment le vice des conſtitutions & du régime de l'Ordre, & qui pendant les

Etats

Etats s'étoit opposé de tout son pouvoir à leurs manœuvres. Par suite, son fils & quelques Magistrats les plus ardens contre eux devoient être victimes du complot : toutes les circonstances étoient favorables à la réussite; ils avoient pour eux le Commandant de la province & son oncle le Comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans son département, qui, par sa place, organe des volontés du Souverain, se trouvoit ainsi juge & partie & avoit eu l'infâmie de ne pas se recuser en pareil cas. Ils avoient quelques autres membres du Parlement, les seuls restés & prêts à former un tribunal qui leur seroit dévoué totalement. Enfin ils avoient le Roi, tellement indigné & courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grace en aucun genre; il en avoit prévenu les Ministres & même celui dépositaire des graces ecclésiastiques (*). 1769.

La désolation répandue dans la province par la dispersion du Parlement occasionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de désespoir, dont ils tirerent même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils se porterent à fabriquer des pieces propres à leur dessein & censées enfantées par les mécontens. Déjà il y avoit une procédure commencée à Paris concernant diverses intrigues pratiquées pour exciter du trouble, divers libelles diffamatoires tant en vers qu'en

(*) Cette anecdote se trouve dans une Lettre de M. Piquet de Montreuil, Conseiller de Grand' Chambre du Parlement de Bretagne, datée de Versailles le 28 Décembre 1764, consignée au Procès.

1769. prose, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains Magistrats ou autres sujets zélés, dévoués au gouvernement, diverses lettres anonymes injurieuses à l'autorité royale adressées à des Ministres. La connoissance de ces délits avoit été attribuée au Parlement de la capitale. Pendant qu'il s'en occupoit, il se passoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 Novembre 1765, Mrs. de la Chalotais pere & fils, & trois Conseillers du Parlement démis, furent enlevés à main armée avec l'appareil le plus scandaleux. On fut ensuite par un acte de la Majesté Royale, où l'on rendoit le Monarque accusateur lui-même, que ces Magistrats lui avoient été représentés comme également ennemis de son autorité & de la tranquillité publique. On y disoit qu'ils étoient justement soupçonnés d'avoir cherché depuis quelque tems à exciter & fomenter en Bretagne une fermentation dangereuse; que, pour y parvenir, ils avoient fait entre eux des assemblées illicites, formé des associations criminelles & entretenu des correspondances suspectes; que non contens de diffamer par différens libelles ceux qui avoient marqué de l'attachement au service du Souverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits composés dans l'esprit d'indépendance qui leur avoit fait tenir en public les discours les plus séditieux; qu'enfin ils avoient porté l'audace jusques à faire parvenir à la cour des billets anonymes, injurieux à la personne du Monarque & attentatoires à la Majesté Royale.

Lettres patentes du 26 Nov. 1765.

C'est sur ces accusations vagues que commença une procédure monstrueuse, dont il n'existe

aucun exemple dans les faſtes de la juſtice. Pour
ſauver les apparences de la régularité, pour 1769.
mieux tromper le Roi, on offrit au Parlement de
Bretagne raſſemblé, de lui rendre ſes démiſſions
& de lui laiſſer juger ſes membres arrêtés. On
cherchoit à faire croire par-là que l'on étoit bien
certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du
moins que de bonne foi & avec la plus entiere
impartialité, puiſqu'on ne vouloit point d'autre
tribunal que celui-même que leur donnoit la loi;
mais en même tems on mettoit à cette offre une
condition impoſſible à remplir pour les Magiſ-
trats, celle, en reprenant leurs fonctions, de
trahir leur honneur, leur ſerment & leur patrie.
Ce qu'on avoit prévu arriva. Le Parlement,
délibérant ſur les ordres du Roi, arrêta que les
motifs déterminans de l'acte des démiſſions ſub-
ſiſtoient dans toute leur force & y perſiſterent.
Quelques-uns même des non-démettans y accé- 12 Nov. 1765.
derent cette fois. C'eſt ce qu'on déſiroit. Alors
encouragé par l'exemple du Parlement de Pau,
on réſolut de reconſtruire celui de Rennes ſur
le même pied, & proviſoirement on le fit tenir
par le Conſeil. On lui adreſſa, dès ſon ouver-
ture, des Lettres patentes pour procéder à l'in- 26 Nov.
ſtruction du procès des Magiſtrats accuſés. Puis
ayant recruté quelques officiers démis & rétabli 16 Janv. 1766.
le corps, on parut un inſtant leur renvoyer la
connoiſſance de l'affaire. Cette manœuvre étoit
concertée avec eux qui, non moins ennemis de
ces illuſtres priſonniers, dont la fermeté étoit
un reproche continuel de leur lâcheté, n'oſerent
cependant rendre le jugement que déſiroit la
cour, & ſe déporterent d'un droit dont ils pou-

voient refuſer de jouir, mais dont ils ne pou-
1769. voient priver les accuſés. Ce fut un prétexte d'ordonner aux Commiſſaires de continuer l'inſtruction, & à cet effet nouvelles Lettres paten-
24 janv. 1766. tes portant établiſſement d'une Commiſſion du Conſeil de S. M. pour tenir une Chambre Royale à Saint Malo.

C'eſt dans cette ville que ſe reproduiſit ce *Tribunal poſtiche* (*), diſparu de Rennes. C'eſt-là, qu'après avoir éprouvé toutes les révolutions, toutes les modifications, tous les changemens de lieux, de marches que vouloit le Commandant de la province, inſtigateur ſecret de cette machination, ce qui faiſoit ſubir à la procédure autant de variations; c'eſt-là qu'avec des formes nouvelles, créées pour l'affaire, des loix, multipliées pour elle ſeule, fabriquées par l'accuſateur, dérogeant ſucceſſivement l'une à l'autre, & proportionnées aux jours, aux momens, aux difficultés naiſſantes, fut enfanté un *Code* exprès pour noircir les accuſés & opérer leur condamnation. Déjà tout étoit prêt pour l'exécution d'un jugement minuté à Verſailles avant le départ des Commiſſaires, & ſi l'on en croit une tradition conſtante, le bourreau étoit parti avec tous les inſtrumens du ſupplice, qui devoit ſe bruſquer dans la citadelle de Saint Malo, lorſque les vigoureuſes remontrances du Parlement de Paris jetterent dans le cœur du Monarque un remords ſalutaire. Le Duc de Choiſeul vint trouver en ce moment le Roi tourmen-

(*) Expreſſion des *Remontrances du Parlement* ſéant à Rouen, adreſſées au Roi en 1766.

té d'anxiétés cruelles ; il acheva de l'émouvoir, & lui fit révoquer l'arrêt de sang déja signé. 1769.

L'affaire prit un autre cours : les pouvoirs de la Commission cessèrent ; la continuation du procès revint par devant les juges naturels qu'avoient constamment réclamés les prisonniers. 17 Fév. 1766. Mais ces juges naturels n'étant que des magistrats en petit nombre, gagnés par faveur ou intimidés par crainte, ne pouvoient former le véritable Parlement qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalotais & ses co-accusés déclinerent ce tribunal dans l'état où il étoit, attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers, encore moins d'un concernant des membres d'une Cour, ayant le droit d'être jugés toutes les Chambres assemblées, & ils demanderent à être renvoyés par devant le Parlement de Bordeaux. (*) L'instruction n'en continua pas moins à la poursuite de M. Geoffroy de la Ville-Blanche, Conseiller, nommé Procureur-général à cet effet, quoiqu'il eût déclaré pour moyen de récusation son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout étoit mêlé de bisarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre que pour s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un arrêt du Conseil il fut ordonné que les procédures faites au Parlement de Paris concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient en- 12 Mars 1766.

(*) Ce Parlement est désigné par l'Ordonnance de 1737 pour être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

voyées au greffe du Parlement de cette province,
1769. pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit, & en conséquence dans la vacance de pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le rapporteur, tellement étourdi de cet acte extrajudiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

9 Juill. Après cette réunion, il y eut encore disjonc-
1766. tion, enfin évocation du tout au Conseil & trans-
22 Nov. lation des prisonniers à la Bastille: nouvelles ré-
1766. clamations de ceux-ci, persistant à demander pour tribunal celui que désignoit la loi. Ce fut alors que dans une assemblée solemnelle du Conseil des parties, où assista le Roi, après un historique que fit M. le Noir, Rapporteur, qui termina sa peroraison par l'inviter à la clémence,
22 Déc. S. M. dit qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervînt de jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de tous délits & accusations à cet
24 Déc. égard. Ce qui eut lieu par des Lettres du sceau.

Par une contradiction manifeste, tandis qu'on exaltoit la sagesse, la modération, la bonté du Souverain, on lui faisoit exercer la tyrannie la plus criante. Les Magistrats sortis de la Bastille, non-seulement ne rentrerent pas dans leurs fonctions, mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ses bonnes graces à ses Procureurs généraux. Tous furent exilés avec une excessive dureté: ils ne purent pas même voir en partant leurs amis & leurs proches. Le Parlement de Paris insistant sur cette incon-
22 Janv. séquence, sur une punition capable de laisser en-
1767. core des soupçons contre les accusés, le Roi

déclara *que leur honneur n'étoit pas compromis.*
C'eſt ainſi que, par de miſérables ſubterfuges 1769.
ſuggerés à la vengeance particuliere de Louis XV, leurs ennemis aſſouviſſoient encore la leur. Ils avoient piqué l'amour-propre du Roi par des lettres interceptées, où les Magiſtrats, ſans offenſer la Majeſté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait.

Ils languirent encore pluſieurs années, ſans que leurs mémoires multipliés, ſans que les inſtances des cours puſſent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait ſouffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de juſtification légale ; ils étoient conſtamment les victimes, & leurs oppreſſeurs triomphoient : genre d'iniquité propre à l'horrible époque du ſiecle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme l'on en avoit flatté le Roi, elle fut en feu plus que jamais. La cabale Jéſuïtique continuoit d'y ſouffler la diſcorde partout. Le Parlement, vain ſimulacre, déchu de ſon ancienne ſplendeur, n'étoit plus le ſanctuaire de la juſtice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dériſoire appellé *le Bailliage d'Aiguillon*. Les Etats diviſés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante. L'Ordre de la Nobleſſe luttoit encore contre les deux autres entierement ſubjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un ſchiſme élevé par les intrigues du Commandant. Celui-ci, deſpote abſolu, entouré d'eſpions, de délateurs, de ſuppôts de ſes fureurs, maître

1769. des lettres de cachet que décernoit à son gré son oncle Ministre, dépeuploit la province de ses défenseurs, à force d'exils & de proscriptions. (*) Enfin il avoit entrepris de consommer la destruction totale des constitutions de la Bretagne, en faisant enrégistrer par ordre un réglement terrible de deux cent trente un articles, dont les dispositions insidieuses tendoient pour la plus grande partie à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées, en un mot, entierement contraire au droit & aux usages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureusement pour les Bretons, ce fut le terme de l'administration du Commandant. La mesure de ses iniquités étoit comblée, & la nation au désespoir pouvoit se porter aux plus cruelles extrémités: du moins c'est sous ce point de vue que le Duc de Choiseul, ennemi personnel du Duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition excessive, représenta les choses au Monarque pour l'effrayer. Après lui avoit fait naître des inquiétudes sur le réglement, lui avoir fait envisager les troubles qu'il devoit occasionner nécessairement dans la prochaine tenue des Etats, il lui suggéra d'en convoquer une extraordinaire, où il seroit adopté plus librement. Ce Ministre savoit comment il falloit prendre le Roi, qui se seroit refusé à détruire tout à coup un ouvrage odieux, mais

(*) Voyez la *Réponse des Etats au Mémoire du Duc d'Aiguillon*, où ils comptent 134 lettres closes décernées pendant le cours d'environ trois années.

mais exécuté sous ses ordres. Il ne parla que d'adouciſſemens, de modifications, qui ne compromettroient point son autorité, & en conſervant les diſpoſitions néceſſaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des Etats, enchaîneroient plus sûrement la Nobleſſe, lorſqu'elle auroit concouru elle-même à forger ſes fers. Afin de mieux ſéduire ſon maître, il lui propoſa de charger de cette commiſſion le Préſident Ogier, perſonnellement agréable à S. M., dont elle aimoit l'eſprit de douceur & de conciliation, en qui elle avoit une confiance particuliere. D'ailleurs homme de loi, très-inſtruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du Commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur. Louis XV ſe rendit, ou plutôt ſe laiſſa entraîner, & le Commiſſaire fut nommé. 1769.

Le Duc d'Aiguillon, qui ſentoit où le coup devoit porter, diſſimula ſon reſſentiment; mais par ſes émiſſaires il tâcha de l'écarter, en fomentant l'eſprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laiſſer rallentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ſes écrivains à gages, il fit imprimer & diſtribuer preſqu'à la veille de l'aſſemblée extraordinaire de 1768, un écrit intitulé : *Entretiens*, dans lequel deux ou trois interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'Ordre de la Nobleſſe & entretenir la déſunion (*). Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme ſuccéder à l'orage, dès que le Préſident Ogier paroîtroit. Jamais plus de concert ne regna dans les aſſemblées, jamais plus d'union en- Février 1768.

(*) Voyez la *Réponſe des Etats*, &c.

tre les Ordres. Ce que le Duc de Choiſeul
1769. avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre du Monarque arriva. L'avis de ſe borner à ſupplier S. M. de vouloir bien retirer le code de législation monſtrueuſe dont ſe plaignoient les Etats, de les diſpenſer même de le diſcuter, parce que, ſuivant le droit & la poſſeſſion ancienne, à eux appartient de faire leurs réglemens ſous ſon bon plaiſir; cet avis, que ſoutenoient fortement les partiſans du Commandant, affectant en ce moment la défenſe des intérêts de la province qu'ils avoient violés tant de fois, fut rejetté. On ſe contenta, après une proteſtation reſpectueuſe, de l'examiner article par article, & l'autorité, qui empiete toujours, conſerva toute ſon influence. Le Préſident fut obligé de faire l'éloge des Bretons à la cour, & il fut décidé que ce ſeroit le Duc de Duras qui tiendroit les grands Etats.

Tous ces changemens devoient amener néceſſairement le retour du Parlement, qui s'effectua en effet un an après, auquel furent réunis même les quatre Magiſtrats (*) impliqués dans le procès des Procureurs généraux, les ſeuls ſur leſquels on ne put jamais faire revenir le Roi, ſe retranchant toujours à les déclarer innocens, mais prétendant toujours avoir des raiſons ſecretes de les retenir en exil. Ceux-ci ſe prévalurent de cette rigueur pour recourir de nouveau à leur corps & demander une juſtification qu'ils avoient ſollicitée vainement à tous les tribunaux; ce qui

(*) Mrs. Charette de la Gaſcherie, Piquet de Montreuil, Charette de la Colliniere, arrêtés les premiers, & de Kerſalaun, arrêté depuis.

amena l'étrange procès instruit devant la Cour des Pairs. Evénement singulier, au dessus de tous ceux qui l'avoient amené, terminé par un dénouement plus singulier encore, avant-coureur de la destruction absolue de tout ordre, de la Magistrature & des Loix. 1769.

M. Lamoignon de Blanc-Mesnil avoit de douloureux reproches à se faire sur sa trop grande complaisance à se prêter au despotisme de la cour. Chef de la justice, il avoit vu pendant dix ans des orages persévérans s'élever sous son influence contre ses ministres; il avoit fait infliger des exils consécutifs, des mandats, des empriſonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avoit livré des attaques générales ou particulieres aux cours de Magistrature, tantôt par l'établissement d'une Chambre Royale, tantôt en suscitant les gens du Grand Conseil contre toutes les Classes du Parlement, tantôt en jettant des semences de division entre les Etats & le Parlement d'une même province. Mais il avoit reconnu l'abîme qu'il creusoit insensiblement sous les fondemens de l'Etat ébranlé; il en avoit été effrayé, & dans ses remords s'étoit refusé à laisser gagner le principe de dissolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement substitué à la loi. Il s'étoit également refusé à donner sa démission, & dans une inaction moins honteuse que toutes ses œuvres, dans un exil plus doux que ses jours de prospérité, il gémissoit des maux dont il devoit se regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit substitué M. de Maupeou, qui

1769. attendoit depuis plusieurs années la récompense de sa défection, & ne pouvant par aucune insinuation déterminer M. de Blanc-Mesnil à le recevoir pour successeur, en obtenant les sceaux

4 Octob. 1763. s'étoit fait nommer Vice-Chancelier ; dignité bisarre, dont il ne jouit que dans l'almanach. Le Parlement ne voulut pas le reconnoître, & les Magistrats, en jouant sur son nom, le qualifioient énergiquement ; ils ne l'appelloient que le *Vice* (*). C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort souple, & sous qui se passerent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

3 Mars 1766. C'est sous lui que se tint au Parlement la fameuse séance du Roi le 3 Mars 1766, appellée *la flagellation*, parce qu'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV y proscrivit solemnellement toutes les innovations prétendues des Cours, surtout ce mot de *Classe*, qui choquoit fort l'oreille des Ministres, & y avança l'étrange assertion qu'*il ne tenoit sa couronne que de Dieu*. Non content de l'avoir ainsi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux Parlemens de province leurs régistres, pour y voir inscrire en cérémonie & en corps la même réponse. C'est alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un seul jour contre quinze ans d'agrandissement de la Magistrature. Ces diverses compagnies retournerent tristement chez elles, faire des arrêtés sourds, dans lesquels elles n'oserent pas même combattre la fausseté de la proposition

(*) Voyez les diverses Lettres insérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

révoltante énoncée ci-dessus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot de *Classe* n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits. 1769.

Si cette démarche vigoureuse du Roi eut été soutenue, c'en étoit fait, le despotisme triomphoit dès ce moment. Par bonheur la dissention étoit entre les Ministres, & tous ménageoient séparément la Magistrature pour leurs vues particulieres. Le Contrôleur général avoit des édits à faire passer; le Vice-Chancelier désiroit toujours être Chancelier en pied; le Duc de Choiseul surtout ne vouloit pas laisser réussir le Duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit sous main les Procureurs généraux à se prévaloir de leurs premiers avantages & les Magistrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé, qui avoit vu échapper les sceaux qu'il croyoit dûs à son nom & à son zele, d'ailleurs fatigué du rôle difficile de se maintenir avec la cour sans trahir sa compagnie, le Parlement avoit à sa tête le fils du Vice-Chancelier, plus intriguant, plus adroit, plus scélérat que son pere; car il joignoit à tous ses défauts l'hypocrisie: il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déjà son ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à supplanter quand il en seroit tems. Il s'étoit attaché au Duc de Choiseul, comme au Tout-puissant d'alors; il lui faisoit bassement sa cour & en recevoit l'impulsion qu'il rendoit à sa compagnie. Celle-ci enhardie, malgré les défenses du Monarque, insista de nouveau dans le procès de Mrs. de la Chalotais, à mesure que l'impéritie du Vice-Chancelier lui faisoit faire quelque fausse démarche, & les Parlemens de province,

singes de celui de Paris, reprirent les mêmes erremens. Le Monarque incapable de garder par lui-même une assiette fixe, balotté entre ses Ministres, gauchit bientôt dans l'espoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arrière, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'est du sein de ces contradictions perpétuelles que le Premier Président de Maupeou espéroit voir bientôt sortir sa grandeur. Il savoit que son pere, embarrassé de deux Parlemens détruits, du Grand Conseil démis & à rétablir, après avoir plongé le Roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables, n'auroit jamais assez de ressources dans l'esprit pour en retirer S. M. C'est ce moment qu'il attendoit, comme celui où le Prince trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, seroit forcé de le prendre pour son conseil unique, de se livrer aveuglément à sa direction & de le laisser frapper tous les coups que lui inspireroit sa vengeance.

1769.

Les affaires de la religion n'étoient pas plus fixes que celles de la Magistrature. Depuis la mort du Cardinal de la Rochefoucault, elles étoient entre les mains de M. de Jarente, Evêque de Digne & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécût, étoit passé à ceux du Duc de Choiseul, menant la vie la plus dissolue, vendant sans pudeur les bénéfices, souvent le salaire du métier le plus infâme. On conçoit que ce Prélat, marchant en tout sur les traces du Cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faisoit pas plus de cas des Jansénistes

6 Juin 1757.

que des Moliniſtes. Il n'avoit ni la force ni le ton propre à en impoſer à l'un ou à l'autre parti. Egalement mépriſé du Clergé & de la Magiſtrature, il ſe laiſſoit aller au torrent, ſuivant que ſouffloit le vent de la cour. 1769.

Les *Zelanti*, entre les Evêques, voulurent profiter de l'aſſemblée décennale de 1765, pour conſommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & aſſeoir une opinion certaine ſur cette bulle *Unigenitus* qui, née depuis plus d'un demi-ſiecle, ſans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux. Ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, ſous le titre d'*Actes du Clergé de* 1765, & ſe doutant bien de la ſuppreſſion qui en ſeroit ordonnée par le Parlement, en ſe ſéparant, en firent une diſtribution publique & gratuite à tous les fideles qui, prévenus, ou par haſard, ſe rencontrant aux grands Auguſtins, recueillirent cette manne ſpirituelle. Les Magiſtrats ne tarderent pas à ſévir contre un nouveau monument de fanatiſme, où ils étoient perſonnellement offenſés, & lui donnerent ainſi une conſiſtance qu'il n'auroit pas eue par lui-même. Cet ouvrage, où il s'agiſſoit de faire parler Dieu en éclairant les peuples ſur les objets de leur foi, étoit non-ſeulement indigne de l'inſpiration de l'Eſprit Saint, mais très-médiocre comme production humaine. Celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dériſion des impies, le ſcandale des foibles & excita l'indignation du clergé ſavant. Sans l'éclat qu'avoit fait le Parlement à ſon ſujet, elle n'auroit cauſé aucune ſenſation, aucun bruit: peu de gens l'auroient lue. Ses Arrêts la firent

connoître ; ils occasionnerent la résistance de
1769. quelques curés ardens, qui publierent ces Actes à leur prône & furent décrétés. La cour, plus incapable que jamais de décisions vigoureuses, cherchoit seulement à se maintenir entre les deux partis, sans les laisser trop empiéter. Elle rendit un Arrêt du Conseil en explication de ces Actes, pour ce qui intéressoit l'autorité du Roi, que les Magistrats prétendoient compromise, & en même tems pour assurer à la Puissance Ecclésiastique les droits essentiels qu'elle tient du ciel & que les Evêques réclamoient sans relâche. Personne ne fut content. Représentations des Prélats, sur ce qu'en déterminant les limites des deux Puissances, S. M. laissoit de l'ambiguïté à l'égard de la leur, dont on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses: Remontrances du Parlement, sur ce que cet Arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'Eglise & de l'Etat, soutenoit ainsi le schisme, sur la cassation de ses décrets, sur de nouveaux refus de sacremens, sur des interdictions nouvelles prononcées par l'Archevêque de Paris. On ne savoit auquel entendre & la confusion regnoit plus que jamais dans cette partie de l'administration. Quelquefois on laissoit aller le Parlement & l'on croyoit qu'il avoit gain de cause; puis on lui enlevoit ses victimes par des lettres de cachet. On n'osoit rétablir les prêtres décrétés, mais on leur donnoit des pensions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux supérieurs majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court, on allongeoit l'affaire, on la faisoit dégénérer en objet de contestation & de forme,

on l'éternisoit par les délais. La cour fut six mois à faire aux célebres remontrances sur les actes sa réponse fort longue & ne statuant définitivement sur rien. Le singulier, si quelque chose avoit pu le paroître alors, c'est que le conseil des dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit présidé par M. le Vice-Chancelier de Maupeou, qui présidoit le Parlement pendant les grands mouvemens & avoit établi contre le schisme les principes les plus lumineux & les plus irrésistibles; c'est que M. de Laverdy, sorti de cette compagnie, un des plus fougueux Jansénistes qu'elle eut, peroroit à ce conseil & entraînoit souvent les suffrages; c'est qu'enfin il étoit mu par le Duc de Choiseul, ennemi du Clergé, cherchant à capter la Magistrature & d'un caractere altier & tranchant, si jamais il en fût. 1769.

Tout cela s'explique par le caractere irrésolu du maître qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien. Il l'avoit cherché d'abord; son jugement exquis le lui avoit fait entrevoir; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne savoit plus comment y revenir & en étoit à ce dégré d'insouciance, où il ne désiroit que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans son repos.

On auroit cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un Premier Ministre, mais son amour-propre répugnoit à cet acte de foi-

bleſſe de la part d'un Prince ſur le trône depuis
1769. un demi-ſiecle ; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le Duc de Choiſeul l'étoit bien à quelques égards. Louis XV goûtoit ſa façon de travailler leſte, qui lui épargnoit toute contention d'eſprit ; mais il n'aimoit pas ſon caractere extrême & décidé ; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire ſur lui, il lui oppoſoit quelquefois d'autres miniſtres ou courtiſans, qui ſe prévalant de ce moment de faveur prouvoient au Duc que la ſienne n'étoit pas inébranlable. Il eſt vrai qu'il reprenoit bientôt le deſſus, quoique toujours ſous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui oppoſoit un autre rival. Mais malgré ce manege, & quoique tout ſe fît en ſon nom, ſon état étoit ce qui l'occupoit le moins : chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit ſouvent dans le choix de ſa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui ſavoit la ſurprendre dans le moment, le gouvernement ſe reſſentoit de cette inſtabilité.

C'eſt ce parti que Louis XV avoit pris de s'iſoler en quelque ſorte de ſon royaume, de diſtinguer en lui deux hommes preſque toujours oppoſés, le Monarque & le Particulier ; qui donne également la clef de pluſieurs autres traits de ſa vie. On a vu qu'il continuoit d'accorder ſon intimité & ſa familiarité à ceux qu'il avoit diſgraciés comme Roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'eſtimer pour leurs ſervices rendus à l'Etat, pour leur patrio-

ïsme ; le Prince de Conti, M. de la Chalotais,
ous ces Magistrats qui soutenoient les droits de 1769.
a couronne & qu'il détestoit. C'est ainsi que,
andis qu'il laissoit le Parlement humilier, tour-
menter, vexer les Prélats, il approchoit de sa
personne les plus fanatiques, il les admettoit à sa
table. A la cérémonie de la dédicace de la paroisse 21 Sept.
de Choisi-le-Roi, l'Archevêque de Paris qui la 1760.
faisoit en présence de S. M., assisté des Archevê-
ques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Tou-
louse & d'Albi, & des Evêques de Grenoble,
de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz
& d'Autun, tous les Prélats consécrateurs, ceux
qui avoient assisté à ce pieux spectacle & les
deux Agens généraux du Clergé eurent l'hon-
neur de manger avec elle. C'est ainsi que, tan-
dis qu'il signoit l'Arrêt de proscription des Jésui-
tes, il les conservoit à sa cour. Mais l'anecdote
la plus incroyable en ce genre, c'en est une con-
statée depuis sa mort, & contribuant à dévelop-
per merveilleusement le caractère incompréhensi-
ble de ce Prince.

On se rappelle l'étrange procès qui s'éleva 1763.
après la paix entre le Comte de Guerchy, Am-
bassadeur de France en Angleterre, & le Cheva-
lier d'Eon, qui avoit été Ministre Plénipoten-
tiaire dans l'*interim*. On fut fort étonné alors
de voir l'audace avec laquelle le dernier insultoit
& baffouoit le Comte, & plus encore de l'impu-
nité dans laquelle il continua de vivre à Londres
& de répandre les pamphlets les plus outrageans
contre son ennemi. L'*in-quarto* intitulé : *Lettres, Mémoires & Négociations particulieres &c.* étoit
non-seulement deshonorant pour celui-ci, mais

compromettoit les perſonnages les plus puiſſans d
1769. ce tems-là, le Duc de Choiſeul, le Duc de Pra
lin, le Duc de Nivernois, la Marquiſe de Pom
padour même. Leur petiteſſe d'eſprit s'y déce
loit par leurs propres dépêches & l'on ſent com
bien l'amour-propre eſt irraſcible en pareil cas
On a appris depuis qu'en effet il avoit été ques
tion de faire enlever le Chevalier d'Eon, qu'o
avoit eu l'agrément du Roi, & qu'en même
tems S. M. ayant voulu ſavoir la maniere don
s'exécuteroit le projet, depuis longtems en cor
reſpondance ignorée avec ce confident, lui don
noit avis de tout ce qui ſe paſſoit & les moyen
de ſe tenir ſur ſes gardes pour déconcerter le
raviſſeurs. Bien plus: quelque tems après
1 Avr. 1766. Louis XV lui accorda une penſion ſecrete d
douze mille livres, dont la formule conçue dan
les termes ſuivans, eſt ſignée & écrite en en
tier de ſa main.

„ En conſéquence des ſervices que le Sieu
„ d'Eon m'a rendus, tant en Ruſſie que dans
„ mes armées, & d'autres commiſſions que j
„ lui ai données, je veux bien lui aſſurer un
„ traitement annuel de douze mille livres, que
„ je lui ferai payer exactement tous les ſix mois
„ dans quelque pays qu'il ſoit (hormis en tems
„ de guerre chez mes ennemis) & ce, juſqu'à
„ ce que je juge à propos de lui donner quelque
„ poſte, dont les appointemens ſoient plus con
„ ſidérables que le préſent traitement. A Ver
„ ſailles, le 1 Avril 1766. (*Signé*) LOUIS".

Il paroît que depuis ce Chevalier, toujours
reſté à Londres juſqu'à la mort du Roi, lui ſer
voit d'eſpion, moins des Anglois que de ſon Am

assadeur : circonstance qu'un autre auroit mieux
ait concourir aux grandes vues de la politique, 1769.
t dont il ne tira parti que pour s'amuser, que
our rire aux dépens de ses Ministres.

Ce Chevalier d'Eon, qu'on a travesti depuis
n femme, & qui vraisemblablement participe
ux deux sexes, mérite d'être connu plus parti-
culierement. Voici comme il raconte son histoi-
e. Née à Tonnerre, Mlle. d'Eon, fille suivant
on aveu, se trouva douée dès l'âge le plus ten-
dre d'une prudence capable de seconder les vues
politiques de ses parens qui la faisoient passer
pour garçon. Elle fut envoyée à Paris & mise
au College Mazarin, où l'on sent tout ce qu'il
dût lui en coûter de dégoûts, de travail & d'ef-
forts pour y suivre les divers exercices d'esprit
& de corps, sans trahir le secret de son sexe qu'on
ne soupçonna jamais. A l'étude des belles let-
tres succéda celle des loix. Elle fut reçue Doc-
teur en droit civil, en droit canon, puis Avo-
cat. Connue déjà par plusieurs ouvrages, elle
eut occasion de se dévoiler au Prince de Conti,
qui honoroit sa famille d'une bienveillance parti-
culiere. La Russie étoit alors brouillée avec la
France. Il étoit essentiel de rapprocher les deux
cours: on vouloit un agent mystérieux, sans ca-
ractere, & cependant capable de s'insinuer & de
remplir la mission délicate dont il seroit char-
gé. Le Prince de Conti crut avoir trouvé en
Mlle. d'Eon toutes les qualités requises, & la
proposa à Louis XV, qui aimoit fort ces sortes
de mysteres. Il adopta volontiers le négociateur
femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit
les habits de son vrai sexe, & réussit si bien dans

son rôle, que S. M. se plut à le renvoyer une
1769. seconde fois en Russie avec le Chevalier de Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme & joua ce second personnage avec plus de finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'Impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne & de Versailles plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut signé, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nouvelle au Roi. Elle se cassa la jambe en route. Cet accident ne l'arrêta point, & son arrivée à Versailles précéda de trente-six heures celle d'un courier dépêché par la cour de Vienne au moment où elle en étoit partie. Le Roi enchanté ordonna à son chirurgien de prendre un soin particulier de Mlle. d'Eon & lui accorda une Lieutenance de Dragons qu'elle désiroit. Elle servit dans les dernieres campagnes, puis rentra dans la carriere de la politique, & fut envoyée Secrétaire d'Ambassade à Londres, où elle se rendit si agréable à cette cour, que S. M. Britannique, contre l'usage, la choisit pour porter à Versailles & à M. le Duc de Bedford, son Ambassadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occasion que le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis. Elle en avoit déjà deux pensions. Au reste, il faut avouer que c'est l'être le plus extraordinaire du siecle. On a vu plusieurs fois des filles se travestir en homme & en remplir les fonctions à la guerre; mais on n'en connoît aucune qui ait réuni autant de talens militaires, politiques & littéraires.

L'anecdote que nous a également révélée M. le Comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractere du feu Roi. Il rapporte (*) que ce Monarque lui fit remettre en 1752, à sa nomination à l'Ambassade de Pologne, par feu M. le Prince de Conti un ordre de la main de S. M., de correspondre secrétement avec elle & de préférer ceux qu'elle lui feroit passer par ce Prince, à ceux qui lui viendroient directement de son Conseil. Il ajoute qu'en 1757, lorsque cette Altesse eut perdu les bonnes graces de Louis XV, le Roi lui confia directement cette correspondance, & qu'elle a continué telle jusqu'à sa mort. Sa dissimulation alla jusqu'à punir deux fois ce Seigneur, en lui donnant une attestation intime que ces deux exils étoient non mérités, & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea surtout dans l'affaire de la Bastille (**) que le Comte de Broglio inculpé, laissât compromettre, sans se justifier, sans se plaindre, sa liberté, son honneur, qu'il vît accumuler sur sa tête les plus graves accusations, & se souffrît dénoncer à la patrie, aux cours étrangeres, comme un incendiaire politique, comme un artisan d'intrigues & de manœuvres abominables. 1769.

Nous ignorons dans quel tems se forma l'intimité secrete du feu Roi avec le Duc d'Aiguillon; mais il est certain qu'elle s'accrut & commença à être publique précisément dans le tems où ce

(*) Dans un Mémoire produit en justice & imprimé en 1779, ayant pour titre: *Exposé des motifs qui ont nécessité la plainte du Comte de Broglio.*

(**) En 1773. Nous reviendrons sur cette anecdote.

1769. Commandant devenoit plus odieux en Bretagne; qu'obligé de le retirer pour ſatisfaire la nation, il l'approcha de ſa perſonne en l'agréant pour Commandant des Chevaux-légers de ſa garde; qu'enfin en reconnoiſſant ſolemnellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié, il recéloit en quelque ſorte alors dans ſon palais le calomniateur & s'obſtinoit à le ſouſtraire à toutes pourſuites.

Après ces exemples frappans de la maniere dont Louis XV diſtinguoit en lui-même le particulier du chef de l'Etat, on ne ſera pas ſurpris qu'il en ſéparât auſſi ſes intérêts. Il avoit une caiſſe à lui tout-à-fait différente de la caiſſe publique, dont il laiſſoit la diſpenſation & les reviremens au Contrôleur général, & il s'étoit choiſi pour la ſienne un homme de confiance, un Miniſtre *ad hoc*: c'étoit M. Bertin. Non-ſeulement il n'auroit pas ſouffert qu'on eût rien tiré de ſon pécule pour le fiſc de l'Etat, mais même quand il pouvoit augmenter le ſien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une ſpéculation heureuſe. Il avoit toutes ſortes de papier, & il n'arrêtoit pas au Conſeil le diſcrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre ſur le champ à ſon agent de mettre ſur la place ceux de cette claſſe & de s'en défaire avant que la baiſſe eût lieu. Lorſque le Roi de Suede d'aujourd'hui, alors Prince Royal, vint en France pour arranger l'affaire des ſubſides dûs à ſon pere, le tréſor royal étant à ſec Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette ſomme de ſes propres fonds, & ce ne

ſut

fut qu'à condition qu'elle lui ſeroit bientôt remplacée. 1769.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage riſible ſe tourna, à l'époque de la vie de Louis XV où nous ſommes parvenus, en une dureté de cœur incroyable. Les pervers qui l'entouroient, aiguillonnant ſa cupidité, l'éblouirent par des ſpéculations d'un bénéfice immenſe ſur le monopole des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exercer ſous S. M., que le ſyſtême de liberté prétendue le favoriſoit davantage. On lui perſuada de conſtruire des magaſins pour le Roi, ſous prétexte de pourvoir aux beſoins des peuples; ce qui occaſionnant la rareté de la denrée, la ſoutint à un prix de chetré continue, augmentée encore par des récoltes peu favorables. Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres pratiquées par les acupareurs ſubalternes, dépeintes d'une façon lumineuſe dans une foule d'écrits des Economiſtes. Nous obſerverons ſeulement que Louis XV s'occupoit ſi ſérieuſement de cette ſpéculation, que ceux admis dans ſes petits cabinets voyoient ſur ſon Secrétaire des caſernets exacts du prix des bleds jour par jour dans les différens marchés du royaume. Voilà pourquoi les cours, autoriſées en apparence à remonter à la ſource des abus, étoient arrêtées dès qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & ſurtout lorſqu'elles vouloient ſévir contre les auteurs. C'eſt ce qui rendit illuſoire la fameuſe aſſemblée des notables, tenue à Paris en 1768, ſous le nom d'*aſſemblée de la police générale*, qui auroit pu devenir très-importante ſi le Parlement eut eu quelque nerf, ou n'eut pas été pré- 28 Nov. 1768.

sidé par un chef absolument vendu à la cour.
1769. Nous voyons par le récit que le Président Choart de la cour des Aides fit à sa compagnie en sortant de l'invitation pour aviser au parti qu'il convenoit de prendre sous le bon plaisir du Roi, relativement à la cherté excessive des grains & du pain, qu'il est obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement sa mission. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'assemblée, quoiqu'on eût à opiner sur les plus grandes questions; qu'il ne put jamais obtenir que l'assemblée fût remise à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai suffisant pour prendre & porter le vœu de sa compagnie. Il finit par marquer à ses confreres sa douleur d'avoir été forcé de se déterminer trop promptement sur des objets si dignes des plus profondes réflexions, dans une assemblée imprévue, & dont beaucoup de membres étoient vraisemblablement dans le même cas que lui. (*) Il s'ensuit que cette assemblée étoit une vraie dérision, un leurre pour tromper le peuple & lui persuader que le Roi s'occupoit de ses maux, lorsqu'il y coopéroit lui-même. Enfin les curieux conservent avec soin l'*Almanach Royal* de 1774, où l'on eut l'impudence de placer au rang des officiers de finance chargés des deniers royaux, le Sr. Mirlavaud, *Trésorier des grains au compte de Sa Majesté.*

On a dit sur la fin du regne de Louis XV, qu'excédé des troubles & des malheurs de son royau-

(*) Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'Impôts.*

me, il avoit eu quelque velleïté d'abdiquer. Incapable d'exercer ſon autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre ſon droit à quelque autre. Sans doute ſi, en renvoyant à ſon ſucceſſeur le fardeau entier du gouvernement, il eut pu en conſerver tout l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à ſa ſûreté, à ſon bien-être perſonnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdiqué de fait depuis longtems, en ce qu'il regardoit ſon peuple & même les ſiens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'Etat. Outre ce qu'on vient de lire, nous choiſirons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raiſonnée de Louis XV. 1709.

Le Curé de Saint-Louis de Verſailles, paroiſſe du château, vint un jour à ſon lever, ſuivant le privilege qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la ſituation des ouailles de ce paſteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres?* A cette derniere queſtion le curé pouſſe un grand ſoupir, répond qu'*il y en a beaucoup.* —— *Mais*, repliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne ſont-elles pas abondantes, n'y ſuffiſent elles pas; le nombre des malheureux eſt-il augmenté?* —— *Ah! oui, Sire.* —— *Comment cela ſe fait-il?* ſe récrie le Monarque; *d'où viennent-ils?* —— *Sire, c'eſt qu'il y a juſqu'à des valets de pied de votre maiſon qui me demandent la charité.* —— *Je le crois bien, on ne les paye pas*, dit le Roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la converſation, comme fâché d'apprendre des

maux qu'il ne pouvoit ſoulager. Quelqu'un qui, ſans ſavoir la queſtion, auroit entendu la réponſe, auroit cru que le Roi parloit des gens du Grand Seigneur, ou de l'Empereur de la Chine.

1769.

C'eſt à ce période d'inſenſibilité que le trouva parvenu le Roi de Dannemarc lorſqu'il vint à Paris. La premiere entrevue des deux Majeſtés ſe fit à Fontainebleau. Le Roi revenoit de la chaſſe; il fit attendre un quart-d'heure ſon frere pour s'habiller, & lui en demanda excuſe, en lui diſant qu'à ſon âge on avoit beſoin d'un peu de toilette. Il en impoſa d'abord à ce Prince par une réponſe qui ne partoit malheureuſement que des levres. L'étranger, après avoir fait ſa viſite aux Enfans de France & aux Princeſſes, en rentrant chez le Monarque lui témoigna ſa ſatisfaction des auguſtes perſonnages qu'il venoit de voir; il le félicita d'être auſſi bien entouré. Ce qui donna occaſion à Louis XV de rappeller les pertes qu'il avoit faites récemment, & ſur ce que S. M. Danoiſe obſervoit que la nombreuſe famille qui lui reſtoit, en étoit un dédommagement bien précieux; il s'écria en ſoupirant : *j'en ai une infiniment plus nombreuſe, dont le bonheur feroit vraiment le mien.* Phraſe de ſenſibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune Monarque, mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorſque dans les routes il vit ſon carroſſe entouré de gens de la campagne qui lui demanderent du pain; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au Roi la triſte ſituation de ſon royaume; lorſqu'il ſçut enfin que ces ſcenes ſe renouvelloient ſouvent autour du carroſſe de Louis XV, & toujours avec auſſi peu de ſuccès.

21 Octob. 1768.

Dans le ſoupper qui eut lieu ce ſoir-là entre les deux Rois & les courtiſans, on convint que 1769.
tout l'eſprit, toutes les ſaillies étoient partis du côté de l'étranger. En parlant de la diſproportion d'âge qui étoit entre eux, Louis XV lui dit : *je ſerois votre grand-pere. C'eſt ce qui manque à mon bonheur*, repliqua avec effuſion S. M. Danoiſe.

Une autre réponſe non moins ingénieuſe fut celle qu'il fit encore au Roi qui, remarquant qu'il ſe plaiſoit beaucoup avec Madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit auſſi éloignée de ſon ame que l'oppoſé : *croiriez-vous que cette Dame aimable avec qui vous cauſez, a plus de cinquante ans? — C'eſt une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.*

En preuve de notre aſſertion que Louis XV en diſant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les choſes tendres qu'il proféroit, ce qui formoit une autre ſingularité de ſon caractere, nous ne pouvons omettre l'anecdote de l'Abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puiſſions rapporter.

Un jour de grand couvert, le Roi ayant demandé des nouvelles d'un de ſes commenſaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je le lui avois bien annoncé*, dit-il. Puis enviſageant le cercle de courtiſans qui l'entouroient & fixant cet Abbé, il l'apoſtropha de ces mots : *à votre tour!* Ce Seigneur hargneux, dur & colere, a peine à ſe contenir ; il repliqua : *Sire, Votre Majeſté eſt allée hier à la chaſſe, il eſt venu un orage, elle*

a été mouillée comme les autres; & puis sortit
1769. bouillant de rage. *Voilà comme est cet Abbé de Broglio*, s'écria le Roi, *il se fâche toujours*. Et il n'en fut pas autre chose.

Au reste, si Louis XV ne se piqua pas de montrer en société avec S. M. Danoise cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le Duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, étoit chargé d'accompagner partout le Prince étranger. Il le fit combler de riches présens; il voulut que tous les Princes de son sang le traitassent successivement, & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirerent un peu la cour de sa tristesse & de son ennui. Au fond, le Roi desiroit fort d'être débarrassé de ce spectateur incommode, pour se livrer librement à une nouvelle passion qu'il avoit conçue, & dont sentant lui-même la turpitude, il n'osoit en avouer l'objet à ses yeux.

Depuis la mort de la Marquise & la disgrace de Mlle. Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grisettes; on lui en choisissoit dans les divers ordres de l'Etat, car sa luxure insatiable trouvoit tout bon, mais se dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit eu un instant la velleïté de se retirer, de

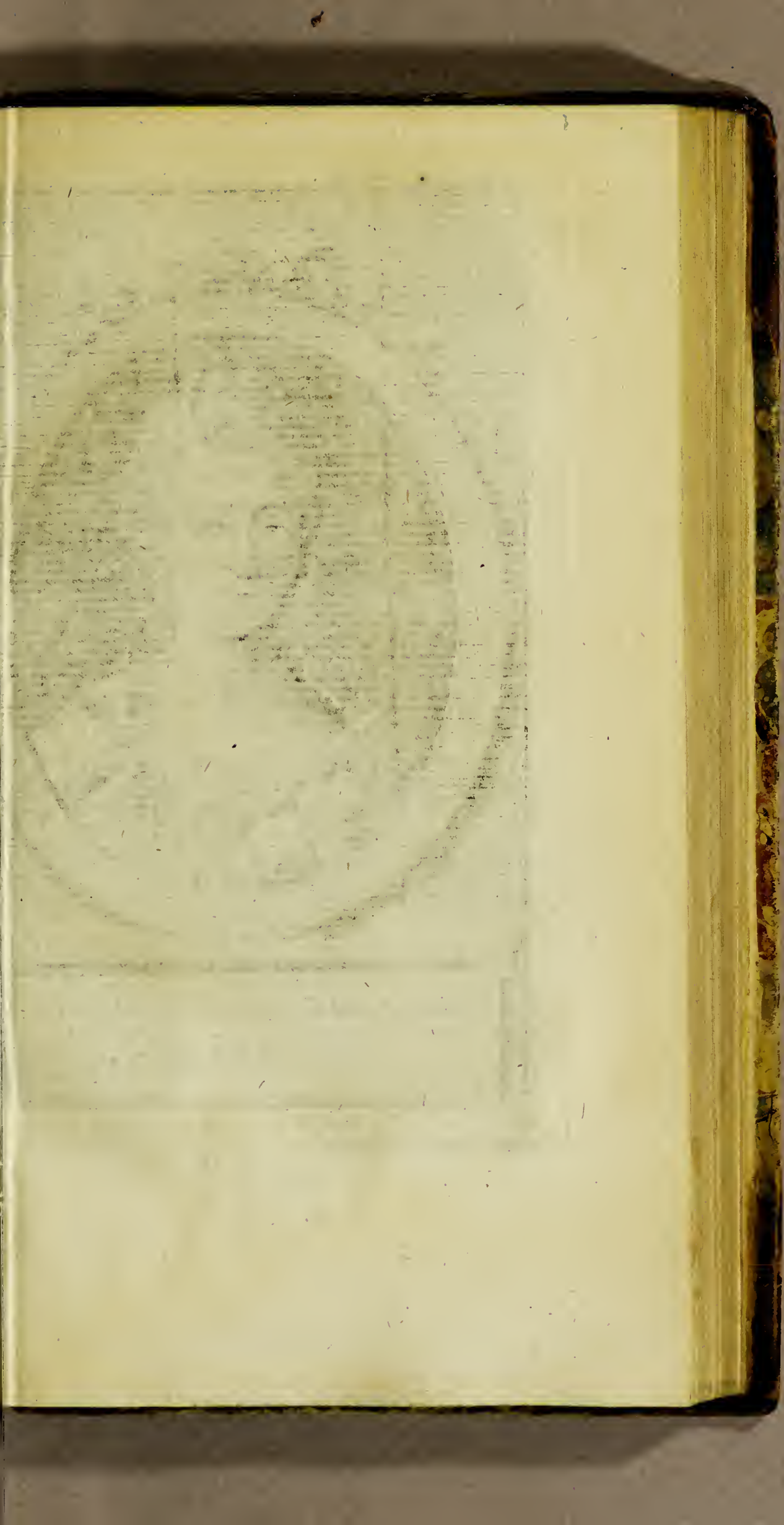

MADAME LA COMTESSE
DU BARRY.

lui procurer ſans ceſſe des jouiſſances propres à l'aſſouvir. Entre ceux-là étoit le Sr. *Le Bel*, premier valet de chambre de S. M. ſpécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain Comte Dubarri, faiſant les mêmes fonctions pour pluſieurs Seigneurs de la cour: il lui témoigne ſon embarras. „ N'eſt-ce que cela", lui répond celui-ci. „ N'allez pas plus loin, j'ai votre affaire, un „ véritable morceau de Roi; vous l'allez voir". Il le mene chez lui & montre à ſon ami une Demoiſelle L'Ange, autrefois ſa maîtreſſe, & dont il faiſoit alors part aux autres. Par ſpéculation de fortune il aſſure le Sr. Le Bel, que lorſque le Monarque en aura tâté, il ſe tiendra pour longtems à celle-ci. La créature plut tellement au Bonneau moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du Monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les myſteres ténébreux de l'entrevue. Nous obſerverons ſeulement que S. M. en fut ſi enchantée qu'elle en témoigna ſa ſatisfaction au Duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaiſirs qu'elle ignoroit encore. „ Sire", lui répondit ce courtiſan, avec une franchiſe que bien d'autres n'auroient pas eue, „ c'eſt que vous n'avez jamais été au b...." Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de ſon maître, s'il eut été ſuſceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puiſſant, il ne put plus ſe paſſer de cette dévergondée; il fallut la conduire ſecrétement à Compiegne, ainſi qu'à Fontainebleau, & l'excès de ſon ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom & fût ſuſceptible d'être 1769.

1769. présentée. Le Comte Dubarri avoit un frere très-propre à jouer ce rôle, & Mlle. L'Ange ne fut plus connue que sous le nom de Comtesse Dubarri. Nous ne nous arrêterons pas à discuter qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou légitime: tout cela nous paroît assez bien éclairci dans les *Anecdotes* (*) de cette beauté. Il suffit que née dans une condition très-obscure, vouée au libertinage dès sa tendre jeunesse, autant par goût que par état, elle ne pût offrir à son auguste amant, malgré la fleur de la jeunesse & les brillans appas dont elle étoit encore pourvue, que les restes de la plus vile canaille, de la prostitution; qu'il ne fut gueres possible qu'il l'ignorât & qu'il en vînt au point de crapule & d'abandon de l'assimiler à sa famille, de forcer ses enfans à la voir, de l'asseoir presque sur le trône avec lui, de prodiguer le trésor public pour lui faire étaler un luxe de Reine, de multiplier les impôts pour satisfaire ses fantaisies puériles, & de faire dépendre le destin de ses sujets des caprices de cette folle.

L'élévation de Madame Dubarri n'eut pas lieu cependant sans occasionner bien des tracasseries à la cour; mais les contradictions ne servirent qu'à rendre la passion de Louis XV plus opiniâtre. C'est peut-être la seule occasion où, se roidissant contre les difficultés, il ait témoigné une fermeté persévérante, dont il manquoit dans les choses les plus importantes.

Le premier obstacle vint de la part d'une femme

(*) Voyez *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarri.*

me jalouſe, non du cœur du Roi, mais de ſon ſceptre, qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la Ducheſſe de Grammont, ſœur du Duc de Choiſeul. Altiere, impérieuſe, avide du pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement ſubjugué ſon frere, que ce Miniſtre, ſi fier, ſi abſolu, s'en laiſſoit gouverner à ſon gré. Ne ſachant à quoi attribuer ce ſingulier aſcendant, la malignité des courtiſans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux perſonnages, d'ailleurs trop au deſſus des préjugés l'un & l'autre pour ſe laiſſer arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoiqu'il en ſoit, cette anecdote fort accréditée à la cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y ſent capable de tout, avoit été conſignée d'une maniere très-adroite & très-ingénieuſe dans les quatre vers ſuivans, relatifs aux principaux événemens d'alors, l'expulſion des Jéſuites & la mort de la Marquiſe: 1769.

Après avoir détruit l'autel de Ganimede,
Vénus a quitté l'horiſon:
A tes malheurs encor, France, il faut un remede;
Chaſſe Jupiter & Junon.

La Ducheſſe de Grammont, ſans doute de concert avec ſon frere, pour conſolider mieux & perpétuer le pouvoir dans leur famille, avoit imaginé de devenir maîtreſſe du Roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune, la connoiſſance que tous deux avoient du paſſé & du caractere du Prince, les autoriſoit à eſpérer le ſuccès du projet. L'exemple de Madame de Mailly, n'ayant ni plus de charmes ni plus de fraîcheur, qui

avoit réuſſi cependant, graces à ſa hardieſſe & à
1769. ſon impudence, étoit un grand encouragement, & la Ducheſſe ſe regardoit comme victorieuſe, lorſqu'elle ſe vit expulſée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuſe, qu'elle ne tarda pas à être inſtruite quelle eſpece de femme lui étoit préférée. Elle fit paſſer ſa rage dans le cœur de ſon frere, dont l'ame élevée le faiſoit repugner naturellement aux avances de ce parti, car les Dubarri n'oſant lutter d'emblée contre ce Miniſtre tout-puiſſant, chercherent d'abord à ſe le concilier. On aſſure même que la Comteſſe lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin s'il en eut voulu profiter. Sa hauteur envers eux, les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du Monarque, & les rivaux des Choiſeuls qui ſe rangerent de leur côté, les pouſſerent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une disgrace, dont le Duc endormi par dix années de proſpérité ſe jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte que pour ſatisfaire le reſſentiment de ſa ſœur, qu'il réſolut d'ouvrir les yeux de ſon maître ſur l'infâmie dont ſon choix l'alloit couvrir, non directement, il en connoiſſoit trop le danger, mais indirectement & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ſes eſpions pour conſtater la filiation ſcandaleuſe des aventures de la Comteſſe; il les fit conſigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuſcrites, dans de petites hiſtoriettes, dont on amuſoit les cercles. La police à ſes ordres, loin de jetter officieuſement le voile ſur les turpitudes du Souverain, contribua la premiere à les divulguer par ces

Pont-neufs dont elle amuse la populace de la capitale; *Pont-neufs* allégoriques, il est vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la cour, & l'histoire de la *Bourbonnoise* (*) parvint jusqu'à Mesdames; ce qui les rendit difficiles sur la présentation. Louis XV, qui connoissoit bien sa sottise, ne vouloit pas lui donner plus d'éclat en brusquant l'événement avant d'avoir préparé les esprits de la famille royale. Ce fut donc une négociation longue, qui tint la cour en suspens durant quelques mois & donna lieu aux paris pour ou contre. Les Choiseuls excitoient sous main les Princesses à tenir ferme, & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M., lui dessiller les yeux & la faire rougir de son goût. On prétend même que le Sr. Le Bel envisageant les suites que pouvoit avoir l'imposture dont il avoit usé en cette occasion envers son maître, & craignant son ressentiment, essaya sans succès de le prévenir; qu'effrayé de l'inutilité de sa démarche dont il auguroit une meilleure issue, dans son désespoir il périt subitement d'une façon sinistre, soit volontaire, soit forcée. 1769.

Quoi qu'il en soit, les agens mis en œuvre sous les auspices de leur auguste pere ne purent déterminer Mesdames qu'en leur faisant craindre pour sa santé, qu'altéroit le chagrin causé par leur contradiction. Elles se rendirent à ce motif irrésistible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui se chargeât du cérémonial. On

(*) Nom sous lequel on désignoit Madame Dubarri dans les Chansons.

fut obligé de rechercher une Madame de Béarn, vieille plaideuſe, à qui l'on donna cent mille livres pour ſa peine & pour tenir compagnie à la nouvelle préſentée dans les commencemens, où aucune autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une cour. Le Roi ſoupoit tous les ſoirs chez ſa maîtreſſe; elle invitoit, & pour que les Grands ne puſſent s'y refuſer elle ajoutoit au bas de l'invitation : *S. M. m'honorera de ſa préſence.* Quelques Dames s'y firent inſenſiblement ; la Comteſſe de l'Hôpital, Madame de Valentinois, la Maréchale de Mirepoix donnerent l'exemple, & l'on vit le Comte de la Marche groſſir la foule de ſes adorateurs. Le Prince de Condé ayant obtenu du Roi la grace de le poſſéder à Chantilly, en témoigna ſa reconnoiſſance à S. M. en y recevant la Comteſſe.

1769. 22 Avr.

Le Duc de Choiſeul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été aſſez politique à l'égard de la favorite; mais trop aveuglé par le reſſentiment de ſa ſœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir. Il courut les riſques de l'orage qui ſe préparoit, & l'enviſageant avec fermeté ſe diſpoſa à lui tenir tête. Il vit ſon parti diminuer, & les créatures qu'il ſe croyoit les plus attachées ſe tourner contre lui. Entre celles-là, la premiere à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation, qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement. C'étoit le Chancelier, tout court, car en ce moment il y en avoit trois en France. La fourberie formoit ſon caractere dominant, & il s'en ſervit merveilleuſement pour ſatisfaire ſon

RENÉ NICOLAS, CH^ES AUGUSTIN
DE MAUPEOU *CHANCELIER*
DE FRANCE en 1768.

ambition. Son patelinage auprès du Miniſtre ſuprême lui en avoit obtenu une ſinguliere bienveillance. Son adreſſe à tourner ſa compagnie à ſon gré, à lui donner, ſuivant la volonté du Duc, de l'activité ou à la rallentir, fit croire à celui-ci qu'il lui ſeroit encore plus utile à la tête de la Magiſtrature, dont il vouloit écarter M. Bertin qui, par la confiance particuliere dont l'honoroit le Monarque, y avoit des prétentions & ne lui convenoit pas à cauſe de ſon attachement connu aux Jéſuites. En conſéquence il fit négocier auprès de M. de Blancmesnil & mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le Duc de Choiſeul. L'adreſſe de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de ſa fortune ce qui devoit la renverſer. Comme Premier Préſident, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une aſſemblée il fut accuſé d'avoir abuſé de ſa place pour en impoſer & faire paſſer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus foible en ſuffrages. C'étoit, heureuſement pour lui, aux approches des vacances : on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiſer* & il profita de ce délai & intrigua ſi artificieuſement que le Chancelier donna ſa démiſſion en faveur du Vice-Chancelier, qui, ſuivant la convention, ſatisfait de cet inſtant de jouiſſance réelle & paiſible, remit le lendemain la place à ſon fils. 1769.

Les membres du Parlement, qui connoiſſoient bien ce caméléon, prédirent au Duc de Choiſeul qu'il venoit de ſe donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le maſque. Encore incertain de la tournure que pren- Sept. 1768.

droit la faveur des Dubarri, il se ménagea entre
1769. les deux partis. Mais lorsque la présentation eut consolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier: il poussa le rafinement de son adulation jusqu'à se trouver parent, & il n'appelloit la Comtesse que sa *Cousine*. La soupleſſe de son génie le faisoit s'asservir à toutes les extravagances de cette femme, sans pudeur, comme sans raison. Il se permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de sa place, de devenir son jouet & même celui de son Negre, & il n'est sorte de métamorphose qu'il ne subît dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un seul instant. Malgré tant de bassesse & d'avilissement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance subalterne dans cette cour, où il avoit été dévancé par un Seigneur plus aimable, non moins rempli d'esprit, non moins fin & en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du Duc d'Aiguillon qui, par ce canal, sortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jetté M. de Maupeou, sous prétexte de lui rendre service, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de supplanter ce concurrent dont le crédit éclipsoit le sien. Cependant il est à croire qu'il étoit de bonne foi en ce moment, parceque son intérêt même le portoit à se liguer avec cet ennemi des Choiseuls, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés qu'il sentit la nécessité de les culbuter.

Tandis que Louis XV, par cette contradiction soutenue durant toute sa vie, mais encore plus à la fin de son regne, parce que sa foiblesse augmentoit, puniſſoit de l'exil les Procureurs généraux du Parlement de Bretagne, qu'il avoit

déclarés innocens, il combloit d'une faveur plus éclatante le Duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, sur le compte que lui avoit rendu le Président Ogier des vexations qu'il y avoit exercées & de l'exécration générale où il y étoit. C'est à la favorite nouvelle que le Duc dût, sans doute, d'être agréé pour Commandant des chevaux-légers de la garde de S. M.; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons & à inspirer plus d'activité aux Magistrats pour le poursuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le Parlement de Rennes, sous prétexte de troubles causés dans son ressort par les ci-devant soi-disant Jésuites, qui avoient profité de sa dispersion & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y rassembler, y tenir des conventicules secrets, y intriguer & en former le foyer & l'arsenal de leurs vengeances, avoit ordonné au ministere public de veiller sur eux, dont il étoit résulté une immense instruction faite dans toutes les villes de la province, & un arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en sortir, à moins qu'ils ne prêtassent le serment exigé. Durant le cours de la procédure on avoit trouvé que le Duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir sollicité, par lui-même & par des agens subalternes, des témoins pour déposer contre les Magistrats accusés. On découvroit dans les dépositions des indices d'une vexation inouïe, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce* (expression même de la lettre du Parlement de Bretagne à M. le Chancelier, sous laquelle il déguisoit le soupçon d'em- 1769.

poiſonnement prémédité des Procureurs géné-
1769. raux.) Le Parlement, ſur cette connoiſſance, ne pouvoit ſe diſpenſer d'ordonner une nouvelle information : elle ſe continue ; un grand nombre de témoins ſont entendus, d'autres ſont indiqués ; le miniſtere public eſt chargé de conclure, & au moment où la procédure va ſubir l'examen impartial de ſes juges naturels, un arrêt du Conſeil notifié dans la forme la plus illégale, défend à la partie publique, aux Commiſſaires du Parlement, au Parlement même d'achever l'inſtruction & de prononcer un jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du Duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avoit exigé cette complaiſance du Chancelier. Mais c'étoit le ſujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations, & l'affaire que Louis XV ſe flattoit de voir aſſoupie, renaiſſoit avec d'autres branches qui, en la compliquant davantage, ne pouvoient que lui donner plus d'éclat, ſurtout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accuſé un Duc & Pair, ce qui alloit mettre en mouvement le Parlement de Paris comme cour des Pairs.

Dans ces entrefaites la Commiſſion intermédiaire des Etats de Bretagne, toujours ſubſiſtante durant l'intervalle de leurs ſeſſions, ne crut pas devoir reſter ſeule à garder le ſilence ſur l'affaire de Mrs. de la Chalotais, & adreſſa des Repréſentations à S. M. en forme de Mémoire, ſi vigoureuſes qu'elles ne laiſſoient aucun doute de l'agitation où ſeroient les Etats cette année. On y appuyoit principalement ſur l'incroyable contradiction des discours & de

la conduite du Roi à leur égard. „ Nous ne
„ pouvons pas dissimuler à V. M. écrivoit-on, 1769.
„ la désolation universelle qu'a causé sa répon-
„ se. Le témoignage même, si glorieux pour
„ les Procureurs généraux, & si satisfaisant pour
„ nous, que vous rendez à leur innocence, de-
„ vient une source de terreur pour tous les ci-
„ toyens. Quoi, Sire, ils sont innocens, &
„ vous les punissez ! . . . . . .
„ . . . . . .
„ Nous n'avons pu voir sans une surprise mêlée
„ d'effroi des faits & des mécontentemens parti-
„ culiers donnés pour motifs d'une punition pu-
„ blique. Tout magistrat, tout citoyen, tout
„ homme qui est puni, doit être jugé coupable,
„ & l'on ne peut le juger sans lui laisser la fa-
„ culté de se défendre. S'il est accusé, il faut
„ qu'il sache par qui & pourquoi. S'il est con-
„ damné, il faut d'abord qu'il ait été convaincu !
„ Nous avons la propriété de notre honneur,
„ de notre vie & de notre liberté, comme vous
„ avez la propriété de votre couronne. Nous
„ verserions notre sang pour vous conserver
„ vos droits, mais conservez-nous les nôtres.
„ Il ne s'agit pas ici de simples privileges.....
„ C'est dans le pur droit naturel que nous trou-
„ vons aujourd'hui celui qui fait l'objet de no-
„ tre réclamation.
„ Dieu même, dont vous êtes la vivante ima-
„ ge, ne peut punir l'innocent, & le coupable
„ qu'il châtie ne doit pas douter de son crime.
„ Oui, la déclaration de l'innocence & l'inflic-
„ tion d'une peine sont impossibles à la fois, au
„ Tout-puissant même, & ce seroit un blasphê-

1769. „ me, que de lui attribuer une si odieuse contra-
„ diction.

„ Nous ne concevrons jamais que ceux dont
„ l'honneur n'est pas compromis, & dont V. M.
„ daigne même, par des déclarations réiterées,
„ rassurer la délicatesse, ne soient pas parfaite-
„ ment innocens, & nous concevrons encore
„ moins comment ceux dont l'innocence est par-
„ faite, peuvent éprouver le sort réservé au cri-
„ me & aux vrais coupables?

„ A quoi doivent s'attendre les simples ci-
„ toyens, si les premiers magistrats ne sont pas à
„ l'abri d'une si funeste oppression? Sire, la pro-
„ vince à vos genoux réclame votre justice. Il
„ n'y en a plus, si l'on peut nous enlever dans
„ nos maisons, nous jetter dans les fers, nous
„ retenir dans un exil sans fin, sous prétexte de
„ délits secrets, appuyés sur des délations ob-
„ scures, dont nous ne pourrons nous défendre
„ & qu'on ne nous fera connoître que par la ri-
„ gueur de la peine.

„ ..... Daignez, Sire, vous rappel-
„ ler la longue chaîne des calamités de ceux
„ dont vous reconnoissez & attestez l'innocence.
„ Ils ont été arrachés à leurs fonctions & à leurs
„ familles; ils ont été traînés comme de vils cri-
„ minels de prison en prison; ils ont été annon-
„ cés à toute la France comme des prévarica-
„ teurs & des traîtres; ils ont essuyé l'horreur
„ d'une procédure criminelle, dont la violence
„ égaloit l'injustice; ils ont vu les apprêts de
„ leur supplice, & ils n'ont échappé à une mort
„ ignominieuse (si la vertu pouvoit craindre
„ l'ignominie) que pour rester dans un long

„ exil, dont le terme n'eſt pas fixé. . . . . 1769.
„ L'accuſation pourſuivie avec tant d'éclat eſt
„ abandonnée, mais la vengeance ſubſiſte. Des
„ faits & des mécontentemens qu'on n'articule
„ point, afin de n'avoir rien à prouver, pren-
„ nent la place d'une inſtruction prouvée calom-
„ nieuſe, & l'on ſubſtitue à des procédures vexa-
„ toires une vexation ſans procédure."

Il faudroit copier en entier ce ſuperbe morceau, ſi nous voulions en faire connoître toutes les beautés à nos Lecteurs. Son éloquence a cela de particulier, que l'antitheſe, figure ſouvent puérile, ſurtout lorſqu'elle eſt trop répétée dans un diſcours, quoique revenant fréquemment ici, lui donne plus de force & d'énergie, parce qu'elle a pour baſe une logique conciſe, ſerrée, preſſante, lumineuſe, parce qu'elle eſt l'image naturelle & vraie de la conduite perpétuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les Miniſtres craignirent ſi fort la ſenſation qu'éprouveroit à la lecture de cet écrit le Roi, pourvu de trop d'eſprit pour ne pas ouvrir les yeux ſur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit encore plus bleſſer ſon amour-propre, tranchons le mot, ſur le rôle imbécille qu'on lui faiſoit jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces repréſentations aux Commiſſaires, en ſe faiſant un mérite auprès d'eux de ce ſilence, ſous prétexte qu'elles auroient ſûrement provoqué l'indignation de S. M. Les auteurs n'en penſerent pas de même; il tranſpira bientôt des copies de leur mémoire. Il fit la plus grande fortune dans le public; on le regarda comme un chef-d'œuvre,

traité de droit public, renfermant en chef tous
1769. les principes qui conſtituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit ſi fort écarté depuis quelque tems, qu'ils étoient devenus un problême pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachoient cet ouvrage, ils le tranſcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du Conſeil de ſe tirer de la criſe orageuſe où il ſe trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la Chalotais, de le tenter par les offres les plus ſéduiſantes & d'obtenir de lui un déſiſtement. On regarda cette tournure comme ſeule capable d'aſſoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger veſtige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'Académie Françoiſe, fort lié avec les Procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, bruſque, étourdi, qualités aſſez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choiſir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autoriſation verbale, ſeulement comme un homme ſans conſéquence & qu'on pouvoit déſavouer en cas de refus. Ce cas, après le caractere connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent ſecret, dès le premier inſtant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme ſon ami, ou comme ſon ſéducteur; qu'en la premiere qualité il ſeroit bien reçu & pouvoit reſter; qu'en la ſeconde, il n'avoit qu'à repartir: ce qu'il fit. Son meſſage ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelque autre expédient. Cela devenoit d'au-

tant plus urgent que S. M. commençoit à se lasser, & que plus on lui déguisoit de choses, plus il devenoit nécessaire de lui en dérober l'entiere connoissance. Le Chancelier, qui sentoit l'importance pour lui de signaler son avénement à la tête de la Magistrature, par quelque acte imposant qui lui donnât l'entiere confiance de son maître, l'assura qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen que de laisser un libre cours à l'affaire, d'en saisir la Cour des Pairs & de laver le Duc d'Aiguillon par un Arrêt solemnel. Soit qu'en effet il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le Parlement de Bretagne qui pût inculper sérieusement ce Commandant, soit qu'il ne l'eût pas assez étudiée, soit qu'il ne fût pas fâché de se rendre nécessaire à celui-ci à mesure qu'il se trouveroit compromis, soit enfin, ce qui est le plus vraisemblable, qu'il se flattât de pouvoir influer plus efficacement dans la Cour des Pairs, dont il connoissoit les membres divers, que dans un Parlement étranger & éloigné. Au reste, qui pourroit sonder tous les replis d'un cœur aussi faux! Le Parlement de Bretagne, prévenu des Lettres patentes, avoit, sous les réserves expresses & nécessaires pour que cette démarche ne pût préjudicier en rien à son essence, de son propre mouvement envoyé toute la procédure au Parlement de Paris. Il évitoit ainsi le conflit qui en auroit pu résulter, & empêchoit que la contestation qui n'auroit pas manqué de s'élever entre les deux cours, ne fit perdre de vue le fond pour la forme, & par cette adresse nécessitoit en quelque sorte la cour des Pairs d'intervenir. Dans la perplexité que causoit la nouvelle tour- 1769.

nure que l'affaire prenoit, le premier avis de
1770. voit être de ſe laiſſer aller aux circonſtances &
de ſe ménager le tems de prendre les délibéra-
tions ultérieures qu'elles ſuggéreroient. C'eſ
ce qui avoit déterminé l'évocation. Le Roi ſe
réſervant par-là la liberté de la ſuſpendre ou la
faire ceſſer quand bon lui ſembleroit, il fut con
venu que S. M. aſſiſteroit elle-même aux ſéan-
ces, ce qui en devoit auſſi modérer l'efferveſcen-
ce, & qu'elles auroient lieu à Verſailles, pour
contenir davantage les Magiſtrats trop ardens.

30 Mars. Le Parlement, quant au premier article, arrê-
ta qu'il n'avoit aucun beſoin de Lettres patentes
pour prendre connoiſſance de l'affaire d'un Pair
& lui faire ſon procès, étant la ſeule, unique
& eſſentielle Cour où ce procès aille de droit.
A l'égard du ſecond, il en étoit trop flatté pour
s'oppoſer à cet acte de la Majeſté Royale. Il fit
ſeulement un arrêté, qui chargeoit le Premier
Préſident de repréſenter l'irrégularité de la trans-
lation, tant en elle-même que par les inconvé-
niens qui pouvoient en réſulter. Quelques Pairs
ayant voulu élever une prétention ancienne, &
toujours rejettée, de former, & ſans le concours
des Légiſtes, à eux ſeuls, préſidés par le Roi,
la Cour des Pairs, on l'anéantit de nouveau; on
leur prouva que les Magiſtrats actuellement n'é-
toient pas plus ce qu'on nommoit anciennement
les Légiſtes, que les Pairs d'aujourd'hui n'é-
toient les Pairs du royaume d'autrefois; que ceux-
ci n'étoient que des gentilshommes conſtitués
par S. M. en dignité plus éminente, & rien par
eux-mêmes; qu'ainſi ils ne pouvoient s'aſſimiler
à ces grands feudataires de la couronne, autant

de souverains, & sans le concours desquels le Monarque ne pouvoit rien faire. Le Prince de Conti, zélé Parlémentaire, appuya beaucoup là-dessus & applaudit à la distinction infinie qu'il devoit y avoir entre les Princes & les Pairs; il parla du système de ces derniers en le couvrant d'une sorte de ridicule, mais il convint qu'heureusement ce système, de fraîche date, n'étoit pas celui du grand nombre. 1770.

La premiere séance de la Cour des Pairs à Versailles eut lieu le 4 Avril. Le Roi entra seul avec les Princes: toute sa garde se retira, & les huissiers de la cour s'emparerent des portes. 4 Avril.

M. le Chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'assemblée par un discours très-bien fait sur son objet. Il annonça, de la part du Roi, que l'intention de S. M. étoit que la liberté des suffrages & des opinions fût entiere, & que l'on jugeât l'affaire avec la derniere rigueur, pour absoudre ou condamner les accusés.

Le Premier Président répondit par un autre discours, où il inséra les représentations dont il avoit été chargé.

On lut ensuite les informations prises par le Parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les déposer au greffe & que le Procureur général en prendroit communication pour donner ses conclusions, le tout sans préjudice des droits respectifs de la Cour des Pairs & de tous ceux qui y ont séance, & sans qu'on puisse induire que toute autre Cour soit autorisée à continuer aucunes informations ou procédures, dans lesquelles un Pair se trouve nommé.

On finit par arrêter que le Roi seroit très-hum-

blement remercié d'avoir bien voulu qu'en sa pré-
1770. sence & avec son approbation solemnelle, les vrais & anciens principes de la Pairie fussent de nouveau consacrés & conservés.

Le Roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que lisoit le Premier Président, & comme cette lecture longue fatiguoit ce Magistrat, dont la voix baissoit insensiblement, on observa que S. M. se penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le Parlement revint très-satisfait de la séance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le Souverain lui accordoit, ainsi que de son essence intégrante avec la Pairie pour former la Cour des Pairs, comme aussi de l'être uniquement & exclusivement à tous les autres Parlemens. Quelques membres étoient particulièrement enchantés d'avoir été remarqués par le Monarque, entre autres M. Pasquier, le fameux Rapporteur de Damiens & du Comte de Lally, que le Chancelier désigna d'un geste au Roi désirant le considérer de plus près, lorsqu'il passa sous les yeux de Sa Majesté.

7 Avr. La seconde séance, du 7 Avril, ne fut pas moins agréable au Parlement. Le Procureur général y rendit plainte contre le Duc d'Aiguillon & le nommé Audouard, Major des milices de Nantes, qui paroissoit être dans cette affaire l'agent du Duc. En conséquence on annulla toute la procédure faite en Bretagne; comme illégalement dressée, puisqu'il y étoit

ques-

queſtion d'un Pair. On ordonna une autre inſtruction, d'autres informations, &c. 1770.

Dans le cours des inſtructions, M. Michau de Montblin ſe diſtingua par ſon éloquence, au point que le Roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois ſa répugnance pour les monitoires, voie uſitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M. on revint par un *Omnes* (*) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre, & l'on peut inférer de-là quelle étoit la ſorte de liberté qui regnoit dans cette aſſemblée.

Quoi qu'il en ſoit, tout alloit à merveille juſques-là, & S. M. ſembloit prendre tellement goût à préſider ſa Cour des Pairs, qu'elle donna l'ordre de conſtruire inceſſamment, dans l'ancienne ſalle de comédie, une grand'chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des piſſotieres, en un mot tout ce qui étoit néceſſaire pour former un palais. Les deux dernieres ſéances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la Reine, où ſe tiennent les lits de juſtice : ce qui en effet étoit peu décent. Malheureuſement le Roi perdit bientôt cette fantaiſie paſſagere, à laquelle vinrent d'abord faire diverſion le mariage de M. le Dauphin & les fêtes données en réjouiſſance de cet événement.

C'eſt, ſans doute, un des plus importans du regne en lui-même, & par l'alliance qu'il reſſerroit avec la Maiſon d'Autriche, & par les circonſtances qui l'accompagnerent & le ſuivirent. On le dut aux ſoins du Duc de Choiſeul, qui

(*) C'eſt-à-dire, l'avis général & unanime.

vraiſemblablement enviſageant autant ſa grandeur
1770. que le bonheur de la France, applanit toutes les difficultés, & parvint à conclure heureuſement cet hymen. Il ſe formoit, on ne peut plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit avoir pour ſupport Madame la Dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu ſe ſoutenir juſqu'à cette époque; mais quand on la vit arriver, ſes partiſans conçurent un meilleur eſpoir, ſurtout par le rôle diſtingué qu'il joua dans cette occurrence. Il eut la permiſſion du Roi de ſe rendre à Compiegne au paſſage de cette Princeſſe & de lui offrir, le premier des Miniſtres, ſon hommage. Madame la Dauphine l'y accueillit ſingulierement bien; elle lui accorda un entretien particulier où, après lui avoir témoigné tout le déſir qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ſes ſoins à contribuer à ſon bonheur; elle ajouta qu'elle comptoit ſur leur continuation, pour aider de ſes conſeils ſa jeuneſſe & ſon inexpérience.

Il n'étoit guere poſſible que les préparatifs, la pompe & les réjouiſſances du mariage de l'héritier préſomptif de la couronne, malgré la détreſſe où ſe trouvoit le royaume, n'entraînaſſent beaucoup de dépenſe; mais elle devint exceſſive ſous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laiſſant tout aller comme on vouloit & fermant les yeux ſur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvroient une carriere immenſe. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapiſſiers, courant en poſte de ville en ville,

afin d'orner les divers lieux où devoit séjourner la Princesse; de soixante chaises toutes neuves formant une partie du cortege qui étoit allé la prendre à Strasbourg. 1770.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de semblable aux habillemens du Roi & des Princes, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été présenté déjà aux nôces du Duc de Chartres; que sur la demande qu'elle fit, si l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & sur la réponse négative elle avoit ordonné de réserver pour le mariage de son petit-fils. On en comptoit six de ce luxe précieux, & ceux des Enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parsemés d'une infinité de pierreries. Les carrosses de parade ne formoient pas un objet de curiosité moins grand: ils joignoient la richesse à l'élégance, & l'on n'en sera pas étonné quand on saura qu'ils avoient été commandés par le Duc de Choiseul.

Quant aux spectacles, les fêtes de Louis XIV, si renommées dans l'Europe & dans l'histoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de trente mille fusées, qui, à un écu piece, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on sait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Besançon & à Tours. Dans cette der-

niere ville, elle fut telle qu'elle obligea l'Inten-
1770. dant de s'enfuir par une porte de derriere, & que l'Archevêque crut devoir venir en cour déployer sa sollicitude pastorale. On comptoit dans la Marche & le Limousin plus de quatre mille personnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la premiere sans les charités de M. de Persan, Maître des requêtes, qui, Seigneur d'une partie de la province, fit passer de puissans secours à ses vassaux.

Ces malheurs firent naître un petit pamphlet intitulé : *Idée singuliere d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris & à la cour, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais, des repas, spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainsi sa feuille vraiment originale.

„ Je propose de ne rien faire de tout cela,
„ mais de remettre ces vingt millions sur les im-
„ pôts de l'année, & surtout sur la taille. C'est
„ ainsi qu'au lieu d'amuser les oisifs de la cour
„ & de la capitale par des divertissemens vains
„ & momentanés, on répandra la joie dans l'a-
„ me du triste cultivateur ; on fera participer la
„ nation entiere à cet heureux événement, &
„ l'on s'écriera jusqu'aux extrêmités les plus re-
„ culées du royaume : *Vive Louis le bien*
„ *aimé* ! Un genre de fêtes aussi nouveau cou-
„ vriroit le Roi d'une gloire plus vraie & plus
„ durable, que toute la pompe & tout le faste

„ des fêtes Aſiatiques, & l'hiſtoire conſacreroit
„ ce trait à la poſtérité avec plus de complai- 1770.
„ ſance que les détails frivoles d'une magnificen-
„ ce onéreuſe au peuple, & bien éloignée de la
„ grandeur véritable d'un Monarque, pere de
„ ſes ſujets."

Il y avoit trop de gens accrédités, intéreſſés à ce que cette idée ne réuſſît pas, pour qu'on y fît attention; ils s'efforcerent ſeulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinſſent juſqu'au trône, & ſurtout juſques à la Princeſſe, dont le cœur jeune, ſenſible & tendre auroit été ſûrement ému. On affecta de faire inſérer dans la Gazette de France (*) qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bled, dont les mauvais tems, le débordement des rivieres & autres contrariétés avoient juſques-là empêché la circulation.

Ce fut ſous ces funeſtes auſpices que Madame la Dauphine arriva à Compiegne. Le Roi étoit très-empreſſé de la voir, de ſavoir ſi elle étoit jolie. On raconte que lorſque le Prince de Poix vint lui apprendre la nouvelle de l'arrivée de l'Archiducheſſe à Strasbourg, le Sr. Bouret, Secrétaire du cabinet, lui préſenta en même tems le contrat d'échange fait ſur la frontiere, S. M. très-familiere avec ce ſerviteur lui demanda comment il trouvoit Madame la Dauphine, ſi elle avoit de la gorge? Il répondit que Madame la Dauphine étoit charmante de figure, qu'elle avoit de très-beaux yeux, &c. „ Ce n'eſt „ pas cela dont je parle," reprit S. M. en gaî-

(*) Voyez la Gazette de France, du lundi 14 Mai 1770.

1770. té: „je vous demande si elle a de la gorge? — „ Sire, je n'ai pas pris la liberté de porter mes „ regards jusques-là," repliqua l'adroit courtisan. — „ Vous êtes un nigaud," continua le Monarque en riant, „ *c'est la premiere chose „ qu'on regarde aux femmes.*"

On peut juger par cette historiette de l'avidité avec laquelle Louis XV parcourut sa bru en approchant d'elle. Il fut au devant jusqu'au terme prescrit, où cette Princesse, conformément au cérémonial, descendit de carrosse, se jetta aux genoux de S. M., qui la releva avec bonté & l'embrassa. Ils coucherent à Compiegne, & le lendemain en passant à Saint-Denis, furent voir Madame Louise, une des Dames de France, qui depuis peu avoit pris le voile aux Carmélites de cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné sur la route, & c'étoit une double haie de carrosses depuis Saint-Dénis jusques à la porte Maillot. La famille royale soupa au château de la Muette, où Louis XV ne rougit point de présenter lui-même la Comtesse Dubarri à Madame la Dauphine & de la faire manger avec cette Princesse.

Madame la Dauphine avoit ignoré jusques à ce moment le rôle de Madame Dubarri, dont elle entendoit parler souvent à sa cour. Un jour impatiente d'entendre répéter continuellement ce nom à ses oreilles, elle demanda ce que faisoit cette femme qui causoit tant de bruit? On lui répondit qu'elle amusoit le Roi. „ *Cela étant,*" s'écria ingénûment la jeune Archiducheſſe, „ *je „ me déclare sa rivale.*" Elle n'étoit plus tentée de la devenir en ce moment, qu'on l'avoit à coup sûr mieux instruite; mais attentive à flat-

ter le goût du Monarque, S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette Dame, elle répondit, *charmante*; ce qui combla le royal amant. Il eſt certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la cour par ſa figure ſans apprêt & par ſes graces naturelles. On la pouvoit dire belle de ſa propre beauté, & par une ſingularité encore plus merveilleuſe, elle étoit à l'extérieur la plus décente dans ſon maintien & dans ſon propos. 1770.

Le Roi, M. le Dauphin & la famille royale revinrent de la Muette coucher à Verſailles. Madame la Dauphine y reſta ſeule, pour obéir aux loix de l'égliſe de ne pas habiter ſous le même toît que ſon futur époux. Elle ne ſe rendit que le lendemain au château, où, après s'être revêtue de ſes habits de cérémonie, elle fut à la chapelle recevoir la bénédiction nuptiale. L'on y admira la Princeſſe qui, au milieu d'un monde inconnu & dans l'étonnement naturel de tant de choſes nouvelles, ne parut point embarraſſée, & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aiſance & avec des graces uniques.

L'après-midi un monde immenſe s'étoit répandu dans les jardins, où étoient les diſpoſitions du feu & de l'illumination qui devoient s'exécuter le ſoir. On vit avec peine au milieu de tant de préparatifs d'une fête ſuperbe, que ces lieux étoient en fort mauvais ordre, & reſſembloient en certains endroits aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux, partie eſſentielle en pareil jour, ne jouoient pas & n'étoient pas en état de jouer; pluſieurs baſſins étoient à ſec, le canal même étoit mal-propre & plein de fange.

1770. Des ſtatues mutilées & éparſes à terre annonçoient la négligence qu'on avoit eue de les relever ou d'en ſouſtraire aux yeux les débris. Il n'y avoit pas juſqu'aux marches des eſcaliers qui ne fuſſent horriblement dégradées: point de violons, point de danſes, point de victuailles pour le peuple, qui n'étoit pas dans cette gaîté, premier caractere d'une fête publique. Quelques bâteleurs ſe diſpoſoient ſeulement à jouer des farces pour le ſoir. Le ciel en outre fut peu d'accord avec la terre, & deux orages effroyables obligerent les curieux de s'en aller, ſans voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus favorable. Par une autre négligence indigne de la majeſté du lieu, les cours, à neuf heures du ſoir, n'étoient pas même éclairées comme celle d'un particulier. Les coridors, les paſſages étoient reſtés dans une profonde obſcurité. Pas un lampion, pas une lanterne à la façade intérieure, ni à la façade extérieure du palais. La ville de Verſailles ne parut participer en rien à ce grand événement, & Paris reçut le reproche d'avoir fait les choſes avec la plus grande mesquinerie. On vit avec indignation les pauvres qui demandoient l'aumône ce jour-là, comme les autres: ni cervelats, ni pain, ni vin pour eux. Les grands Seigneurs ne ſe diſtinguerent pas davantage, & le magnifique palais du Miniſtre de Paris, du Comte de Saint-Florentin, n'étoit éclairé que par deux ifs de lampions, peu élevés de terre.

Du reſte, tous ceux qui entrerent aux appartemens le jour du mariage, & ſurtout ceux qui aſſiſterent au feſtin royal, convinrent qu'ils n'avoient

voient jamais vu de coup d'œil auſſi miraculeux : ils prétendirent que toutes les deſcriptions qu'ils en feroient, ſeroient au deſſous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féerie, ne peuvent en donner qu'une idée très-imparfaite. La richeſſe & le luxe des habits, l'éclat des diamans, la magnificence du local, éblouiſſoient les ſpectateurs & les empêchoient de rien détailler. Madame la Dauphine étoit la perſonne ſur qui les yeux ſe portoient le plus avidemment, & retirés par reſpect y revenoient ſans ceſſe. Voici le portrait qu'on en traça dans le tems : „ cette Princeſſe, d'une taille „ grande pour ſon âge, eſt maigre ſans être „ décharnée, & telle qu'une jeune perſonne „ non encore formée. Elle eſt très-bien faite, bien proportionnée dans tous ſes membres. Ses cheveux ſont d'un beau blond. On „ juge qu'ils ſeront par la ſuite d'un châtain cendré ; ils ſont admirablement plantés. Déjà „ la majeſté réſide ſur ſon front ; la forme de „ ſon viſage eſt d'un bel ovale, mais un peu „ allongé. Elle a les ſourcils auſſi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux „ ſont bleus, ſans être fades, & jouent avec „ une vivacité pleine d'eſprit. Son nez eſt aquilin, un peu effilé du bout. Madame la Dauphine a la bouche petite, quoiqu'ayant les lèvres épaiſſes, ſurtout l'inférieure, qu'on fait „ être la *levre Autrichienne* : l'éclat de ſon teint „ eſt éblouiſſant, & elle a des couleurs naturelles, qui pourroient la diſpenſer de recourir au „ rouge. Son port eſt celui d'une Archiduchesſe ; mais ſa dignité eſt tempérée par la dou-

1770.

„ ceur, & il eſt difficile, en contemplant cette
1770. „ Princeſſe, de ſe refuſer à un reſpect mêlé de
„ tendreſſe."

Le bal paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuſe, parce que tout y eſt d'étiquette, occaſionna auſſi beaucoup de tracaſſeries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial. Elle étoit convenue, d'après les inſtances de l'Ambaſſadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, qu'elle marqueroit quelque diſtinction à Mlle. de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguſte maiſon; en conſéquence qu'elle la nommeroit pour danſer avant toutes les Ducheſſes, immédiatement après les Princeſſes du ſang; comme M. le Prince de Lambeſc immédiatement après les Princes. Cela fit une affaire ſérieuſe. Les Ducs & Pairs s'aſſemblerent chez M. de Broglio, Evêque & Comte de Noyon, comme le plus ancien des Pairs pour-lors à Paris. Et malgré l'horreur de l'Egliſe pour la danſe, on y diſcuta, rédigea & lut un mémoire, que le Prélat fut chargé de préſenter au Roi. Pour le rendre plus ſolemnel, ils requirent en cette occaſion l'adhéſion de la haute Nobleſſe, dont un grand nombre donna ſa ſignature. Le Roi, fort embarraſſé à ſon ordinaire, éluda de décider, & ſe rejetta ſur ce que la danſe au bal étoit la ſeule choſe qui ne pouvoit tirer à conſéquence, ſur ce que le choix des danſeurs & danſeuſes ne dépendoit que de ſa volonté. (*) Elle invoqua

(*) Ces expreſſions ſont tirées de la ſinguliere *Lettre du Roi aux Ducs*, que voici en entier. Elle eſt du 17 Mai 1770.

„ L'Ambaſſadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-

leur fidélité, attachement, soumission & même amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand Monarque, ne fit que prêter au ridicule, & il n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent s'en dispenser. 1770.

On ne finiroit pas de détailler les fêtes, spectacles & réjouissances qui se succéderent pendant plus d'un mois. Mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 Mai, de cette nuit désastreuse où, au sein d'une joie tumultueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt souvent dans une action sanglante! C'étoit le jour où la ville avoit fait exécuter son feu d'artifice. Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour

„ Reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a „ demandé de la part de son maître (& je suis obligé „ d'ajouter foi à tout ce qu'il dit) de vouloir marquer „ quelque distinction à Mademoiselle de Lorraine, à l'oc„ casion présente du mariage de mon petit-fils avec l'Ar„ chiducheſſe Antoinette. La danse au bal étant la seule „ chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix „ des danseurs & des danseuses ne dépend que de ma vo„ lonté, sans distinction des places, ou rangs, ou dignités, „ exceptant les Princes & Princesses de mon sang, qui ne „ peut être comparés ni mis en rang avec aucun autre Fran„ çois, & ne voulant d'ailleurs rien innover à ce qui se „ pratique à ma cour, je compte que les Grands & la „ Noblesse de mon Royaume, en vertu de la fidélité, „ soumission, attachement & même amitié qu'ils m'ont „ toujours marqués & à mes prédécesseurs, n'occasion„ neront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans „ cette occurrence-ci, où je desire marquer à l'Impéra„ trice ma reconnoissance du présent qu'elle me fait, qui, „ j'espère ainsi que vous, fera le bonheur du reste de „ mes jours."

Bon pour copie.

SAINT-FLORENTIN.

de la ſtatue de Louis XV, dans ce vaſte emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit ſuccéder une illumination ſur les boulevards, ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutiſſante au rempart. C'eſt cependant dans cette rue que ſe paſſa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonſtances concoururent à l'augmenter. 1°. Un complot formé par les filoux de cauſer un engorgement, une preſſe, un tumulte conſidérable, afin de pouvoir, au milieu du déſordre, faire leurs coups de main & voler impunément. Pluſieurs cadavres de ces ſcélérats reconnus atteſterent leur crime. 2°. La négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrein, par où devoient s'écouler environ ſix cens mille ſpectateurs, à combler des foſſés qui ſe trouvoient dans les paſſages, & à écarter les divers obſtacles qui pouvoient reſſerrer ou gêner la circulation. 3°. L'inſuffiſance de la garde & la leſinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment des gardes françoiſes une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le Maréchal Duc de Biron, pour les mettre ſur pied ce jour-là & ſuppléer à la foibleſſe & à l'incapacité des archers de la garde bourgeoiſe.

1770.

Quoi qu'il en ſoit, on enleva ſur le champ cent trente-trois cadavres reſtés ſur la place, qu'on dépoſa au cimetierre de la paroiſſe de la Magdelaine de la ville-l'évêque pour être reconnus & auxquels on fit enſuite un ſervice ſolemnel par ordonnance du Lieutenant-criminel, rendue ſur le requiſitoire du Procureur du Roi. A ce nombre, en joignant les bleſſés, les es-

tropiés & suffoqués, conduits dans des maisons voisines ou dans des hôpitaux & morts peu après, tous ceux qui croyant d'abord en être quittes & crachant le sang, par suite, sont dans le cours de six semaines devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cens. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le Prévôt des marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'opéra. 1770.

Au contraire, M. le Dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur. Il envoya au Lieutenant de police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la Dauphine, *Mesdames*, les Princes du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imiterent aussi. Le Parlement, dont un des membres avoit failli être du nombre des morts, voulut prendre connoissance du fait & remonter aux causes. On citoit un exemple de cette espece, quoique de beaucoup moins grave, arrivé sous Louis XII, suivant lequel le Prévôt des marchands & les deux premiers Echevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas assez veillé à un pont qui avoit manqué; ce qui occasionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'Avocat-général Seguier, dans son compte rendu, le disculpa: il attribua le tout à la fatalité, & les magistrats se trouvant d'ailleurs distraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur & pour un réglement

qui reſtreignit la juriſdiction de la ville en pareil cas.

1770.

Quand on eut épuiſé cette triſte matière, qu'on fût las d'en parler, & qu'on eût vomi toutes les malédictions contre le Prévôt des marchands, on en revint à des objets plus agréables : on ne s'entretenoit que de Madame la Dauphine ; on applaudiſſoit à ſes vivacités, à ſes gentilleſſes, à la franchiſe avec laquelle elle s'étoit ſouſtraite aux gens qui l'entouroient. Elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du Roi. Elle appelloit *Madame l'Etiquette* la Comteſſe de Noailles, ſa Dame d'honneur, très-grave, très-auſtere, qui lui repréſentoit à chaque inſtant qu'elle dérogeoit aux uſages de ſon rang, & n'en ſuivoit pas moins ſes fantaiſies, ſurtout dans les choſes contraires à la gaieté de ſon caractere, ou à ſa ſanté. Elle marchoit ſeule, ſans écuyer ; elle ſortoit quand & comme elle vouloit ; elle ſe promenoit à pied ; elle formoit ainſi ſes facultés phyſiques & faiſoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle. Elle invitoit à dîner, à ſouper, quand l'idée lui en venoit, ſes freres, ſes ſœurs, ſes tantes, & elle alloit manger chez eux avec la même liberté : en un mot, elle rappelloit autant qu'elle pouvoit la familiarité intime avec laquelle vit dans ſon intérieur la cour de Vienne qui, très-jalouſe du cérémonial en public, eſt pleine d'aiſance & de bonhommie au dedans.

Cette façon de vivre, analogue au fond du caractere de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux, où il avoit la même innocence que ſa petite-bru. Mais à un

certain âge l'on ne se réforme point. D'ailleurs ses ministres, ses favoris, sa maîtresse avoient 1770.
intérêt qu'il ne se livrât pas trop à sa famille, & si son amitié, sa bonté pour Madame la Dauphine ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient desiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit nécessairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majesté.

Après tous les spectacles dont la galanterie françoise avoit amusé Madame la Dauphine, le Roi lui en fournit un plus majestueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup d'œil imposant auroit pu donner à la Princesse une idée de la grandeur du trône, où elle étoit destinée à s'asseoir un jour, s'il n'eut été en même tems accompagné de la consternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de justice 27 Juin.
du 27 Juin. Dans son origine & selon sa vraie nature, un lit de justice est une séance solemnelle du Roi au Parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son Etat. C'est la continuation de ces anciennes assemblées générales, qui se tenoient autrefois, & qu'on connoissoit sous le nom de *Champ de Mars* ou de *Mai*, nommées ensuite *Placités généraux*, *Cours Plenières*, *Plein Parlement*, *Grand Conseil*.

Les Rois y siégeoient alors sur un trône d'or. Depuis que ces assemblées se sont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a substitué un dais & des coussins. De-là le nom de Lit de justice, parceque dans le langage antique un siege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq coussins forment le siege de ce lit. Le Monarque est as-

sis sur l'un, un autre tient lieu de dossier, deux
1770. servent comme de bras & soutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme est sous ses pieds. Charles V renouvella cet ornement. Louis XII dans la suite l'a refait à neuf; il subsistoit encore sous le regne de Louis XV, qui en a si souvent usé qu'il ne seroit pas surprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les Rois réuniſſoient dans ces assemblées générales tous ceux qui avoient droit de suffrages, les Princes, les Pairs, les Barons, les Sénateurs ou Gens de loi. Le Souverain y faisoit proposer, & souvent proposoit lui-même le sujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & sérieuse; chacun opinoit tout haut, afin que le Roi pût entendre les avis & les peser. A présent, au contraire, c'est le Chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, ou ne parle pas. Le Prince n'entend rien de cette scene muette où, par une étrange interversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter & persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance qui, dans l'institution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner suivant le bien ou le mal qu'on y découvriroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des Lits de justice, on ne pouvoit trop desirer de ces assemblées, dont il résultoit de la lumiere & des connoissances pour le souverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étoient expo-

sés, les surprises dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout son jour. (*) 1770.

Un Lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre des anciens: le Roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit décidé dans son Conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejettées par les cours, & conséquemment pour des loix mauvaises & désastreuses: c'est un jour de deuil pour la nation.

Tel fut celui où assista Madame la Dauphine dans une lanterne. Il se tint avec le cérémonial ordinaire à Versailles. Le Chancelier ayant pris les ordres du Roi, y prononça un discours, dont le résumé étoit que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par devant la Cour des Pairs, que lui avoit présentée le Duc d'Aiguillon au mois de Janvier 1769, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne, & de ne permettre rien qui pût les réveiller; que depuis S. M. ayant vu que ledit Commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des lettres patentes pour cette instruction; que l'accès du trône avoit été ouvert, les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure: 1°. qu'on se permettoit de s'in-

(*) On peut voir là-dessus une *Lettre sur les Lits de justice*, datée du 28 Août 1756.

1770. gérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui liés continuellement avec l'administration devoient rester dans le secret du ministere; qu'on avoit poussé la témérité jusques à annexer des arrêts du Conseil aux dépositions: 2°. qu'il regnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée; que plus on la sondoit, plus on y trouvoit un mystere d'horreurs & d'iniquités, dont S. M. vouloit détourner les yeux; qu'en conséquence il lui plaisoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, & imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Ce discours fut suivi de l'enrégistrement des lettres patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, tant contre le Duc d'Aiguillon, que contre les Srs. de la Chalotais & de Caradeuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non avenu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, & imposant respectivement le silence le plus absolu.

Nos lecteurs déjà soulevés d'indignation au récit de ce fait, nous dispensent d'aucune réflexion sur la démarche humiliante où l'on avoit amené le Monarque dans cette affaire, qui pour la troisieme fois se terminoit ainsi. Il sembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat, que pour le rendre plus solemnellement la dérision de la France & de l'Europe entiere. Lui seul peut-être de son royaume n'en rougit pas. Dès le soir même il nomma le Duc d'Aiguillon

du voyage de Marly & l'admit à l'honneur de souper avec lui. 1770.

Le Parlement revint furieux. Déja prévoyant le coup d'autorité qui pourroit se frapper dans cette séance irréguliere, il avoit fait passer un arrêté en présence des Princes & des Pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme justifié tout accusé qui le seroit dans un Lit de justice, & notamment le Sr. Duc d'Aiguillon. Pour empêcher la suite de cet arrêté, le Roi, en sortant de l'assemblée, intima aux Princes & Pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre le lendemain au palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée concernant l'Ex-commandant de Bretagne, leur donna ordre dans le cas où se trouvant en la cour à l'occasion de quelque autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur le champ.

Le Chancelier, toujours rusé, se flattoit par cet incident de donner le change au Parlement; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un arrêt à jamais mémorable, où déclarant que le Duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de soupçons, même de faits, qui entachoient son honneur, il suspendoit ce Pair des fonctions de la Pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la Cour des Pairs, dans les formes & avec les solemnités prescrites par les loix & ordonnances du royaume, que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c. 2 Juill.

Des Commissaires du Parlement se transporterent sur le champ par ordre de la cour chez

1770. l'imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires & fait signification dans l'heure au Duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui ; & les chambres ne se séparerent qu'après qu'il leur eût été rendu compte de l'exécution entiere de l'Arrêt.

M. de Maupeou, pris pour dupe à son tour par cette tournure, à laquelle il ne s'attendoit pas, éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au Parlement, quand on lui présenta cet Arrêt & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au Roi & essuyer les reproches de S. M. Il falloit casser cet Arrêt & très incessamment : il falloit couper court aux suites que cela ne manqueroit pas d'avoir; arrêter la fermentation qui en alloit résulter dans les autres cours, surtout à Rennes & aux Etats de Bretagne, qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracasseries; cent remontrances pour une qui alloient naître; peut-être des suspensions de service, des cessations, des démissions. S'il eût été seul à diriger son maître, tout cela ne l'eut pas effrayé: il connoissoit son corps; il avoit calculé le genre de résistance que chaque membre pouvoit opposer, & il savoit comment s'y prendre pour gagner les uns, pour intimider les autres, pour le subjuguer ainsi avec le tems & en détail ; mais il étoit contrebalancé par l'ascendant que le Duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du Roi. Ce Ministre l'avoit démasqué; il n'y avoit aucun espoir de le regagner, & il n'ignoroit pas qu'au contraire le Duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir les Parlemens dans leurs entreprises. La vengeance,

cette passion si active dans certaines ames, lui fit concevoir l'espoir de vaincre les difficultés, de surmonter les obstacles & de renverser jusques au bienfaiteur auquel il devoit son élévation; extrémité où il le forçoit de se porter, puisqu'il étoit devenu son ennemi. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au Duc d'Aiguillon, le favori de la favorite. 1770.

Dès le lendemain de l'Arrêt, le Chef de la justice en fit rendre un par le Roi dans son Conseil, qui le cassoit & enjoignoit à l'accusé de continuer ses fonctions de Pair de France. Il le fit signifier au Parlement d'une maniere insolite & méprisante. Cela fournit matiere à de nouvelles remontrances & il y avoit bien de quoi; car indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bisarre que dans une instance contenant des délits aussi graves concernant les troubles d'une grande province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs; qu'après avoir déclaré tels les Procureurs généraux, de déclarer aussi tel le Commandant qui les avoit inculpés? Quoi de plus contradictoire, qu'après être convenu solemnellement de la nécessité de laver la Pairie des crimes d'un Pair, ou le Pair des crimes qu'on lui imputoit (*); qu'après avoir fait dire au Roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entiere; que les coupa- 3 Juill.

(*) Expressions du discours du Chancelier à l'ouverture de la séance du 4 Avril.

bles fuſſent punis, s'il y en avoit, avec la plus
1770. grande ſévérité, de lui faire enſuite prononcer aveuglement qu'il n'y en a point ? Quoi de plus abſurde, que de prétexter que c'eſt pour appaiſer & enſevelir à jamais dans l'oubli les diſſenſions, lorsqu'ayant tenté vainement cette voie à différentes repriſes, l'on a éprouvé que c'eſt le moyen, au contraire, de les faire renaître, de les augmenter & les perpétuer.

La maniere dont s'étoit conduit M. de la Chalotais en pareil cas, & celle dont ſe conduiſit le Duc d'Aiguillon, décident ſeules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de ſe plaindre, comme le premier, qu'on empêchât par une tournure auſſi deſpotique ſon innocence d'éclater, bien loin d'inſiſter auprès du Roi pour qu'il voulût bien lui permettre de ſe juſtifier juridiquement & laiſſer un libre cours à la juſtice, eut la mal-adreſſe de manifeſter publiquement ſa joie, & dès le ſoir du jour où l'Arrêt de caſſation fut rendu, de donner un ſouper ſplendide à ſes partiſans & à ſes créatures. Le Duc de Briſſac n'en penſa pas de même. Ce Seigneur, d'un génie romanesque, & dont les expreſſions portent toujours l'empreinte de ſon imagination vive, originale & pittoreſque, s'écria énergiquement, *que l'accuſé avoit ſauvé ſa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.* Comme c'étoit à la Comteſſe que le Duc d'Aiguillon devoit l'acte d'autorité du Roi, on ne manqua pas de conſigner le fait dans ce malin vaudeville:

Oublions juſqu'à la trace
De mon procès ſuſpendu.
Avec des lettres de grace

On ne peut être pendu:
Je triomphe de l'envie;
Je jouis de la faveur;
Graces aux soins d'une amie,
J'en suis quitte pour la peur.

1770.

Cependant les Remontrances du Parlement furent portées au Roi, & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le Chancelier, où en parlant des dernieres lettres patentes, on s'écrioit: *est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur*? acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contre eux; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa suggestion, dans la crainte d'une fermentation qu'elle conservoit encore l'espoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-seulement le Parlement de Paris persista à s'occuper des suites de l'affaire, mais plusieurs classes de province firent des arrêtés contre le Duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux surtout se signala par un, qui valut au jeune Magistrat, (*) son auteur, & la captivité & l'illustration. Deux Magistrats (**) du Parlement de Rennes, plus intéressés que tout autre à ne pas souscrire au despotisme du Souverain, furent arrêtés à Compiegne en sortant de l'audience du Roi. Le Monarque ne sachant plus comment se tirer du labyrinthe où il s'étoit jetté,

(*) M. Dupaty, Avocat-général de cette cour; ce qui rendit l'accusation plus grave, en ce qu'étant l'homme du Roi il étoit dispensé de se mêler de la délibération, bien loin de la suggérer.

(**) Mrs. de la Noue & de Laiac.

las d'errer à l'aventure & de tomber de piege en
1770. piege, réſolut de s'en confier abſolument au Chancelier & d'éprouver ſi, en lui remettant ſon autorité, il en ſortiroit à ſon honneur. Il ſe réduiſit au rôle de ſimple ſpectateur, bien décidé à le ſifler, comme ſes courtiſans, s'il ne tenoit pas parole & échouoit: ce que ſon bon ſens lui faiſoit prévoir, & cependant il lui remit ſes deſtins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou; non qu'il eût aucun plan fixe, mais il connoiſſoit trop les hommes pour ne pas calculer juſqu'où l'on peut les mener par la crainte des châtimens ou l'appas des récompenſes.

Il commença par un coup d'autorité, digne de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il mena le Roi au Parlement ſurpris & à peine ayant eu le tems de ſe raſſembler. Il fit enlever du greffe toutes les minutes de la procédure concernant le Duc d'Aiguillon. Il fit intimer par S. M. des défenſes de délibérer, d'agiter même cette matiere. Il fit en quelque ſorte chaſſer de la Grand'Chambre Mrs. des Enquêtes & des Requêtes, qui eurent ordre du Roi de ſortir & de ſe rendre à leurs chambres, & par pluſieurs petites ruſes de forme, il gagna les vacances & ſe donna le tems de méditer d'autres entrepriſes plus déciſives.

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il ne réuſſiroit jamais, s'il ne ſe débarraſſoit du Miniſtre qui l'offusquoit. C'eſt à quoi il travailla, de concert avec le Duc d'Aiguillon, qui n'y étoit pas moins intéreſſé, & la Comteſſe Dubarri qui le déteſtoit de plus en plus & ne

pou-

pouvoit lui pardonner ſes mépris. Celle-ci, plus franche que les deux autres, ne ſe cachoit pas de ſon antipathie, & ce qui la rendoit plus dangereuſe auprès du maître, c'eſt qu'elle y donnoit une tournure puérile & ſolâtre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une orange dans chacune de ſes mains & les lançoit en l'air alternativement en s'écriant: *ſaute, Choiſeul! ſaute, Praslin!* Une autre fois ayant renvoyé un cuiſinier qui reſſembloit au Duc ſon ennemi, elle dit au Roi : *j'ai chaſſé aujourd'hui mon Choiſeul, quand chaſſerez-vous le vôtre?* 1770.

Qui le croiroit? Celle qui contribua le plus à l'événement, fut la Ducheſſe de Grammont, ſa ſœur. On eut dit que non contente d'avoir été la premiere cauſe de ſon diſcrédit, elle n'auroit point de ceſſe qu'elle ne l'eût fait abſolument expulſer de la cour, tant elle s'y prit gauchement pour ſe venger & ſupplanter ſa rivale. Au lieu de tenir ferme à Verſailles & de miner ſourdement à la maniere des courtiſans, elle ne put renfermer ſa rage, elle s'exila elle-même, ſous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux, & ayant paſſé par différentes villes de Parlement, elle fournit matiere à une inculpation grave, odieuſe & plus propre que toute autre à irriter le Roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la réſiſtance, en les aſſurant de la protection de ſon frere. Cette accuſation produiſit un tel effet ſur l'eſprit de S. M., que dès-lors elle ſe refroidit ſenſiblement envers ſon Miniſtre, elle ne l'honora pas d'un mot de converſation, quoiqu'elle

continuât encore de travailler avec lui & de l'ad-
1770. mettre à ſes ſoupers.

Louis XV avoit fort à cœur de ſe voir débarraſſé des tracaſſeries de ſes Parlemens, mais peut-être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre le Duc de Choiſeul, ſi à ce grief on n'en eut joint un autre, celui de chercher à allumer la guerre avec les Anglois, comme le moyen de ſe rendre néceſſaire & de reprendre toute ſon influence. Cette accuſation, aſſez vraiſemblable, conforme au génie de ce Miniſtre, ſuggérée par les circonſtances, étoit cependant difficile à prouver, & le Roi héſitoit toujours. En vain ſa charmante maîtreſſe, dans ces orgies où le Prince brûlant d'amour, & la tête échauffée des vins exquis qu'elle lui verſoit, ſe prêtoit à tous ſes deſirs, lui avoit fait déjà ſigner pluſieurs fois le renvoi du Duc de Choiſeul; le matin, revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de proſcription. Le Chancelier eut recours au moyen extrême qu'il méditoit depuis longtems. Il fit porter au Parlement un édit contenant dans ſon préambule les inculpations les plus graves contre les Magiſtrats; enſorte qu'ils ne pouvoient l'enrégiſtrer ſans ſe deshonorer. Ses émiſſaires furent à réclamer contre. Lit de juſ-
7 Déc. tice en conſéquence où, malgré leur arrêt, ils eurent la mortification de voir ſiéger le Duc d'Aiguillon parmi les Pairs. Proteſtations de leur part, repréſentations, ſuſpenſion du ſervice dans leur douleur profonde, qui ne leur laiſſe pas l'eſprit aſſez libre pour décider des biens, de la vie & de l'honneur des ſujets. Enfin commence ce combat étrange, dans le-

quel le Roi s'obſtine à ne pas écouter ſon Parlement qu'il n'ait repris ſes fonctions, & le Parlement à ne pas reprendre ſes fonctions que le Roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours duroit le ſpectacle incroyable d'un Monarque s'annonçant comme abſolu, exigeant que ſa volonté faſſe loi, & d'un corps de Magiſtrats réſiſtant quatre fois à ſes ordres, donnés ſoit par écrit de ſa main royale, ſoit de ſa bouche, ſoit par des Lettres de juſſion les plus préciſes & les plus caractériſées, ſans que depuis ce tems le Prince eut déployé la puiſſance despotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit réſider dans ſon eſſence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faiſoit la matiere de la discuſſion de tous les politiques & des diverſes claſſes de citoyens. Les grands, les militaires qui ſont pour une obéiſſance abſolument paſſive, pour que le Roi faſſe tout ce qu'il veut, dans l'eſpoir de jouir à leur tour du même privilege, à raiſon du droit du plus fort, blâmoient hautement le Parlement & le jugeoient coupable d'une révolte très-criminelle. Le Clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours oppoſé à ſes prétentions, qui l'empêchoit d'étendre ſon pouvoir & de ſubjuguer l'autorité même en ſubjuguant les conſciences, animé de l'eſprit de charité qui le dévore, dévouoit la Magiſtrature aux derniers ſupplices. Le Peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, ſans la moindre réſiſtance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder juſques-là comme ſes peres & ſes défenſeurs, voyoit la querelle aſſez indifféremment: il ne s'intéreſſoit pas à un corps qui le trahiſſoit lâchement & ne 1770.

s'échauffoit que sur ce qui lui étoit personnel.
1770. Les Philosophes seuls, les vrais François, un peu plus profonds raisonneurs, saisissant les conséquences intermédiaires de la chûte du Parlement, gémissoient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthousiasme patriotique il pouvoit mieux employer; au lieu que par sa chûte s'établissoit le despotisme le plus formidable. Dans cette crise violente les Magistrats qui s'attendoient chaque nuit à se voir enlever par Lettre de cachet, étoient surpris de se trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en résulta seulement ce que desiroit la cabale conjurée contre le Duc de Choiseul. Madame Dubarri, soufflée par le Duc d'Aiguillon & le Chancelier, disoit au Roi, à mesure qu'excédé de cette lutte pénible il versoit dans son sein ses perplexités & sa douleur, que rien ne finiroit tant que le Parlement se sentiroit appuyé à la cour par un Ministre qu'il regardoit comme capable d'arrêter les coups qu'on voudroit lui porter, comme plus puissant que S. M. même, tant qu'il existeroit une correspondance entre eux. C'étoit prendre par son foible Louis XV, qui consentit décidément à l'expulsion de M. de Choiseul. Le Duc de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquise le Comte de Saint-Florentin pour ses bons & loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale Lettre de cachet conçue en ces termes:

Mon Cousin,

„ Le mécontentement que me causent vos ser-

„ vices, me force à vous exiler à Chanteloup, „ où vous vous rendrez dans vingt-quatre heu- 1770.
„ res. Je vous aurois envoyé beaucoup plus „ loin, ſi ce n'étoit l'eſtime particuliere que j'ai „ pour Madame la Ducheſſe de Choiſeul, dont „ la ſanté m'eſt fort intéreſſante. Prenez garde „ que votre conduite ne me faſſe prendre un au- „ tre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon Cou- „ ſin, qu'il vous ait en ſa ſainte garde".

La préſence de ſon collegue étoit une circonſtance humiliante, en ce que ce Miniſtre, oncle du Duc d'Aiguillon, ne pouvoit qu'être très-ſatisfait intérieurement de ſa commiſſion. Auſſi l'exilé ne fut-il pas dupe de ſon compliment de condoléance & lui répondit: *Monſieur le Duc, je ſuis perſuadé de tout le plaiſir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reſte, jamais favori ne ſortit de place avec plus de gloire. Sa disgrace fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir perſonne pendant ſon ſéjour à Paris, une foule immenſe de gens de toute eſpece ſe fit inſcrire à ſa porte, & le Duc de Chartres, ſon ami particulier, força toutes les barrieres & fut ſe jetter dans ſes bras en l'arroſant de larmes.

Le lendemain, jour de ſon départ, ceux qui n'avoient pu voir le Duc de Choiſeul, furent ſe mettre ſur ſa route, & le chemin ſe trouva bordé d'une quantité de caroſſes formant une double haie.

Il n'y eut que le Maréchal d'Etrées qui ne mêla point ſes acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de ſon ennemi capital, il ſe ranima: *le B. . .*

eſt donc parti, s'écria-t-il, j'expire ſatisfait!
1770. Et il paſſa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatiſme? Le Duc de Choiſeul méritoit-il tant de regrets? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France? Il eſt certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là; que ce Miniſtre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle, qui juge ſur parole & ſe laiſſe entraîner par quiconque a l'intérêt ou le deſir ardent de diriger ſon affection. Les membres du Parlement, moins ſans doute par admiration de ſes talens que par haine contre leurs ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les ſociétés que c'étoit le plus grand Miniſtre qu'eût eu la France; que ce ſeroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit disgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers il en étoit réſulté un concert général de louanges, auquel on ſouſcrivoit, ſans que perſonne eût pu trop aſſigner le motif de ſon ſuffrage. C'eſt par ſes opérations qu'il faut le juger, par la comparaiſon de la ſituation où étoient ſes départemens lorſqu'il les prit, avec la ſituation où il les a laiſſés.

On ne peut raiſonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre de 1756: le cours en étoit trop avancé lorſqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui ſavoir quelque gré de la paix, que nous aurions peut-être faite plus honteuſe ſans ſon pacte de famille, dont l'Eſpagne eut ſeule à ſe repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humeur, par l'eſpoir qu'il lui donna vraiſembla-

blement d'un succès plus heureux par la suite. Il seroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme Secrétaire d'Etat de la marine, de la guerre, des affaires étrangeres : nous en avons donné le tableau & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand Ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le Monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui par son économie s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus longtems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangeres les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énervoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre sa supériorité. Lorsque M. de Vergennes, Ambassadeur de France à Constantinople, qu'il pressoit de faire déclarer la Porte contre l'Impératrice de *Russie*, lui écrivoit : *je ferai armer les Turcs quand vous voudrez; mais je vous préviens qu'ils seront battus; que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Russie plus glorieuse & plus puissante*; ce négociateur se montroit, sans doute, bien supérieur en politique à M. de Choiseul. 1770.

Ce qui prouve encore le plus la profondeur

de ſes vues, c'eſt que malgré tant de désavanta-
1770. ges, on ne peut guere douter qu'il ne ſongeât ſérieuſement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accuſerent ſes ennemis auprès du Roi. Les ordres qu'il avoit donnés aux officiers paſſés dans l'Inde à cette époque, étoient abſolument hoſtiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Eſpagne qu'il comptoit la faire commencer; & au moyen du pacte de famille ſon maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foibleſſe du caractere de Louis XV lui répondoit qu'il ne réſiſteroit point aux requiſitions de cette alliée, qui naguères s'étoit ſacrifiée pour lui, & que par cette même foibleſſe, ſentant le beſoin qu'il avoit d'un Miniſtre tenant dans ſes mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oſeroit le renvoyer.

Le ſujet du différend alors étoit une prétention des Eſpagnols ſur les isles Falkland & Malouines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chaſſé les Anglois. Ceux-ci ſe plaignoient hautement d'une entrepriſe qui n'étoit rien moins, ſelon eux, qu'une infraction aux traités les plus ſolemnels, & menaçoient de ſe porter aux dernieres extrêmités ſi l'on ne leur donnoit ſatisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & ce qui confirme que l'Eſpagne n'agiſſoit que par une impulſion étrangere, c'eſt qu'à peine le Duc de Choiſeul fut-il hors du Miniſtere que la face de la négociation changea; que non-ſeulement S. M. Catholique conſentit de désavouer l'entrepriſe ſur le port Egmont & de rendre les isles Falkland, mais qu'elle accéda même à une

ac-

acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu & auquel se refusa bientôt avec hauteur la cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce Ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministere, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux Anglois, qu'ils le craignoient; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions, de sa foiblesse & de son anéantissement. 1770.

Quoique le Roi n'eût pas contre le Duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le Duc de Choiseul, sa disgrace étoit une suite nécessaire de la premiere: il reçut le même jour une Lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit: „ je n'ai plus besoin de vos services, & „ je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures." A l'humiliation près, ce Seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin; il ne soupiroit au fond qu'après le repos: c'étoit son vœu secret. Sa disparition du Département de la marine ne fit aucune sensation; & cependant à ne considérer que le méchanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux ni-

vaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouventail. On
1770. comptoit en ce moment dans les ports soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cinquante grosses frégates ou corvettes : (*) c'étoit en cinq ou six ans un rétablissement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoient de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé le succès dans ses propres affaires, & qu'il appliquoit aussi heureusement à celles du Roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des matelots & des officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit suppléer au premier objet & même au second, s'il eut eu la force de changer à cet égard la constitution du régime de l'épée.

Ce fut en cela qu'il pêcha essentiellement. Au lieu de suivre les erremens de son prédécesseur, il ne fit qu'étendre les prérogatives, encourager l'insolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arsenaux entre le Commandant & l'Intendant l'ordonnance de 1689. Il porta la premiere atteinte à ses réglemens, qui tomberent bientôt en désuétude & furent remplacés par toutes les bisarreries des esprits novateurs qui lui succéderent. Il poussa la complaisance pour ces Messieurs jusqu'à s'occuper de leurs plaisirs

(*) C'est le compte que rend lui-même, de son administration, M. le Duc de Praslin dans sa Lettre à M. le Comte de Vergennes, dont on a déjà parlé.

en faisant construire des salles de comédie dans les différens ports. Il posa la premiere pierre à celle de Brest, & assista à son ouverture. Si après une instruction très-longue du fameux procès de l'ordonnateur de la Louisiane contre le gouverneur de cette colonie, que le premier, victime de ses chagrins, des persécutions, & peut-être des crimes atroces de son adversaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerec, Capitaine de vaisseau, le chef militaire dont il s'agit, succomba avec ignominie; c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa pour venger sa mémoire une femme active, courageuse, qui balança, à force de patience, de sollicitations, de faveur & de crédit, les menaces de son puissant adversaire. 1770.

On peut reprocher encore à l'administration de M. de Praslin le despotisme exercé dans les colonies, & surtout à Saint-Domingue, où par une mauvaise foi révoltante, ayant obligé les habitans de se racheter de la milice, on rétablit les milices quelque tems après, & les magistrats forcés de prendre la défense des habitans relativement aux suites des désordres qu'elles occasionnerent, furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la mere-patrie; troublés dans leurs fonctions, menacés, arrêtés, on les transporta en France, & constitués prisonniers ils furent remplacés dans leur tribunal de la maniere la plus illégale.

La cession de la Louisiane à l'Espagne, quoiqu'un démembrement de son département, fut une faute, sans doute, à attribuer au Ministre des affaires étrangeres, plutôt qu'à lui. Nous

1770. n'examinerons pas jusqu'à quel point c'en étoit une en politique d'abandonner un pays, le plus fertile, le plus salubre, le plus varié, le plus beau du monde : nous en avons parlé suffisamment. Mais nous gémirons de sa molesse à faire statuer dans le conseil sur les plaintes que lui adressèrent les malheureux habitans de cette colonie, à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M., enfin sur la dureté, ou plutôt sur la barbarie qu'elles provoquerent, lorsqu'un gouverneur étranger, sans autre forme de procès, fit fusiller douze des plus illustres chefs de la Nouvelle Orléans, dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas, & qui d'ailleurs transportoit, sans leur consentement, à un Souverain étranger, un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulsion des Choiseuls, il eut été mal-adroit de la part du Chancelier de ne pas laisser se rasseoir au moins un moment la fermentation du Parlement. Il mit en sujet le Prince de Condé. Il savoit qu'amoureux de la Princesse de Monaco, qui plaidoit en séparation avec son mari, il avoit le plus grand desir de voir juger ce procès interrompu avec le cours ordinaire de la justice. M. de Maupeou se servit de cet illustre agent pour faire entendre aux Magistrats, que s'ils vouloient reprendre le service, S. M. étoit disposée à retirer son édit. Trompés par une entremise auguste, ils retournerent à leurs fonctions, ils témoignerent leur reconnoissance à son Alteſſe, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéressoit.

Mais bientôt de nouvelles lettres de jussion plus précises les dissuaderent. Ils furent obligés d'en revenir à rester les chambres assemblées de nouveau, & pour lier un peu les intérêts de la nation aux leurs, ils résolurent, en interrompant l'examen des affaires des particuliers, de s'occuper de tout ce qui intéressoit les affaires publiques, & en conséquence celle des bleds étant une des plus essentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté, dont le peuple ne fut pas dupe. 1770.

Le Chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonstance pour déclarer au Roi que c'étoit le vrai moment d'assurer à jamais son autorité, & de prévenir l'insurrection de ses Parlemens, en tenant ferme, en déployant toute la sévérité de sa justice & en faisant, s'il le falloit, sauter quelques têtes des plus mutins, afin que les Magistrats reconnussent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce semble, dans la circonstance, mais qui avoit une très-grande signification, il faut savoir que précédemment le Premier Président ayant porté au Roi les représentations de sa compagnie du 3 Décembre, S. M. les lui demanda & les jetta au feu, puis lui remit un papier qui devoit contenir sa réponse, suivant l'usage: quelle fut la surprise de M. d'Aligre, en l'ouvrant, d'y lire ces mots: *il faut que Votre Majesté écoute les représentations avec beaucoup d'humeur; qu'Elle ait l'air même très-en colere, & les jette au feu.* Il fut obligé de rentrer & de demander au Chancelier si c'étoient bien là les paroles du Roi

dont il devoit être porteur. Ce qui déconcerta un peu le chef de la justice.

1770.

Pour rendre sa conduite plus recommandable auprès du Roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que dans tous les cas elle tendoit au même but d'une maniere ou d'autre; si le Parlement revenant à son devoir & convaincu des volontés du Souverain se conformoit à l'édit, c'étoit une loi dont il ne devoit plus s'écarter sans un crime de désobéissance, & il s'ôtoit à l'avenir les divers prétextes dont il avoit jusques-là coloré ses démarches séditieuses; s'il persévéroit dans sa résistance, on ne pouvoit avoir une cause plus juste de destituer de leurs offices des Magistrats réfractaires & de les remplacer par d'autres acceptant les conditions qu'on leur prescriroit: il étoit intimément persuadé qu'il lui resteroit toujours un *noyau de Parlement*, c'étoit son expression, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit assez pour former facilement une autre cour. Il comptoit sur la plus nombreuse partie de la grand'-chambre, sur les abbés & sur ses créatures, qui se démasqueroient au besoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant séparément les membres.

le 19 au 20 janv. 1771.

Tous, la même nuit, à la même heure, sont éveillés au nom du Roi. Deux mousquetaires entrent dans leur chambre & leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de signer ce mot seul, sans périphrase, sans adoucissement. En effet plusieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure; partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de

leur maiſon en pleurs, ils eurent la foibleſſe de ſe rétracter: mais au moment où leur ennemi ſe félicitoit du ſtratagême & en rendoit compte à S. M., ranimés par leurs confreres, & réunis en corps le lendemain, ils déſavouerent leur erreur de la nuit. 1771.

On étoit trop avancé de part & d'autre; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuit ſuivante on réveille encore les Magiſtrats. Un huiſſier de la chaîne notifie à chacun d'eux un arrêt du Conſeil, qui déclare leurs charges confiſquées, qui leur défend de faire déſormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du Parlement. A peine il eſt ſorti, que des Mouſquetaires ſurviennent & leur apportent des Lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit ſi étrange, ſi odieuſe, ſi tyrannique, que le Chancelier fut pris lui-même pour dupe, & abandonné de ſes propres partiſans, n'eut pas ce noyau ſur lequel il comptoit. Pas un Magiſtrat qui ne ſe mit en devoir de ſubir ſa punition, & les ſeuls Gens du Roi lui reſterent. Il étoit homme à reſſources & leva cette premiere difficulté en venant lui-même inſtaller le Conſeil pour tenir lieu de Parlement. Il a depuis avoué que dans le premier moment de fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage & n'étoit pas tranquille lorſqu'il ſe rendit au palais. Il fut bientôt raſſuré. La ſcene ſe paſſa en préſence d'une foule immenſe de gens les plus qualifiés de la cour, de militaires & de citoyens de tous les ordres, ſans

qu'on témoignât autre chose que de la consterna-
1771. tion. Quand ce premier sentiment fut dissipé, le Parisien reprit sa gaieté, & Messieurs du Conseil en furent quittes pour les quolibets, les sarcasmes, les épigrammes des persifleurs, & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal phantastique, mais qui lui donnoit le tems de se reconnoître, M. de Maupeou ne craignit plus que deux choses: que le Châtelet ne cessât ses fonctions dans Paris & que les Parlemens de province n'en fissent autant. Il prévint le premier inconvénient en évitant toute collusion entre la cour supérieure & l'inférieure, jusqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs; & quant au second, il rusa très-adroitement, il fit répandre le bruit par ses émissaires, que la suspension des affaires particulieres arrêtée par le Parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commise; que sans elle il n'auroit pu jamais exécuter ses projets de vengeance & qu'il desiroit fort que les autres classes en fissent autant, afin d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos insidieux les effrayerent. Au lieu d'envoyer leurs démissions à la fois, ou de rester les Chambres assemblées, d'intercepter tout le cours de la justice d'un bout du royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur salutaire, d'exciter leurs réclamations respectueuses, d'inviter les Princes, les Pairs & les Grands à les seconder, & d'inspirer au Roi le desir de les entendre & d'instruire sa religion surprise, de lui en faire sentir la nécessité, ces compagnies se réduisirent à des re-

montrances multipliées que le Monarque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels; elles redoublerent, au contraire, de zele dans l'expédition des procès & firent dire qu'elles avoient besoin de ce coup de fouet. M. le Chancelier eut ainsi le tems de travailler à l'aise & d'exécuter son plan de la régénération de la Magistrature. 1771

Il commença par créer six Conseils supérieurs, à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon & Poitiers. Le prétexte spécieux de ces établissemens fut d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du ressort du Parlement, & la cause véritable, de se faciliter le moyen d'acquérir assez de sujets pour completter la nouvelle cour, en réduisant ainsi le nombre de ses membres. La premiere explosion faite, il ne craignit pas de reparoître une seconde fois au palais pour l'enrégistrement de l'édit de création de ces Conseils. Il y prononça un discours, dont le but étoit d'insinuer à la nation qu'il n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrangemens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du moment où les magistrats anciens avoient disparu, pour arrêter le désordre & la grandeur du mal, affranchir la justice de ses entraves, faire éclorre enfin un ordre plus heureux, desiré depuis longtems. Outre ce premier avantage, il annonçoit des réformes non moins salutaires, telles que de supprimer la vénalité des Charges, de rendre gratuite l'administration de la Justice, de simplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

1771. Ayant ainſi de beaucoup échancré le reſſort du Parlement, il s'occupa de trouver des ſujets pour le compoſer & il les réduiſit au nombre de ſoixante-quinze. Le Grand-conſeil avoit plus que jamais à ſe plaindre de cette compagnie qui, depuis qu'il étoit rentré en fonctions, n'avoit ceſſé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna ſes regards vers cette cour & ſe flatta d'en trouver la plus grande partie ſouple à ſon impulſion, d'autant que ce Tribunal étoit le ſeul qui fût resté dans un honteux ſilence ſur les outrages faits à la Magiſtrature & aux Loix. La Chambre des comptes, quoique non moins vexée & mépriſée par ſon rival, étoit en ce moment agitée d'une fermentation patriotique peu durable, mais qui ne lui laiſſa pas l'eſpoir d'en tirer parti, & quant à la Cour des aides, il jugea néceſſaire, au contraire, de la ſupprimer, afin d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il s'eſtima trop heureux d'en ſéduire quelques membres. Il en choiſit dans l'Ordre des Avocats, & convaincu de la néceſſité de former promptement cet aſſemblage, il ne ſe rendit pas difficile ſur le ſurplus. Il fut admirablement bien ſervi pour les Clercs par l'Archevêque de Paris, qui lui donna ſon propre neveu. Il ramaſſa de la ſorte les deux tiers de ſes Conſeillers. Le grand banc, qui ne devoit être compoſé que de cinq Préſidens, le premier compris, fut ce qui donna le plus de peine à ce créateur. Ce n'eſt pas qu'il manquât de gens aſpirans aux honneurs du mortier: c'eſt que perſonne n'oſoit rompre la glace. Il fut obligé de prendre des gens de nom, mais tarés, & pour Chef il leur donna un Conſeiller

d'Etat qui ne les valoit pas; c'étoit l'Intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, homme très-borné & de la docilité duquel il étoit assuré, riche d'ailleurs. Comme c'étoit sa femme qui le conduisoit, il aiguillonna l'amour-propre de celle-ci & son ambition. Elle détermina son mari qui, la veille de son installation, rougissant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit osé se déclarer & poussoit de gros soupirs chez Madame Berryer, sans qu'on pût deviner la cause de sa douleur, dont personne ne se doutoit. 1771.

Le Parquet n'étoit pas aisé à bien composer. Malgré la foiblesse de ce corps & ses caresses, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué dans toute la force du terme, abîmé de dettes, esclave d'une femme avare, qui à force d'argent le décida à rester seul de tout son corps & à accepter la place de Procureur général, qu'elle envisagea moins du côté de l'honorifique, que du côté du lucre immense qu'elle se proposoit d'en retirer. Quant aux Avocats généraux réduits à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du Conseil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux sur M. de Tolozan, fils d'un commerçant de Lyon & trop heureux de s'illustrer ainsi tout à coup par une des premieres places de la magistrature. Il sortoit de la Cour des monnoies de cette capitale; il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premieres notions de la jurisprudence; quoiqu'il eût l'élocution pesante & la figure peu spirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui suppléoit à tout; il se regardoit com-

me l'aigle du Conſeil, & par ſa conſtance au
1771. travail il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité. M. de Tolozan, trop dévoué au Chancelier pour oſer lui réſiſter en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le perſonnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureuſement pour ami M. Le Gourée, Avocat de mérite, qu'il conſulta. Celui-ci le diſſuada; il en exigea de retirer ſa parole, & de peur que M. de Maupeou par ſon langage ſéducteur ne le rengageât une ſeconde fois, il le conduiſit à ſa campagne, où ce Maître des requêtes fit le malade juſqu'à ce que la perſécution fut paſſée par la nomination d'autres Avocats généraux. M. Giac, homme de rien, comme ſon confrere, étoit l'autre ſur qui comptoit le Chancelier. Il s'autoriſa de l'exemple de ſon ancien pour s'excuſer, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux ſujets entre les Magiſtrats pris dans les Cours.

Ce grand œuvre du Chancelier ne put s'effectuer que dans l'espace de pluſieurs mois, encore imparfaitement. Quand il eut aſſez de ſujets pour l'érection de ſon ſimulacre de Parlement, il
23 Avril. fit tenir un Lit de juſtice, où il n'aſſiſta de Princes que les Enfans de France & le Comte de la Marche; ce qui fit dire au Roi à ce dernier, quand il le vit: *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens.* Le Comte de la Marche le ſavoit avant S. M. Les autres Princes du ſang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une proteſtation contre tout ce qui devoit s'y paſſer & envoyé encore chez S. A. à minuit la preſſer

d'y adhérer. Dans ce Lit de justice, le dernier & le plus mémorable, c'est-à-dire le plus désastreux du regne de Louis XV, furent lus trois Edits. Le premier de cassation de l'ancien Parlement: le second de cassation de la Cour des Aides; & le dernier de transfusion du Grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi termina la séance par ce petit discours: 1771.

„ Vous venez d'entendre mes intentions, je „ veux qu'on s'y conforme; je vous ordonne de „ commencer vos fonctions lundi: mon Chance- „ lier ira vous installer. Je défends toute déli- „ bération contraire à mes volontés & toutes „ représentations en faveur de mon ancien Par- „ lement, car je ne changerai jamais."

S. M. prononça ces dernieres paroles, & surtout le mot *jamais* avec, une énergie qui imprima la terreur dans toute l'assemblée. C'étoit une astuce du Chancelier, qui connoissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son maître, voulut le lier solemnellement par cette assurance authentique. Aussi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas; entre autres un Pair, le Duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux loix constitutives de la Monarchie & adhérens à la protestation des Princes. Madame Dubarri l'ayant rencontré peu après le Lit de justice l'arrêta & lui dit: *Monsieur le Duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car vous l'avez entendu, le Roi a dit qu'il ne changeroit* jamais. — *Oui, Madame*, répondit il finement, *mais il vous regardoit.*

Dès le soir M. le Chancelier vint pour la troisieme fois au palais installer le nouveau Parle-

ment. Tout Paris étoit sur la route de Versailles,
1771. empressé de voir ces Magistrats, dont l'ignominie sembloit caractériser le sacerdoce naissant. Le seul M. Lambert, Doyen du Grand Conseil, en revenant de Versailles, où il avoit appris pour la premiere fois le rôle auquel on le destinoit, eut le courage de se soustraire au joug & de se rendre chez lui, au lieu de se rendre à la séance; & depuis ayant eu une lettre de cachet portant ordre de se joindre à ses confreres, il ne monta sur les fleurs de lys que pour protester plus authentiquement contre sa présence & reprocher aux autres leur lâcheté; ce qui en entraîna plusieurs, mais le plus grand nombre eut le front de rester, & cela suffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire: abandonné presque de tous les suppôts de l'ancien, il n'avoit ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs. En bute aux bons mots, à la dérision, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les Parlemens, qui accumuloient sur ses membres des Arrêts méprisans, des qualifications d'*intrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur serment (*), qui déclaroient d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il savoit que l'autorité qui persévere, qui sait employer à propos les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens, est sûre de triompher dans un pays dont il connoissoit la bassesse, l'avilissement & la corruption. Il s'attacha seulement à maintenir Louis

(*) Expressions de l'*Arrêt du Parlement de Rouen* du 15 Avril 1771.

XV dans les dispositions où il l'avoit mis, à se conserver le pouvoir que S. M. lui avoit confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit besoin pour parvenir à son but. A cet effet il se tint étroitement lié au Duc d'Aiguillon & à la Comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fut peut-être refusée, s'il eut été de sang froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'exemple de Charles I, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau: „ voyez ce Monarque infortuné," lui disoit-elle; „ vos Parlemens auroient peut-être fini par „ vous traiter comme il le fut par le Parlement „ d'Angleterre, si vous n'aviez eu un Ministre „ assez intrépide pour s'opposer à leurs entre- „ prises & braver leurs menaces. 1771.

C'est par ces moyens, ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le Chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain & fut assimilé aux anciens Maires du palais. (*) Les lettres de cachet se décernoient, les prisons s'ouvroient, les militaires, les commandans de province marchoient à sa volonté, & si le sang ne coula pas sur les échaffauds, c'est qu'il ne se trouva aucun patrio-

(*) Voyez une brochure du tems, intitulée: *Le Maire du palais.*

te assez ferme pour les mériter. Tous les indi-
1771. vidus dans la Magistrature subalterne, qui ne fléchissoient pas assez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, destitués; tous ceux qui écrivoient contre ses opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangeres prenoient-elles cette liberté, il en faisoit défendre l'introduction. Au contraire, il se faisoit prôner par les autres, qu'il soudoyoit fort cher. Celle-même de France, si renommée pour sa véracité, étoit devenue l'organe du mensonge & de la calomnie. Du moins par ses notices artificieuses, mêlées de vrai & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accréditer & soutenoit le moment d'illusion qu'il avoit intérêt de produire pour déterminer tant d'hommes qui ne se conduisent que d'après l'exemple & parvenir à ses fins.

Le reste de l'année se passa en des destructions de corps qu'il supprimoit & recréoit au besoin, en ne les composant que de gens dont il fut sûr. C'est ainsi que les divers Parlemens de province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur assimiler, furent successivement anéantis & recréés. Alors on vit remonter sur ces mêmes fleurs-de-lis des Magistrats qui, nagueres, avoient couvert d'une flétrissure indélébile ceux qui oseroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entre eux, oubliant sa morgue, de cour souveraine qu'il étoit avant, consentit à n'être plus qu'une cour subalterne, & toute la Magistrature du royaume, renouvellée à la Saint-Martin, ne fut dé-

désormais composée que d'intrus ou de schismatiques. 1771.

M. de Maupeou, en cette circonstance, opéra plus que n'avoit osé se promettre en pareil cas M. le Régent, qui convenoit avoir le pouvoir *de faire taire les Avocats, mais non celui de les faire parler.* Il en vint à bout. Son nouveau tribunal se trouva bientôt garni d'un Barreau considérable, d'orateurs diserts & de causes curieuses & intéressantes, qui attirerent un auditoire aussi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien palais.

La machine générale de la justice ainsi remontée, Louis XV sentit, pour la premiere fois, la douceur d'être le maître, de faire toutes ses volontés sans opposition, sans réclamation, sans remontrances, de ne plus se voir obsédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient sans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour sa maîtresse, pour ses favoris, pour ces courtisans voraces, qui plus que jamais assailloient le trône. Ce fut de faire enrégistrer tous les édits bursaux, que pût enfanter le génie fiscal, de les accroître & les étendre à volonté. Le Chancelier dans son opération avoit oberé le fisc public de quatorze ou quinze millions, dont il avoit disposé pour séduire & corrompre, surtout pour payer cette armée de délateurs & d'espions qu'il avoit à ses gages. Il avoit chargé l'Etat d'environ cent millions de remboursemens à faire, ou de cinq millions de rentes. Il falloit subvenir à cet accroissement de dépenses; il falloit soudoyer tous ces suppôts affamés dont

il avoit composé ses tribunaux d'institution nou-
1771. velle. Pour rendre la justice gratuïte on força les tailles dans toutes les provinces, qui acheterent ainsi fort cherement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme sur les rentes perpétuelles, un quinzieme sur les viageres : on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or ; on créa un centieme denier sur les offices ; on fit payer une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avoient acquise ; on étendit les sols pour livre jusqu'à huit. Après dix ans de paix on prorogea indéfiniment le premier Vingtieme & pour dix ans le second, tous deux sur nouvelles déclarations ; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des préposés, vexations que le Parlement du moins avoit arrêtées jusques-là par ses enrégistremens, & qui faisoient équivaloir ces deux Vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin il suffisoit qu'on proposât au Ministre des finances quelque moyen de presurer la nation pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour jusqu'à onze édits bursaux au palais ; ce qui fit dire à juste titre dans un écrit du tems, que Louis XV avoit mis à lui seul plus d'impôts que ses soixante-cinq prédéceſseurs ensemble (*).

Il n'y avoit plus rien de sacré : non-seulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux Conseils supérieurs, s'étoit vu ravir sans aucune commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un Par-

(*) Voyez les *Correspondances*.

lement dans la province. On menaçoit les Etats de Bretagne de les ſupprimer, s'ils ne ſe rendoient pas dociles aux volontés de la cour, & ils devenoient ſouples. La liberté des citoyens n'étoit pas reſpectée davantage: près de ſept cens Magiſtrats exilés, les priſons regorgeant de captifs, les Princes du ſang disgraciés & tenus loin de la cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'inſenſibilité générale rendoit plus déſeſpéré en ne laiſſant entrevoir aucun remede. Sans doute, la France s'étoit trouvée dans des criſes infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & ſtupide. Nulle énergie dans les individus; tous les corps étoient réduits au ſilence. La Nobleſſe d'une province frontiere ayant voulu s'aſſembler pour réclamer contre l'infraction de ſes privileges, un Commiſſaire, aſſiſté d'un Exempt de police, avoit eu la hardieſſe d'en ſéparer les membres, d'en enlever pluſieurs & ils étoient revenus ſains & ſaufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation ſe laiſſoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier Prince du ſang inſulté jusques dans ſon palais par un Miniſtre, qui n'en étoit reſſorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choſes, mais qui n'étant avoués ni ſignés de perſonne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre ſentiment dans leurs auteurs. Deux ſeuls d'entre eux, (encore l'un compoſoit-il en pays étranger,) oſerent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas

1771.

oublier ces défenſeurs diſtingués, plus encore
1771. par leur zele que par leur haute naiſſance, le Comte de Lauraguais & le Vicomte d'Aubuſſon.

Mais il ne ſuffiſoit pas au Chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé juſques aux gémiſſemens & aux ſoupirs, d'endormir la nation ſur le bord du précipice; il falloit auſſi que le Roi ne fût circonvenu que de gens qui le retinſſent dans la funeſte ſécurité où il l'avoit mis, qui calmaſſent ſes anxiétés & ſes remords toujours prêts à renaître. C'eſt à quoi il avoit travaillé en faiſant compoſer le Conſeil de membres intéreſſés à maintenir & conſolider la révolution. Depuis l'expulſion du Duc de Praslin la marine étoit reſtée vacante; le Duc d'Aiguillon y avoit été nommé un inſtant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place, préciſément lorſque traduit ſur la ſcene dans des mémoires diffamans des Etats de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le Roi, on ſe fut habitué à l'enviſager dans un état d'innocence, où il n'avoit pas été depuis longtems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort deſiré le conſerver. On avoit trop beſoin de lui au timon des finances, où l'on le laiſſa, & l'on nomma au Dépar-
9 Avr. tement de la Marine le Sr. de Boynes. C'étoit une récompenſe que M. de Maupeou lui faiſoit donner des ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſon opération: c'étoit ſurtout un détracteur violent des Parlemens, très-propre à pérorer

dans le Conseil & à renverser les raisonnemens de quiconque oseroit parler en leur faveur. 1771.

Deux mois après le Duc d'Aiguillon fut déclaré Ministre des Affaires Etrangeres ; c'étoit encore une excellente acquisition pour le parti anti-parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi aussi implacable. Le Département de la Guerre avoit été refusé du Comte du Muy, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la cour trop corrompue, & surtout le ministere trop vil, pour y figurer; trop vertueux pour gouverner sous un Prince entouré de tous les vices; en un mot, sembloit par inspiration se réserver à une époque plus heureuse. Au défaut de ce personnage qui, malgré toute son austérité, convenoit fort à certains égards au système par ses vues religieuses & ses liaisons avec le clergé si ardent pour l'œuvre du Chancelier, on admit en la personne du Marquis de Monteynard, un homme foible, médiocre dans son métier & fort ignorant sur le reste, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. On étoit sûr du Duc de la Vrilliere qui, à tant de titres, devoit redouter les *Revenans* (*), & même de M. Bertin, personnage fournois dont la conduite, étant Contrôleur général, avoit annoncé le goût pour le despotisme. Enfin l'Abbé Terrai par dessus tout devoit s'opposer invinciblement à un rappel

6 Juin.

4 Janv.

(*) Expression dont on se servoit alors pour les Parlemens, comme on s'en étoit servi auparavant pour les Jésuites.

qui ne pouvoit gueres lui être moins fatal qu'à
1771. M. de Maupeou.

Raſſuré du côté du Miniſtere, M. de Maupeou s'occupa de déterminer peu à peu les Magiſtrats ſupprimés, en ſe faiſant liquider, à paroître acquieſcer à ſon ouvrage. Il ſe douta bien que la longueur de l'exil, que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup; il ſavoit que pluſieurs n'attendoient qu'un exemple; il le fit donner par le Chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû reſter le dernier, fut le premier à ſigner ſa démiſſion, à recevoir le rembourſement de ſon brevet de retenue & à ſe montrer chez le Chancelier. La crainte d'un château-fort, dont celui-ci le menaça, l'avarice & le deſir de retrouver les plaiſirs de Paris, furent les puiſſans mobiles qui le déterminerent. Le Grand-banc le ſuivit bientôt & les Conſeillers ne tarderent pas à les imiter; ce qui entraîna naturellement tous les Parlemens de province. Une choſe flatta ſurtout le moderne réformateur de la juſtice; ce fut de voir le Maréchal de Briſſac, ce paladin à tête romanesque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le ſerment comme Gouverneur de Paris entre les mains du Sr. de Sauvigny & comparoir ſans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des Princes, d'une partie des Ducs & Pairs & de la plus nombreuſe & la plus ſaine portion de la nation. Mais la défection des Princes arrivée un an après fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoiſſoit ſi mous, ſi aſſervis, qu'on

avoit lu avec étonnement leur proteſtation. Ce n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, diffus, entortillé, hériſſé de phraſes du palais, d'un ſtyle dur & barbare, qu'on eut moins pris pour le vœu des chefs généreux d'une nation franche & loyale, que pour l'acte de chicane d'un praticien ſubtil, cherchant à garotter ſon client dont il craint la mauvaiſe foi. (*) On aſſure que telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces auguſtes perſonnages, les avoient ainſi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre preſque dans l'impoſſibilité de revenir ſur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre préſence par cette étrange formule: *ſi nos corps pouvoient être à ce point contraints*; autrement ils les auroient laiſſés aller, ils les auroient même excités à ſe rendre au Lit de juſtice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit: démarche plus noble, plus digne de leur rang; démarche ſolemnelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur ſervir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la proteſtation s'étoit juſtifiée par le peu de ſuite que les Princes y avoient donnée. Les Parlemens leur ayant même écrit pour ſavoir ſi l'imprimé qui ſe répandoit ſous leur nom étoit avoué d'eux, ils tergiverſerent & ne firent qu'une réponſe vague, embarraſſée & ſur laquelle les cours ne pouvoient établir aucune ſûreté & conſéquemment aucune démarche vigoureuſe. 1771.

M. de Maupeou n'ignoroit pas quel étoit leur

(*) Voyez l'*Eſpion Anglois*.

caractere; il étoit bien sûr qu'avec le tems il les
1771. détacheroit du parti patriotique; c'est pourquoi il essaya d'abord de les effrayer & détermina S. M. à leur marquer son indignation par l'exil. Le mariage de M. le Comte de Provence se célébra même sans eux. Le Comte de Clermont vivoit alors, il étoit malade; ne pouvant sortir, les conférences s'étoient tenues chez lui & l'acte y avoit été dressé. On ne l'avoit pas cru jusqu'alors susceptible d'une résistance, d'un courage tels que l'exigeoient la crise où se trouvoit la France & son propre état. Ce fut lui cependant qui, sacrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & surtout à son neveu le Prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le Comte de Clermont tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du Roi; il avoit été élevé avec S. M.; elle l'honoroit d'une amitié particuliere. Il se vit mourir presque sans secours, privé de cette amitié, sans que Louis XV daignât envoyer savoir de ses nouvelles. Mais s'il perdit les bonnes graces de son maître, il en fut bien dédommagé par la bienveillance de la nation, par les larmes qu'elle répandit sur sa tombe.

Après la mort de l'oncle, M. de Maupeou se flatta de pouvoir séduire plus facilement le neveu. Il le connoissoit ambitieux; il savoit que le Comte d'Artois, le troisieme Enfant de France à marier, avoit du goût pour *Mademoiselle*; il lui fit insinuer par des émissaires adroits que c'étoit le cas de se rapprocher de la cour & de tâcher de mettre à profit la passion de ce jeune Prince, avant qu'on lui eût destiné une Princesse étran-

étrangere. Dix-huit mois se passerent encore sans que la négociation réussît; mais les besoins de finance se faisant sentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant & que firent valoir surtout les gens de la maison de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni graces. Enfin le Chancelier eut la joie de lire une lettre de soumission au Roi, écrite par le Prince de Condé & le Duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perspective du cordon bleu dont il avoit été frustré à l'âge où les Princes du sang en sont décorés, fut le jouet frivole qui l'attira: ce qui donna lieu au quolibet sur leur premier voyage à Versailles, que *le Pere & le Fils étoient allés chercher le Saint-Esprit.* 1771. Déc. 1772.

Les Ducs d'Orléans & de Chartres ne tarderent pas à suivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité, aspirant à l'honneur de remplacer la premiere Princesse du sang. Madame de Montesson ne perdit pas ce projet de vue depuis plusieurs années, & ce fut elle que mit en jeu M. de Maupeou, si habile à se servir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de son amant à la cour par son canal seroit le meilleur moyen de se rendre favorable le Roi, de gagner du moins la Comtesse Dubarri, qui pourroit l'appuyer auprès du Monarque. Le Prince de Conti resta seul inébranlable & n'en fut pas fâché, en ce qu'il fixoit ainsi mieux les regards de la nation & en devenoit l'idole. On prétend que c'est à la cour que furent composés ces couplets abominables, où l'on le peignoit le fouet à la main, châtiant

les autres Princes dégradés, avilis, le jouet du
1772. Chancelier & les ſuppôts du deſpotiſme.

Il ne reſtoit plus que les Pairs proteſtans, qui, dès le principe, n'avoient gueres épouvanté, puiſqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamé par de ſimples écrits iſolés & dépoſés chez des Notaires, d'où ils pouvoient les retirer à leur gré, annonçoit déjà leur puſillanimité. Auſſi étoient-ils toujours reſtés à la cour, autour du Roi & dans les fonctions de leurs charges. On avoit ſeulement ôté à quelques-uns leur gouvernement, de crainte qu'ils ne s'acquitaſſent pas avec aſſez de zele du miniſtere qu'on auroit pu leur confier, comme repugnant à leur façon de penſer. D'ailleurs, les Pairs eccléſiaſtiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'Archevêque de Paris dire la meſſe rouge au nouveau Parlement, & nous avons fait mention du Duc de Briſſac y paroiſſant en vaſſal, ſans épée & prêtant le ſerment. Mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir, n'y avoit ſiégé; enſorte qu'on lui refuſoit toujours la qualité de Cour des Pairs. Le Roi lui-même, avec ſon inconſéquence ordinaire, ne témoignoit pas une grande conſidération pour ce tribunal, qu'il ne regardoit pas comme le ſien, mais comme celui de M. de Maupeou. Ce Miniſtre s'inquiétoit peu de cet obſtacle; il ſentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence pour porter le maître à une démarche qu'il épioit le moment d'amener. Il avoit dans la famille royale encore de puiſſans coopérateurs, & Madame Louiſe étoit, ſans doute, la plus active.

Cette Princeſſe, fort aimée de ſon auguſte pere, qui après s'être oppoſé longtems à ſa retraite, y avoit conſenti enfin, ne lui en étoit devenue que plus chere. Laſſe des ennuis de la cour, elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage; non qu'elle eût formé aucun deſſein à cet égard; elle croyoit obéir à ſa vocation ſurhumaine & ne ſuivoit réellement que l'impulſion de ſon ame inquiete, fatiguée, tourmentée de ſon inutilité; & le Roi, qui ne ſe défioit point de cette ambition détournée, ne voyant plus en ſa fille qu'une religieuſe livrée aux attraits d'une vie aſcétique, la viſitoit ſouvent & lui ouvroit ſon cœur. Le Chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les inſinuations des perſonnages graves qui jouiſſoient de la confiance de la Princeſſe, il avoit mis en jeu ſa paſſion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du ciel, que de favoriſer l'ouvrage de M. de Maupeou, que de ſe mettre à la tête du parti & de gouverner la religion en France. Un motif auſſi puiſſant l'avoit déterminée à accepter ce rôle ſi conforme à ſon goût; & ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu que de concourir à l'extirpation de l'ancienne Magiſtrature & à la proſpérité de la nouvelle, elle prenoit la conſommation entiere de la révolution auſſi à cœur que ſon auteur. On aſſure que celui-ci, pour mieux en impoſer à la fervente novice ſur la pureté de ſes vues religieuſes, par une ruſe abominable avoit invoqué les lumieres de l'Eſprit-Saint ſous ſes yeux, en participant au plus redoutable des myſteres, &

1772.

de tems en tems renouvelloit cette farce hypo-
1772. crite. Quoi qu'il en ſoit, il faiſoit ainſi réunir en ſa faveur l'enfer & le ciel, le vice & la vertu, la maîtreſſe du Roi & ſon auguſte fille. Si dans le choc des factions dont étoit agitée la cour de la premiere, la ſienne éprouvoit du deſſous, il ſe ménageoit une reſſource dans l'appui conſtant de la ſeconde, que lui promettoit tout ce qui entouroit Madame Louiſe, intéreſſé au maintien de ſon édifice. Aſſurement, avec auſſi peu de délicateſſe ſur les moyens, il n'étoit pas poſſible de mettre plus d'adreſſe dans ſa conduite. Tout rioit au Chancelier; il voyoit ſon cortege groſſir même de ſes ennemis. Le conſeil ſe rempliſſoit de membres liquidés; les patriotes les plus confians commençoient à déſeſpérer de la choſe publique, lorſqu'un événement qu'il n'avoit pas lieu de craindre de ſitôt vint renverſer ſon ouvrage & lui-même. Pour mieux en concevoir le bonheur, parcourons ce qui ſe paſſoit à cette époque dans les divers Départemens, voyons à quel dégré de crapule, d'abandon, de mépris de la part des étrangers & de ſon peuple, étoit tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité du Duc d'Aiguillon pour les affaires étrangeres, Cependant il avoit eu peine à y prendre conſiſtance. Les cours de Vienne & de Madrid le voyoient avec répugnance dans une place où leur vœu rappelloit toujours le Duc de Choiſeul. Il y a apparence que ſous celui-ci l'Empereur ne fut jamais entré dans le partage de la Pologne, non moins honteux pour les

Souverains qui l'effectuerent, que pour les Souverains qui en resterent témoins muets & insensibles. 1772. Il n'est pas de notre plan de raconter & de discuter cet événement incroyable, mais d'observer combien étoit devenue nulle & dédaignée des autres nations la cour de France, puisque ne craignant point son ressentiment, les Puissances copartageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis longtems on n'avoit personne à Varsovie, où l'Ambassadeur ayant plus de crédit que le Roi, la France n'auroit joué qu'un rôle subalterne, incompatible avec sa dignité. Ses Ministres dans les cours circonvoisines donnoient bien des avis indirects de ce qui se passoit; mais le Duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, soit qu'il ne pût croire à un concert si difficile à réaliser, soit que, convaincu que son maître préférant son repos à sa gloire, seroit bien aise qu'il lui évitât de se mêler d'une négociation qu'il n'étoit possible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais. Ce qui le fit accuser de négligence & le mit mal dans l'esprit de Louis XV, qui se ressouvenant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce personnage à celui qu'on lui faisoit faire en ce moment, s'écria douloureusement : *ah! si Choiseul avoit été ici, cela ne fut pas arrivé!* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élévation autrefois; elle retomba bientôt dans son affaissement. Louis XV oublia dans les bras de sa maîtresse toute l'amertume d'une si fatale nouvelle &

raccommodé par Madame Dubarri avec ſon Mi-
1772. niſtre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain.

19 Août La révolution de Stockholm, dont le détail n'eſt pas davantage de notre reſſort, mais exécutée ſous les auſpices de la France, y vint heureuſement faire diverſion & prouva que ſous un autre Monarque & dans des circonſtances moins épineuſes le Duc d'Aiguillon auroit pu ſoutenir la grandeur du gouvernement.

Le Roi de Suede actuel n'étant que Prince-Royal, étoit venu à Paris préciſément dans le tems des troubles de la Magiſtrature. Il avoit vu de près la corruption & la baſſeſſe de la cour, ainſi que la déprédation des finances & il avoit connu la néceſſité de ne point laiſſer s'arriérer davantage les ſubſides dûs au Monarque ſon pere. Le miniſtere des affaires étrangeres étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV. Il avoit admiré tout à la fois ſa ſagacité & ſon goût pour les niaiſeries, quoiqu'il ſe livrât auſſi à des amuſemens plus relevés. Un jour après avoir parlé politique, ce Prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies à Trianon de ſes mains royales, & le chargea d'en faire préſent au fameux Linnæus, qui vivoit alors, premier médecin du Roi de Suede & le plus grand homme en botanique. Cette attention eut, ſans doute, fait concevoir au Prince-Royal une haute idée des exercices de Louis XV & de ſon attrait pour les ſciences, s'il n'eut eu occaſion de reconnoître par le peu de cas que

S. M. faiſoit des Savans de ſon royaume, qu'elle cherchoit à ſe diſtraire & à tuer le tems. 1772.

Dans ſes converſations le Prince-Royal avoit preſſenti le Roi ſur une révolution qu'il méditoit en Suede, pour la faire ſortir de l'anarchie où elle étoit, pour renverſer & terraſſer le pouvoir ariſtocratique, en réhabilitant dans toute ſa force l'ancienne liberté des Peuples & du Prince, que le Sénat avoit également aſſervis. Il avoit fait concevoir à ce Monarque l'intérêt que la France y avoit en fortifiant ſon allié qui, dans les affaires du Nord, lui ſeroit utile en proportion de ſa puiſſance. Devenu Roi, ce jeune Prince n'avoit ſuivi l'exécution de ſon deſſein qu'avec plus d'ardeur; le Duc d'Aiguillon l'avoit adopté; le Comte de Vergennes, Ambaſſadeur de France en cette cour, y étoit paſſé comme très-propre par ſon expérience & ſes conſeils à diriger le Monarque; des troupes y devoient arriver avec des munitions & ſurtout beaucoup d'argent pour débaucher les chefs. La fermeté du jeune Monarque avoit ſuppléé à tous ces ſecours, & ayant trouvé le moment favorable, il avoit prévenu l'inſtant convenu, & en cinquante-quatre heures rompu ſes fers & repris les rênes de l'empire, telles que Guſtave Adolphe les dirigeoit, & qu'elles ont été conduites juſques en 1680.

Le Duc d'Aiguillon, pour ſe faire valoir, dès la premiere nouvelle de la révolution anticipée, fit imprimer en diligence au département des affaires étrangeres à Verſailles une relation circonſtanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede depuis le 19 juſqu'au 21 Août. On en répandit

gratis une infinité d'exemplaires & il en reçut
1772. les complimens comme s'il en eut été le véritable auteur; ce qui jetta une sorte de lustre sur son administration & lui fit prendre un peu de crédit auprès des Ambassadeurs étrangers, surtout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Catholique, voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois déroutés par ce Ministre, ne pouvoit que lui en savoir mauvais gré, ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux qui se prévaloient de la certitude des dispositions plus apathiques encore que pacifiques du Monarque françois. Le Duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que, redoutant les menées du Comte de Guignes, Ambassadeur du Roi à Londres, créature du Duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son Secrétaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au Conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit surtout flatté le Roi & fait augmenter le crédit du Duc d'Aiguillon, c'est la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les Princes à visiter la Comtesse Dubarri, lors de leur retour à la cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement il eut un but différent du Chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux pour travailler au rétablissement du Parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets

satyriques du tems, qui affectoient de ménager beaucoup le Duc d'Aiguillon ; non, que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion ; il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personnages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier longtems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier & à l'écarter de la cour de la favorite, mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer & non afin de détruire son ouvrage, qui faisoit la sûreté & le repos de tous les Ministres. 1773.

D'ailleurs, le Duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des Magistrats, & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes : ç'auroit été le moyen de faire renaître la cabale des Choiseuls, dont il poursuivoit, au contraire, les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le Baron de Breteuil, nommé à l'Ambassade de Vienne, & qui ne put partir & fut remplacé par le Prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de vengeance. La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenter en Allemagne des dissentions, germe d'une guerre, servit de prétexte. Un Sr. Dumourier, jeune officier plein d'esprit & de talens, envoyé autrefois en Pologne par son prédécesseur, fut accusé de continuer à jouer un rôle dont il n'étoit plus chargé. Il fut arrêté à Hambourg & amené à la Bastille, où furent conduits aussi ses correspondans à Pa- 30 Août.

ris, & la chaîne remontant jusqu'au Comte de
1773. Broglio, le Duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce Seigneur nommé Ambassadeur extraordinaire pour aller au devant de Madame la future Comtesse d'Artois. Il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le Ministre en conclut que le Comte, inquiet & remuant, vouloit intriguer à cette cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut, rendit l'affaire plus grave: sa disgrace fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisi, dont elle l'avoit nommé; il eut l'honneur de manger avec elle, de faire sa partie au trictrac, & à son retour à Paris il en reçut une lettre, qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec; ce qui fit dire plaisamment au Duc de Choiseul, qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux: *je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête, pour un homme qui fait les choses à rebours. Il prend le ministere par la queue!*

Le Duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de son crédit pour re-vivifier ses bons amis, les Jésuites; ils eurent une lueur d'espoir; ils reparoissoient impunément; ils étoient employés par les Evêques dans les travaux apostoliques; ils infestoient les chaires, les confessionaux; ils se glissoient même dans l'institution de la jeunesse, dont ils avoient été nommément exclus; ils dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent pour la multitude la maniere de juger des ouvrages, des opinions, des événemens. Ils étoient en sous-ordre dans le Ministere, & quelques-uns occupoient des postes jusques dans le corps diplomatique. Un con-

cert général s'étoit rétabli entre eux; ils se cor- 1773.
respondoient non-seulement d'un bout du royaume à l'autre, mais des deux bouts de l'univers. Malheureusement les Ministres d'Espagne & de France à Rome ne coopéroient pas à cette tolérance; ils en poursuivoient infatigablement la dissolution, & profitant contre eux de l'ascendant pris sur le Saint-Pere, ils en extorquerent enfin cette Bulle, que la politique avoit fait promettre à Ganganelli de rendre pour être élevé au Pontificat, & que la politique l'auroit dû empêcher de signer. En marque de sa satisfaction, S. M. lui fit rendre Avignon & le Comtat Venaissin.

Tels sont les principaux événemens qui forment le tableau du ministere du Duc d'Aiguillon, jusqu'à la mort du Roi; tableau assez bien rempli pendant trois ans qu'il l'occupa; si le revers n'offroit l'ensemble des ressorts honteux qu'il faisoit jouer pour s'y maintenir; si l'on n'y voyoit sa bassesse servile auprès de Madame Dubarri, bassesse à laquelle il forçoit la Ducheſſe sa femme de s'associer; s'il n'eut compromis sa dignité jusqu'à se laisser gourmander par les roués qui entouroient la favorite, par tous ces Dubarris qui lui faisoient perpétuellement sentir les obligations qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une dépendance absolue; si, continuant d'employer les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans son gouvernement & pouvant les faire valoir plus en grand, il n'eut encouragé l'espionnage, la délation; si, violant le secret de la poste, dont sa place le rendoit maître, il n'eut poussé l'infamie jusqu'à la revélation, la retention, la soustraction

quelquefois absolue des lettres; si, par une inqui-
1773. sition aussi pénible qu'odieuse jusques dans les presses étrangeres, il n'eut forcé la vérité prête à éclorre d'y rester captive: en un mot, si, maître du cours des lettres de cachet, il n'eût multiplié à l'infini ces abus d'autorité contre quiconque non-seulement étoit coupable, mais suspect à ses yeux. La chûte du Marquis de Monteynard qu'il fit ménager & accélérer par sa protectrice, afin de s'enrichir de ses dépouilles, est la derniere infamie qu'on reproche au Duc d'Aiguillon; qui, en faisant beaucoup de mal sentoit aussi la nécessité de faire du bien & de se ménager ainsi des créatures: son département lui fournissoit peu d'occasions d'accorder des graces; il couroit à celui de la guerre, comme le plus propre à remplir ses vues.

Si le Marquis de Monteynard qui l'occupoit, n'avoit pas eu le courage du Comte du Muy, refusant de s'associer à des collegues aussi décriés, on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie, aucune intrigue. Il ne songeoit à rien moins qu'à son élévation, lorsqu'on vint l'enlever à Grenoble au coin de son feu pour le conduire à Versailles; soit que cette nouvelle ne lui inspirât aucune joie, soit qu'il se contînt, il la reçut avec si peu d'altération que personne des spectateurs ne soupçonna l'événement. Il le dut au Prince de Condé, flatté de créer un Ministre & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnoissance son protégé n'entrât dans ses vues secretes pour la place de Grand-maître de l'artillerie qu'il desiroit faire rétablir en sa faveur. La disgrace des Princes, en reculant les espérances de son Al-

ſſe, donna le tems au Marquis de ſe former au
énie de la cour, & après avoir beaucoup pro- 1773.
is à ſon bienfaiteur; après l'avoir amuſé long-
ems, il ne put ſe déterminer à démembrer ſa
lace à ce point & garda tout.

Le Prince de Condé lui-même avoit derriere
i un inſtigateur plus adroit, le Comte de Mail-
ebois, qui le premier l'avoit excité à déſigner à
. M. le Commandant du Dauphiné. S'il l'a-
oit oſé, il ſe ſeroit bien déſigné lui-même; il
'étoit rapproché depuis quelque tems de la cour.
A cet effet il s'étoit inſinué chez la favorite; il ſen-
oit qu'il ne trouveroit jamais une ſi belle occa-
ion. L'exemple du Duc d'Aiguillon l'encoura-
eoit merveilleuſement, mais il n'étoit pas aſſez
ncré. Le tribunal des Maréchaux de France,
ont il redoutoit la réclamation, étoit plus en
rédit alors que le Parlement. Il imagina donc
e commencer par tâter ce tribunal, & en fai-
ant nommer un militaire ſon ami, de ſe remet-
re d'abord en activité. S'il pouvoit parvenir à
e premier point, ayant eu la précaution de le
choiſir inepte, borné, peu ambitieux, il entre-
voyoit la poſſibilité de le ſupplanter aiſément &
de parvenir à ſon but par cette voie détournée,
ente, mais plus ſûre. Effectivement une des
premieres opérations du nouveau Secrétaire de
la guerre, convaincu des talens du Comte de
Maillebois & voulant reconnoître les obligations
qu'il avoit au feu Maréchal ſon pere, fut de lui
donner une des trois places de Directeurs géné-
raux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à ſon
avénement au Miniſtere. Cette tentative ne fut Février
pas heureuſe. Les Maréchaux de France s'as- 1771.

semblerent à ce sujet & rédigerent un *Mémoire*
1773. *au Roi*, qui leur attira une réponse peu agréable de S. M. & très-avantageuse pour l'accusé, mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva pas sa place. Il est vrai que peu après le Comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis a bravé hautement & ses juges & le public; ce qui a toujours été la suite du premier essai, qui ne fit pas honneur au Ministre.

Il se conduisit mieux dans le reste. Un de ses principaux objets fut de réduire les dépenses de son Département, portées à un point excessif sous son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruits sous le despotisme de l'autre, dont les déplacemens & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le Duc de Choiseul avoit établi une chaîne sur la frontiere, qui coûtoit un million deux cens mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son or-

donnance concernant ces régimens étoient très-bien vues. En rapprochant leur conſtitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de ſuite en cas de guerre le nombre des troupes, & dans la levée & le remplacement des hommes on écartoit les abus introduits, on diminuoit la charge des peuples & conſervoit des ſujets à l'agriculture. C'eſt ce que le Marquis de Monteynard fit de bien, ſoit par lui, ſoit par ſes conſeils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en beſogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV & à donner beau jeu à ſes concurrens. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déjà de le renvoyer. Cependant ce Prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ſes Miniſtres, lutta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le ſoutienne.* Le Conſeil de guerre des Invalides fut ce qui groſſit davantage l'orage contre le Marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes & pures; il cherchoit dans la ſincérité de ſon cœur à porter un œil ſcrutateur ſur les déprédations énormes & habituelles qui ſe pratiquoient depuis quelque tems dans l'artillerie. Elles avoient commencé ſous le Duc de Choiſeul, & s'étoient prodigieuſement accrues à la faveur du ſyſtême nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis eſpérant pouvoir trouver une occaſion de l'inculper encore mieux & conſommer ſa perte, exciterent la vigilance & la ſévérité de ſon ſucceſſeur. Un officier général, jaloux du ſuccès de ſes rivaux, de voir les principes modernes l'em-

1773. 4 Août 1771 & 18 Nov. 1773.

porter sur la vieille routine, de se trouver réduit
1773. à une inaction humiliante, satisfit ses vengeances particulieres & colora ses délations sourdes de zele pour le service de S. M. & le bien public. De-là ce conseil de guerre si irrégulier, si bisarre, si monstrueux, où présidoient l'ignorance & la prévention, où toutes les formes furent violées, où la partialité se manifestoit à chaque pas, où l'on ôtoit aux accusés la liberté de se défendre, où l'on leur prescrivoit le choix de leurs Avocats, où l'on exiloit ceux qui osoient élever la voix en leur faveur, où intervint, en un mot, ce jugement incroyable, qui condamnoit un officier pour avoir prévariqué dans ses fonctions, pour avoir eu la bassesse de favoriser un vol fait sur le Roi, d'y participer, de s'être allié à l'auteur de ce vol, & ne lui faisoit pas arracher sa marque d'honneur & lui laissoit la croix de Saint-Louis!

L'entêtement que mit le Marquis de Monteynard à maintenir cet ouvrage d'iniquité, à se refuser à toutes les voies que la vérité prenoit pour se faire entendre de lui, firent perdre beaucoup de sa considération à ce Ministre, non-seulement auprès du corps de l'artillerie, mais même auprès de la nation. Ses liaisons avec le Chancelier, dont il avoit adopté le système conforme aux principes du militaire, sur l'obéissance passive & absolue dûe aux volontés du Souverain, se remarquerent principalement dans ce tems-là, en ce que n'étant point mu, comme ses collegues, d'aucun esprit d'intrigues particulier, il restoit constamment attaché au parti qu'il avoit embrassé, & se trouva seul de celui-ci, dans la

fer-

fermentation élevée au sein du Ministere contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri les complaisances serviles qu'ils auroient désirées, il n'est pas étonnant qu'il succombât. 1773.

Louis XV, dans le renvoi de ce Secrétaire d'état, le dernier qu'il ait congédié, conserva toute la singularité, toutes les contradictions de son caractere. Il ne pouvoit douter encore un coup de l'intégrité du Marquis de Monteynard, de son attachement à sa personne, de son envie de s'acquitter de son mieux de son devoir; mais dans la bourasque où étoit le royaume, ce Monarque avoit moins besoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux, qui tinssent le timon & lui cachassent ce funeste spectacle. D'un autre côté, l'injustice de se défaire du meilleur de ses serviteurs, lorsqu'il auroit dû l'encourager, de le punir, au lieu de le récompenser, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balança longtems sa disgrace. Louis XV n'osoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huissier ayant averti ce Secrétaire d'Etat pour le conseil, la seule maniere dont se déclare un Ministre, & le Marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit sortir honteusement, en imputant la faute au subalterne qui fut cassé: une autre fois, le Marquis de Monteynard étant venu pour travailler avec le Roi, il lui dit: „ que venez-vous faire ? me „ proposer le gouvernement de l'école militaire „ pour Timbrune, c'est fini; deux mille écus de „ pension pour Madame Chauvelin: accordé."

S'il lui déclara de la ſorte les diverſes graces qu'il
1773. avoit arrêtées, il ſuppoſa qu'elles étoient toutes dans le porte-feuille de ce Miniſtre, & le congédia ſans le lui laiſſer ouvrir.

Louis XV comptoit que ſon Miniſtre de la guerre ſentiroit ce que cela voudroit dire, mais ſoit qu'il eût peine à quitter la place, ſoit que n'ayant rien à ſe reprocher, il ne put croire que ſon maître voulût réellement ſe défaire de lui & qu'il ſe flattât de reprendre le deſſus; il n'entendoit point ce langage & reſta trois mois entiers ſans travailler avec le Roi. Tout Paris retentiſſoit de ſa disgrace prochaine, lui ſeul ſembloit l'ignorer; c'étoit à l'approche des étrennes, les marchands de nouveautés qui dans les frivolités de la nouvelle année traitent ſouvent allégoriquement l'hiſtoire du jour, imaginerent *des écrans à la Monteynard*, c'eſt-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis ſe relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuſe des hauts & des bas qu'éprouvoit ce Miniſtre, qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les converſations, l'on rétabliſſoit enſuite & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le Duc d'Aiguillon, impatient de ces alternatives, engagea ſa protectrice à tourmenter ſi bien ſon auguſte amant, qu'elle lui fit ſigner la lettre de cachet que le Duc de la Vrilliere fut à l'inſtant chargé de ſignifier au Marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette cataſtrophe, que le
24 Jan. Suiſſe, dès qu'il vit le petit Saint, ne put s'em-
1774. pêcher de lui dire: „ Monſeigneur, je crains „ bien que vous ne nous apportiez une mauvai„ ſe nouvelle.” A quoi le Duc répondit, ſans

mystere: „ tu as raison." On n'avoit point eu la cruauté d'exiler le disgracié ; mais le Roi se souvenant de l'apparition du Marquis de Massiac, ne voulut pas se trouver dans le même embarras, & l'ordre portoit défenses à M. de Monteynard de paroître devant S. M. Le Duc d'Aiguillon eut la pudeur de ne se faire donner d'abord que l'*interim*, assaisonné d'un compliment qui valoit bien la nomination complette. Louis XV en lui remettant le porte-feuille devant les courtisans lui dit: „ je vous le confie, jusqu'à ce que je trouve „ quelqu'un plus digne de l'avoir ; mais je vous „ avoue que je suis difficile." Il fut bientôt en titre & sa premiere audience fut plus brillante, qu'aucunes de celles qu'eût jamais données le Duc de Choiseul, dans les plus beaux jours de sa gloire. 1774.

Le Secrétaire d'Etat, chargé du département de la Marine, n'avoit pas, comme le Marquis de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps confié à ses soins. Il étoit même très ignorant en cette partie, quand S. M. l'y nomma ; mais il se flatta, à l'exemple de ses prédécesseurs, de se mettre promptement au fait de sa matiere & de suppléer, par sa sagacité, à ce qui lui manquoit du côté des connoissances. Il se conduisit d'abord avec assez de circonspection, comme un jeune éleve il prit des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir un ancien premier commis des nouveaux bureaux auxquels il présidoit, il vainquit la répugnance de ce Mentor & le violenta pour qu'il lui donnât ses conseils. Il est vrai qu'il secouât bientôt ses lisieres. M. de Boisnes avoit un es-

1774. prit d'innovation peu assorti à celui du personnage qu'il consultoit, & par son âge & par ses principes attaché à l'ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vieille marine & le réduisit à l'inspection des fonds. Quant à ses projets, il choisit pour le seconder un homme d'une trempe analogue à la sienne. C'étoit un nommé Boux, officier bleu, fils d'un artisan de Rochefort, qui par son mérite avoit percé dans les différens grades & étoit enfin entré dans le grand corps en qualité de Lieutenant de vaisseau: ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précision mathématique dans ses idées, parloit avec facilité, quoique sans lettres & sans éducation, quoique ne pouvant rédiger lui-même par écrit ce qui sembloit très lumineux dans la conversation: il entendoit aussi la construction; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boisnes jetta le premier plan de cette ordonnance si bizarre, si destructive de la composition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en furent presque également mécontens; cependant celui de l'administration, quoique le plus maltraité, forcé par son impuissance à y acquiescer, fut le premier à s'y conformer avec résignation; au contraire, M. de Boisnes passa tout le tems de son ministere à employer l'indocilité de l'épée & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fût anéanti.

Ce n'est pas, au reste, qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette ordonnance, que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses, si le Ministre

en la laissant mûrir davantage, en balançant le pour & le contre, en prévoyant tous les inconvéniens & y remédiant n'eut pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu & qui blessoit le plus les officiers, parce qu'ils en sentoient le but, c'est la désunion du tout, c'est la distribution qu'on en faisoit en différens régimens qui, indépendamment de la concurrence générale qu'elle ôtoit, puisqu'on ne devoit avancer que par ordre d'ancienneté dans son régiment, & non suivant celle de la marine, détruisoit radicalement l'esprit du corps, qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable. 1774.

M. de Boisnes, par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée, comprit le tort qu'il avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration & en l'affoiblissant d'avoir augmenté l'insolence de l'autre, pour rétablir l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des officiers de Port & de ceux du Génie de la marine, & afin de le sapper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'éleves, pépiniere générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine, proportionnement à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de noblesse pour entrer dans cette école, il eut insensiblement anéanti cette hauteur, cette morgue, dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines, qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes les mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favora-

bles & ce Miniſtre n'avoit pas aſſez de crédit,
1774. de conſiſtance pour en impoſer; il eut été merveilleux que dans le déſordre général du royaume, ſon département ſeul en eût été à l'abri & eût reçu une amélioration qui eut exigé dans ſon auteur la vertu la plus rigide, réunie aux plus grand talens. Tout le tems du Miniſtere de M. de Boisnes ſe paſſa donc en projets, en diviſions inteſtines dans les ports, en eſſais diſpendieux, & négligeant le matériel de la marine, qu'avoit au moins entretenu ſon prédéceſſeur, elle ſe trouva dans le plus mauvais état à ſa disgrace.

Au reſte, ſi M. de Boisnes ne pouvoit tirer un grand luſtre de ſon département, il comptoit mieux réuſſir dans une autre dignité plus convenable à ſon génie, à ſon état, à ſon goût, à ſa capacité; il ſe flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard Chancelier ou Garde des ſceaux. Créature de M. de Maupeou, il lui auroit rendu volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé ſon bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver, le chef ſuprême de la juſtice s'étoit laiſſé aveugler par ſon amour-propre & avoit commis la même faute que le Duc de Choiſeul, ou plutôt cédant au beſoin du moment, il avoit été au plus preſſé: on prétend que ſans un tel ſecond M. de Maupeou n'eût jamais dû ſortir du labyrinthe où il s'étoit jetté, & c'étoit ſous l'édifice même auquel M. de Boisnes avoit concouru, qu'il eſpéroit en voir écraſer l'auteur dès qu'il ne le ſoutiendroit plus. Il avoit pris pour prétexte ſes nouvelles occupations, qui le demandoient tout entier. Il connoiſſoit la fougue de M. de Maupeou, ſon eſprit de domina-

tion: étourdi, inconsidéré, il prévoyoit qu'il se brouilleroit bientôt avec le Duc d'Aiguillon, avec l'Abbé Terrai, avec la Favorite, que le Roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de considération qu'il avoit pour lui; mais qu'en voulant s'en débarrasser, on seroit bien aise de conserver son ouvrage s'écroulant de toutes parts, & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adresser pour le restaurer qu'à son architecte véritable. 1774.

A son ambition près & si démésurée qu'il n'est aucun forfait auquel il ne se fut porté pour la satisfaire, M. de Boisnes n'étoit guere propre à la cour corrompue où il se trouvoit: au milieu de la licence la plus effrénée il offroit le spectacle d'un Ministre plein de mœurs; il vivoit bourgeoisement dans sa famille, il étoit religieux & sous le manteau de la dévotion cachoit habilement la passion dont il étoit dévoré. L'austérité de son caractere ne pouvant se ployer à la futilité des courtisans, il avoit cherché à s'étayer du parti des dévots, du clergé, de Madame Louise, qui tous ayant pour objet la destruction des Parlemens & connoissant sa haine invincible pour ces grands corps, avoient la plus grande confiance en lui: ce qui le rendoit surtout très agréable au gouvernement, aux Ministres, à Louis XV, c'est le despotisme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder sous l'autorité royale, que celle-ci s'étant une fois avancée, ne devoit jamais reculer, quand même elle avoit tort; qu'en un mot, il ne falloit qu'un maître & que tout le reste devoit être esclave. Heureusement ses confreres & surtout le Roi, pénétrés

1774. des mêmes maximes, n'avoient par la même roideur pour les soutenir & les réduire en système constant & invariable; car si tout le Conseil eut été composé d'hommes aussi inflexibles, il y eût eu une crise terrible, ou toute la nation étoit sous le joug. D'ailleurs, les jalousies particulieres traversoient cette unité de système. Le Chancelier n'ayant plus besoin de ce confrere & craignant sa rivalité, cherchoit à le décrier dans l'esprit du Roi, non ouvertement, mais par des moyens si extraordinaires, qu'ils sembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés sur des faits apparens. Il prétendit que sa tête s'affoiblissoit, qu'il avoit des disparates, qu'il perdoit la mémoire, & il cherchoit à chaque instant à le prendre en défaut dans le Conseil devant S. M. pour justifier ces insinuations.

L'Abbé Terrai, qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Meaupeou, n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de se détruire réciproquement; il espéroit en recueillir le fruit, car il avoit aussi des prétentions à devenir chef suprême de la Justice. C'est dans cet espoir qu'il soutenoit le fardeau des finances, insupportable pour quiconque auroit eu le moindre sentiment d'humanité, ou de patriotisme. Ce scélérat, car la postérité lui confirmera, sans doute, une qualification si justement acquise de ses contemporains, ce scélérat étoit distingué des autres qui obsédoient le Souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de passions violentes, dont on ne sçauroit calculer les effets & dont ne peuvent quelquefois se défendre les hommes les plus ver-

tueux.

M.r LABBÉ TERRAY.

tueux. L'Abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal; il faiſoit l'un ſans goût & l'autre ſans remords. Sous Henri IV il eut peut-être été un Sully; il fut un monſtre ſous Louis XV: il avoit toutes les qualités propres à réuſſir dans les deux extrêmes; malheureuſement il ne ſe trouva dans le cas que de déployer les plus déteſtables, & il le fit au dernier dégré. Intrépide dans le crime, il dédaigna l'hypocriſie du Chancelier, il ſe montroit tel qu'il étoit. Il ne connoiſſoit point les douceurs de l'amour, mais il avoit du tempérament & il apportoit dans ſa lubricité le même ſang froid que dans tout le reſte. Dans ſa nouvelle maiſon de la rue Notre Dame des champs, il avoit un lit ſuperbe, dont le fond étoit garni d'un tableau voilé: en levant le rideau on trouvoit une femme nue, & il diſoit aux curieuſes: „ *Mesdames, voilà le coſtume.*" Jamais aucune de ſes maîtreſſes ne le gouverna. La Baronne de la Garde vendoit aſſez publiquement les faveurs de ce Miniſtre; il s'y prêtoit, parce qu'il trouvoit commode de la payer ainſi: dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort & qu'il en réſultoit des murmures trop dangereux, il la fit exiler & la renvoya de chez lui très durement. Il couchoit ſans ſcrupule avec Madame Damerval, ſa bâtarde: c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réſervé; il avoit fait élever exprès cette jeune perſonne pour ſon lit; il s'en détacha quand elle plut à Madame Dubarri & qu'il fut queſtion de la propoſer à Louis XV. 1774.

L'Abbé Terrai s'embarraſſoit peu des plaintes des mécontens. Il s'oppoſoit à ce qu'on voulût les étouffer; il diſoit qu'il falloit laiſſer crier

ceux qu'on écorchoit. La même bonne foi le
1774. faisoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du clergé lui représentant dans une circonstance qui concernoit leur ordre, qu'il commettoit une injustice, il répondit: *qui vous dit que c'est juste? Suis-je fait pour autre chose?* Une autre fois que l'un deux violemment piqué s'écria: *mais, Monseigneur, c'est prendre dans les poches*; il repliqua, *où voulez-vous que j'en prenne autrement?* Il se mocquoit des quolibets, des épigrammes, des pamphlets: on l'appelloit à la cour *l'enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout; *le grand houssoir*, parce qu'il atteignoit partout: il rioit de ces sobriquets. Un jour en passant dans l'œil de bœuf rempli de courtisans, il suivoit un des Muy, pour lequel la foule s'étoit ouverte avec une sorte de respect; mais ensuite la presse augmentant on serra violemment les côtés de M. l'abbé, qui demandant humblement qu'on lui fît passage & qu'on ne l'étouffât pas, entendit une voix lui répondre: *on ne fait place ici qu'aux honnêtes gens*, & quand le physique fut garanti, son ame n'en fut pas moins imperturbable. Son seul souci étoit de trouver de l'argent, afin de n'être pas renvoyé, & comme tous les expédiens lui étoient bons il avoit peu de peine; en restant en pied, & s'étendant même, (car sans aimer ni les arts ni les sciences, il avoit enlevé au Marquis de Marigny l'Intendance des bâtimens,) il attendoit qu'il se fît un jour favorable à sortir de son département pour quelque chose de mieux; afin même d'accélérer ce moment, il avoit imaginé la tournure de se faire faire Cardinal & le bruit couroit qu'il avoit

acheté du Prétendant la nomination au chapeau, 500,000 livres. Avec cette dignité on n'auroit pu le laiſſer au contrôle, il auroit fallu recréer pour lui la charge de Surintendant & il ſubordonnoit tous les autres Miniſtres. Juſqu'à ce brillant avenir il rendoit ſans ceſſe des édits burſaux & le jour de la mort de Louis XV on afficha dans le parc de Verſailles une déclaration, portant continuation de nouveaux droits & publiée peu avant, ou même pendant que reſpiroit encore ce Monarque, avec cette inſcription : *c'eſt ainſi qu'en partant je vous fais mes adieux.* 1774.

Un des phénomenes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'eſt ſans doute d'y voir en place pendant plus de cinquante ans le Duc de la Vrilliere, & parmi cette foule de Miniſtres ſes confreres disgraciés, tour à tour, ſeul réſiſter à tous les orages; c'eſt que dans les commencemens il excita peu l'envie & par ſes talens & par le genre de ſon département; c'eſt que ſon défaut de génie même fut ce qui plaiſoit le plus à ſon maître, en garde contre ceux qui en ayant trop pouvoient prendre de la ſupériorité ſur lui. Dans cette idée il ſe livroit avec confiance à ce Secrétaire d'Etat; il ſe trouvoit de niveau avec lui & il en réſulta une affection ſinguliere de la part du Roi, qui dans le fond étoit un perſonnage d'habitude, qui déteſtoit le changement & malgré les variations continuelles de ſon conſeil, par ſa timidité naturelle dont il ne ſe défit jamais, redoutoit les nouveaux viſages. Du reſte, des qualités ſublimes étoient peu néceſſaires dans la portion d'adminiſtration, dont le Duc de

la Vrilliere fut chargé pendant longtems ; il avoit
1774. les plus essentielles, l'esprit d'ordre, d'arrangement, d'expédition ; c'étoient aussi celles dont Louis XV faisoit un cas particulier & le public qui s'en trouvoit bien, aimoit assez ce Secrétaire d'état ; il ne commença à devenir l'objet de son mépris & de sa haine, qu'au moment où devenu esclave d'une femme injurieuse & avare il commit toutes les iniquités qu'elle lui dicta, lorsque surtout par la réunion du département de Paris il put donner un plus libre cours aux lettres de cachet & aux horreurs qu'elles entraînent ; enfin quand son neveu, le Duc d'Aiguillon, ayant besoin de son appui en Bretagne, le fit servir d'organe & d'instrument à ses vengeances, jusqu'à dire aux députés de la province en 1772 : „ Sa Majesté ne „ veut point de résistance ; si les Etats s'occu- „ pent du Parlement, ils seront cassés dans trois jours."

Il étoit trop tard alors pour que le Monarque pût rompre les liens qui l'attachoient à ce Ministre ; il lui donna des marques plus spéciales de bienveillance & d'amitié : quand le Duc de la Vrilliere eut une main emportée à la chasse, Louis XV lui écrivit de la sienne une lettre très affectueuse, & lui dit en le renvoyant, *tu n'as perdu qu'une main, & tu en trouveras toujours deux en moi à ton service.* Dans les derniers tems, où la malignité des courtisans éveillée sur le compte de ce Ministre semoit sourdement le bruit de sa disgrace ou de sa retraite, son maître le rassura en ajoutant : *il ne faut pas*

que vous me quittiez; vous avez trop besoin de moi, & moi de vous. (*) 1774.

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du Chevalier d'Arc, favori de la Marquise de Langeac, maîtresse du Duc, dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intriguant: sous ses auspices il commettoit toutes sortes de concussions ténébreuses, qui avoient enfin éclaté; mais le Duc en fut quitte pour le sacrifier, en expédiant contre lui une lettre de cachet, que la jalousie seule auroit dû lui faire donner beaucoup plutôt & qu'il signa en pleurant, convaincu du coup sensible qu'il portoit à son infidele.

Le foible de ce Ministre pour cette femme étoit tel, que malgré la maladie de Louis XV, il donna dans son hôtel une fête pour le mariage de sa fille avec le Marquis de Champbonas; indécence si étrange que M. le Dauphin ne pouvant le croire, voulut s'en convaincre secrétement par ses yeux & l'on conçoit aisément que s'il n'avoit suivi que son mépris pour le Duc de la Vrilliere, ç'auroit été celui qu'il auroit chassé le premier à son avenement au trône.

Après le Duc de la Vrilliere, M. Bertin étoit le Ministre le plus goûté du Roi, toujours par la même raison, de l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumieres, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop

(*) Ces anecdotes sont tirées de l'*Eloge du Duc de la Vrilliere*, prononcé à l'Académie des Belles-Lettres, lors de sa séance publique de la rentrée de la St. Martin, le 14 Novembre 1777.

rafinée, en un mot qui avoit de l'uni, de la
1774. bonhommie dans ses idées & ses discours au conseil, car Louis XV avoit appris à l'école du Cardinal de Fleuri à faire plus de cas du bon sens que du génie. C'est ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous l'avons dit, lui confia son porte-feuille & la manutention de ses effets; il étoit aussi chargé de prendre soin d'une quantité de filles naturelles du Roi, élevées à la Présentation & que S. M. comptoit marier à mesure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguste amant sur toutes sortes de détails intérieurs, lui donnoit également beaucoup de liaison avec la Comtesse Dubarri; ce qui ne l'autorisoit pas moins que M. de Boisnes & l'abbé Terrai à former des prétentions aux dépouilles du Chancelier; car les objets de son administration publique étoient misérables & il ne pouvoit s'y signaler, ni par de grandes fautes, ni par des entrepriſes glorieuses.

La France lui aura cependant l'obligation de l'institution de l'école vétérinaire: c'est une école d'anatomie pour connoître la structure du cheval, les maladies auxquelles il peut être sujet, la nature des accidens que comportent & son espece dans la classe des animaux & son genre de service. On doit le regarder comme le fondateur du chef-lieu de cet établissement, au château d'Alfort près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, Ecuyer de Lyon, très renommé pour ses connoissances; on y reçoit nombre d'éleves pensionnaires des diverses provinces du royaume & même des pays étran-

gers, moyennant une modique ſomme. Les particuliers qui ont des chevaux malades ou eſtropiés, peuvent les y envoyer à très bon compte auſſi juſqu'à leur entiere guériſon. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette école depuis ſon origine, s'étendent, ſe multiplient & ſe perfectionnent ſans relâche. Il eſt commun aujourd'hui d'y remettre à ces animaux une jambe caſſée, ſorte d'accident auquel on ne ſavoit pas remédier autrefois; on les trépane, en un mot on les ſoumet à preſque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On ſent qu'il doit ſortir d'excellens maréchaux formés par de ſemblables études & l'importance dont eſt cette claſſe depuis l'uſage ſi fréquent & ſi néceſſaire des chevaux, doit donner une idée proportionnée de l'inſtitution. 1774.

M. Bertin avoit en outre dans ſon diſtrict des provinces conſidérables, telles que la Guyenne & la Normandie, qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la révolution de la Magiſtrature; derniere époque ſi importante dans la fin du regne de Louis XV, & qui depuis quatre ans abſorboit preſque toute l'attention du miniſtre & du public.

Quoique ſon caractere ne ſympathiſât guere avec celui de M. de Maupeou, cependant il en avoit propagé l'œuvre de ſon mieux, non-ſeulement par les vues générales de ſes confreres, mais par des vues particulieres qu'il auroit bien déſiré faire réuſſir. Créature des Jéſuites, il leur étoit toujours attaché & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitaſſent mieux des circonſtances; mais ſon amitié ſe reſſentoit de ſon caractere mou & il

n'étoit capable d'être ni chaud partisan, ni redou-
1774. table ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec cette pusillanimité: convaincu du mal qu'il faisoit, il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place & tâcha seulement de l'adoucir le plus qu'il pût sans se compromettre; dans ces tems d'horreurs & d'abominations, on lui sut gré de n'avoir pas été aussi méchant que les autres: ce qui ne le disculpera pas aux yeux de la postérité plus sévere.

Tous ces membres de l'administration n'étoient à proprement parler que les dispensateurs des graces, les exécuteurs des volontés de la Favorite: en peu de tems elle avoit pris un ascendant, tel que n'en avoit jamais eu celles qui l'avoient précédée & le sceptre de Louis XV, jusques-là tour à tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint entre les mains de la Comtesse la marotte de la folie. Quoi de plus extravagant en effet que tout ce qui se passoit alors à la cour, que les scenes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puisque des témoins indiscrets les relevoient! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ses soupers, on croyoit, sous un costume différent, voir reproduire les délires de l'empire de Caligula. Une foi c'étoit Madame Dubarri qui, en présence du Roi & d'un Notaire, sortoit nue de son lit, se faisoit donner une de ses pantoufles par le Nonce du Pape, & la seconde par le Grand-aumônier, & les deux Prélats s'estimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi en jettant un coup d'œil fugitif sur les

charmes ſecrets d'une pareille beauté. Une autre fois c'étoit la Marquiſe de Roſes, Dame pour accompagner Madame la Comteſſe de Provence, fouettée par les femmes de chambre de la favorite, ſous ſes yeux, ſous prétexte que le Roi l'excuſant ſur ſa jeuneſſe à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant: *bon! c'eſt un enfant, propre à recevoir le fouet*; & ces deux folles s'embraſſant enſuite & ſe liant plus étroitement que jamais. C'étoit par une adulation plus mépriſable, le Duc de Treſmes ne trouvant pas la favorite chez elle & écrivant à ſa porte: *le Sapajou de Madame la Comteſſe Dubarri eſt venu pour lui rendre ſes hommages & la faire rire*, parce qu'elle s'amuſoit de la boſſe de ce Seigneur & qu'il s'eſtimoit trop fortuné d'en être le joujou. C'étoit M. de Boisnes accordant la croix de St. Louis à un Commiſſaire de la marine, en reconnoiſſance d'une perruche dont il avoit fait préſent à la Comteſſe. Quel comique indécent encore, de voir Madame Dubarri frappant ſur le ventre du Duc d'Orléans, qui venoit la ſolliciter d'être favorable à ſon mariage avec Madame de Monteſſon & d'engager le Roi à la reconnoître pour Ducheſſe d'Orléans, & lui dire: *gros pere, épouſez-la toujours; nous verrons à faire mieux enſuite: vous ſentez que j'y ſuis fortement intéreſſée*; comme ſi elle n'eut pas déſeſpéré de marcher quelque jour ſur les traces de Madame de Maintenon. 1774.

Rien n'égaloit, ſans doute, l'abjection de Louis XV, qui, partageant avec le Négrillon de cette Dame ſes faveurs, pour lui plaire créoit Zamore gouverneur du château de Lucienne, aux ap-

pointemens de 600 livres, & lui en faisoit sceller les provisions par le Chancelier; qui se laissant assimiler par sa maîtresse à ses valets, en avoit reçu le surnom de *la France* & s'en égayoit dans ses petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même son déjeûner. Qui dans le royaume n'a sçu ce propos de Madame Dubarri dans son lit, pendant que le Roi, préparant le caffé, étoit distrait de quelqu'autre objet: „ eh! prends „ donc garde, la France, ton caffé f. . . le „ camp!"

1774.

C'étoit cette même femme si dévergondée, si grossiere, si dégoûtante dans son intérieur, qui donnoit audience aux Ambassadeurs, qui se voyoit entourée des Députés des Confédérés, de ceux de toutes les petites Principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur destin lors du partage de la Pologne & sollicitant sa protection auprès du Roi pour leur soutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au déceintrement du pont de Neuilly, fête dont les Princesses & Madame la Dauphine même avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipser: c'étoit cette même femme qui lui faisoit trouver mauvais que l'héritier présomptif du trône l'eût écartée de la société de son auguste compagne, dans un souper de raccommodement qu'une intriguante de la cour avoit imaginé, au point d'en témoigner son humeur en s'écriant: je *vois bien que mes enfans ne m'aiment pas*! C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique Madame la Dauphine n'en eût pas & que la Reine n'en eût jamais eue: on remarquoit surtout le miroir surmonté de deux

petits Amours tenant une couronne ſuſpendue sur ſa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit; 1774.
allégorie de celle où l'on la deſtinoit un jour. C'étoit cette même femme qui ne ſe trouvant pas aſſez bien logée au palais d'une Princeſſe du ſang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la dépenſe, parce que tout y étoit de fantaiſie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiſte & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme enfin, qui ſur des chiffons ſignés de ſa main puiſoit à ſon gré au fiſc public, elle & tous les ſiens, qui coûtoit plus à elle ſeule que toutes les maîtreſſes que Louis XV avoit eues juſques-là, & malgré la miſere des peuples & les calamités publiques alloit tellement croiſſant en prodigalités & en dépradations, qu'elle eut en peu d'années englouti le royaume, ſi la mort de Louis XV n'y eut mis un terme.

Ce Monarque, depuis le mariage du Comte d'Artois étoit devenu plus triſte que de coutume, il ſentoit ſes forces s'affoiblir. Divers averti ſſemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaiſirs de l'amour; lui-même avoit dit à ſon chirurgien: *je vois bien qu'il faut que j'en raye*; ſur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchiſe & ſur le même ton: *Sire, vous feriez bien de dételler tout-à-fait.* La mort ſubite du Marquis de Chauvelin, l'un de ſes favoris, jouiſſant d'une ſanté floriſſante, compagnon de toutes ſes parties de débauche & tombé dans l'une ſous ſes yeux, l'avoit frappé: il y ſongeoit ſans ceſſe. Celle du Maréchal d'Armentieres, à peu près ſemblable & preſque de l'âge du

Monarque, avoit augmenté sa mélancolie. Enfin
1774. un sermon prêché devant lui le jeudi saint par le fameux Evêque de Senez, avoit fait entrer le remords dans son cœur. Cet éloquent Prélat lui rappelloit l'époque de sa maladie de Metz, circonstance la plus glorieuse de sa vie, puisque c'étoit où l'amour de ses sujets s'étoit manifesté à un plus haut dégré; il ne lui dissimuloit pas que cet amour s'affoiblissoit, que la nation accablée de subsides ne pouvoit plus que gémir sur ses propres maux; il faisoit pressentir au Monarque, que, quoique sur le trône, il avoit des amis sans doute & étoit digne d'en avoir, mais que son meilleur ami devoit être son peuple; il finissoit par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglement pour l'administration aux conseils de ses Ministres, trop souvent intéressés à le tromper, mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à son cœur, à l'expérience de plus d'un demi-siecle.

Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardiesse évangélique, il avoit très-bien accueilli le prédicateur, il lui avoit rappellé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le carême de 1776, engagement qu'il le sommoit de remplir, avoit-il ajouté en riant, quoiqu'Evêque. Depuis ce tems il avoit redoublé ses visites à Madame Louise, & l'on savoit que cette Princesse employoit tous ses soins pour le ramener à Dieu. Les courtisans pervers craignirent que la même foiblesse qui le rendoit leur esclave, ne le rendît celui des prêtres. Un comité tenu chez la favorite décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état par quelque orgie vive, capable de le distraire & de lui rappeller le goût du plaisir. On l'enga-

gea à ordonner un voyage à Trianon, où l'on fit trouver un jeune objet armé de tous les charmes de la séduction ; car Madame Dubarri depuis quelque tems imitoit Madame de Pompadour & pour se reposer, autant que pour exciter son amant blasé, lui procuroit sans cesse de nouvelles jouissances. Par une suite de cette fatalité aveugle qui se joue des vains projets des hommes & confond souvent la plus haute sagesse, les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire, tournerent contre eux & la France fut sauvée. 1774.

La beauté novice, mise dans le lit du Roi, receloit déja dans son sein le germe de la petite vérole, qui commençoit à se développer & la rendoit insensible, indocile même aux embrassemens du Monarque; cependant on avoit aidé le physique de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguillonner la lubricité plus active, ensorte que, tandis qu'il pompoit en tous sens les miasmes pestilenciels de cette cruelle maladie, il s'ôtoit d'autant par ses efforts la vigueur nécessaire pour la soutenir; il s'alita dès le lendemain & le premier projet des conseillers de la favorite fut de retenir S. M. à Trianon & de la circonvenir; mais la faculté décida autrement & le malade fut ramené en robe de chambre à Versailles.

On ne tarda pas à savoir que Louis XV avoit la petite vérole & la nouvelle en fut portée promptement aux extrémités du royaume ; le grand nombre s'en réjouit, d'autres envisageoient un successeur qui n'avoit pas vingt ans & tremblioient.

1774. Cependant M. le Dauphin ſe comportoit avec une prudence au deſſus de ſon âge; ſon premier ſoin fut de ſe préſenter à la porte de la chambre de ſon grand-papa. Sans apprendre au malade ſon genre de maladie, on l'avoit engagé à ne pas laiſſer pénétrer les Enfans de France: le Duc de la Vrilliere déclara au Prince de la part de S. M., que ſa ſanté étoit trop précieuſe à l'Etat, qu'elle n'étoit point à lui & qu'il ne pouvoit la riſquer en entrant dans l'appartement de ſon auguſte ayeul, qui lui ordonnoit de s'en abſtenir. Il ſe retira, ſe renferma avec Madame la Dauphine & refuſa de voir la foule de courtiſans qui ſe tournoient vers le ſoleil naiſſant.

Toute la faculté fut appellée; mais le Roi avoit fait exclure formellement le Docteur Bouvard, l'ennemi perſonnel du Docteur Bordeu, médecin de Madame Dubarri, auquel elle avoit engagé ſon auguſte amant de donner ſa confiance. On vit alors ce que c'eſt que l'étiquette & combien un Monarque ſi abſolu pour faire le mal de ſes ſujets eſt gêné pour ſa propre conſervation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV un médecin anglois, nommé Sutton, de la famille de ce nom célebre par une méthode particuliere d'inoculation & par un ſpécifique contre la petite vérole, ſe trouvant à Paris ſe préſenta & offrit de traiter le malade & de le ſauver. La faculté l'écarta bien loin; on ne le rappella qu'au moment où S. M. fut deſeſpérée; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie on ouvrit l'avis de faire adminiſtrer Louis XV; mais le Docteur Bordeu ſachant combien cet événe-

ment devoit être funeſte à ſa maîtreſſe, le retarda le plus qu'il pût & s'oppoſa fortement à ce qu'on parlât de rien au Roi; il aſſura qu'il ne voyoit pas de danger évident & que cette annonce faiſoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être ſans ceſſe au chevet de ſon amant, qui dans les premiers jours ignorant ſon état lui faiſoit paſſer ſes mains blanches & délicates ſur ſes boutons purulens. On rapporte même que luxurieux juſque dans ſon lit de mort, il la careſſoit encore quelquefois, baiſoit ſa gorge, & ſe livroit aux autres impudicités que lui permettoit ſa foibleſſe. 1774.

Le clergé, dans la crainte que l'auguſte moribond ne lui échappât, étoit furieux; il inculpoit hautement l'Archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la cour dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conſcience du Roi & s'étoit même laiſſé exclure de ſa préſence d'une façon humiliante. Ce Prélat étoit alors incommodé d'une maladie de veſſie, à laquelle les plaiſans qui ne prenoient pas la choſe ſi fort à cœur firent alluſion; ils prétendirent que Monſeigneur piſſoit le ſang à Paris & ne faiſoit que de l'eau claire à Verſailles. Ce fut le malade lui-même qui, le Sr. de la Martiniere, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il avoit la petite-vérole, ſe frappa & le cinquieme jour de ſa maladie dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient: *je n'ai point envie qu'on me faſſe renouveller ici la ſcene de Metz; qu'on diſe à Madame la Ducheſſe d'Aiguillon qu'elle me fera plaiſir d'emmener Madame la Comteſſe Dubarri.* Après cette

douloureuſe ſéparation, les prêtres n'eurent pas
1774. de peine à réuſſir pour le reſte; Louis XV fut adminiſtré le ſurlendemain: avant le Grand-aumônier fit le diſcours ſuivant de la part de Sa Majeſté.

„ Quoique le Roi ne doive compte de ſa
„ conduite qu'à Dieu ſeul, il eſt fâché d'avoir
„ cauſé du ſcandale à ſes ſujets, & déclare qu'il
„ ne veut vivre déſormais que pour le ſoutien
„ de la religion & pour le bonheur de ſes
„ peuples."

L'Orateur avoit voulu dans ce diſcours conſerver la dignité de ſon maître & diſoit une abſurdité, une choſe contraire même aux maximes du clergé; car en admettant le principe qu'un Roi ne ſoit pas comptable de ſes actions à ſes ſujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme Chrétien dans l'ordre de la religion & le doit d'autant plus, qu'il eſt plus élevé & aſtreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans; c'eſt ce qu'on prêche tous les jours dans les chaires: mais M. de la Roche-aymon, un des Prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'eſt beaucoup dire, parloit avec le zele d'un courtiſan, & non celui d'un apôtre; il ſavoit mieux aduler, que raiſonner. S'il eut fait ſon devoir, il eut, ſans doute, déterminé S. M. à rapprocher de ſa perſonne le Prince de Conti encore dans ſa disgrace, & à une réconciliation, la premiere démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne ſurvécut que trois jours à ſon adminiſtration; le lendemain il y eut un mieux momentané; on en jugea par la conduite des cour-

courtisans ; à l'instant ils avoient hué les Dubarri, au point de les obliger d'abandonner tous Versailles & de forcer la jeune Marquise de ce nom, obligée de rester pour son service auprès de Madame la Comtesse d'Artois, à retirer du moins sa livrée pour se moins afficher ; leur conduite changea, ce fut une procession continuelle de carrosses de Versailles à Ruelles, où étoit la favorite, plus considérable que celle de Paris à Versailles ; mais ils retrograderent bientôt, à mesure que le bulletin devint plus facheux. 1774.

Le Roi mourut le 10 Mai à trois heures vingt minutes. A l'instant toute la cour se transporta à Choisy ; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service ; il n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever du château ; on ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abréger, & faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire, au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à St. Denis, avec une suite de quarante gardes du corps : quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carrosse de chasse & passoit à travers l'ouverture du devant ; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence regnoit sur les chemins parmi les spectateurs & à St. Denis ; les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient ; si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connoîtra facilement la façon de penser du peuple aux propos d'un : on vouloit le faire sortir ; pour s'en débarrasser, on lui disoit que le convoi de Louis XV alloit pas-

ſer: „ *comment*, " s'écria-t-il avec une licence qui indiquoit bien ſon état; „ *ce B... là* 1774.
„ *nous a fait mourir de faim pendant ſa vie &*
„ *il nous feroit encore mourir de ſoif à ſon*
„ *trépas.*"

Un bon mot d'un autre genre mis dans la bouche de l'abbé de Ste. Geneviève, ajoute à ce vœu de la populace groſſiere celui des citoyens qui réfléchiſſoient davantage. On plaiſantoit ce religieux ſur la Sainte, ſur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de ſa châſſe, ſi efficace autrefois: „ eh bien! Meſſieurs, répondit-il,
„ de quoi vous plaignez-vous? eſt-ce qu'il n'eſt
„ pas mort?"

Enfin le ſurnom de *Louis le déſiré*, qu'on décernoit unanimement au ſucceſſeur, étoit, ſans doute, la ſatyre la plus ſanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé.*

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée; il la rejetta avec indignation, jaloux, ſans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la Poſtérité. *O utinam!*

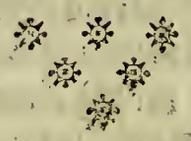

Expédition ſecrette de 1758 *à* 1759.

AVERTISSEMENT.

*Le Mémoire ſuivant nous a été communiqué autrefois par un premier Commis de la Marine. Voici ce qu'il nous apprit ſur cette ſinguliere piece. M. Berruyer, alors Miniſtre de ce département, ne ſachant à quoi s'en tenir ſur l'*Expédition ſecrette *& ſur ce qui s'y étoit paſſé, conſulta M. de Leſſert, qui étoit embarqué ſur l'eſcadre qui en étoit chargée. Quoique fruſtré du bénéfice qu'il avoit enviſagé dans ce voyage, ce Négociant étoit le plus impartial hiſtorien qu'il en pût avoir. Il paſſoit pour un homme d'eſprit, de mérite & de probité ; comme il avoit navigué pluſieurs fois, il ſe connoiſſoit aſſez en marine pour rédiger une relation telle que la déſiroit le Miniſtre, & l'on voit en la liſant que cet étranger, quoique plus lié avec le Sr. Marchis qu'avec les Officiers, ne diſſimule pas les fautes & les défauts du premier.*

Du reſte, l'anecdote du ſouflet & la notice ſur le Sr. Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai & dont le témoignage ne doit pas être ſuſpect.

Pour terminer ce qui concerne cet avanturier célebre, M. Marchis *eſt mort chez les* Mallais, *dans une émeute où il a été tué.*

IL revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaiſſeaux chargés de

marchandiſes de l'Aſie ; ce ſont ces vaiſſeaux qu'il étoit queſtion d'intercepter, & c'eſt de l'exécution de ce projet, dont on ſe propoſe de parler ſous le nom d'*Expédition Secrette.*

Un homme ſe trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales, ayant été longtems au ſervice de la Compagnie de Hollande, il avoit acquis des lumieres aſſez exactes ſur le commerce des Anglois dans l'Inde; il avoit quitté ce ſervice pour des raiſons particulieres & étant né François, il n'avoit point perdu les ſentimens de bon patriote; il avoit projetté d'enlever quelques-uns des vaiſſeaux dont on a parlé ci-deſſus, il vouloit avoir des frégates du Roi & s'étant ouvert un accès auprès du gouvernement, il fit ſa demande à celui qui étoit pour-lors chargé du département de la Marine. La cour, toujours diſpoſée à profiter des lumieres qu'on lui donne, voulut s'inſtruire plus à fond; le projet fut diſcuté dans la plus grande étendue, & quand le Miniſtre l'eut poſſédé parfaitement, il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis (c'étoit le nom du ſpéculateur) qu'il ſeroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du Roi. Celui-ci, qui n'avoit point appris en Hollande les maneges de la cour de France, fut facilement ſubjugué; il ſe prêta ſucceſſivement à tout ce qu'on voulût, il fut flatté de la belle perſpective qu'on lui montroit, & il ne s'apperçut qu'elle changeoit qu'à meſure qu'il approchoit du terme : enfin le nuage diſparut, lorſqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il eſt queſtion maintenant d'examiner quel étoit ſon plan,

nous verrons enſuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement néceſſaire, nous réſumerons après les diverſes opérations de la campagne, & nous ferons voir avec naïveté par quelle fatalité, ou par quel enchaînement de mauvaiſes manœuvres, ce projet ſi beau, ſi clair, ſi ſimple, ſi ſûr en apparence, eſt pourtant avorté de la façon la plus complette.

Pour réuſſir dans une croiſiere, il faut 1°. être ſûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter: 2°. ſavoir qu'ils y paſſeront dans un tems déterminé: 3°. ne point craindre que la ſaiſon, les vents ou les courans faſſent perdre leurs limites aux vaiſſeaux croiſeurs: 4°. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes, auxquelles on peut avoir affaire, afin d'être toujours en forces ſupérieures: 5°. enfin avoir au moins un voilier aſſez excellent pour atteindre à la courſe un bâtiment quelconque. Le Miniſtre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans le projet accepté.

On aſſignoit d'abord la Croiſiere ſur Ste. Hélene, comme une relâche invariable des vaiſſeaux de la Compagnie Angloiſe revenant des Indes & de Chine; outre les raiſons de convenance, ils ont des ordres abſolus d'y toucher pour y trouver le vaiſſeau d'eſcorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeaſſent de route; durant la derniere & depuis le commencement de celle-ci ils ne l'avoient pas fait. (1) On démontroit enſuite que

(*) D'ailleurs la ſubſiſtance des habitans de l'iſle en dépend, puiſque chaque navire eſt obligé d'y apporter trois tonneaux de riz, dont il ſe charge dans l'Inde.

le passage de ces bâtimens commençoit au plutôt en Décembre & finissoit au plus tard en Mai. On appuyoit cette assertion sur des preuves tirées de la connoissance des mousſons, qui soufflent vers les différentes côtes où commercent les Anglois, & surtout sur la nécessité de doubler dans la saison convenable le Cap de Bonne-Espérance, appellé à si juste titre le *Cap des tourmentes*. D'ailleurs, cette croisiere étoit présentée comme une des plus favorables que l'on puisse tenir. Les vents y regnent presque toujours de la même partie & jamais forcés, les mers y sont belles & tranquilles, le ciel en est pur & sans nuages, le climat sain & tempéré; mais le plus grand avantage, c'est une longitude presque certaine sans voir la terre, par la connoissance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être surpris par un ennemi supérieur. On sait que les vaisseaux qui viennent d'Europe se gardent bien de prendre connoissance de Sainte Helene, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeller aucunes forces de l'Inde cette année; il falloit donc seulement se mettre en état de combattre une frégate de 40 canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaisseau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces suppositions il résultoit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaisseaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choisir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens possibles. Quels succès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorsqu'avec toutes ces facilités on ré-

fléchissoit que c'étoient des vaisseaux du Roi qui alloient attaquer des vaisseaux marchands, que ceux-là seroient carenés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de précision; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant plusieurs mois, seroient encombrés jusques dans leurs hauts, & auroient la plus grande partie de leurs équipages sur les cadres. Le projet donc ainsi combiné, pour réussir il falloit trois choses : premierement, mettre l'escadre qu'on destinoit à cette expédition, en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'assez bonne heure pour être au dessus des hasards & des contrariétés qui font si souvent échouer les entreprises maritimes : secondement, la pourvoir de tout ce qui seroit essentiel à sa conservation & à son avitaillement assez, pour, en commençant la croisiere aussitôt qu'il faudroit, la prolonger aussi tard que l'exigeroient les circonstances : troisiemement, comme l'harmonie, la précision, la constance dans l'exécution devoient seules contribuer au succès, il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naître parmi les chefs & les subalternes des dispositions contraires. Nous verrons par la suite, que c'est surtout ici qu'a échoué la politique du ministere. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'Août 1758, c'est-à-dire, lorsque l'escadre auroit dû mettre sous voiles, il vint à Brest un ordre d'armer un vaisseau de 64, & deux fregates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub considérable, encore très peu avancé; on

fit ſentir à la cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaiſſeau à conſtruire: on en ſubſtitua un autre de 50, reconnu encore pour très bon; mais le capitaine ne l'ayant pas trouvé à ſon gré il fallut en nommer un troiſieme: c'étoit un vaiſſeau de Provence. (2) Nous avons déja marqué qu'on équipoit deux frégates: elles ne pouvoient porter que pour ſix mois de vivres, & le commandant n'en avoit que pour ſept, pour un voyage d'un an au moins. On eut remédié ſans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la ſuite de l'eſcadre; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On poſa pour principe que nous n'aurions pas dépaſſé la hauteur des isles de Madere ſans avoir fait pluſieurs priſes; en conſéquence on avoit déjà pris des arrangemens, afin d'en conſerver une ou pluſieurs pour hôpitaux, & où l'on renverſeroit l'avitaillement des autres. Ces eſpérances devoient être bien ſolides, autrement c'étoit pour peu de choſes hazarder de manquer l'expédition, ſoit en conſommant dans la premiere relâche un tems très précieux à faire un remplacement de vivres, ſoit en ne pouvant, faute de cette reſſource, conſerver la croiſiere auſſi longtems qu'il faudroit peut-être. Mais le Miniſtre n'avoit rien de plus preſſé que de ſe débarraſſer de nous; on s'imagine trop aiſément dans la Marine que lorſqu'une eſcadre eſt dehors, tout eſt fait. La nôtre reſta encore quelque

(*) L'*Achille* de 64 canons: les deux frégates étoient le *Zéphir* & la *Syrene*, de 32 canons chacune.

que tems en rade: on renforça les équipages; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer.... On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues.... Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 livres, pour suppléer par cet argent à la flûte, ou aux prises qu'on regardoit comme sûres. Il y avoit-là de quoi avoir environ six semaines de vivres, & c'est avec ces secours que nous appareillâmes le 14 Octobre par un vent assez favorable. Le mystere sur notre mission étoit la chose qui avoit été le mieux observée; quand nous partîmes, on nous envoyoit partout, excepté où nous allions; on avoit embarqué *incognito* deux passagers qui donnerent lieu à beaucoup de spéculations. M. de Massiac n'avoit plus qu'une inquiétude, si nous échapperions aux Anglois; du reste, il devoit se féliciter d'avoir fait une entreprise, dont le succès devoit illustrer son ministere, quelque court qu'il dût être, ainsi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup sur le commandant de l'escadre, (3) qui avoit eu son intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui seul toute son éducation. Sans avoir jamais été à la cour, il avoit le manege du courtisan le plus délié: dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen à force de travaux, de souplesse & de constance, de supplanter quantité de ses camarades; dur à la fatigue, exact à ses devoirs, aimant son métier, il avoit longtems commandé une frégate dans deux escadres, & il s'étoit tou-

(3) M. de Marnieres, Capitaine de vaisseau, commandoit l'*Achille*; M. de Grasse, Lieutenant de vaisseau, le *Zéphir*, & M. Dumatz la *Syrene*.

jours distingué par sa vigilance à découvrir l'ennemi, son activité à le poursuivre, son ardeur à le prendre: enfin c'étoit l'homme du Cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleuses qualités le rendoient très propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des Capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du Ministre; l'autre étoit son neveu: c'étoit leur plus grand mérite. Le premier passoit pourtant pour bon officier subalterne... Tels étoient les chefs de notre expédition. Elle commença assez heureusement, puisqu'il est devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la sortie de leurs rades; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croisoient sur nos côtes & nous évitâmes, suivant les ordres de la cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Marnieres, se faisant à plus de 150 lieues d'Ouessant, ouvrit ses paquets, & le premier résultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chasser tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaisseaux ennemis. Dès le lendemain nous amarinâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre; il paroissoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remorquer, afin de ne pas la perdre de vue. En ne considérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoisseurs eurent lieu de

préſumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de priſes que de cette nature. En effet dès ſix heures du matin les frégates ayant ſignalé deux bâtimens dans le S. & S. So., au lieu de reſter à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. $\frac{1}{4}$ S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme Anglois: la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta ſur nous en dépendant; on ne douta point que ce ne fût un Corſaire; il étoit très joli, c'étoit notre fait, & on ſe félicitoit déja de ſa capture; mais c'étoit vendre la peau de l'ours, avant qu'il fût tué: au lieu de le laiſſer s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les amures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord amures au vent à nous qui étoit pour-lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui ſe trouvoit le plus près de l'ennemi, s'étant miſe par ſon travers lui lâcha ſa bordée, allant toujours de l'avant; on voit baiſſer le pavillon à l'inſtant ſans tirer un ſeul coup; on préſume que l'ennemi a amené, & l'on ſe diſpoſe à l'aller amariner. Quelle ſurpriſe, lorſque le pavillon ſe hiſſe de nouveau, & qu'il ſe couvre de voiles; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne-foi, on parle de la punition qu'il mérite, on ſe propoſe de le vexer d'importance: il n'en voloit que plus rapidement: il fallut revirer de bord, larguer les ris qui étoient encore pris. Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que préciſe, il s'éloigna conſidérablement, faiſant le

O. N. O., & après deux heures de chaſſe, ſa marche ſupérieure le maintenant toujours dans ſon avantage, on remit à l'autre bord avec le regret d'avoir manqué ſa proie. Il ne fut plus queſtion que de ſavoir à qui étoit la faute. Le commandant la rejetta ſur les ſubalternes; ceux-ci ſur le chef & les choſes n'en allerent pas mieux : depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, juſqu'aux isles du Cap Verd, où nous mouillâmes le 16 Novembre. Cette relache étoit effectivement la premiere que nous devions faire ſuivant les ordres de la cour; mais ils étoient conditionels, & les circonſtances où nous nous trouvions ſembloient nous mettre dans le cas de paſſer outre: nous avions en partant de France pour plus de 100 jours d'eau, ce que l'on ignoroit; il nous en reſtoit encore pour environ 80, ce qui, bien économiſé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuſer près de huit jours dans une relache abſolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux par tous les retards que nous avions déjà eſſuyés? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il eſt tems de commencer à développer les premieres ſemences de diſcorde, qui ſe fortifierent enſuite au point d'occaſionner en grande partie cette ſuite de malheurs que l'eſcadre éprouva. On a déjà remarqué qu'il s'étoit embarqué incognito deux paſſagers. Quels étoient ces deux hommes? que devoient-ils faire? Ce fut dans les commencemens un problême pour les Etats-majors. Cela auroit pû l'être longtems à certains égards, ſi le ſilence préſent eût été obſervé. Mais à peine M. de

Marnieres eût-il ouvert ses paquets, qu'on sut qu'il y avoit dedans un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, accordé au Sr. Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers; l'autre étoit un négociant de Lisbonne. (4) C'est tout ce qui en avoit encore transpiré: il n'étoit pas possible que ceci fût ignoré; mais ce qui auroit dû l'être, c'est que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du Roi, qui établissoit M. le Chevalier de Grasse pour commandant de l'escadre, en cas de mort de M. de Marnieres, & au défaut des deux le Sr. Marchis. Voici ce qui aigrit considérablement les esprits, & le point de politique où échoua le ministere. En effet, on ne fit point de bon accueil un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'instant même, à la veille de donner des ordres à trois états-majors. Il étoit déja assez dur de le voir Capitaine en second; si cette qualité, qui ne désigne qu'un homme dans le vaisseau qui n'a rien à faire, n'eut consolé de cette primauté. D'ailleurs, M. de Marnieres avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnoissance même avoit été faite d'une façon si informe, qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un simple passager qu'on considere à un certain point. Il ne jouissoit pas même de son logement, & le commandant, en le comblant de toutes sortes de politesses vaines,

(4) M. de Lessert, négociant françois établi à Lisbonne; sa mission étoit, connoissant le pays, de présider à la vente des marchandises des vaisseaux amarinés & d'en procurer un débit avantageux.

lui avoit ſouſtrait inſenſiblement les différentes petites prérogatives qui auroient pu cauſer la moindre jalouſie au plus jeune des enſeignes. Cette conduite, toute irréguliere qu'elle étoit, auroit réuſſi, ſans doute, ſi le caractere dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractere ſouple & artificieux de M. de Marnieres; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ſes ruſes, que de ſe jetter à chaque inſtant dans de nouvelles criſes, dont il ſe tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromiſe ne reprend jamais ſa vigueur & va toujours décroiſſant.

M. Marchis devant être l'ame de l'expédition, il étoit enjoint à M. de Marnieres, dans ſes inſtructions, de ne rien faire ſans l'avis même par écrit de cet étranger. Sa miſſion devoit ſurtout commencer au départ des isles du Cap Verd, parce que le paſſage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conſéquence, il étoit eſſentiel d'être guidé par un pilote expérimenté ; c'étoit le moment déciſif. Le commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, ſon conſeil, de toutes les diſtinctions dont il avoit plu au Roi de l'honorer, faire ſentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en impoſer aux ſubalternes au point qu'ils n'oſaſſent manquer à la ſubordination, leur faire craindre, s'ils s'en écartoient, de déplaire à la cour & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le ſecret tenoient la France dans une attente ſinguliere. L'amour-propre de M. de Marnieres & ſon peu de fermeté ne lui permettant pas de pren-

dre ce parti, il ne s'en tint pas même, à ſon défaut, à celui qui paroiſſoit naturel : tout autre eut hazardé le tout pour le tout, il eut déclaré à M. Marchis qu'on regardoit ſon intruſion comme inutile, comme deshonorante même & qu'on ſe paſſeroit très bien de lui. Le Commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration, il s'en fia à ſa politique & crut qu'à force de ruſes il ménageroit à la fois ſon amour-propre, celui de l'étranger & même celui des ſubalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis, mais *incognito*, & transmettoit enſuite les ordres comme venant de ſon chef. La campagne ſe fut très bien paſſée de la ſorte, ſi cela eut duré ; mais l'étranger & les ſubalternes s'appercevant de cette manœuvre, furent également indiſpoſés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ſes avis publiquement, & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie: au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédiens pour pallier, pour calmer, pour adoucir; il ne réuſſiſſoit d'aucune part: les ſiens s'aliénoient de lui, & il ne ſe concilioit M. Marchis que politiquement; on n'avoit recours à ce conſeil, que quand on ne pouvoit faire autrement, & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient ſon devoir & ſa conſcience: il conſervoit un reſſentiment profond du peu de cas qu'on faiſoit & de ſa perſonne & de ſes avis : il ſe trouvoit indignement joué, & de tems en tems il ne pouvoit s'empêcher de laiſſer percer ſon mécontentement. Envain eſſaya-t-il pluſieurs fois de ſaiſir quelque portion de l'autorité

qui lui revenoit; il n'en réſultoit qu'une nouvelle aigreur & l'antipathie devint telle qu'il étoit déjà mis en quarantaine par tout l'état-major, au Capitaine près, lorſque nous arrivâmes au Cap de Bonne-Eſpérance. Malgré toutes les diviſions, une providence veillant, ſans doute, ſur nous, notre traverſée avoit été aſſez heureuſe; nous avions coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable; notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'eſt dans cette rade du Cap de Bonne-Eſpérance, qu'on vit éclorre les haines qui n'avoient été que ſecrettes juſques-là: pluſieurs circonſtances concoururent à faire éclater la diſcorde. D'abord Meſſieurs de la marine n'eurent pour l'intrus que ce mépris général & de convention pour tout ce qui n'eſt pas de leur corps; mais de jeunes gens ſans expérience & ſans talens ne pouvoient s'empêcher de s'en laiſſer impoſer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit viſité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des eſcadres pour les Etats Généraux, qui ſe diſoit en un mot revêtu de dignités éminentes à leur ſervice. M. Marchis faiſoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il ſentoit de quelle importance il étoit de ſe donner du relief; malheureuſement il n'étoit pas aſſez adroit pour tirer parti de ces avantages: au lieu de ſe communiquer rarement, de ſe couvrir du manteau de la modeſtie, d'écarter les profanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la maniere des oracles, que d'une façon laconique & ambiguë, il afficha moins les

connoiſſances d'un voyageur que la manie de duper la crédulité: il ſe trahit par ſes propres discours, il tomba en contradiction; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire; il découvrit à nud le fond de ſon caractere, qui étoit une vanité baſſe & puérile, un amour-propre inſoutenable: le mépris qu'on avoit pour ſa perſonne n'étant plus contrebalancé par la haute opinion de ſon ſavoir, réjaillit juſque ſur ſon mérite; des pronoſtics qu'il hazarda ſur notre navigation, des aſſertions ſur les vents, les courans, qui ne ſe conſirmerent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en discrédit; on ne le regardoit déja plus que comme un ignorant, comme un impoſteur. A notre arrivée au Cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade; il faut avouer que, ſoit timidité, ſoit oubli du local, il ne brilla point en cette occaſion. Les ſubalternes remarquerent très bien ſon embarras, & s'en prévalurent contre lui; mais ce qui établit le ſchisme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine; on regarda cette vanité comme une audace impardonnable; l'indignation fut pouſſée au point d'oublier dès-lors les ordres du Roi, l'autorité du commandant, tous les procédés de l'humanité même: on étouffa d'autant plus facilement les remords, qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient ſur ſon compte dans la ville: (5) on le

(5) On ſaura ce que c'étoit que ces bruits par le précis de la vie de M. Marchis, qu'un officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde nous a communiqué; trop long pour l'inſérer en note.

crut facilement un infame, un coquin, un imposteur, qui avoit trompé la cour, parce qu'on souhaitoit qu'il fût. M. de Marnieres lui-même céda au schisme ; & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de sa place, dont il lui avoit solemnellement promis de le faire jouir & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller, sans prévariquer essentiellement. Pour le coup, l'arrogance de M. Marchis fut déconténancée ; il renonça à toutes les perspectives d'honneurs & de dignités qu'il se promettoit ; il présenta un mémoire à M. de Marnieres, où il le sommoit de lui déclarer cathégoriquement, s'il le regardoit comme inutile à la consommation de la mission ; auquel cas il le supplioit de lui permettre de retourner en Europe : ou de le punir s'il étoit coupable & qu'il le jugeât encore nécessaire : ou enfin, s'il étoit utile & innocent, de le faire jouir de tous les droits de sa place. M. de Marnieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé sur tous ces chefs : il ne pouvoit se dissimuler la bonté du projet, dont l'assurerent plusieurs officiers de la compagnie expérimentés ; d'un autre côté, il avoit besoin de quelqu'un qui répondît de son inexécution, s'il ne réussissoit pas : il n'eut donc garde de laisser à M. Marchis la liberté de partir comme inutile, il ne le punit point comme coupable, mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit ; il tergiversa, il éluda, il gagna du tems, & l'on partit du Cap sans que l'un & l'autre sçussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

Enfin le 17 Février au matin l'on appareilla ;

chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire & à cet inſtant il devoit éclorre un ſecret qui exerçoit depuis pluſieurs mois la curioſité de toute l'eſcadre ; quand on vit que nous revenions ſur nos pas, on ne douta plus que nous n'allaſſions croiſer ſur Ste. Helene : on ne pouvoit blâmer ce projet, parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du Cap ; on ſe contenta de déprécier le mérite de l'invention, on critiqua la forme de l'exécution & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard ; qu'on ſavoit, à n'en pas douter, qu'il n'y avoit plus à paſſer que les vaiſſeaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber ſur M. Marchis ; celui-ci, au contraire, uſoit de repréſailles plus juſtement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres, il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne ſuivoit point : malgré toutes ces contrariétés nous apperçûmes Ste. Helene le cinq Mars.

Nous reſtâmes à croiſer juſqu'au 4 Mai, ſans rien appercevoir que des neutres, nous aſſurant que nous rencontrerions infailliblement les vaiſſeaux de Chine qui n'étoient pas encore paſſé, & peut-être d'autres ; ce qui déſoloit les officiers, qui écoutant leur jalouſie préférablement à leur intérêt, auroient déſiré que le projet eût échoué, non-ſeulement dans l'exécution, mais dans la ſpéculation, & ils faiſoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder ſon auteur comme un être nul, on ne le conſultoit en rien, ou ſi quelquefois M. de Marnieres le faiſoit, c'étoit pour mal ſuivre ſes conſeils. M. Marchis avoit obſervé d'abord

que pour reconnoître la terre on s'en étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi; enſuite, qu'on s'en étoit trop écarté, s'en tenant quelquefois à plus de 50 lieues; en ſorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaiſſeaux entre l'isle & nous. (6) Il motivoit cette objection ſur le raiſonnement d'un marin expérimenté. En effet, diſoit-il, quoique l'uſage des Anglois revenant de l'Inde, ſoit de ſe mettre en latitude de Ste. Helene environ à 80 lieues, comme ce n'eſt que ſur leur eſtime, il eſt très poſſible qu'il y ait dans leur point une erreur de 30 à 40 lieues, ſurtout après une auſſi longue navigation; il obſervoit encore, que les frégates s'écartoient quelquefois trop; en un mot, il ne voyoit qu'indolence, négligence, inexactitude, pitoyables manœuvres, & ſurtout mauvaiſe volonté dans cette croiſiere, dont le principal ſuccès devoit provenir de la vigilance, de la préciſion & du zele avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de cauſes qui devoient

(6) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swift*, chaloupe pontée, ſortie de Ste. Helene pour croiſer au devant des vaiſſeaux attendus de Chine & de l'Inde; lequel avoit déclaré que le 12 Mars il étoit atterré un vaiſſeau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'isle & reparti tout de ſuite pour Bancoul, ſans que nous euſſions eu connoiſſance de ſon entrée ou de ſa ſortie. Cette précaution juſtifioit auſſi le reproche de M. Marchis de s'être trop approché de terre, puiſqu'il eſt vraiſemblable que la chaloupe n'avoit été expédiée que ſur la connoiſſance qu'on avoit eue dans l'isle de notre croiſiere, par notre imprudence de nous en laiſſer voir.

faire échouer le plan de campagne en totalité, le 4 Mai nous découvrîmes quatre bâtimens qu'on jugea être des vaisseaux de Chine, parce que pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très chargés dans les hauts suivant la nature de leurs marchandises; ce qui n'arrivoit point aux autres moins encombrés & portant mieux la voile. Il seroit fastidieux de détailler toutes les manœuvres de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande que les ennemis témoignoient une extrême confiance & arrivoient en dépendant sur nous : il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de distance; on n'osoit mettre au même bord qu'eux pour ne pas les effaroucher; on ne le fit qu'à près de midi, lorsque par leurs diverses évolutions on jugea qu'ils commençoient à nous suspecter & qu'ils étoient d'ailleurs assez engagés, s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chasse qu'on leur fit, fut alors si mal exécutée, que nous ne pûmes leur gagner qu'environ une lieue jusqu'à la nuit, où l'on les perdit totalement de vue.

M. Marchis observa quatre fautes capitales, d'où étoit résulté le peu de succès de cette journée.

1o. Il se plaignoit depuis longtems qu'on ne se tenoit point par la latitude du milieu de l'isle, qu'on ne suivoit nullement ses instructions qui portoient que la *Syrene*, comme meilleure voilière, se tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5′, & nous au milieu par 15 d. 45 à 50′. Or il s'est trouvé aujourd'hui que le vaisseau le plus

élevé n'étoit pas par les 15d. 45′. Quelle différence! si l'on fut resté dans ses véritables limites, les ennemis étant exactement par le milieu de la terre, suivant leur coutume, étoient sous notre écoute & ne pouvoient nous échapper.

2°. Il vouloit que la *Syrene*, à raison de sa marche supérieure, fût toujours à la pointe du jour à trois lieues du vent; ce qu'on n'observoit pas, les trois bâtimens courant depuis quelque tems l'un sur l'autre.

3°. Il prétendoit que, pour mieux tromper l'ennemi, il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aisé de lui en imposer par cette manœuvre, que c'étoit la saison où passoit la seconde flotte du Cap, & que la convention est qu'en cas de séparation on vienne s'attendre sur Ste. Helene.

4°. Comme on voyoit la *Syrene* tomber sous le vent, on lui fit dans l'après-midi le signal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce signal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en désespéra, parce que la couleur blanche étant la plus sensible dans l'éloignement, cette vue seule étoit capable de confirmer les Anglois dans leur soupçon & de nous décéler tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus essentielle se manifesta le surlendemain, où l'on retrouva la *Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la soirée du quatre. M. Dumatz, son Capitaine, nous ayant passé à poupe rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous distinguant plus, il avoit couru différens bords & que le lendemain le hazard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois, qu'il les avoit con-

ſervés tout le jour, que ſur le ſoir il s'étoit apperçu qu'il les gagnoit, mais qu'inquiet de notre abſence il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croiſiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux Capitaines des frégates des inſtructions en cas de ſéparation, lors de la chaſſe, il eſt certain que la *Syrene* ſuffiſoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eut été enjoint de les pourſuivre à toutes voiles, ſans s'inquiéter du reſte de l'eſcadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas déſiſtés du projet d'entrer dans l'isle & l'on prit dans cette circonſtance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à découvrir de nouveau l'ennemi, s'il ſe tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres ſentant les torts qu'il avoit auprès du gouvernement, par tout ce qui venoit de ſe paſſer, voulut ſe réconcilier M. Marchis, le fit appeller au conſeil tenu entre les Capitaines & ſuivre ſon avis: ce ne fut pas pour longtems.

Le 14 Mai on eut une connoiſſance plus parfaite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres arriva ſur nous; on reconnut que c'étoit un vaiſſeau de guerre, mais inférieur à nous; il y avoit tout lieu de préſumer que c'étoit le vaiſſeau d'eſcorte venant d'Europe, pour prendre ſous ſon convoi les navires de la compagnie Angloiſe: nous avions fait juſques-là tout ce qui étoit néceſſaire

pour le tromper, on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit fermé les sabords de la premiere batterie, & masqué même quelques-uns de la seconde ; cependant on cherchoit en apparence à délier l'*Achille* par divers expédiens & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on auroit dû tenter plutôt. On négligea même les avis des matelots provençaux, qui avoient déjà fait campagne sur ce vaisseau & qui indiquoient les moyens pratiqués dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoi qu'il en soit, le vent nous étoit favorable, & quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût pris chasse, nous le gagnions sensiblement, la victoire paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia francese*, perdit tout le fruit de cette journée: pour piquer son adversaire d'émulation il veut faire jouer des canons de chasse; il en parle à M. Marchis, qui lui représente: 1°. que c'est vouloir nous démasquer absolument pour François ; que l'ennemi, quoiqu'il eût toutes raisons de nous juger tels, pouvoit encore en douter: 2°. que nous allions le mettre à même de calculer notre force par notre calibre: 3°. que les canons de chasse nous retarderoient dans notre marche: 4°. qu'au contraire, en l'invitant à nous riposter par les siens de retraite, nous lui fournissions un moyen d'accélérer sa fuite, comme il est d'expérience. Le commandant n'aimant pas les représentations, fut sourd à celle-ci; il ordonne qu'on pose des canons de l'avant & qu'on se prépare au combat; en conséquence l'aumônier donne la bénédiction;

diction ; des cris de vive le Roi annoncent la joie & la ferveur de l'équipage : le silence succede. M. de Marnieres parle & prononce la harangue suivante :

„ Mes amis, vous êtes tous de braves gens, „ je n'ai rien à vous dire ; vous avez besoin „ de hardes, voilà un magasin où vous en „ trouverez."

De nouvelles acclamations succedent à ce discours, on hisse pavillon blanc & on l'assure de plusieurs coups de canon de chasse à boulet : au troisieme le flegme Anglois s'émeut ; notre adversaire hisse le pavillon de sa nation à queue rouge & riposte par six coups de canon de retraite ; nous tirions de loin en loin, mais le jeu sembloit plaire à l'ennemi, & il nous rendoit nos boulets avec usure ; nous n'étions plus qu'à portée de canon, les siens nous dépassoient beaucoup & tomboient par notre arriere à dix toises de la galerie : pendant ce tems il cherchoit à s'alléger, en jettant tout dehors ; ce que nous reconnûmes aux divers débris qui passoient le long du bord. Le vent continuoit à nous favoriser, l'Anglois tomboit sous le vent & nous n'étions plus qu'à portée de canon : le calme survient ; l'ennemi ne peut gouverner, il présente malgré lui son travers, on compte ses sabords : le maître canonnier, bouillant d'impatience, vient assurer M. de Marnieres que de sa premiere batterie il voit parfaitement le vaisseau, que toute la volée peut porter. Le Capitaine veut attendre encore qu'on soit plus près : tandis qu'on délibere les vents varient, ils sautent d'un rumb à l'autre ; on ne suit pas assez ces changemens ;

nul ordre, perſonne n'eſt à ſon poſte, tout le monde parle, un officier crie braſſe bas-bord, un autre braſſe tribord, un troiſieme braſſe quarré. L'ennemi obſervoit en ſilence le moment où le vent ſe décideroit : il arrive cet inſtant; nous nous trouvons coëffés du S. E., nous abattons ſur tribord & comme par un enchantement l'Anglois eſt tout à coup au vent à nous, ſes voiles pleines & enflées, ſillonnant la mer avec rapidité ; alors, mais trop tard, M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne, aucun coup ne porte, on perd la tête, on veut chaſſer & l'on eſt plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit ſe ſervir. La fureur eſt générale. L'état-major ſeul ne peut contenir ſa joie, il ſoupe avec un appétit & une préſence d'eſprit qu'on ne peut trop admirer. Il faiſoit une nuit obſcure, on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard ; elle paroît ; mais c'eſt pour éclairer notre honte ; nous l'eſtimons déja à près d'une demi-lieue : n'ayant rien de mieux à faire on continue à chaſſer ; on avoit aſſez bien conſervé le bâtiment dans la nuit, mais le Capitaine abſorbé dans ſa douleur s'étant retiré dans ſa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné ſenſiblement & l'équipage ne pouvant contenir ſa rage s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & ſurtout à la mauvaiſe volonté de l'officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaiſſeau qu'on pourſuivoit, on découvrit deux autres voiles, qui tinrent bientôt le vent comme nous ; l'ennemi parut embarraſſé de cette manœuvre & il arriva un moment, comme pour nous traverſer par l'a-

vant, & de crainte de ſe trouver entre nous & les deux bâtimens, qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M. de Marnieres revenu à lui témoigna ſa ſatisfaction en voyant l'ennemi arriver ; il reprit confiance & ſe flatta encore une fois de s'en emparer ; ſon ardeur embraſſant tout il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens ; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonſtance & il ſentit le tort qu'il avoit eu de s'en ſéparer ; elles auroient donné chaſſe aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le commandant auroit pourſuivi & combattu le vaiſſeau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant obſervé que notre ennemi avoit ſon pavillon, il a fait arborer auſſi pavillon rouge. Qu'eſt-il arrivé de cette manœuvre? L'Anglois auſſitôt appréciant notre ruſe eſt revenu au vent, ſans aucune défiance de ces deux bâtimens : on s'apperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par une autre ; on amene ce pavillon-là & l'on hiſſe pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit abſurde. C'étoit, après avoir inſtruit le vaiſſeau de guerre chaſſé que les deux voiles qui paroiſſoient n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine, que nous n'étions point des leurs ; & comme ils nous devoient remarquer pourſuivant celui-là, c'étoit leur dire encore, qu'étant François, celui après lequel nous courions étoit de leur nation. M. Marchis très piqué de n'être conſulté en rien dans tout ceci, en jette les hauts cris ; il prévoit ce qui eſt arri-

vé, c'eſt qu'on ne prendroit ni le vaiſſeau de guerre, ni les vaiſſeaux marchands. M. de Marnieres avoit conſervé longtems l'eſpoir de vaincre le premier & il ſe conſoloit du reſte, diſant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruſe de l'ennemi, qui rallentiſſant adroitement ſa marche, l'excitoit à la chaſſe & laiſſoit ainſi le tems aux navires marchands de ſe dégager & de fuir; lorſqu'il les jugea hors d'atteinte, il reprit ſa courſe & s'éloigna ſenſiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile, on s'eſtima trop heureux de retrouver les frégates & le ſcorbut gagnant les équipages on parla de finir la croiſiere. Il y avoit encore au moins un vaiſſeau du Bengale qui devoit paſſer. M. Marchis propoſe de prendre les malades des frégates, & de les laiſſer encore un mois en ſtation; mais le Commandant trop foible n'oſe propoſer la choſe aux Capitaines & malgré toutes les obſervations de ſon Capitaine en ſecond prend ſon point de départ, afin de relacher à la Baye de tous les Saints, lieu où il nous étoit preſcrit d'aller, non pour y montrer notre honte, mais pour nous y défaire des riches cargaiſons dont nous nous ſerions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas même avant de partir la légere ſatisfaction de faire quelque mal à l'ennemi, ainſi qu'il s'en étoit flatté: dans le deſſein de ſe venger de ſon mauvais ſuccès, il menaçoit d'aller tenter un coup de main ſur la rade de Ste. Helene, ſoit pour y enlever les navires qui y ſeroient, ſoit pour les brûler: le rapport des frégates lui ôta cette reſſource du deſes-

poir, en ce qu'il portoit qu'il n'y avoit rien abſolument dans cette rade.

Nous mouillâmes le 9 Juin à la Baye de tous les Saints, où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des ſix navires de Chine que nous avions manqués & dont la cargaiſon, ſuivant la dépoſition qu'ils en avoient faite à l'Amirauté de cette ville, ſe montoit à 9,000,000 cruſades, c'eſt-à-dire à 22,500,000 livres de notre monnoye.

Il eſt inutile d'ajouter combien les capitaines ſe moquerent de nous, en nous avouant que leurs équipages qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié ſur les cadres & en vérifiant la juſteſſe de toutes les obſervations de M. Marchis ſur nos mauvaiſes manœuvres & nos fauſſes combinaiſons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'eſpoir, en faiſant des efforts auprès du Gouverneur Portugais (7) pour qu'il obligeât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les ſecours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent avec hauteur qu'ils ne le pouvoient en préſence d'un ennemi, & que ſi le Gouverneur s'obſtinoit à cette violence, ils ſe feroient échouer ſous les forts de la capitale du Bréſil & en rendroient le Portugal reſponſable auprès de leur gouverne-

(7) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du Viceroi, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *pover' huomo*: un pauvre homme. Comme ce Commandant n'alloit jamais chez lui ſans le Chevalier de graſſe, Capitaine du *Zéphyr*, eſpece de Coloſſe fort lourd, fort bête & fort groſſier dans ſon arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo*: un cheval.

ment. Cependant ils fabriquerent dans le ſilence une chaloupe pontée, qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur ſéjour & demander une eſcorte. Cette chaloupe appareilla ſous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon françois de la pourſuivre.

Ainſi ſe termina cette expédition, qui ne fut malheureuſe qu'à force de mauvaiſe volonté, de contraventions aux ordres du Roi, aux inſtructions du Miniſtre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des ſubalternes & de foibleſſe de la part du chef.

On ne peut raiſonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le déſir ſincere de capturer les navires que ſa miſſion étoit d'intercepter; il ſouhaitoit ſurtout ardemment s'emparer du vaiſſeau de guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce Capitaine, plus d'un million de bénéfice qui en auroit réſulté pour ſa part étoit une amorce trop puiſſante pour renoncer de gaieté de cœur aux riches priſes à faire, & quant à la ſeconde conquête elle étoit trop eſſentielle pour balancer ſes premieres fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaiſſeau de guerre conquis ſur les Anglois dans des mers auſſi éloignées: eſpece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hoſtilités. Il y a, ſans doute, aſſez de griefs à imputer à M. de Marnieres, qui, malgré ſa bonne volonté, fut la cauſe eſſentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils ſont d'abord, en partant de France, de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de ſon grade de

Capitaine en ſecond, de n'avoir pas puni les officiers lorſqu'ils ont commencé à lui manquer comme s'ils ne le reconnoiſſoient pas pour tel, de ne s'être pas littéralement conformé à ſes inſtructions en adoptant ſes avis ſur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les ſuivre, par cette préſomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des ſubalternes, d'avoir fermé les yeux ſur tous les torts de ceux-ci, enfin d'en être venu au point de les autoriſer par ſon exemple.

Quant aux officiers, (8) il eſt conſtant par le témoignage général de l'équipage, que bien loin de ſeconder les bonnes intentions de M. de Marnieres, ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder, craignant les châtimens qu'ils étoient dans le cas d'encourir, ſi M. Marchis par le ſuccès de ſon expédition acquéroit quelque crédit auprès du miniſtere & ne voyant d'autres reſſources d'y échapper qu'en faiſant échouer abſolument ſon projet, qu'en repréſentant ſon auteur comme un aventurier qui avoit induit le gouvernement en erreur, ils ſacrifioient un intérêt médiocre à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord & enſuite à la conſervation de leur état & à leur propre ſûreté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'inſubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas M. Marchis, comme Capitaine en ſecond, avoit pris ſon poſte ſur

(8) Il eſt queſtion ſeulement de l'Etat-Major de l'*Achille*.

le gaillard d'avant, où un Enſeigne (9) devoit être ſous ſes ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander ſeul; il ajouta qu'il n'étoit point fait pour ſervir ſous un pareil gredin: cette querelle ne put heureuſement influer ſur un combat qui n'eut pas lieu, mais bien ſur le reſte de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune ſatisfaction; ce qui encouragea l'inſolence de l'autre & de ſes camarades.

M. de Marnieres avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particuliere d'homme à homme, qu'il étoit d'uſage que les officiers vuidaſſent entre eux. D'après ce principe, arrivé à la Baye de tous les Saints, M. Marchis invite ſon adverſaire à deſcendre, mais celui-ci refuſe toujours ſous le prétexte qu'il n'eſt pas fait pour ſe meſurer avec lui; de-là une rixe ſi vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir ſoufleté ſon adverſaire, le jettoit à la mer de la galerie où la ſcene ſe paſſoit, lorſqu'on accourt & les ſépare: ils ſont mis aux arrêts l'un & l'autre; mais le corps des officiers étant venu gourmander le Capitaine d'aſſimiler ainſi un poliſſon à un de leurs membres, il fait deſcendre à terre M. Marchis & l'autre ſort de ſa chambre.

Il falloit revenir en France & que M. Marchis ſe rembarquât. M. de Marnieres imagina de le mettre aux arrêts à ſa rentrée dans le vaiſſeau & de l'y laiſſer juſqu'au moment où l'on a mouillé à Breſt, le 5 Novembre; il arriva dans cette cap-

(9) M. de la Vicomté.

captivité, tel qu'un prisonnier d'Etat coupable des plus grands forfaits: il partit pour Paris & par l'examen de ses plaintes on reconnut non-seulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'assura vaguement qu'il auroit justice, & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promesse de l'en laisser absolument le maître, de l'en rendre le chef & de ne mettre sous ses ordres que des officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit soufferts, toutes les injustices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit usé à son égard pour le tromper, il consentit à ce qu'on voulût & se disposoit à une seconde expédition secrette.

Cependant on avoit mandé M. de Marnieres, fort embarrassé de sa personne; il étoit neveu du Lieutenant-Colonel du Régiment de Gardes, militaire estimé; il avoit d'autres entours, qu'il mettoit en mouvement, & tout son corps d'ailleurs étoit intéressé à ne pas le laisser succomber dans une pareille querelle. Malheureusement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation, & s'il s'étoit trouvé un moment favorable pour faire sauter une tête de la marine dans un conseil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnieres, homme d'esprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans son desespoir fit un coup d'étourdi digne du garde-marine le plus fol, ou plutôt capable de le faire rouer en

bonne juſtice. Il ſe rend au ſpectacle un jour, où M. Marchis y étoit, & comme celui-ci deſcendoit l'eſcalier donnant la main à une Dame, il lui applique par derriere un ſoufflet de la gauche & de la droite tire ſon épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête, on leur donne des gardes des Maréchaux de France: l'affaire eſt portée au tribunal & les ſollicitations agiſſent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond, ſous prétexte que le Sr. Marchis n'ayant eu qu'un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, dont les fonctions ſont finies, n'eſt plus militaire : il punit ſeulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public & le condamne à reſter quelques ſemaines au Fort-l'Evêque.

Durant cet intervalle, les protecteurs du priſonnier circonviennent le Miniſtre ; on lui repréſente qu'il n'eſt pas poſſible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un ſoufflet, ait un commandement; qu'il faudroit d'abord qu'il ſe battît, qu'il fût tué, ce qui le rendoit inutile, ou tuât, ce qui le ſoumettoit au glaive des loix ; que dans l'un & l'autre cas il ne pouvoit reſter en France; qu'ainſi le mieux étoit d'éviter un malheur en lui enjoignant d'en ſortir, avant que ſon adverſaire fût hors de priſon. La foibleſſe du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre ſans reſſource M. de Marnieres, le ſauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume ſous un délai déterminé & il paſſa au ſervice de Dannemarc.

Notice sur M. Marchis.

M. Marchis est né à St. Malo : son pere y tenoit une petite auberge à l'enseigne de la croix blanche ; il fit mal ses affaires, & sur le bruit que son fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua soldat sur le *St. Louis*, vaisseau de la compagnie, où il mourut. Le fils avoit passé pilotin. M. Dupleix le tira de-là, pour le faire naviguer en qualité d'officier, sur les vaisseaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'est alors que M. Marchis, en revenant de Manille sur un de ces vaisseaux, dont il étoit second Lieutenant, fut pris dans le détroit de Thalacca par les Anglois, qui mirent leurs prisonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'esprit, ni de talens ; il avoit de la disposition pour apprendre toutes les langues très promptement ; ce qui fit, qu'ayant appris un peu l'hollandois, un bourgeois de Batavia lui donna une embarquation de 150 tonneaux à conduire au Pérou. Ce fut au retour de ce voyage que je le connus, étant arrivé alors, & nommé Supercargue pour la Chine. Un mot que le Général me dit, me fournit l'occasion de lui proposer M. Marchis pour premier Lieutenant du vaisseau sur lequel je passois. Il me dit de le lui amener, car il ignoroit son existence. Cependant, après quelques questions, il plut au Général, qui le nomma premier Lieutenant au service de la Compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé, que je remarquai dans M. Marchis une suffisance qui surpassoit ses talens : point de souplesse avec les

ſupérieurs, de la hauteur avec ſes égaux, & du mépris pour les inférieurs; par deſſus tout une vanité ſinguliere, qu'il prétendoit ſoutenir par des fanfaronades inſupportables; je ne manquai pas de lui dire en particulier que ce n'étoit pas le moyen de s'avancer, ſurtout chez une nation étrangere. Mais mes avis répétés ſouvent éloignerent entierement M. Marchis de moi, au point que de retour de ce voyage je ne le vis plus. Comme aucun Capitaine ne vouloit de lui pour ſecond, on lui donna un vieux vaiſſeau, ſur lequel on va raſſembler le long de la côte de Java les bois de conſtruction; emploi dont perſonne ne veut.

M. Marchis, pour ſe tirer de cette ſituation, jugea à propos d'épouſer une jeune veuve d'un perruquier, de famille de réfugiés françois, qu'il ſavoit être fort protégée du Général; par ce moyen il eut un beau vaiſſeau de 1200 tonneaux tout neuf, frais, venant de l'Europe, deſtiné pour aller à Surate & de-là à Moka: excellent voyage. Revenu à Surate, il s'agiſſoit de retourner à Batavia pour faire nettoyer & eſpalmer le vaiſſeau; mais M. Marchis deſiroit retourner à Moka, ce voyage étant lucratif.

Il faut ſavoir que dans le ſervice de la Compagnie Hollandoiſe, le Capitaine eſt maître abſolu en mer; mais auſſitôt qu'il eſt mouillé dans une rade, ou port, où il y a un établiſſement de la Compagnie, il ne peut plus faire la moindre choſe, ſans l'ordre de celui qui commande à terre; ces ordres même, de quelque peu de conſéquence qu'ils ſoient, ſe donnent par écrit & ſont à la décharge du Capitaine. Celui qui comman-

doit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au poſſible & ſans probité ; M. Marchis l'engagea aiſément par quelque vue d'intérêts à le nommer pour retourner à Moka & à renvoyer à Batavia le vaiſſeau deſtiné à ce voyage ; mais il le perſuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aiſé que d'échouer & d'eſpalmer ſon vaiſſeau dans la riviere de Surate. Deux Capitaines de la Compagnie, excellens marins, que j'ai connus alors ſur les lieux, qui ſurent cette réſolution, furent repréſenter au Directeur que, comme ſerviteurs de la Compagnie, quoique la choſe ne les regardât point, ils ſe ſentoient obligés de l'avertir qu'on perdroit infailliblement ce vaiſſeau par cette entrepriſe ; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin M. Marchis échoua ſon vaiſſeau, qui creva, auſſitôt que l'eau ſe retira ; alors le Directeur repréſenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre ; mais que peut-être ſi l'un déſertoit, l'autre viendroit à bout de ſe diſculper, en imputant toute la faute à l'abſent. C'eſt ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de ſe refugier à Bombay, & de-là repaſſer en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'eſt qu'il emporta de quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la groſſe aventure à Batavia, pour leſquelles il ne laiſſa que ſa femme dans la miſere, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.

N°. I. (Page 106.) *Extrait d'une Lettre de Rome, du 27 Mai 1768.*

Vous avez raiſon de reconnoître l'œuvre Jéſuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la cour de Rome: Ricci en eſt l'ame & le mobile. Ce deſpote outragé prévoit ſa chûte preſque inévitable; nouveau Samſon il veut au moins ſuccomber avec éclat, &, s'il ſe peut, entraîner en tombant l'égliſe univerſelle. Ainſi ce Bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, eſt de la part de la Société un chef-d'œuvre de politique; elle remet par-là la puiſſance temporelle aux priſes avec la puiſſance ſpirituelle; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le ſeul moyen de rallumer le fanatiſme éteint dans la plupart des royaumes de la Chrétienté. Clément XIII, en abdiquant ſon perſonnage de Prince laïque, pour s'en tenir au rôle de Chef de l'Egliſe, élude finement le droit du plus fort; comment l'attaquer, pour ainſi dire, dans le fort de Catholicité où il ſe retranche! comment s'en prendre au Saint Eſprit, avec lequel il s'identifie! quelles foudres oppoſer à ſes foudres ſpirituelles! les Rois offenſés peuvent-ils également dépoſer leurs qualités auguſtes de Majeſté Très-Chrétienne, de Majeſté Très-Catholique, &c? les fils s'armeront-ils contre leur pere deſarmé? & s'ils le font, l'eſprit de paix & de charité, le véritable eſprit

évangélique, dont se pare le Souverain Pontife, sa déclaration que le sang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu seul peut être son soutien & son juge, ne sont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ses Etats, de conserver au moins les cœurs de ses sujets ? Il rejette ainsi tout l'odieux sur vos exécutions militaires, & rend tout à la fois tyranniques & puériles en ce moment vos reprises de possession, peut-être très légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux ; dans la grande tragédie qui se prépare, les peuples attendris seront pour un vieillard blanchi sous les travaux Apostoliques, priant, gémissant aux pieds des autels, offrant de subir seul toutes les peines que les Princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ses courageux prédécesseurs, plutôt que de trahir la cause de l'église & les devoirs de son ministere.

Par la conduite du St. Pere, voilà donc les Princes offensés réduits à le combattre simplement à armes égales, c'est-à-dire à coups de plume & avec des manifestes. Qu'avancerez-vous encore? que feront tous les Requisitoires de vos Procureurs généraux, tous les Arrêts de vos Parlemens, contre des Anathêmes invisibles & que ne peuvent renverser les langues les plus éloquentes? Aurez-vous recours à vos Théologiens? Il s'en trouvera, sans doute, d'assez lâches, d'assez vendus à la cour pour trahir leur conscience & trouver la cause du Pape mauvaise, fût-elle bonne? Mais reconnoîtra-t-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès qui intéresse toute l'Eglise ? Il faut un Concile

Général, ou au moins des Conciles Nationaux ; & c'eſt où les Jéſuites veulent vous réduire. Je ſuppoſe qu'il ſe faſſe en France, par exemple, une aſſemblée du Clergé, comme en 1682, croyez-vous que Louis XV fût le maître de celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la premiere? Si lors de la derniere en 1765, convoquée uniquement pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pû arrêter la fermentation que par la diſſolution de l'aſſemblée, par la diſperſion des membres, que n'avez-vous pas à craindre de celle-ci, où les Evêques ſe prévaudront du beſoin que vous aurez d'eux, où reconnoiſſant en quelque ſorte la néceſſité de leur concours pour l'indépendance de la couronne, on ſe remettroit de nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer le véritable objet de la convocation, ils rappelleront toutes leurs demandes & exigeront qu'on faſſe droit ſur toutes leurs plaintes, ſur toutes leurs proteſtations. Croyez que les Jéſuites du fond de l'Italie gouverneroient ce conciliabule preſque auſſi fortement que le conſiſtoire du Pape à Rome, & quelles ſuites funeſtes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus prudent au premier coup d'œil, le plus conforme à la religion du Roi, mais le plus propre à réveiller le fanatiſme, à rallumer le flambeau de la diſcorde d'un bout de l'Europe à l'autre.

Que faire dans ces circonſtances, & comment ſe tirer d'un pas auſſi difficile? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de la ſuperſtition, ſapper dans ſes fondemens une puiſſance coloſſale, qui n'a pour ſupport que les têtes des monarques courbés ſous ſes pieds;

tel eſt le vœu du philoſophe clairvoyant, tel ſeroit le ſyſtême d'une politique intrépide. Malheureuſement ce ſiecle éclairé ne l'eſt point aſſez pour changer tout à coup de maximes, transmiſes de ſiecle en ſiecle & conſacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons ſujets ſans elle, & que ſi elle n'exiſtoit pas, l'intérêt des Rois ſeroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une ſciſſion totale, alors il falloit regarder comme non avenu le Bref en queſtion, traiter ſourdement de ſa révocation, ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, ſi l'on ne pouvoit réuſſir auprès du Pape régnant, éviter ſurtout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuſes, & de ſe réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hoſtilement contre un Pontife deſarmé, ou d'avoir beſoin du ſecours des Evêques dans une cauſe qui, au fonds, eſt la leur & dans laquelle ils ſeront toujours juges & parties.

Mais les ſpéculateurs profonds reconnoiſſent encore ici le doigt de Loyola. Dans l'extrêmité où les Jéſuites ſe trouvent réduits, leur intérêt eſt de porter le trouble & la confuſion partout, d'agiter l'Europe en tout ſens, pour tâcher de ſe retrouver à leur place & regagner le terrein qu'ils ont perdu: il ne ſeroit donc pas étonnant qu'ils euſſent eux-mêmes ſoufflé la diſcorde dans le conſeil des Princes, & qu'après avoir armé le Pape de ſes anathêmes, ils armaſſent les Rois de

leurs foudres. Que réſultera-t-il de tant d'efforts? Ne prématurons pas les événemens; mais leur rétabliſſement ſeroit moins étonnant que leur chûte.

No. II. (Page 108.) *Extrait d'une Lettre d'un Philoſophe voyageant en Corſe, du 20 Août 1768.*

Vos politiques ſpéculent, Monſieur, ſur ce que nous voulons faire de l'isle de Corſe; ſavez-vous bien, en ſuppoſant la réduction de ſes habitans prompte & volontaire, que c'eſt une des meilleures acquiſitions pour la France, une colonie fertile & excellente, très propre à la dédommager de la perte d'une partie de ſes autres colonies: elle peut ſuppléer mérveilleuſement, par exemple, à celle du Canada; car, ſauf les pelleteries, nous y pouvons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je ſais que l'étendue de ſon terrein n'eſt pas comparable à cet immenſe continent, mais c'eſt un nouvel avantage. Notre patrie n'eſt pas aſſez peuplée pour ſuffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier, & la défenſe de tant de poſtes éloignés, néceſſaires à notre commerce, & ne pouvant ſe ſecourir mutuellement, m'a toujours paru un obſtacle invincible à nous ſoutenir dans cet autre hémiſphere, contre les efforts naturels des ſauvages pour défendre leur liberté & ceux de nos voiſins, les Anglois, pour faire des uſurpations ſur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau monde, des flottes continuelles qu'il y falloit en-

voyer à grands frais, des pertes d'hommes qu'occaſionnoient néceſſairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'isle de Corſe & vais vous en tracer la deſcription pour vous mettre à même d'en juger & d'eſtimer les avantages qui peuvent en réſulter pour nous.

L'Isle de Corſe eſt ſituée dans la Méditerranée entre les 39. & 42e. dégrés de latitude, ayant au Sud l'isle de Sardaigne & au Nord les côtes d'Italie: ſa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio* au Sud, juſqu'à *Capo Corſo* au Nord; elle eſt de 160 lieues italiennes : ſa largeur eſt de 75 des mêmes lieues, depuis *Capo Galien* à l'Oueſt, juſqu'au lac d'*Urbino* au Levant. On fait monter tout ſon circuit à 225 lieues, toujours d'Italie.

Cette isle ſe diviſe en dix Juriſdictions & quatre Fiefs, compoſant 68 Pieves.

On entend par Pieve un aſſemblage de pluſieurs lieues ſous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverſes paroiſſes, leſquelles compoſent chaque Jurisdiction.

De ces dix Juriſdictions il y en a ſix en-deçà des monts, qui ſont, *Capo Corſo*, *Balagna*, *Calvi*, *Baſtia*, *Corto*, *Alleria*, & trois Fiefs, ſavoir, *Nouza*, *Brando* & *Canary*.

Au-delà des monts on trouve les quatre autres Juriſdictions, *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio* & le Fief d'*Iſtria*.

Il y a dans cette isle cinq Evêchés, *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Ajaccio* & *Sagome*.

L'intérieur des terres eſt rempli de montagnes, dont pluſieurs ſont plantées de bois d'oliviers & de châtaigniers, & fourniſſent des pâturages

pour les troupeaux: entre ces hauteurs il se trouve des plaines abondantes. On y voit des vignes, des orangers, des bergamotiers, des citroniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradanio*, sont les lacs de *Cremo* & de *Dino*, assez proches l'un de l'autre. Du premier l'on voit sortir les rivieres de *Liamono* & de *Tarignano*, dont l'une coule vers l'Occident & l'autre en sens contraire: celle de *Gaulo* sort du lac *Dino*, & se jette dans la mer près de *Mariana*: outre ces trois rivieres, qui sont les plus considérables de l'isle & qu'on pourroit rendre navigables avec quelques dépenses, il en est plusieurs autres, mais qui ne sont que des ruisseaux, qui coupent presque toutes les plaines & les féconderoient davantage si l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* est la plus abondante de la Corse en tout, celle de *Capo Corso*, quoique la plus exposée, ne lui cede gueres, & toutes, ou presques toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du soin on assimileroit à celui de *Candie*, de *Chipre*, de *Syracuse* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertilisât le terrein, & malgré la fainéantise des habitans, la nature en quelque sorte trop prodigue trompe quelquefois leur indolence & leur offre des récoltes très abondantes. Les bestiaux ne manquent point ici; on y voit des oiseaux de toute espece, quantité de gi-

bier, ſurtout des perdrix rouges. Pendant l'hiver on prend au filet une aſſez grande quantité de ces dernieres pour en fournir pluſieurs villes d'Italie. Cette ſaiſon produit encore beaucoup de merles noirs, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui ſont ici très recherchés & très-délicats.

Il ne manque donc rien en Corſe du côté des comeſtibles, que d'excellens cuiſiniers pour apprêter tout cela. Mais indépendamment des choſes de premiere néceſſité, les arts & le commerce trouveroient auſſi de quoi s'y exercer.

Il y a dans ce pays pluſieurs bains, tant chauds que froids, des eaux minérales ſalutaires pour toutes ſortes de maladies, des oliviers qui fourniroient un commerce d'huile conſidérable & propre à l'approviſionnement de la France, des mûriers & des vers à ſoie, qui, avec de l'induſtrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de nous paſſer des ſoyeries d'Italie; des bois de mâture & de conſtruction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada; des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer; des carrieres de marbre & de porphyre; un cryſtal de la plus grande beauté par ſes différentes couleurs, qui ſe congele dans la montagne de *Borgnano*.

En général, le climat de cette iſle eſt le plus beau du monde. Le ciel n'y eſt jamais obſcurci deux jours de ſuite. Il n'y fait preſque point d'hiver; les chaleurs de l'été y ſont modérées dans les montagnes par les vents du Nord; elles ſont plus fortes dans les villes de *Baſtia*, *St. Fiorenzo*, la *Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio*: on attribue à cette intempérie de l'air les maladies

auxquelles nos troupes ſont ſujettes, & je crois que c'eſt plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court expoſé, Monſieur, vous concevez facilement la vérité de mes ſpéculations; je ne diſſimulerai pas que ces avantages ſont balancés par les dépenſes énormes qu'il faudroit faire dans cette isle pour la mettre à l'abri des inſultes, non-ſeulement des naturels que je ſuppoſe ſoumis, mais des étrangers. L'étendue de ſes côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul eſt effrayant. La plupart des villes ſont démantelées, ou fortifiées d'une maniere très imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la capitale de l'isle & qui eſt preſqu'au centre, reſſemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Baſtia* eſt la ville la plus remarquable; on a déja commencé à y faire pluſieurs ouvrages, mais il faudroit creuſer le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Fiorenzo*, ville dans le plus grand délabrement. Son golfe eſt immenſe & pourroit contenir une quantité prodigieuſe de vaiſſeaux; ſon ouverture eſt de plus d'une lieue ſur trois de profondeur dans les terres. Il eſt bordé de hautes montagnes, qui le mettent à l'abri de tous les vents, excepté du Nord-Eſt. Son enfoncement eſt rempli de gros rochers à fleur d'eau, qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après avec une

mauvaise rade, où il ne peut aborder que de petites tartanes & des felouques ; enſuite *Calvi*, dont le port très grand ne reçoit que des frégates médiocres: celui d'*Ajaccio* eſt plus commode & plus profond, les vaiſſeaux peuvent y jetter l'ancre au milieu du baſſin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale, il y a un petit port bon & ſûr. A la côte orientale ſe trouve *Porto-Vechio*, le plus beau port de la Méditerranée: les plus gros vaiſſeaux y peuvent entrer, mais il y regne un mauvais air, qui a fait déſerter la ville, ſans qu'on ait pu réuſſir à la repeupler. On ne trouve plus ſur cette côte juſqu'à *Baſtia*, qui la termine, qu'*Alleria*, preſque détruite.

Jugez, Monſieur, que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports, tous eſſentiels, & où, avec plus ou moins de danger, peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des ſecours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes; ils ſont preſque tous bâtis ſur de petites montagnes & dans des ſituations fortifiées naturellement; toutes les maiſons crenelées, voûtées, terraſſées & réunies ſe flanquent & ſe défendent les unes les autres; de maniere que chacun de ces endroits ſemble mériter un ſiege, dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépenſe indiſpenſable & qui ſeroit énorme encore, c'eſt celle des grands chemins, qu'il faudroit ouvrir preſque dans toute l'iſle : enfin nos Ingénieurs, à vue de pays, eſtiment qu'il y auroit à conſacrer deux cens millions pour

mettre l'isle de Corse dans l'état le plus florissant. Il n'est pas de doute qu'elle ne rendît un jour l'intérêt de tant de dépenses; mais sommes-nous en état de faire de pareils projets dans ce moment-ci ? C'est à notre ministere bon & sage qu'il faut s'en rapporter; ce qu'il y a de sûr, c'est que tout annonce le dessein de conquérir & de conserver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établissemens de toute espece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La Magistrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre premiere réduction de cette isle par feu le Maréchal de Maillebois, on y comptoit déja 28000 assassinats commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il est vrai que Paoli a établi parmi les siens une espece de justice, mais il n'est pas assez puissant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Aussi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement de ses habitans alloit à 116000 hommes; aujourd'hui on n'en trouveroit sûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir la harmonie dans tous les ordres de l'Etat confondus. Le droit de Noblesse a été ôté par les Genois aux plus anciennes familles, de sorte qu'il ne se trouve presque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentilshommes & les paysans. Il n'y avoit plus de charges, nulle sorte d'éducation pour les enfans; la République ne vouloit les admettre à aucunes dignités ecclésiastiques ou militaires. Leur nouveau chef a réparé tous ces désordres de son

mieux,

mieux, c'eſt-à-dire qu'il a empêché qu'ils ne cruſſent autant qu'ils auroient fait. Sa puiſſance précaire, ſon autorité toujours chancellante, ſa vie même à chaque inſtant en danger, ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu, & dont ſon génie & ſa ſageſſe le rendoient capable.

Du reſte, vous concevez facilement par ce détail, Monſieur, d'où naît la haine invincible des Corſes pour la République; elle ſemble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple: il n'eſt pas juſqu'au commerce de toute eſpece qu'elle lui avoit interdit; elle s'emparoit tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché & leur faiſoit payer fort cher le ſel, le fer, le cuivre & les autres choſes dont ils avoient beſoin: en un mot, elle les traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer, que comme des ſujets qu'elle devoit protéger. Il faut eſpérer que notre caractere de douceur, la ſageſſe de notre gouvernement & la bonté de nos loix répareront tant de maux, & feront ſentir au nouveau royaume de Corſe, le bonheur de vivre ſous la domination de *Louis le bien-aimé*.

N°. XIII. (Tome III, page 242. *) *Copie de la Lettre écrite au Miniſtre, par M. d'Aché, de l'Isle de France le 30 Octobre 1758.*

MONSEIGNEUR,

J'AI eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Isle de France & de mon départ précipité pour la Côte de Coromandel, réſolu par un conſeil général; il ne me reſte plus actuellement qu'à vous inſtruire de la conduite que j'ai tenue & de la ſituation des affaires maritimes de l'Inde.

Je ſuis parti de l'Isle de France le 27 Janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon Escadre de rafraîchiſſemens & de vivres qui lui étoient néceſſaires, de paſſer par l'Isle de Bourbon, d'où étant parti le 4 Février ſuivant, je me décidai, vu la mouſſon contraire, à prendre la grande route, du ſentiment de tous les Capitaines, qui dans cette ſaiſon font d'ordinaire ces ſortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'Avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoiſſance de l'isle de Ceilan que le 22 du même mois. Je dépêchai alors la frégate la *Diligente*, pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays.

(*) Cette Lettre, & la Relation qui ſuit, ſe rapportent à la page 242 du volume III.

Pour moi, après avoir côtoyé l'isle avec la derniere exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouiller le 26 au comptoir ci-dessus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus, me parurent fort incertaines. On m'assura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaisseaux presque désarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

Je me hâtai donc de me rendre à Pondichery au plutôt, pour, de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroissois le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort St. David, deux frégates Angloises qui y étoient mouillées depuis longtems, & qui causoient des dégâts considérables aux environs, après avoir vainement essayé de se sauver, se jetterent à la côte & se brûlerent avec la derniere précipitation. Ce premier début fit un effet admirable sur l'esprit des équipages. Sur le champ M. de Lally, pour profiter des premiers instans, me proposa de bloquer par mer Goudelour & le fort St. David, tandis que lui avec les troupes qu'il prendroit à Pondichery, iroit de nuit pour l'investir par terre. Il ne me restoit que très peu de vivres & encore moins d'eau; j'avois 150 malades sur les cadres; tout le reste de mon équipage étoit épuisé de fatigue, après une traversée de 90 jours: mais l'occasion étoit belle,

& le bien de l'Etat y étoit intéreſſé: j'acceptai donc avec plaiſir le parti que l'on me propoſoit.

En conſéquence j'expédiai auſſitôt le vaiſſeau le *Comte de Provence* & la frégate la *Diligente* pour porter à Pondichery M. de Lally & ſon Etat-Major, & avec le reſte de mes forces je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort St. David. J'eus ſoin auſſi d'envoyer ſur la frégate le Commiſſaire de l'Eſcadre pour me préparer les vivres dont j'avois beſoin.

Déja la nuit du 28 au 29 étoit écoulée; j'avois même connoiſſance par le grand feu des ennemis de l'approche de nos troupes de terre, qui venoient inveſtir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le ſignal de neuf vaiſſeaux. Je ne tardai pas à en avoir connoiſſance moi-même, & comme ils me paroiſſoient faire vent arriere ſur nous toutes voiles dehors, je fis ſans perdre de tems filer les cables par le bout & ranger auſſitôt mon eſcadre ſur une ligne; le *Bien-Aimé* à la tête, ſuivi du *Vengeur* & du *Condé*; je me plaçai au centre, ayant pour matelots, devant & derriere, le *Duc d'Orléans* & le *St. Louis*; le *Moras* qui ſuivoit ce dernier vaiſſeau, tenoit la tête de mon arriere-garde & le *Duc de Bourgogne* ſerroit la file. Je donnai ordre en même tems à la frégate la *Sylphide* de ſe poſter de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaiſſeaux dans cette ſituation, je fis le ſignal de ſe préparer au combat, & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De ſon côté le Vice-Amiral tenant l'avantage du vent avec ſes neuf vaiſſeaux, fit à ſon tour ſa diſpoſition. Il étendit d'abord ſur un front

parallele à ma ligne, deux vaiſſeaux, mais à grande diſtance l'un de l'autre ; puis précédé d'un vaiſſeau de force, & ſuivi de trois autres, il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant mon avant-garde ſe trouvant à portée de celle de l'ennemi, je fis le ſignal de commencer le combat, & bientôt les deux centres ſe trouvant rapprochés, l'affaire fut engagée de toutes parts ſur les deux heures après-midi.

Trois fois le Vice-Amiral Pocok hors de ſa ligne, ainſi que moi, me combat à portée du piſtolet & met à culer, & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots, Mrs. de Surville cadet & Joannis, tous trois nous maltraitions conſidérablement le corps de bataille des ennemis, dont le principal feu étoit dirigé ſur moi.

M. Bouvet, commandant le *Bien-Aimé*, ne ſe comportoit pas avec moins de valeur à l'avant-garde; ſeul il maltraitoit conſidérablement le vaiſſeau qui étoit par ſon travers; le *Vengeur*, commandé par M. de Palliere, après quelques volées obligea le ſien de tenir le vent, & malgré tous ſes efforts il ne put jamais le rengager au combat. Enfin, Monſeigneur, je dois leur rendre cette juſtice, que tous étoient parfaitement à leur poſte & qu'ils y ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt, il ne garda ni ne fut jamais au ſien; au contraire, dès le commencement de l'action il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaiſſeaux, dont il s'étoit mis à l'abri. La *Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais réſiſter longtems, comme je m'y étois atten-

du, & malgré ſa bonne volonté les premieres volées la forcerent de plier & de paſſer ſous le vent. Le *Moras*, commandé par M. Bec-de-Lievre, ſe trouva preſqu'auſſitôt dans le même cas; quelques volées malheureuſes qui lui mirent la moitié de ſon monde hors de combat, l'obligerent d'arriver pour éviter d'être écraſé totalement.

Il eſt aiſé de voir par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal, avec des vaiſſeaux inférieurs à ceux des ennemis; malgré cela, quoique d'une part mon centre & le premier de mon avant-garde ſouffriſſent conſidérablement, de l'autre celui de l'Eſcadre Angloiſe ſupportant à peine notre feu plioit pourtant & ſe laiſſoit culer. Voyant cela je fis ſignal au vaiſſeau de l'avant de virer de bord pour couper & mettre entre deux feux l'arriere-garde des ennemis & la ſéparer de ſon avant-garde, qui étoit très maltraitée; mais la fumée empêchant de voir le ſignal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déja. Le *Comte de Provence* & la *Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le ſujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en inſtruire, commençoient à ſe rapprocher de moi & à ſe rallier. L'ennemi alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié juſque dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ſes forces; mais pourſuivant mon premier deſſein que les vaiſſeaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute l'eſcadre vent arriere. J'avois en outre deux raiſons pour cela, qui me parurent fort eſſentielles:

la premiere étoit que la nuit approchant je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me seroit possible, Goudelour & le fort St. David : l'autre, que par ce mouvement je rengageois de nouveau le combat en m'approchant de terre & mettois à son poste le vaisseau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter sans retardement ce que j'avois projetté ; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre serra le vent de plus en plus, & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat, à la faveur de la nuit qui survint il passa sous le vent & se retira vers Madras. Je ne négligeois rien pour le conserver ; mais comme il ne mit aucun feu, je ne pus m'appercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort désemparé.

Du reste, comme je courois sur la terre, j'ordonnois au *Comte de Provence*, commandé par M. de la Chaise, qui connoissoit parfaitement la côte, de faire la route & de ménager les bordées ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet, il en fit les signaux, que nous repétâmes à l'instant.

Le lendemain 30 du mois, nous nous trouvâmes avoir jetté l'ancre devant l'Amparvé, sept lieues sous le vent de Pondichery, où le courant & la dérive nous avoient jetté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau, qui avoit combattu valeureusement pendant l'action, avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancres ; il avoit mouillé la seule qui lui restât à son bossoir & on soupçonna que le *Duc*

de Bourgogne paſſant pendant l'obſcurité lui coupa ſon cable avec ſa quille: ce qui le força de ſubir ce malheureux ſort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je reſſentis à la vue d'un pareil ſpectacle, auquel il n'y avoit point de remede. Rendu à Pondichery je démontai M. d'Aprêt, non pas tant pour cette raiſon, que pour la maniere dont il s'étoit comporté pendant le combat, & je donnai ſon vaiſſeau à M. Bouvet, qui étoit inconſolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma ſituation vers l'Emparvé étoit d'autant plus cruelle, que l'eſcadre du Roi, ainſi que je l'ai dit ci-devant, y étoit preſque ſans eau, ſans bois, ſans vivres, avec beaucoup de malades & quantité de bleſſés: néanmoins, à la faveur des briſes de terre & du large, & après avoir donné les ſecours néceſſaires au vaiſſeau le *Bien-Aimé*, je me rendis le 7 Mai dans la rade de Pondichery, le centieme jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, Monſeigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorſqu'on eſt affalé ſous le vent d'un endroit dans les mois de Mai & Juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été aſſez heureux d'en venir à bout, & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en ſoit, il réſulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre, dont j'étois chargé pour Pondichery; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traverſées, toutes dans les ſaiſons contraires, un combat naval à l'eſcadre

An-

Angloiſe, qui venoit pour apporter du ſecours à la place nouvellement aſſiégée, ou pour en enlever les effets; que l'ayant miſe ſous le vent elle n'a pu exécuter ſon projet; que la préſence de l'eſcadre du Roi l'a détournée d'aſſiéger Karikalle, comme j'ai ſu qu'elle l'avoit réſolu; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la priſe de Goudelour & du fort St. David.

Lorſque j'eus fait à mon arrivée ici le 7 Mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois ſur mes vaiſſeaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'eſſuyer. Le conſeil mixte décida que je reſterois ſous les murs de Pondichery, juſqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'euſſe fait de l'eau & les vivres, dont l'eſcadre avoit un extrême beſoin: malgré cela, ayant pris les ravitaillemens néceſſaires pour vingt jours, je tins, M. de Lally étant alors occupé au ſiege du fort St. David, un conſeil de marine, où M. de Leyrit & les Conſeillers furent appellés, touchant la poſition de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faiſoit déja voir du haut de nos mâts, même à Pondichery.

J'y expoſois la triſte ſituation d'une eſcadre mouillée ſous une fortereſſe qui la défend de fort loin, les malheurs qui s'en ſuivroient ſi elle y étoit attaquée, que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choiſir & qu'il tireroit, ſans doute, à de très grandes conſé-

quences dans l'Inde, ſi par des brûlots, ou autres choſes de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jetter les navires à la côte ou de s'y brûler ſoi-même; que dans l'eſprit des peuples du pays l'effet n'en pouvoit être que très mauvais dans les conjonctures préſentes, ſurtout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il valoit infiniment mieux que l'eſcadre mît à la voile & qu'elle décampât, ſi l'on ne pouvoit lui donner le monde ſuffiſant pour l'armer, que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que desavantageux à la gloire des armes du Roi, au bien public & à la Compagnie.

Tous convinrent, ſans néanmoins rien décider, de la ſolidité de mes repréſentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally pour lui faire part de la poſition des Anglois, qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les ſecours qu'il lui ſeroit poſſible de m'envoyer pour mettre l'eſcadre du Roi en état d'appareiller & de s'oppoſer à l'ennemi, s'il s'obſtinoit à gagner Goudelour & à y jetter quelques ſecours. Je chargeai de cette députation M. le Chevalier de Monteil, Major de l'eſcadre, avec une lettre à ce ſujet. MM. de Palliere & Surville cadet, Capitaines de vaiſſeaux de la Compagnie, & M. de Clouet, Conſeiller de Pondichery, y furent auſſi envoyés & l'accompagnerent.

M. de Lally, inſtruit par ces Meſſieurs de la poſition des deux eſcadres, plaignit avec raiſon ma triſte ſituation; mais fort occupé lui-même vis à vis une place auſſi forte que celle qu'il aſſié-

geoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne se retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me secourir; cependant la nécessité l'emportant sur toutes ces considérations, & sentant de plus combien la présence de l'escadre étoit d'un grand poids pour hâter la prise du fort St. David, il se détermina à partir le lendemain pour se rendre à Pondichery. Là le conseil mixte étant assemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaisseaux étoient en danger si, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils restoient mouillés dans la rade de Pondichery; qu'en conséquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cipayes (espece de soldats du pays) pour me les donner.

Je ne puis vous dissimuler la joie que cette réponse me fit; dans l'instant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes ensemble le recensement, en présence du conseil, tant des matelots actuellement à bord, que de ceux qui malades aux hôpitaux pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recensement fait, il me donna 330 soldats & 600 Cipayes, dont sur le champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres aussitôt pour cet embarquement & on y travailla avec tant de diligence que je fus en état, tant bien que mal, de mettre à la voile le 1 Juin, à la vue de l'escadre Angloise.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé sous le vent à moi & qui m'observoit depuis quelque tems, en fit autant sans

retardement ; mais soit pour m'attirer sous le vent de Pondichery & m'éloigner du fort St. David, ou soit qu'il fût déconcerté de ma présence, autant que de ma marche, soit enfin ne voulant pas combattre sous le vent ou pour quelqu'autre raison que j'ignore, il fit porter à petites voiles & se laissa dériver considérablement.

Comme je me doutois par sa manœuvre quel pouvoit être son dessein, je me donnois bien garde de le poursuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conserver toujours Pondichery sous le vent en cas d'un second combat. Je continuois donc à gagner vers le fort St. David pour en suivre le blocus, me flattant ainsi d'y attirer l'ennemi & de lui livrer la bataille, s'il entreprenoit de lui donner du secours, comme j'avois lieu de présumer. Je ne fus pas peu surpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voye du large pour y parvenir ; mais la suite me fit voir que ma conjecture étoit fausse, puisqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en soit, l'escadre du Roi se trouvant le 2 Juin vis-à vis le fort St. David, la garnison demanda sur le champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle, m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre présence ; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter ensemble sur ce qu'il y avoit à faire dans le moment présent. Je m'y rendis sans différer, sitôt que le tems pût me le permettre.

En effet, le 4 du mois je descendis au fort

St. David : là m'ayant témoigné le désir qu'il avoit que l'escadre parût devant Divicoté, petite place qu'il avoit dessein d'enlever, j'appareillai sans perdre de tems & je m'y rendis aussitôt. Ce fort ayant été pris sans résistance, je crus qu'il étoit bon de suivre un peu le long de la côte, puisque j'avois déja commencé. Cette démarche, selon moi, devoit produire un effet admirable dans l'esprit des peuples du pays, tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient attachés, que pour maintenir dans le silence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre, j'apprenois par une lettre du Gouverneur de Karicalle, qu'il étoit arrivé depuis peu dans la rade de Negapatuam un vaisseau Anglois à deux batteries, que j'avois dessein d'intercepter, & d'ailleurs attendant le vaisseau le *Centaure*, qu'on devoit m'envoyer de Maurice, j'étois bien-aise de faciliter son atterrage, & de m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raisons & celles de prendre des vivres à Karikalle, me déterminerent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre en effet le même jour au soir & j'y pris le lendemain quelques rafraîchissemens. Je demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaisseaux; mais je ne pus en trouver. Je communiquai aux Capitaines de mon Escadre le dessein que j'avois de remonter la côte jusqu'à l'isle de Ceilan. Ils furent tous de mon avis, parce que dans cette saison tous les vaisseaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part sur le champ à M de Lally de ce

que nous avions arrêté & j'appareillai le 9 Juin pour aller à Négapatuam ; j'y mouillai le même jour avec toute mon Eſcadre, & ce comptoir Hollandois, ayant ſalué, par mer & par terre, le pavillon du Roi, me donna ce qu'il pût en vivres, boiſſon & agrêts : de-là mettant à la voile, je continuai ma route vers l'isle de Ceilan. Chemin faiſant je m'emparai d'un petit brigantin Anglois, que j'expédiai ſans retardement pour Pondichery, afin qu'il ne m'arrêtât point dans ma marche. Comme dans les différens bords que je courois, je reparoiſſois le 16 Juin devant Karikalle, je reçus un Arrêt du conſeil ſupérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la préſence de l'eſcadre pendant l'abſence de M. de Lally, qui alloit dans les terres faire quelques opérations. A la réception de cet écrit, je ne différai pas d'un moment à me rendre au déſir qu'on avoit de moi. En effet, je mouillai le 17 à Pondichery & le lendemain ayant vu M. de Lally, il me fit part du deſſein qu'il alloit exécuter. Lorſqu'il fut parti, M. de Leyrit me témoignant avoir beſoin de quelqu'un pour en cas d'accident donner main forte aux troupes qui gardoient les priſonniers de guerre, je lui accordai ſur le champ un officier & cinquante matelots pour monter la garde tous les jours dans le fort.

Cependant la retraite des ennemis & la ſupériorité que nous paroiſſions avoir à la côte, ne m'éblouiſſoient point : je connoiſſois leurs forces & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur Eſcadre à Madras, pour la remettre en état de remonter la

côte: d'un autre côté, je voyois avec bien du chagrin combien peu de secours on avoit à tirer de Pondichery, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misere, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller encore une fois attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikalle que trois gros vaisseaux Anglois venant de Bengale, avoient mouillé dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller sur le champ avec quelques-uns de mes vaisseaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ. J'appris en même tems qu'ils étoient richement chargés & qu'ils avoient fait route pour Madras. Jugez, Monseigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croisiere. On se repentit bien alors de m'avoir rappellé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madras dans quelle situation j'étois & combien mon escadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'absence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun secours. Dès-lors les ennemis croyant devoir profiter de leur supériorité sur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué sur leurs vaisseaux; comme je l'ai su depuis, 800 hommes de la garnison de Madras, qui, joints au renfort de 150 hommes tirés des trois vaisseaux de Bengale, rendoient leur escadre infiniment plus forte que la mienne.

La sécurité où l'on étoit à Pondichery touchant les différens mouvemens des ennemis, pensa causer notre perte. Ils étoient déjà à l'Emparvé, que je l'ignorois encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de plusieurs vaisseaux étoient à terre &, comme le mien, hors d'état de servir. Je donnai ordre à l'instant qu'on les fît apporter à bord. J'envoyai aussi visiter les hôpitaux, pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient être en état de donner encore un coup de main. Mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaisseaux étoient toujours dénués de monde & le peu qui restoit, étoit sur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours ; il falloit prendre un parti. J'assemblai les Capitaines de l'escadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laisser attaquer à l'ancre. Ainsi de leur avis & déchargé de la garde de Pondichery, par le résultat du conseil, comme je l'en avois sommé, j'appareillai le 27 Juillet à la vue des ennemis, pour tâcher de conserver le vent que j'avois sur eux, & être par conséquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors dans mon vaisseau 500 hommes d'équipage; ceux de 60 canons, en avoient 350 ou 400 tout au plus, & les autres 215. Encore avois-je été obligé de désarmer la frégate la *Sylphide*, pour de son équipage renforcer mes plus foibles vaisseaux.

Telles étoient les forces avec lesquelles j'allois combattre une escadre pourvue de tout, absolument supérieure à la mienne par la grosseur

des vaisseaux & le calibre de leur artillerie, toujours assurée de son avantage sur nous par la quantité considérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'appercevoir de notre foiblesse par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux escadres manœuvrerent toute la journée à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le Sud, & dès le lendemain je ne revis plus l'escadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatuam, je pris le parti d'aller mouiller à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue : mais on n'en avoit aucune nouvelle. Je ne doutai plus dès-lors que les ennemis ne fussent sous le vent & qu'ils n'eussent pris le parti de nous attendre au passage. Ainsi résolu de profiter de l'avantage du vent, le seul que j'eusse & que je pusse espérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai en conséquence de Karikalle, le premier Août, & ayant fait ranger mes vaisseaux sur un même front pour découvrir davantage, je descendis la côte, bien sûr de les rencontrer s'ils y étoient. En effet, nous ne tardâmes pas à les appercevoir. A neuf heures du matin j'eus connoissance de l'escadre Angloise, qui étoit par le travers de Portonovo & cherchoit à remonter la côte. Aussitôt je tins le vent pour attendre la brise du large & pouvoir aller l'attaquer sans confusion. Cette brise s'étant déclarée à midi, je formai ma ligne au vent; le *Comte de Provence* à la tête, suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans*, mon matelot d'avant : après moi venoit le *St.*

Louis, ſuivi du *Duc de Bourgogne*, enſuite le *Condé* & le *Vengeur*, qui formoient l'arriere-garde. J'arrivai dans cet ordre ſur les ennemis; ils étoient fort loin: ce qui, joint à la peſanteur de pluſieurs vaiſſeaux de l'eſcadre, fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que ſur les cinq heures du ſoir. Malgré cela, toujours déterminé à profiter de mon avantage, j'étois ſur le point d'engager l'affaire, quand le *St. Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir ſa batterie baſſe. Je m'apperçus en même tems que pluſieurs autres vaiſſeaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient, joint à l'approche de la nuit, m'obligea de tenir le vent & de courir ainſi pour le conſerver & profiter d'une occaſion plus favorable.

Le lendemain n'ayant plus revu les ennemis, je fus mouiller à Karikalle pour ſavoir ce qu'ils étoient devenus: mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même, car deux heures après minuit je vis tous leurs feux & ne doutai plus dès lors qu'ils ne manœuvraſſent pour me gagner le vent. J'appareillai auſſitôt pour les prévenir, & en prolongeant comme eux la côte, je les apperçus au point du jour environ une lieue & demie ſous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner; j'en fis le ſignal en conſéquence, & chacun des vaiſſeaux exécuta cet ordre avec tant de préciſion, que je crus remarquer dans l'ardeur générale qui les faiſoit voler à l'ennemi, un bon augure pour le ſuccès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée: j'eus encore la douleur de voir le *St. Louis* & deux autres vaiſſeaux dans le même cas où ils s'étoient

trouvés deux jours auparavant: la mer étoit cependant belle; mais, Monseigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire, on vous a trompé & la Compagnie s'est trompée elle-même: je n'avois dans mon escadre que trois vaisseaux de guerre, les autres n'avoient qu'une foible artillerie, & encore ne pouvoient-ils pas s'en servir; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit songer à y remédier.

Dans la situation où étoient les deux escadres, celle des ennemis étoit bien alors sous le vent; mais à la brise du large elle se trouva nécessairement au vent à nous; ainsi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux: d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de se battre au vent, vu l'état où se trouvoient plusieurs vaisseaux, dont les premieres batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaisseau de la tête & les autres successivement dans ses eaux, faisant par la contre-marche les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger la ligne des ennemis: de-là arriver tout court pour passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux & lui envoyer chacun notre volée à portée de pistolet & courir ainsi dans le même ordre une lieue ou deux, plus ou-moins, pour nous trouver encore au vent à eux à la brise du large. Par cette manœuvre j'écrasois un de leurs vaisseaux & j'étois à même de venir attaquer au vent, cette escadre qui eut été considérablement affoiblie pour-lors. Au reste, le pis qui m'en pût arriver, étoit d'être sous le vent si la brise manquoit

trop tôt & quelque choſe que je fiſſe je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate la *Diligente*, pour le prévenir de mon deſſein, avec ordre de l'exécuter au premier ſignal que j'en ferois. J'ordonnai auſſi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Moras*, tandis que ce dernier vaiſſeau iroit remplir ſon poſte à l'arriere-garde. Tout étant ainſi diſpoſé & chacun n'attendant plus que le moment d'arriver, j'en fis le ſignal par deux coups de canon, coup ſur coup.

Auſſitôt M. de la Chaiſe, commandant le premier vaiſſeau de l'avant-garde, s'empreſſa d'exécuter de point en point l'ordre que je lui avois donné: tous le ſuivirent également bien & à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empreſſoit de tenir ſon poſte, il ſembloit que ce fût un même eſprit qui les fit tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jetter dans la ligne des ennemis le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tarderent pas à prendre le change que je voulois leur donner & je commençois à ne plus douter de la réuſſite de cette fuite. Bientôt le *Comte de Provence*, qui conduiſoit toujours la tête de la ligne avec une prudence & une fierté dont il ne ſe démentit point, ſe trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit ſa derniere arrivée pour aller paſſer à poupe du dernier de leurs vaiſſeaux.

Nous le ſuivîmes tous, forçant de voiles pour ne pas donner le tems à l'ennemi de ſe reconnoî-

tre; plus nous approchions, plus il paroiſſoit étonné de notre manœuvre. Bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déja à portée du canon. Enfin nous étions ſur le point de terminer notre entrepriſe, quand la briſe de terre nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne ſur celle des ennemis & ſous le vent de l'eſcadre Angloiſe.

Ce contretems ne rallentit cependant en aucune façon l'ardeur de nos équipages & je vis avec grand plaiſir qu'au contraire leur animoſité ne faiſoit qu'en augmenter.

Au reſte, je n'avois ceſſé d'admirer le zele & la bonne volonté qui paroiſſoient guider chacun des vaiſſeaux; mais je ne crains pas de dire que la préciſion & la hardieſſe avec laquelle ils manœuvrerent alors, me fit en quelque façon oublier leur foibleſſe. Je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale pour me mettre en état de recevoir l'ennemi, qui de ſon côté formoit ſa ligne au devant & deſſus la mienne. L'Amiral étoit au centre, ayant devant & derriere lui deux de ſes plus gros vaiſſeaux. M. Stevens, commandant un vaiſſeau de 70 canons, étoit à la tête de la ligne, & elle étoit fermée à l'arriere-garde par un vaiſſeau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre longtems; il étoit midi & demi quand ils arriverent ſur nous. Leur manœuvre me fit ſoupçonner qu'ils avoient envie de tomber ſur mon arriere-garde; mais je prévins leur deſſein en mettant en panne pour donner le tems aux vaiſſeaux de l'arriere de ſerrer ſur moi; ils prolongerent alors notre ligne en très bon ordre.

M. Stevens ſe trouvant déja à portée de piſtolet du *Comte de Provence*, mit à culer pour tâcher d'éviter une partie de ſon premier feu; mais ce vaiſſeau en ayant fait autant pour le conſerver toujours par ſon travers, les deux eſcadres ne tarderent pas à s'approcher, & on n'attendit plus de part & d'autre que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le ſignal, que les deux avant-gardes s'attaquerent avec un acharnement réciproque; bientôt l'affaire devint générale & ce ne fut plus de part & d'autre qu'un feu très vif & très animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à la premiere heure, ne furent pas à l'avantage des ennemis, où un de leur vaiſſeaux fut démâté d'un mât de perroquet de fougue & paroiſſoit déja fort maltraité: d'ailleurs leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre; ce qui, joint à l'animoſité des équipages qui augmentoit toujours, pouvoit contrebalancer la ſupériorité de leurs forces, quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre, fit bientôt changer la face aux choſes & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes eſpeces; le vaiſſeau qui combattoit le *Comte de Provence* lui en lança un, qui mit d'abord le feu dans ſes voiles & enſuite dans ſon mât d'artimon. Ce malheureux vaiſſeau, que ſa bonne manœuvre & ſon courage ſembloient avoir dû préſerver d'un pareil accident, tint bon tant qu'il pût pour ne pas rompre la ligne: mais enfin la flamme qui commençoit d'embraſſer ſa dunette, l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit peut-

être eu beaucoup de peine à y réuſſir, ſans M. Bouvet, commandant le *Duc de Bourgogne*, qui ſe ſacrifia pour le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi, qui n'eut ceſſé de l'inquiéter, & ſauva ainſi par ſa valeur & ſa prudence ce vaiſſeau, qui peut-être eût peri ſans lui. Il n'y a point d'éloges, Monſeigneur, que cette bonne manœuvre ne mérite ni de récompenſe que ne doive eſpérer celui qui en eſt l'auteur & qui d'ailleurs en eſt digne à tous égards.

Cependant la retraite forcée du *Comte de Provence* donnoit une ſupériorité décidée à l'ennemi. L'Amiral Anglois, qui connoiſſoit d'ailleurs la foibleſſe de notre artillerie, ſut aſſez profiter de l'avantage du vent pour nous combattre toujours à bonne portée du calibre de 32: de façon que la plupart de nos vaiſſeaux ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adverſaires: pour lui, ſe rappellant, ſans doute, la façon dont je l'avois reçu la premiere fois, il ſe tenoit toujours par la hanche; celui qui le précédoit me tiroit de l'avant, & pas un d'eux ne vint ſe mettre par mon travers: outre cela, j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à l'Amiral, quand un coup de canon emporta ma roue de gouvernail & pour-lors n'étant plus maître du vaiſſeau je dépaſſai malgré moi le *Duc d'Orléans*, qui m'ayant abrié un inſtant me donna la facilité de réparer ce déſaſtre & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui. Alors le combat recommença avec plus d'acharnement que jamais: ſoutenu de tous mes vaiſſeaux, dont il ſembloit que la foibleſſe augmentât le courage, je fis face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été

preſqu'auſſitôt coupée, je me trouvois encore dans le même cas qu'auparavant; mais l'activité de ceux de mes officiers qui me reſtoient, ſuppléant à tout, je fus bientôt en état de revenir à la charge & d'aller ſecourir mes deux braves matelots, qui avec quelques vaiſſeaux ſoutenoient ſeuls le feu de toute la ligne Angloiſe.

Que vous dirai-je, Monſeigneur, des prodiges de valeur qui ſe paſſoient à l'avant-garde? Le feu continuel qui en ſortoit, me cacha pendant quelque tems le dommage que nos vaiſſeaux y avoient eſſuyé. Enfin, cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Moras*, trop foibles toujours pour être mis en ligne, ne pouvant plus réſiſter à des forces auſſi ſupérieures que celles qui les écraſoient, furent contraints d'arriver pour ſe rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reſte, le danger que ces vaiſſeaux venoient d'éviter, n'étoit rien en comparaiſon de celui auquel je fus expoſé un moment après; un artifice, que les ennemis me lancerent, jetta le feu dans ma ſoute aux poudres & je me vis ſur le point de ſauter en l'air à tout inſtant. C'eſt-là, Monſeigneur, où je ſentis plus que jamais combien on eſt heureux dans ces ſortes d'occaſions d'avoir des officiers tels que ceux que j'ai. La ſécurité & le ſang froid qu'ils firent paroître alors ſuffirent pour contenir l'équipage allarmé; le feu fut éteint par les ſoins de M. Guillemin, mon Ecrivain, ſans que pour cela on diſcontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'appercevoir de cet accident.

Malgré tant de déſaſtres nous réſiſtions encore; j'en

j'en étois étonné moi-même, vu que les Anglois ne s'appercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient pour les réparer, faisoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaisseau 190 hommes, tant tués que blessés: la plupart de mes officiers hors de combat, moi-même j'avois dès le commencement reçu une blessure très dangereuse & dont je souffrois beaucoup: toutes mes manœuvres étoient hachées, mes voiles criblées, plusieurs canons démontés; un entr'autres avoit crevé à la premiere batterie & m'avoit tué 15 hommes: enfin je m'apperçus que mon équipage, presque réduit à rien, ne jettoit plus que son dernier feu. Les autres vaisseaux ne me paroissoient pas être dans un meilleur état, tout le courage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les faire résister à des forces si supérieures.

Ainsi, après deux heures & demie de combat, voyant le *Comte de Provence* encore en feu, mon arriere-garde écrasée, mon propre vaisseau tout en pieces, je pris le parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaisseaux qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exécutions cette manœuvre, le croissant qui tenoit la barre de mon gouvernail vint à manquer, de façon que mon vaisseau ne gouvernant plus je ne pus éviter de m'aborder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*, qui étoit tout aussi dégréé que moi. Je me trouvai alors dans la position du monde la plus critique. Les ennemis avoient arrivé, comme nous, & pouvoient profiter de notre embarras pour achever de nous écraser; mais les équipages, à l'exemple de leurs

officiers, qui les animoient au milieu du danger, agirent dans ce moment avec tant de bonne volonté & de courage, que nous fûmes bientôt dégagés & dès-lors maîtres du vaiſſeau, dont on venoit de raccommoder le gouvernail avec la même promptitude ; je pris la queue de l'eſcadre & faiſant encore feu des deux bords j'écartai ceux des ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes auſſitôt à nous regréer, tant bien que mal, pour nous mettre en état de recommencer, en cas que l'Amiral s'attachât à nous pourſuivre, & ayant fait route pour Pondichery, je fis ſignal au *Vengeur* de venir ſe mettre derriere moi. J'eus encore la douleur de voir en paſſant ce vaiſſeau qui pompoit beaucoup & qui me parût très maltraité : au reſte, je devois m'y attendre après la vigoureuſe défenſe que je venois de lui voir faire.

Quelques vaiſſeaux ennemis parurent d'abord vouloir nous chaſſer, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils déſeſpérerent de nous entamer & tinrent le vent pour aller mouiller à Négapatuam. Il étoit alors cinq heures & demie du ſoir. Pour moi, continuant ma route pour Pondichery, j'y arrivai le lendemain au ſoir & donnai ordre au même tems à tous les vaiſſeaux de s'emboſſer en ligne & le plus près de la place qu'il ſeroit poſſible.

Au reſte, les deux combats que j'avois eſſuyés depuis que j'étois à la côte, me coûtoient cher : il ne me reſtoit preſque plus d'officiers, ayant perdu Mrs. de la Bourdonnaye, Blonac & Dupleſſis, Paſcau, ſujet de mérite & de diſtinction, & depuis Mrs. Du Desfaits Lieutenant & le

Chevalier le Maintier, garde du pavillon. M. d'Hercé étoit mort de ſes bleſſures & je venois encore de voir ſous mes yeux mourir un de mes neveux, qui avoit eu la jambe emportée; il avoit été bleſſé dans le premier combat, ainſi que ſon frere, le Chevalier de Senneville, qui avoit reçu pluſieurs éclats à la jambe: c'eſt un ſujet excellent, il étoit au combat de M. de la Galiſſoniere; il eſt mon neveu & par la mort de ſon frere aîné il reſte ſeul à ſa famille. Trois combats qu'il a eſſuyés, mes ſervices & ſa bonne volonté me font eſpérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de Lieutenant de vaiſſeau que je lui ai donné.

Preſque tous les autres ont été bleſſés, entre autres M. Gotho, qui a eu une contuſion à la tête, M. de Baudran aux deux jambes & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le Chevalier d'Aché a eu les deux mains & le viſage brûlé; M. de Greſſigny, garde de la marine, a été bleſſé dans les deux combats: moi-même, dans le dernier, je reçus une bleſſure très dangereuſe, dont j'ai été ſix ſemaines à guérir. Enfin, Monſeigneur, il n'y a perſonne qui n'ait eu ſa part; ce qui me donne lieu d'eſpérer que conſidérant les bleſſures de tous mes officiers, leurs travaux & la durèté de cette campagne, vous leur ferez accorder à tous les récompenſes, dont ils ſont d'autant plus dignes qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par ſon ancienneté eſt dans le cas d'être Capitaine; c'eſt mon ſecond & un très bon ſujet, capable de commander & de remplir

avec dignité toutes sortes de mission. Il s'est fait remarquer par sa bravoure & s'attire le suffrage de tout le monde.

M. le Chevalier de Monteil, à qui dès l'Isle de France j'ai donné le brevet de Capitaine de vaisseau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez: c'est un excellent sujet, il a toutes sortes de talens pour le métier & est d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il est brave & l'a prouvé; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye est un officier de distinction, il a des talens infinis: ce seroit une bonne acquisition pour le port, il mérite d'être Lieutenant, il est très brave.

M. de Larchantel est un très bon manœuvrier: il étoit sur le gaillard d'arriere avec moi; il m'a rendu de grands services.

M. de Genlis a de l'esprit, fera un très bon officier, il est très bien & j'en suis fort content.

M. d'Aché sera un très bon officier: il est brave, a le caractere doux, aimable; de plus, il est mon neveu.

M. de Senneville fera un très bon officier; il a beaucoup d'esprit, d'un caractere doux & d'une grande valeur; il est aussi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande, que celle que je vous ai faite pour mes Lieutenans, en faveur de mes Enseignes, que j'ai pourvus de brevets de Lieutenant, ainsi que mes deux gardes-marine, Mrs. de Gressigny & Jolins, de ceux d'Enseigne: remplis de disposition, de bonne volonté & d'esprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour

eux. Au surplus, ce petit remplacement ne peut faire ombrage à personne ; la campagne qu'ils font, est d'une nature si extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine & les peines qu'on y essuye sont si considérables, que ce seroit dégoûter dans la suite les officiers dont on auroit besoin pour de semblables voyages. J'espere donc, Monseigneur, que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très éloigné ; j'espere, dis-je, que toutes ces considérations feront que vous voudrez bien avoir égard aux justes demandes que j'ai l'honneur de vous faire.

Permettez que je vous recommande aussi M. Tremigon, Lieutenant des vaisseaux de la Compagnie, que j'avois embarqué sur mon vaisseau avec une commission de Capitaine de brûlot ; il a été blessé très dangereusement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les Srs. de la Rigaudiere & Herbo, tous deux Enseignes de la Compagnie, embarqués avec moi, ont fait des merveilles ; il est juste qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de servir sur le vaisseau du Roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de Lieutenant de frégate.

Je ne saurois trouver d'expressions assez fortes pour vous dire, Monseigneur, combien je suis satisfait des Capitaines de la Compagnie ; ils sont aussi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaise s'est comporté dans le combat du 3 Août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaises impressions que l'on a voulu donner de lui ; il mé-

rite à tous égards vos bontés & celles de la Compagnie.

M. de Palliere eſt, ſans doute, dans le même cas: il a toujours manœuvré dans l'occaſion avec une intelligence & une préciſion, qui répondoient bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience conſommée, une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 Avril. Il étoit reſté malade à Pondichery pendant notre derniere ſortie & malgré ſa bonne volonté il ne put être en état de ſuivre le ſort de ſon vaiſſeau.

M. Bouvet s'eſt diſtingué dans les deux combats, particulierement dans le dernier. J'ai déja parlé de la belle manœuvre qu'il y fit; c'eſt à Monſeigneur à décider de ſon mérite.

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de M. Surville le cadet; j'ai trouvé dans lui toutes les qualités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'eſt fait un honneur infini dans les deux combats & a été bleſſé dangereuſement dans celui du 3 Août.

MM. Bec-de-lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foibleſſe de leurs vaiſſeaux.

M. Mahi a fait au combat du 29 Avril tout ce qu'on pouvoit attendre d'une frégate de ſa force; il ſe préſenta de la meilleure grace du monde & réſiſta auſſi longtems qu'il étoit poſſible de le faire. C'eſt un très bon ſujet; je l'ai chargé de pluſieurs miſſions, dont il s'eſt acquité au mieux.

M. Dufrêne Marion me ſervoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occaſions impor-

tantes; il eſt extrêmement intelligent, bon manœuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute ſûreté compter ſur lui.

Voilà, Monſeigneur, ce que je penſe de tous les Capitaines de la Compagnie; ils méritent tous aſſurement des graces particulieres & des marques de diſtinction. Je vous les demande comme une juſtice qui leur eſt dûe, & pour moi, ſous les ordres duquel ils étoient.

Je ſerois bien touché, Monſeigneur, ſi vous ne faiſiez pas pour eux tout ce que votre juſtice & les qualités de votre cœur me font eſpérer.

Le Sr. Fermand, mon Secrétaire, a reçu ſur mon vaiſſeau un coup de mouſquet qui lui a fracaſſé les deux mains, de l'une deſquelles il eſt même eſtropié. C'eſt un fort bon ſujet, il a des talens & j'en ſuis très content; mais comme il eſt ſans fortune & qu'il ne vit qu'à l'appui de ſon métier, ſa ſeule reſſource, je crois, Monſeigneur, que vous ne lui refuſerez pas un état qui le mette à l'abri de la miſere: ſes talens le rendent très propre d'ailleurs à être Ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon ſecond combat j'étois arrivé à Pondichery, que je m'étois emboſſé auſſitôt pour mettre mes vaiſſeaux en état de ſe défendre encore, tant bien que mal, ſi nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au Conſeil de l'état où ſe trouvoit l'eſcadre du Roi, dénuée de monde, de vivres, d'agrêts, &c. Je demandois des mâtures, des vergues & enfin généralement de tout.

On me répondit, comme à l'ordinaire, qu'il n'y

avoit rien, mais que cependant on alloit faire ſon poſſible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois beſoin. Je donnai ordre en conſéquence à tous les vaiſſeaux de travailler à ſe regréer au plutôt & de ſonger uniquement à ſe mettre en état de partir.

La diſette abſolue où l'on étoit à Pondichery, tant pour les vivres que pour les reſſources qui concernent la marine, fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier.

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit ſans ceſſe: ma ſituation étoit cruelle, encore ne pouvois-je y remédier.

J'appris quelque tems après qu'une frégate Angloiſe s'étoit emparée du brigantin le *Rubis*, qu'on m'avoit dépêché de l'Isle de France. Ce bâtiment ayant cru trouver quelqu'aſyle dans la rade de Négapatuam, s'étoit refugié à une portée de fuſil du canon de cette place; mais les Hollandois, ſoit par la crainte que leur cauſoit la proximité des ennemis, ſoit plutôt par mauvaiſe volonté pour nous, l'avoient laiſſé prendre ſans lui donner aucun ſecours, malgré la ſommation qui leur en fut faite par le Capitaine du brigantin.

Je regardai cette conduite des Hollandois comme une inſulte faite à la nation, contre le droit des gens, & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en uſant de repréſailles.

J'en eus l'occaſion peu de jours après. Un de leurs vaiſſeaux, parti de Batavia, étoit venu mouiller au vent de Pondichery, peut-être encore pour nous examiner. Je le fis arrêter ſur

le

le champ & le remis entre les mains du Conseil supérieur, pour qu'il en décidât.

Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Rubis*, que le *Centaure* étoit en armement à l'Isle de France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiser sur Ceilan & pouvoir informer ce vaisseau, s'il arrivoit, des mesures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en sûreté.

Pendant ce tems-là je ne cessois de presser le ravitaillement de l'escadre; mais les subsides qu'on nous fourniſſoit, étoient si peu de chose que je ne savois encore sur quoi compter. Bientôt après le retour de M. de Lally du Tanjaour me causa de nouveaux embarras. On me proposa d'appareiller encore une fois & avec 150 hommes de renfort d'aller rechercher les ennemis & de leur faire quitter leur croisiere sur Négapatuam. Quelque déplacées que furent ces propositions, je ne pus me dispenser d'y répondre; je fis observer au Conseil, que ce n'étoit pas encore tant les hommes que des vaisseaux qui me manquoient; que n'ayant pu me battre au vent jusqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre; qu'ainsi de combattre sous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je représentai l'état où étoit mon vaisseau, ses mâts presque hors d'état de servir désormais, le côté de tribord tout haché, & l'impossibilité où il seroit de reprendre la mer, s'il essuyoit un troisieme combat. Je mis sous les yeux du Conseil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus considé-

rables que nous venions d'eſſuyer. D'ailleurs, ſuppoſé que j'euſſe chaſſé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage & bien loin de-là je me voyois dans la néceſſité de brûler la moitié de l'eſcadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit abſolument, & d'agrêts pour réparer nos déſaſtres. On ne pouvoit dans le moment préſent que raccommoder à peine nos mâts & nos vergues; mais dans quel état me ſerois-je donc trouvé alors? D'ailleurs, ſi j'euſſe été battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été? L'eſcadre étoit perdue ſans reſſource & l'Inde par conſéquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Isle de France, je me mettois dans le cas de recevoir les ſecours qui pouvoient m'arriver d'Europe, de radouber mes vaiſſeaux & de reparoître à la côte de bonne-heure & de combattre les ennemis du Roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit, ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raiſons, quelque bonnes qu'elles fuſſent; il ne fit pas même de difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbaliſa & en me chargeant de tous les événemens on me reprochoit mon départ comme une choſe honteuſe à la nation. Pendant ce tems-là on me refuſoit des vivres, même juſqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traitemens & d'autres procédures qui s'enſuivirent, plutôt comme animoſité de la part des uns & foibleſſe de la part des autres, que comme des conſeils dont je pus faire aucun cas. Je diſſimulois ce-

pendant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le ſentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'Etat, j'aſſemblai mes Capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de reſter à la côte, vu le mauvais état de leurs vaiſſeaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle de France ſi l'on tardoit plus longtems. D'ailleurs, nous étions inutiles déſormais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que reſter ſans ſuccès, expoſés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le réſultat de nos concluſions & donnai auſſitôt les ordres néceſſaires pour le départ de l'eſcadre. En effet, les vaiſſeaux ſe trouvant enfin raccommodés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichery le 3 Septembre; je détachai en même tems la *Sylphide*, qui étoit de retour depuis peu & la renvoyai encore une fois croiſer ſur Ceilan, juſqu'au 22 du mois, pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaiſſeaux; ce que je ne pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je paſſai la Ligne le 17 & ayant quitté ceux de mes vaiſſeaux qui pouvoient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 Octobre à l'Isle de France, après avoir eſſuyé déja bien des contrariétés des calmes & des orages.

En appercevant la cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le Roi veut que je retourne dans l'Inde: j'exécuterai ſes ordres & vous pouvez l'aſſurer que j'y ferai mon devoir; mais,

Monſeigneur, je ſuis excédé: tous les Capitaines, Officiers & Equipages de mon eſcadre le ſont auſſi: nos vaiſſeaux ſont écraſés, & nous trouvons ici pour reſſources des miſeres de toute eſpece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront: comment faire la guerre? Je parts de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, Monſeigneur, c'eſt au point que nous ſommes obligés d'envoyer au Cap de Bonne Eſpérance, un vaiſſeau de Roi & onze de la Compagnie, ſous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des ſubſiſtances & généralement tout ce qu'il pourra obtenir: voilà notre ſeule reſſource, voilà au vrai ma poſition; ma volonté ſera toujours la même, je ſouhaite que mes forces y répondent.

Nous dépêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichery; je crois que ce ſecours fera un grand plaiſir à M. de Lally, ſachant tous les beſoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, Monſeigneur, me faire plus de plaiſir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'eſt mon ami de tout tems: vous connoiſſez ſes talens & ſon mérite, je ferai de mon mieux pour profiter de ſes lumieres; mais, Monſeigneur, un Officier Général comme lui eſt déplacé en ſecond. Il étoit plus propre que qui que ce ſoit pour conduire cette expédition. Je ſuis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne: avec de tels officiers on peut ſe flatter de faire de bonne beſogne.

Tout ce dont je puis vous assurer, Monseigneur, c'est que puisque le Roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je sacrifierai ma vie pour son service: tout ce que j'attends de sa bonté, c'est que si je suis tué ou que je succombe aux fatigues d'une campagne aussi pénible que celle-ci, il n'abandonne point Madame d'Aché, qui a vendu tout son bien pour me soutenir & que je laisserois dans la plus affreuse misere.

Relation détaillée des deux Combats livrés à l'Escadre Angloise par l'Escadre du Roi, commandée par M. le Comte d'Aché; le premier, à vue du Fort St. David & de Pondichery, le 29 Avril: le second, à vue de Négapatuam & de Karicalle, le 3 Août 1758.

Etant arrivés à Maurice le 17 Décembre 1757, & ayant armé une escadre de neuf vaisseaux & de deux frégates, nous partîmes de cette isle le 27 Janvier pour nous rendre à la Côte de Coromandel, emportant avec nous toutes les troupes & les munitions de guerre destinées pour l'Inde. La mousson (*) étant contraire, l'escadre fut obligée de prendre la grande route, la colonie étant dépourvue de tout, & n'ayant pu entretenir les équipages des vaisseaux & les soldats de débarquement jusqu'à la saison ordinaire & convenable pour le départ.

(*) On appelle mousson, des vents généraux qui soufflent six mois d'un côté & six mois de l'autre.

Les vents furent en effet très contraires jusqu'au 3 Avril: le 17 de ce mois, après une navigation très pénible, nous passâmes enfin l'équateur, & le 22 nous eûmes connoissance de l'isle de Ceilan, d'où le Général détacha la *Diligente* vers Karicalle pour y prendre langue, tandis que l'escadre suivant la frégate s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptions y trouver des intelligences certaines de la position des Anglois à la côte de Coromandel. On nous y confirma seulement la jonction des cinq vaisseaux de M. Stevens à ceux venus du Gange aux ordres du Vice-Amiral Pocok, lequel étoit sorti de Madras le 17 Avril, portant sur son escadre des attirails & des munitions de guerre & laissant deux frégates en croisiere devant le Fort St. David.

Le 27 au soir nous appareillâmes de Karicalle, en réglant notre voilure de façon à nous trouver en ligne devant Goudelour au lever du soleil. Nous eûmes effectivement connoissance des deux frégates angloises, & quoiqu'elles fussent appareillées, se trouvant entre la terre & les vaisseaux, elles ne songeoient qu'à se jetter sous le fort St. David; mais étant vivement poursuivies, elles furent obligées de s'échouer, où la bordée les conduisit, & elles se brûlerent, sans nous donner le tems de les combattre. Cette premiere expédition, jointe à la vue de nos forces, paroissoit répandre la terreur chez les Anglois. Les deux Généraux s'empresserent de profiter de cette premiere consternation. M. de Lally, impatient d'attaquer le fort St. David, désiroit qu'on le mît à terre, tandis que l'escadre, pour ne pas perdre

l'avantage de sa position, continueroit à tenir le vent ; & pour contribuer encore mieux à l'entreprise, on fit mouiller les vaisseaux devant Goudelour ; M. de Lally devant donner des ordres précis pour faire passer à l'escadre les rafraîchissemens nécessaires pour maintenir une croisiere aussi importante : cependant M. le Comte d'Aché voulut détacher le *Comte de Provence* & la *Diligente*, pour porter le Général de terre & ses principaux officiers à la rade de Pondichery.

Pendant que l'on faisoit ce premier débarquement, après lequel on espéroit que nous serions rejoints tout de suite par ces deux navires si nécessaires à l'escadre, nous louvoyâmes pour mouiller devant le fort Anglois, disposant les vaisseaux de la maniere la plus convenable pour étendre le blocus.

Dès le lendemain 29 Avril nous entendîmes les canons des ennemis à l'attaque de leurs postes avancés, auprès desquels nos troupes marchoient déja, faisant l'investiture de la place. M. le Comte d'Aché ayant également à cœur la réussite du siege, & voulant couper toutes les communications du côté de la mer, fit appareiller la *Sylphide*, afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour, elle fût à portée d'empêcher tout secours aux assiégés, & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme la *Sylphide* s'élevoit pour gagner bord sur bord, elle fit le signal de neuf voiles. Sur le champ le Général donna ordre de se préparer au combat, & bientôt ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faisoient force de voiles,

courant ſur nous en bon ordre, on fit le ſignal d'appareiller en filant les cables, & en même tems celui de ſe ranger en bataille l'amure à ſtribord.

Pendant que les vaiſſeaux s'arrangeoient ſucceſſivement en cet ordre, & que l'on manœuvroit pour en rallier quelques-uns qui étoient ſous le vent, l'on faiſoit le ſignal au *Comte de Provence* & à la *Diligente* de ſe rallier, & pour que ces deux bâtimens ſi eſſentiels ne puſſent manquer de joindre avant l'action, M. le Comte d'Aché leur envoya par un petit canot l'ordre de couper leurs cables pour courir à toutes voiles ſur l'eſcadre qu'il conduiſoit au devant de l'ennemi, obſervant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaiſſeaux, qui étoient à notre vue mouillés: enſuite, pour empêcher les Anglois d'introduire aucun ſecours dans le fort St. David, nous retînmes le vent pour les couper, ou les obliger à combattre.

C'eſt ainſi que nous nous préſentions à eux, ayant en avant le *Bien-Aimé*, le *Vengeur*, le *Condé*, l'*Orléans*, & derriere le *St. Louis*, le *Moras* & le *Duc de Bourgogne*, entre leſquels on fit placer la *Sylphide*, pour occuper la place du chef de diviſion, que l'on attendoit à tous momens & dont on avoit été obligé de changer le poſte, mettant l'arriere-garde à l'avant-garde, par rapport à la poſition du *Comte de Provence*, qui devoit nous venir joindre par derriere: l'eſcadre courant dans l'Eſt, les vents étant de la partie du Sud.

Les Anglois formoient auſſi leurs lignes, où

ils sembloient d'abord faire entrer leurs frégates, & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient en dépendant, sans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à la fois, d'autant que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié ; il le fut peu de tems après, & comme on s'apperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles, & qu'on pouvoit ainsi supposer le dessein de revirer tout à coup pour mouiller au vent du fort St. David, le Général fit le signal de chasser en bataille.

A midi l'Amiral Anglois hissa son pavillon & l'assura: à l'instant nous arborâmes le nôtre, & l'assurâmes de même d'un coup de canon, & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tînmes le vent en observant la manœuvre de l'ennemi, qui réglant sa disposition sur la nôtre fit passer en avant un de ses vaisseaux de l'arriere-garde, pour égaliser les forces que nous lui présentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'Amiral Anglois ne fût décidé à combattre; ainsi, pour répondre à son intention, & pour livrer le combat à une distance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le signal à l'arriere-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi sous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près; la ligne des François bien formée, & si serrée que par précaution nous fîmes le signal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins serrée & aussi étendue, rangée dans l'ordre suivant. L'Amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix

rouge au mât de misaine, ayant trois gros vaisseaux en avant & une frégate, & trois autres aussi de force derriere, avec une seconde frégate, qui répétoit ses signaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager l'action: M. le Comte d'Aché fit faire alors le signal pour se préparer au combat, marquant ainsi l'instant où sur chaque vaisseau tout le monde devoit demeurer fixé à son poste. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque officier ne songea plus qu'à observer le commandant dans la disposition suivante.

M. de Gotho, Capitaine, sur le gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le Chevalier de Monteil, Major de l'escadre, auprès de la personne du Général, ayant MM. de Larchantel & Senneville pour commander à la mousqueterie & aider à l'exécution des signaux.

A la premiere batterie, Mrs. de Baudran, Senneville, d'Aché, le Chevalier du Pouette, Gresigny & le Minthier.

A la seconde batterie, Mrs. Du Deffay, Duplessis, Parseau, le Chevalier de Genlis & Geslin.

Sur la dunette, le Chevalier de Blossac, de la Bourdonnaye, le Chevalier de Beaudras, & Gui, Volontaire.

Tous les vaisseaux étoient parfaitement rangés; l'on fit de plus crier de vaisseau en vaisseau jusqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils eussent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaisseau le moyen de nous suivre & d'être toujours dans nos eaux.

Par l'attention qu'apportoient tous les Capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon ſuccès, & M. le Comte d'Aché ſatisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris de vive le Roi, d'un bout de la file à l'autre, ayant vu que notre avant-garde ſe trouvoit déja à bonne portée, ordonna qu'on lui fît le ſignal d'attaquer. Au même inſtant le *Bien-Aimé* tira ſa volée ſur le premier des ennemis, & ſucceſſivement tous nos vaiſſeaux firent feu ſur l'eſcadre Angloiſe. L'Amiral Anglois nous ripoſta ſa bordée, en continuant d'arriver, & ſuivi de ſes deux matelots il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de réſolution.

Cependant, quoique le feu fût très vif, & que ces deux vaiſſeaux dirigeaſſent preſque toujours une partie de leur route ſur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à braſſer ſur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer ſans interruption ſur le matelot d'avant, que le Duc d'*Orléans* combattoit de près. Le *St. Louis* recevoit fort bien à ſon tour le Commandant Anglois, lorſqu'en quittant notre travers il ſe trouvoit à ſa portée: le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage ſur ſon adverſaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit poſſible pour s'en éloigner & ſurtout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de ſe diriger ſur lui: le *Moras* tiroit auſſi vigoureuſement ſur l'avant-dernier de la ligne Angloiſe. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le

Duc de Bourgogne, commandé par M. d'Après de Mannevillette, ſortit de la ligne: la *Sylphide*, qu'il gênoit par ce mouvement, plia auſſi ſous le feu d'un vaiſſeau de la premiere force.

Cependant l'Amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit ſorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fuſil, & pendant que nous répondions très vivement à ſon feu, ſon arriere-garde combattoit avec avantage le *St. Louis* & le *Moras*, devenus ſeuls par la déſertion du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaiſſeaux de la tête, pour ſe conſerver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils ſe trouvoient aſſez de l'avant pour avoir l'eſpace de virer entre le premier & le ſecond de la ligne Angloiſe; ſur le champ le Général leur en fit le ſignal, afin qu'ils puſſent mettre l'arriere-garde Angloiſe entre deux feux, laquelle s'obſtinoit à combattre de près nos vaiſſeaux de l'arriere, & qui s'y livroient même ſans obſerver l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates pour répéter les ſignaux, &, comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un ſecond obſtacle pour que M. de Palliere apperçût le ſignal de ſa diviſion. On s'efforça en vain de heler le premier vaiſſeau pour faire paſſer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent, pour combattre de plus près; le *Bien-Aimé* à la portée du fuſil faiſoit un feu continuel, & recevoit quantité de boulets dans ſes agrêts. Quelque tems après nous amenâmes ce ſignal, voyant

que la plupart de nos vaiſſeaux, ainſi que nous, étoient trop degréés pour virer vent devant: mais l'on ſongea dès-lors à revirer tous à la fois vent arriere, dès que la poſition ſeroit favorable, parce que l'ennemi ſe portant à notre queue dérivoit conſidérablement, & qu'ainſi il expoſoit la ſienne à être coupée, ſans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre: dans ce même tems le *Duc de Bourgogne*, longeant notre ligne, tiroit ſans diſcerner pluſieurs boulets ſur nos vaiſſeaux, & nous fîmes en vain ſon ſignal pour le rappeller à ſon devoir. La *Sylphide* qui nous rangeoit auſſi ſous le vent, tiroit avec plus d'attention par les intervalles, & s'approchoit de notre tête, où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déja déſemparé leurs adverſaires & les chauffoient avec un avantage remarquable: ſur les quatre heures le *Moras* fut obligé de quitter la ligne, à cauſe de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau: dès-lors tous les coups de l'ennemi ſe réuniſſoient ſur le corps de bataille.

Le combat devenoit ainſi plus animé des deux parts: à la vérité l'on voyoit le *Comte de Provence* & la *Diligente* employer tous leurs ſoins pour gagner leurs poſtes: &, ſoit qu'un tel renfort fût garant de la victoire, jamais le feu du *Duc d'Orléans*, du *Zodiaque* & du *St. Louis* ne fut plus ſoutenu. L'Amiral ne tarda pas encore à culer; nous trouvant alors ſous la poupe du *Duc d'Orléans*, nous fûmes obligés de lui paſſer en avant pour l'éviter. Mais rebordant auſſitôt notre artimon, cette manœuvre nous porta d'elle-même à la poſition qui nous conve-

noit le mieux, le *St. Louis* ayant par ce moyen un vaiſſeau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoit toujours & le nôtre fut tel que l'Amiral Anglois cula pour la troiſieme fois; s'étant laiſſé dériver, il ſe trouva par le travers du *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement, & étant arrivé à la portée du *St. Louis*, M. de Joannis lui envoya pluſieurs volées à bout portant, après leſquelles il demeura ſes voiles criblées & le vent deſſus; tous les autres vaiſſeaux Anglois imitant ſa manœuvre braſſoient auſſi en panne, ce qui formoit un eſpace conſidérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour-lors le *Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaiſſeau que le *Bien-Aimé* retenoit malgré lui ſous ſon feu; la *Sylphide* avec beaucoup d'ardeur ſuivoit de même en queue, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer auſſi; le *Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de ſon bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle la *Diligente* étoit preſque ralliée, repétant déja nos ſignaux.

Comme l'arriere-garde Angloiſe demeuroit dans ſa poſition, & que nos vaiſſeaux étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper ſur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable en virant promptement tous à la fois pour tenir le plus près l'amure à bas bord. M. le Comte d'Aché ſentit que ce mouvement étoit tout décidé; auſſi ne perdîmes-nous pas un inſtant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaiſſeaux n'étant plus en état de donner

vent devant: nous mîmes donc le signal de virer vent arriere, & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'amure à babord, afin que nos vaisseaux compriſſent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'Amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même; du moins il fit précipitamment signal à ſes vaisseaux de tenir le vent & lui-même, qui étoit le premier des quatre & le plus ſous le vent, travailla auſſitôt à amurer ſes baſſes voiles & à border ſes perroquets, & mettoit tout en uſage pour qu'en ralliant ſa tête il tirât ſon arriere-garde de la poſition critique où elle ſe trouvoit, vers les cinq heures du ſoir. Au reſte, tous les efforts qu'il auroit pu employer pour ſe conſerver le vent ſur notre queue, devenoient inutiles, parce que notre avant-garde abandonnant les deux vaiſſeaux Anglois maltraités & abſolument degréés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance & le ſujet du mouvement propoſé.

Le *Moras* ſe trouvant par notre travers ſous le vent, nous le helâmes pour qu'il nous laiſſât la place de changer le lof pour lof, étant bien ſûrs que nous ſerions imités par le *St. Louis* & le *Duc d'Orléans*, & ſucceſſivement par tous nos vaiſſeaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre. Nous la commençâmes en effet. Cependant, étant vent arriere M. le Comte d'Aché crut plus à propos d'approcher le *Comte de Provence*, qui malheureuſement jugeant mal de notre manœuvre cargua ſa grande voile, mais qu'il remit auſſitôt dès qu'il l'eut compris, pour courir ſur nous toutes voiles dehors.

Le *St. Louis* nous hela sur ces entrefaites, & pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au Général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer & M. de Surville prit les amures à babord le premier, & nous comptions bien que dès cet instant même nous formerions notre ligne sur le *Duc d'Orléans*, devenu notre tête, sauf au *Comte de Provence* & à sa division de serrer dessus nous, dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent, pour tenir l'arriere-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis revenus de leur premier trouble se rallierent en tenant le plus près sur le bord opposé au nôtre, & par malheur le jour allant finir il n'y eut pas moyen de regagner assez au vent pour se rengager de nouveau.

Avant la nuit les Anglois revirerent: il y a lieu de croire que c'étoit plus pour se conserver le vent, que pour rengager un second combat; car dès la fin du jour M. le Comte d'Aché fit allumer tous ses feux de commandement, & chaque vaisseau portoit son fanal de poupe, tandis que les Anglois ne montroient aucune lumiere, pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrêts hachés & que les deux vaisseaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par le *Vengeur* & le *Bien-aimé*, étoient entierement désemparés; qu'il y en avoit un qui avoit son mât de perroquet de fougue en bas, & l'autre son petit mât de per-

ro-

roquet. Un de ces deux vaiſſeaux ſe porta pendant l'action à un tel éloignement, qu'ayant, comme nous, arrivé après le combat, il paſſa au vent de la ligne Angloiſe, où il ſe mit à la bande pour ſe raccommoder.

Le *Zodiaque*, qui avoit été le plus maltraité, fut en état bientôt d'orienter ſes quatre corps de voiles, & pendant que chacun travailloit à ſe regréer, l'eſcadre étant formée l'amure à babord, M. le Comte d'Aché ordonna à la *Diligente* de courir la ligne, pour avertir les vaiſſeaux qu'il ſe propoſoit de livrer un ſecond combat. La jonction du *Comte de Provence* & de la *Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce deſſein, ils reſtoient maîtres du vent & continuoient à tenir le plus près en nous cachant leurs manœuvres.

Le Général ne ſongea qu'à louvoyer pendant la nuit, ou bien de mouiller à la côte, ſi les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le Sud. Ce dernier parti ſembloit même le plus convenable, à cauſe de la rapidité du courant; il renvoya une ſeconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le ſignal de mouiller, dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du ſoir le *Comte de Provence* nous fit le ſignal de mouiller; nous le repétâmes à l'inſtant, & le marquâmes de notre mieux, afin que les vaiſſeaux ne perdiſſent pas de tems à parer leurs ancres & à ſerrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf braſſes d'eau & vîmes ſucceſſivement mouiller tous nos navires;

ainſi l'Eſcadre ſe trouvoit avantageuſement placée & à peu de diſtance de Pondichery ; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup d'œil du *Bien-Aimé*, qui étoit allé à la côte. Ce vaiſſeau avoit perdu deux ancres dans le combat, & par une fatalité ſinguliere le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été ſi honteuſe pendant l'action, lui raſant ſa quille lui coupa ſon dernier cable. La briſe qui étoit très forte le portoit à terre ; il mouilla une petite ancre à jet qui lui reſtoit & qui ne pût réſiſter aux courans ; il voulut appareiller, mais ſes voiles & manœuvres hachées pendant le combat ne furent pour lui d'aucune reſſource. Enfin M. Bouvet, après avoir ſi bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent officier, eut le malheur de perdre ſon vaiſſeau. La mâture étoit déja coupée & y ayant envoyé ſur le champ, M. le Comte d'Aché apprit qu'il n'y avoit plus aucune reſſource pour ce vaiſſeau ; on diſpoſa ſeulement les choſes pour ſauver les hommes, avec tous les effets & munitions, & M. Bouvet demeura à ſon bord pour s'acquitter de ce devoir avec ſon équipage, tandis que Mrs. Landivizïau & le Chevalier de Crillon, qui pendant le combat avoient donné de bons exemples aux troupes, les conduiſoient à Pondichery.

Ce même jour on eut nouvelle de l'eſcadre angloiſe. Elle avoit profité de l'obſcurité de la nuit pour faire vent arriere juſqu'à Coblou, où elle étoit à portée de recevoir tous les ſecours de Madras, ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le Comte d'Aché n'étoit pas en état d'aller la pourſuivre ſi loin. A peine pou-

voit-on eſpérer d'avoir aſſez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichery; pluſieurs vaiſſeaux en manquoient preſque entierément & l'extrêmité étoit telle, qu'outre le grand nombre de bleſſés, l'eſcadre étoit encore embarraſſée d'une grande quantité de malades, ſurtout de ſcorbutiques, dont l'état demandoit les ſecours les plus preſſans: d'ailleurs l'on joignoit à ces conſidérations la néceſſité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre & de ſe rapprocher du fort St. David, que M. de Lally attaquoit déja vigoureuſement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louvoyer: les vents & les courants nous furent ſi contraires, que quelquefois nous perdîmes au lieu d'avancer, & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'eſcadre parvint juſqu'à la rade de Pondichery, où elle mouilla le 3 de Mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.

Liſte des Officiers du vaiſſeau de Roi le Zodiaque, *tués & bleſſés dans le combat du* 29 *Avril* 1758.

Meſſieurs le Chevalier de la Bourdonnaye, Dupleſſis Paſcau, d'Hercé. } tués.

Meſſieurs le Comte d'Aché, de Gotho, de Senneville l'aîné, de Senneville le cadet, de Greſigny, de Minthier, du Pouet. } bleſſés.

Quarante hommes tués pendant le combat; trente-cinq morts de leurs bleſſures, & cent cinquante bleſſés.

Dix-ſept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les paſſagers, qui contribuoient à la force de nos vaiſſeaux, nous eûmes auſſi à mettre à terre au-delà de 1200 bleſſés ou malades, & nos équipages obligés de travailler au déchargement des vaiſſeaux, étoient tellement épuiſés que le nombre des malades ne faiſoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok pleinement informé de notre poſition, & ſe prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé*, après avoir tiré de Madras tous les ſecours néceſſaires pour ſon eſcadre, appareilla de cette rade le 10 Mai pour tenter de ſecourir le fort St. David. Ce mouvement fit preſſer encore les demandes pour les beſoins de l'eſcadre; mais enfin n'étant point en état d'y ſatisfaire pour le préſent, il fut décidé par un conſeil mixte que l'eſcadre s'emboſſeroit en ligne de combat, juſqu'à ce qu'elle pût avoir de l'eau, des vivres, du leſt, &c. dont pluſieurs vaiſſeaux étoient dépourvus, & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa ſeulement les frégates à tranſporter les munitions au ſiege, que nos troupes preſſoient vivement, malgré le grand feu continuel que faiſoit la garniſon, qui ſe trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlées le 28 d'Avril.

Le 26 Mai l'eſcadre Angloiſe parut devant Lampardé, elle n'avoit pu gagner par les bordées du large & ſembloit régler ſa manœuvre, pour remonter la côte ſans la perdre de vue; elle avoit à ſa ſuite quelques brûlots, & notre poſition ne nous permettant pas d'appareiller faute d'hommes, M. Pocok auroit eu lieu de nous attaquer ſur nos ancres avec beaucoup d'avanta-

ge, & auroit pu en même tems mettre obſtacle au ſuccès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer, & l'on diſpoſoit tout pour la défenſe des vaiſſeaux. Cependant M. le Comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'eſcadre Angloiſe pour lui offrir nous-même le combat, on aſſembla un conſeil mixte, où il fut réſolu que l'on députeroit M. le Chevalier de Monteil, M. de Palliere & M. de Surville, Capitaines, pour aller en toute diligence auprès de M. de Lally, faire remarquer à ce Général les conſéquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi, & les grands avantages qui réſulteroient de notre ſortie, pourvu que par quelque renfort l'eſcadre fût en état de ſe conſerver le vent pour livrer une ſeconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour & dès le lendemain parurent à vue de Pondichery. En conſéquence des repréſentations qu'on avoit faites à M. de Lally, ce Général ſe rendit à Pondichery, ſuivi de 340 ſoldats Européens, & de 3 à 400 Cipayes. Au moyen de ce renfort M. le Comte d'Aché donna les ordres du départ & obſervant les ennemis, dès qu'ils appareillerent vers le fort, nous fîmes les ſignaux de mettre à la voile, en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le Général déſirant donner aux officiers de ſon vaiſſeau une marque de ſon contentement de leur conduite, remit aux Lieutenans un brevet de Capitaine, à chaque Enſeigne un brevet de Lieutenant, & un brevet d'Enſeigne à chacun de ſes Gardes de la marine. L'Es-

cadre angloiſe parut d'abord réſolue de riſquer un ſecond combat; mais enfin, au lieu de rapporter à terre avec la briſe de large, elle continua la même bordée & diſparut : l'eſcadre fut mouiller en ligne devant Goudelour & cette place n'ayant plus aucun ſecours à eſpérer, ſe rendit aux armes du Roi le 2 Juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout auſſitôt vers Divicoté pour chaſſer les Anglois de cette place, à l'approche de nos troupes, M. le Comte d'Aché, pour employer l'eſcadre aux objets qui lui parurent les plus intéreſſans, réſolut de croiſer à l'atterrage des vaiſſeaux, ſoit pour rallier les ſecours qui pourroient nous arriver, ou pour intercepter ceux des Anglois, ſoit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour, que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. La *Sylphide*, dont on avoit pris l'équipage & à qui l'on n'avoit pu donner que des Lascaris, nous joignit ſur la côte & amarina par le travers de Negapatuam un bâtiment Anglois, que nous envoyâmes ſur le champ à Pondichery ſous les ordres de M. de Minthier, qui, quoique bleſſé dangereuſement dans le combat, & n'étant pas encore guéri, s'étoit embarqué par zele & pour donner une preuve de ſa bonne volonté, mais dont la bleſſure ayant empiré, il fut contraint de retourner à Pondichery pour s'y faire traiter.

Peu de jours après M. d'Aché reçut une lettre du Conſeil de Pondichery, qui l'invitoit à y mener l'eſcadre, dont la préſence paroiſſoit néceſſaire, pour le tems où les troupes du Roi ſeroient employées à la guerre du Tanjaour.

dont on eſpéroit tirer toutes les ſommes néceſſaires pour l'expédition de Madras: nous arrivâmes en cette rade le 17 de Juin, & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaiſſeaux & les mettre en état de pourſuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichery, ſans pouvoir toutefois remplir les divers beſoins de l'eſcadre, à cauſe du défaut de reſſources, les Anglois recevant plus de ſecours de leurs colonies, ſe rétabliſſoient à Madras, & après s'être renforcés de l'équipage de trois vaiſſeaux paſſés devant Karicalle quelques jours après que nous eûmes quitté la croiſiere, M. Pocok inſtruit de la réſiſtance du Roi de Tanjaour, & préſumant que notre eſcadre dénuée de troupes lui préſenteroit à l'ancre une victoire aiſée, ſe détermina à venir à nous, en remontant la côte.

M. le Comte d'Aché n'en fut inſtruit que lorſque la plupart de nos vaiſſeaux avoient encore leur gouvernail à terre, & dès le lendemain 27 Juillet on eut connoiſſance de l'eſcadre Angloiſe, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'eſcadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en diſpoſant néanmois les vaiſſeaux pour ſe battre en rade, puiſque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils euſſent gagné notre travers. Les vents leur refuſerent tellement, qu'ayant reviré ſur Pondichery, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaiſſeaux & ſous le vent.

Ayant pour-lors raſſemblé tous nos convaleſcens, & prenant la plus grande partie des

équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort l'escadre seroit absolument dans le cas de se battre: ainsi, quoiqu'il fût bien différent de soutenir un combat emboſſé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cause du nombre d'hommes qu'il faut distraire pour la manœuvre, balançant d'un autre côté tous les inconvéniens de cette premiere position avec les avantages de l'autre parti, M. le Comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le Chevalier de Monteil à la ville pour déclarer sa résolution au conseil, on travailla dès-lors à l'appareillage & l'on vira même sur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du Major l'escadre se mit à la voile, & chassant pour longer l'ennemi, se forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis six heures du matin marchoient dans le même ordre, & dans l'espoir de nous gagner le vent ils forçoient de voiles; ils revirerent à deux heures: bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la brise de terre en rapprochant la côte & reprenant ensuite le bord du large; il parut que nous pourrions croiser au vent de l'ennemi, d'autant que leur premier vaisseau, à l'approche du *Comte de Provence*, cargua ses voiles & ne balança pas à attendre les siens: pour-lors, comme le jour finissoit, nous eûmes un grain violent du Nord-Oueſt, qui nous fit porter au Sud quart Sud-Oueſt; si bien qu'on se flatta dès-lors de conserver le vent, & que le lendemain nous serions assez élevés dans le Sud pour être assurés du mouillage de Pondichery après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas été aussi favorisés que nous;

nous: on ne put auſſi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fut poſſible d'engager l'action; ainſi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puiſqu'il étoit vraiſemblable que les Anglois chercheroient à profiter des premieres briſes du Oueſt, qui auroient pu pendant la nuit les faire paſſer à terre & au Sud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M. Pocok, il étoit auſſi important pour la nation que l'eſcadre parût ſur leurs côtes, avant que les Tanjaouriens euſſent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en obſervant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y reſtâmes juſqu'au jour.

Le 30 Juillet, après avoir louvoyé ſans découvrir l'eſcadre ennemie, nous jettâmes l'ancre devant Karicalle, d'où nous appareillâmes dès que la briſe de terre ſe fut formée, en continuant de tenir exactement le plus près du vent, vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain ſur la poſition de M. Pocok, il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Negapatuam, afin d'avoir le vent ſur nous.

Le 31 Juillet paſſant en bataille le long de la côte, nous nous fîmes chaſſer par deux navires au vent de Negapatuam, que la *Diligente* reconnut pour Hollandois, & le ſoir ayant reviré ſur la terre, ſans avoir eu connoiſſance des ennemis, M. le Comte d'Aché fit gouverner pour Karicalle, pour apprendre enfin quelque éclairciſ-

sement sur la position de l'escadre Angloise : mais n'ayant rien appris, & quelques-uns pensant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort St. David, ou d'opérer quelques diversions aux troupes, il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 Août ayant rangé tous nos vaisseaux de front, nous courions la côte, quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous signala l'escadre Angloise. Elle avoit appareillé de Divicoté, & se formant en ligne l'amure à babord, les vents au Sud, elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein, ce qui pouvoit retarder l'action : pour nous, ayant bientôt formé la ligne du combat parallele à celle des ennemis, M. d'Aché ordonna de faire le signal d'arriver. Au même instant chaque vaisseau mit le cap sur son adversaire, tandis que nous gouvernions droit sur le *Yarmouth*, placé, ainsi que nous, au centre de son escadre, toujours composée de sept gros vaisseaux, d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ses signaux.

Les deux escadres ne se trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du soir, parce que la brise du Sud quart Sud-Est avoit été assez foible ; mais alors elle augmenta considérablement & la mer s'étant élevée, plusieurs de nos vaisseaux furent obligés de fermer leurs batteries basses ; le *St. Louis* pressé de faire cette remarque importante nous hela, en priant le Général d'observer qu'il lui étoit impossible de se servir de sa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre disposition & négligeant de commencer un combat qu'il crut, sans doute, que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, sans tirer, parurent avoir envie de nous doubler seulement au vent: mais les observant avec la plus parfaite exactitude, nous faisions la même voilure qu'eux, voulant ainsi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action, lorsque l'on revira sur la terre, nous en fîmes les signaux avec des coups de canon, & ne cessâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous apperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui suivoit l'*Elisabeth*, faisant leur avant-garde: au lieu de laisser à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit passer le *Duc de Bourgogne* en sa place, les prévenant tous deux de changer en même tems leur flame de division, afin que si nous pouvions dès la pointe du jour engager les ennemis trompés à la premiere apparence, ils n'eussent pas le tems de rien changer à leurs dispositions & conséquemment le *Moras* avec *le Condé*, soutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcastle* & le *Weymouth*, qui composoient l'arriere-garde de l'Escadre Angloise.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois, qui avoient continué de courir la bordée de large: on crut les appercevoir pendant la journée au Nord-Est, & comme M. d'Ach-

devoit conférer avec les Capitaines de vaiſſeau, il fit gouverner pour Karicalle.

On agita en préſence de Mrs. les Capitaines & Officiers du Roi le point funeſte des batteries des vaiſſeaux de la Compagnie; le Général ayant conclu qu'il faudroit encore laiſſer l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaiſe, on propoſa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déja propoſée la veille.

Quand on fut obligé de ſuſpendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet; & l'on convint que dans la même occurrence l'escadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit inſenſiblement les vaiſſeaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en ſe ſerrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaiſſeau Anglois à la portée du piſtolet, & que tous les vaiſſeaux en ſuivant directement ſa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant ſur le ſerre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord ils ſe formeroient en ligne à une demi-lieue ſous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & deſemparé probablement un de leurs vaiſſeaux.

Chaque Capitaine fut ainſi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua ſurtout beaucoup avec M. de la Chaiſe, qui pouvoit le plus contribuer au ſuccès de cette manœuvre, en acceptant dès-lors un ſignal pour le moment où l'on auroit à en faire uſage.

Nous nous propoſions d'être ſous voiles avant l'aube du jour, à cauſe des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de ſignaux, & vîmes leurs feux qu'ils mirent

en virant par la briſe de terre pour longer la côte.

Le 3 Août, auſſitôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes ſur ce bord, & la *Diligente*, avec laquelle nos vaiſſeaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis, avant que la briſe fût renforcée.

C'eſt ainſi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on pût le voir, les Anglois ſe preſſerent de manœuvrer à la hâte: dans le même inſtant nous fîmes le ſignal d'arriver en bataille, & en marchant nous tirâmes un ſecond coup de canon pour aſſurer le pavillon du Roi. Tous nos vaiſſeaux s'obſervant dans le meilleur ordre du monde, ſembloient à l'envi les uns des autres approcher l'ennemi; celui-ci obligé de plier en dépendant pour ſe former, paroiſſoit embarraſſé de nous voir aller à lui avec tant de réſolution; & pendant qu'il ſe diſpoſoit ſucceſſivement à nous recevoir, les cris de vive le Roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre; mais par malheur la briſe ayant renforcé, le *St. Louis* nous hela encore pour nous apprendre que ſon vaiſſeau, ainſi que pluſieurs autres de la Compagnie, étoient dans l'impoſſibilité de ſe ſervir de leurs canons d'en bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatuam, à peu de diſtance de la rade, & par le changement régulier de la briſe nous ne pouvions tenir en obſervation que juſqu'à midi, tems auquel l'Amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant ſur nous le vent du large; ainſi, puiſque l'action étoit inévitable, il fut propoſé

de mettre sur le champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit derniere, & avec toutes les raisons qui justifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir ensuite reprendre le vent, en courant au Sud-Est jusqu'à la fin de la brise de terre, après avoir foudroyé le serre-file des Anglois & coupé leurs frégates. Nous en étions-là à six heures du matin, les ennemis courant au Sud par le vent d'Oueſt bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à consulter sur le mouvement proposé, au sujet duquel M. d'Aché désira savoir en dernier ressort le sentiment des Capitaines: enfin la *Diligente* étant de retour, & voyant que le tems se passoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme seul pouvoit empêcher d'être décisive, nous fîmes le signal convenu. Aussitôt M. de la Chaise manœuvrant, & chaque vaisseau imitant le *Comte de Provence*, l'escadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre dessein, de façon à le cacher à l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorsqu'il ne lui étoit plus possible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions à dix heures dans la situation la plus avantageuse: les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous; jugeant ensuite qu'un tel mouvement ne seroit pas pour eux une ressource suffisante, ils se contentoient de serrer exactement la file de leur arriere-garde.

Bientôt nous voyant approcher de leur queue & reconnoissant que nous allions être à portée

de cribler le dernier vaiſſeau & couper leurs frégates, ils firent ſucceſſivement pluſieurs manœuvres différentes, tantôt les uns arrivant ſur leurs miſaines, tantôt revenant au lof & s'aidant de leurs canots, ils travailloient à ſe maintenir Nord & Sud; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'Eſt Sud-Eſt, nous tenant le beaupré ſur la poupe, nous gouvernions droit en allant écraſer leur dernier vaiſſeau & ſéparer leurs frégates. Celles-ci avoient pour les remorquer juſqu'à cinq bâtimens à rame; mais voyant que tous leurs efforts ſeroient inutiles pour gagner leurs poſtes, elles abandonnerent leur eſcadre; mais, quoiqu'elles couruſſent au large toutes voiles dehors, certainement la *Diligente* qui s'y diſpoſoit déja, auroit pu les contenir & les faire amener ſous le feu d'un de nos vaiſſeaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi, & plus il y paroiſſoit de confuſion; M. Pocok faiſoit des ſignaux continuellement, & le dernier vaiſſeau, le plus inquiet ſur ſa propre ſituation, vouloit abattre ſur ſtribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans ſa poupe, ſans ſonger qu'il ne ſeroit que plus en danger, tandis que ſon eſcadre n'oſant aucunement ſe rompre, ni dériver par la contre-marche, demeuroit avec les deux huniers ſous une ligne mal formée.

C'étoit ainſi que l'eſcadre du Roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis ſe mettre à portée de livrer entre les deux briſes un combat général aux ſix vaiſſeaux qui auroient reſté à M. Pocok. Nous ne voyions

aucun obſtacle de ſa part, & déja manœuvrant avec confuſion il s'étoit abordé lui-même avec un de ſes vaiſſeaux, tandis que nous allions toujours conſtamment à notre objet. Le *Comte de Provence* étoit déja prêt d'envoyer ſon grand feu, quand la briſe qui avoit déja beaucoup molli, calma entierement & fut ſuivi du vent du large.

Cette révolution arrivée encore plutôt que nous ne l'avions craint, & que l'ennemi n'avoit pu l'eſpérer lui-même, remit les choſes dans leur premier état: M. de la Chaiſe, avant même que nous lui en fiſſions le ſignal, ne ſongea plus qu'à manœuvrer ſuivant les circonſtances; & puiſque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ſes vaiſſeaux; enfin à midi ayant placé l'*Eliſabeth*, le *Salisbury* & le *Cumberland* à ſa tête, ſuivi du *Weymouth*, du *Newcaſtle* & du *Tigre*, il fit le ſignal d'arriver ſur nous: ſon avant-garde n'obſervant pas préciſément la marche des autres, l'*Eliſabeth* étoit parvenue très près du *Comte de Provence*, quand le *Yarmouth* étoit encore éloigné de nous, & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arriere-garde. Notre Général voulut attendre M. Pocok pour mieux l'inviter à prolonger ſa ligne: nous fîmes le ſignal à la tête de carguer encore de ſes voiles, en braſſant notre grand hunier ſur le mât, dès que nous vimes l'*Eliſabeth* parallele au *Comte de Provence*.

L'*Eliſabeth* ſe trouvant rendue à la portée du piſtolet, mit alors en panne, & M. de la Chaiſe, qui avoit toujours montré autant de fierté que d'intelligence dans ſes manœuvres, braſſa auſſi en panne pour ſe tenir ſous ſon feu & dès l'inſtant nous commençâmes à hiſſer le pavillon du combat; il lui envoya à bout portant ſa bordée entiere, en recevant de même celle de l'ennemi.

Le *Duc d'Orléans* & le *Duc de Bourgogne* tirerent au même inſtant ſur les autres: nous voulions garder notre feu pour le *Yarmouth*, quand le *Cumberland* qui le précédoit, nous ayant tiré ſa bordée, nous lui adreſſâmes la nôtre. Le *St. Louis* attaqua au même inſtant l'Amiral, qui lui tira avant de ſe rendre par notre travers & les deux arriere-gardes ſe tirerent auſſi, quoique peu à portée à cette premiere volée.

C'eſt ainſi que le combat fut engagé & avec la meilleure apparence, puiſque l'*Eliſabeth* eut ſon perroquet de fougue emporté & que le *Comte de Provence* ſembloit nous promettre de plus grands avantages, quand au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuel de ſes batteries, nous vîmes ſon mât d'artimon enflammé; accident cauſé par les artifices des ennemis & d'autant plus terrible que ce vaiſſeau ſe trouvoit engagé à la portée du piſtolet. M. Bouvet, ſon matelot d'arriere, y pourvut ſur le champ & tandis que M. de la Chaiſe cherchoit à s'éloigner pour éteindre ſon feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. Le *Duc d'Orléans* partagea auſſi ſes coups pour occuper le *Salisbury*, & nous dirigeant alternati-

vement les nôtres sur le *Cumberland* & l'Amiral, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre & déja très sanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée & avant que d'avoir réparé cette perte nous n'ajustions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions sans cesse du *Cumberland* & de l'Amiral. D'ailleurs, à peine eûmes-nous disposé une seconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jetta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de sauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé; mais bientôt notre tamise ou croissant détaché par le canon de la Ste. Barbe crevé en tirant, retenoit encore notre barre; ce qui nous empêchoit de venir aussi au vent que nous le désirions, pour ajuster le vaisseau de M. Pocok, lequel se sentant par notre hanche nous incommodoit fort & ne pouvoit être bien chauffé que par le *St. Louis*; cependant nous lui coupâmes sa vergue de grand hunier & ne cessions de lui tirer dès que nous pouvions le découvrir.

Aussitôt que nous pûmes gouverner, nous nous attachâmes à rapprocher le *Duc de Bourgogne*, qui, en se maintenant, soutenoit un combat très opiniâtre avec l'avant-garde ennemie & pour cela nous voulions nous-mêmes passer au vent du *Duc d'Orléans*; mais pendant que nous nous avancions & que ce vaisseau pour se prêter à notre dessein brassoit ses voiles, la drosse de notre seconde roue fut emportée au milieu des volées continuelles dont nos agrêts souffroient beaucoup: finalement, par le défaut de gouvernail nous nous vîmes forcés d'aborder de long en long

M. de Surville. Par bonheur les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous demeurions exposés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots sur le *Zodiaque*; nous n'eûmes à les combattre que la même distance, & le *Duc d'Orléans*, ainsi que nous, ayant travaillé avec une vîtesse & une ardeur incroyables, les deux vaisseaux furent presque aussitôt dégagés & celui de M. de Surville recommençant à tirer, le *Duc de Bourgogne* eut lieu de se rétablir en combattant.

Le *Vengeur* qui fermoit notre ligne, serroit le plus près, & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux: enfin, malgré toutes nos pertes, nous espérions que le *Comte de Provence* pourroit revenir, lorsque le *Moras*, ainsi que le *Condé*, quitterent sur les quatre heures après avoir beaucoup souffert.

Dès-lors nous préparâmes le signal pour virer tous à la fois vent arriere, continuant pourtant la bataille en rapprochant le *Comte de Provence*, qui ne cessoit de travailler à se réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas sauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre son poste. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'escadre auroit pris à l'autre bord; ainsi nous hissâmes le signal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'amure à bas bord, observant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriser l'exécution de ce mouvement.

Le *Vengeur*, qui non-seulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais

qui avoit eu ſoin de prolonger en tirant ſans ceſſe, contribua auſſi beaucoup au ſuccès de cette manœuvre. L'eſcadre ſe trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaiſſeaux à la tête & le *Vengeur* & nous à l'arriere-garde.

Les Anglois, dont avoit été auſſi dérangée la ligne, loin de nous ſerrer alors que nous virions pour rallier le *Moras* & le *Condé*, ne revirerent qu'en faiſant une eſpece de contre-marche qui éloignoit les deux eſcadres; deux de leurs vaiſſeaux ſeulement s'acharnoient à tirer ſur le *Zodiaque*, qui dans ce moment faiſant feu des deux bords en même tems prêtoit côté à preſque toute la ligne angloiſe, pour tâcher de ſauver deux de ſes vaiſſeaux abſolument dégréés & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut ſon effet & ſes vaiſſeaux ayant mis les voiles qu'ils purent gréer, ſe tirerent du mauvais pas où ils ſe trouvoient engagés. Alors M. le Comte d'Aché, chauffé par cinq vaiſſeaux, ſe détermina à virer lui-même lof pour lof, & le *Vengeur* ayant ſerré ſur nous, nous courûmes largue pour rallier nos vaiſſeaux qui ſe trouvoient fort de l'avant. Le vaiſſeau de M. Pocok reſtoit fort de l'arriere, abſolument dégréé; il n'y avoit que l'*Eliſabeth* & le *Newcaſtle* qui nous approchoient: ils ne le faiſoient cependant qu'en garant.

Peu après le *Comte de Provence*, dégagé de ſon mât d'artimon qu'il avoit coupé, ſe rapprocha pour faire ferme à l'arriere-garde, & M. Pocok qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée

& dont l'eſcadre étoit alors dans une diſpoſition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le combat fit le ſignal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre ; la *Diligente* avoit été avertir tous nos vaiſſeaux de bien marcher en ordre, en ſe raccommodant de leur mieux. Nous conſervâmes toujours le ſignal pour l'ordre de combat, l'amure à bas bord, & cependant, vu le beſoin preſſant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichery.

Le lendemain 4 Août nous nous en trouvâmes à portée & fûmes mouiller en bataille devant cette place. En y arrivant le Général envoya M. le Chevalier de Monteil à la ville, & lui commanda de dire en paſſant à M. de la Chaiſe combien il étoit content de ſa conduite, & témoigner auſſi les mêmes ſentimens aux autres Capitaines : mais convaincu par leur rapport des défauts actuels d'hommes, d'agrêts & de munitions & ne pouvant ſurtout, par rapport aux batteries de la plupart des navires, ſe flatter de décider l'affaire en re-attaquant les ennemis, on réſolut dès-lors de s'emboſſer près de la place ; & les magaſins étant abſolument dégarnis, M. le Comte d'Aché voyant que la réparation des vaiſſeaux y devenoit d'autant plus difficile, que la colonie manquoit des premiers moyens & que l'armée de terre obligée d'abandonner le ſiege de Tanjaour, loin d'apporter les fruits que l'on eſpéroit de cette entrepriſe, alloit encore augmenter l'embarras de nos ſubſiſtances, ſe détermina à partir le plus promptement qu'il lui ſeroit poſſible.

Liſte des Officiers du Roi tués & bleſſés au combat naval du 3 Août 1758.

Mr. Dudeſſais, Lieutenant de vaiſſeaux, } tués.
M. de Seneville l'aîné, M. de Minthier. }

Mrs. Comte d'Aché, de Beaudran, } bleſſés.
d'Aché, de Genlis & de Tremizoi. }

35 hommes tués roides & jettés à la mer pendant le combat.

40 morts de leurs bleſſures & 150 de bleſſés.

Les Anglois ſe réparant entre Karicalle & Négapatuam & allant chercher du ſecours à ce comptoir, une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin expédié de l'Isle de France & auquel les Hollandois eurent la foibleſſe de refuſer toute protection: heureuſement qu'en apprenant cette nouvelle, nous eûmes connoiſſance d'un vaiſſeau de la Compagnie d'Hollande, qui paſſoit en vue de Pondichery. On le fit chaſſer par la *Diligente*, qui le conduiſit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit juſqu'à ce que les Hollandois euſſent ſatisfait au dommage, & ce vaiſſeau ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainſi des reſſources d'autant plus précieuſes, que nos beſoins étoient plus preſſans. Le 24 d'Août l'eſcadre Angloiſe ayant appareillé des environs de Negapatuam, parut revenir ſur nous; cependant elle ne dépaſſa pas la hauteur du fort St. David: nous avions des intelligences certaines du ſecret de M. Pocok, qui avoit préparé cinq brûlots pour venir nous attaquer ſur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de

vivres, qui mettoit l'eſcadre du Roi dans le cas le plus critique, ſi nous étions obligés de livrer un troiſieme combat, détermina M. le Comte d'Aché à partir pour l'Iſle de France & en ayant informé M. de Lally & le conſeil, nous appareillâmes le 3 Septembre de Pondichery, & après une traverſée des plus heureuſes nous arrivâmes le 13 Octobre 1758 à Maurice.

FIN.

81-43 v.1
Aspin
12-12-80

E781
M925v1
v.4